

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 14 Janvier 1933

Présidence de M. le Dr MAUCLAIRE

Etaient présents : Mmes Bessmertny et Metzger; MM. Barbillion, Basmadjian Bord, Brodier, Dardel, Dorveaux, Fosseyeux, Laignel-Lavastine, A. Miéli, Menetrier, Neveu, Olivier, Terson, Valensi, et MM. Capparoni, Castiglioni, Diepgen, Giordano, Gomoin, Guisan, Nuyens, Oliver, Tricot-Royer, Van Schevensteen, de la Société internationale.
Excusé : Pr Tanon.

Don au Musée :

M. le Dr R. Neveu fait part des objets légués par le regretté Dr Hervé : Des manuscrits de cours, un registre de recettes médicales, un médaillon de Cuvier, des portraits d'Aloys Kœmpfen (1780-1850), de Quesnay, de Carl Vogt, de Genève (1817-1895).

Exercice financier de 1932 *et projet du Budget de* 1933 :

M. Boulanger rend compte de l'exercice financier de 1932, qui se solde par un déficit de 2750 fr. Les mesures suivantes sont adoptées, après discussion, pour l'exercice 1933 : relèvement de 250 à 500 fr. du prix de la collection des Bulletins de 1902 à 1914, à 40 fr. du prix des années courantes depuis 1920; de 30 à 35 fr. du prix de l'abonnement pour la France et de 35 à 40 fr. pour l'étranger; tous les membres sont en outre invités à faire un effort pour amener des adhérents, et développer la publicité du Bulletin.

Allocution du Président :

Le Secrétaire-Général lit l'allocution suivante de M. le Dr Le Gendre :

Mes chers Collègues,

En m'excusant de ne pas vous apporter verbalement mes remerciements et mes vœux au nom du Bureau, que vous avez réélu à l'unanimité pour 1933, je vous prie personnellement d'agréer l'expression de ma profonde gratitude pour la confiance que vous m'avez témoignée deux fois. Mais c'est avec une sincère émotion que je me vois obligé de décliner le nouvel honneur que vous m'avez offert. En effet, ma mauvaise santé, qui, en 1932, m'a empêché à plusieurs reprises d'occuper le fauteuil, étant loin de s'améliorer, je risquerais de devenir un président fantomatique.

J'espère que le règlement ne vous imposera pas une nouvelle élection et que M. Mauclaire, vice-président depuis trois ans, pourra sans autre formalité prendre place au fauteuil comme président officiel. Grâce à sa courtoisie et à son affabilité, à son érudition chirurgicale qui le met dans la tradition des Malgaigne et des Le Fort, sa présidence sera certainement aussi agréable qu'utile.

L'année écoulée a été aussi fructueuse que les précédentes, par la variété des communications. Le Congrès international de Bucarest a resserré nos liens avec nos Sociétés sœurs. La Conférence que vous allez entendre tout à l'heure et à laquelle je regrette vivement de ne pouvoir assister, faite par notre éminent Collègue le Dr Tricot-Royer, président de la Société internationale d'Histoire de la Médecine, est un témoignage précieux de notre union.

L'initiative qu'a prise notre ancien président le professeur Laignel-Lavastine, d'organiser périodiquement à la suite de nos séances des Conférences préparées d'avance par les orateurs les plus compétents, va donner un nouvel élan à nos études médico-historiques. Vous l'en féliciterez tous avec moi.

Merci enfin en votre nom et au mien à notre si dévoué secrétaire général et à tous les membres du Bureau pour leur précieuse et amicale collaboration.

Le Bureau décide de faire une démarche pour prier M. le Dr Le Gendre de retirer sa démission.

Candidats présentés :

THUILLIER (Dr René), 106, boulevard de Clichy (17e), par MM. Menetrier et Fosseyeux.

VIMONT (Dr), 40, rue Claude-Lagache (16e), par les mêmes.

Communication :

M. le Dr Tricot-Royer d'Anvers, lit un travail très documenté sur le médecin belge Palfyn (1650-1710).

L'auteur donne à sa conférence l'armature d'un essai chronologique pour servir à la biographie de son héros. Se basant sur les pièces d'archives reposant dans les dépôts de Gand, Ypres et Courtrai, sur les affirmations de Palfyn lui-même dans ses nombreux écrits et sur le témoignage des auteurs qui le citent, le personnage a pu être suivi d'assez près au cours d'une carrière très agitée dans le sens le plus honorable du mot. Jamais le chirurgien des Flandres, dont on réclame les services au loin n'est au repos. Ses voyages à Paris, Amsterdam, Delft, Leyde ne se comptent pas. Pendant la seule année 1723, alors qu'il a 73 ans, nous le rencontrons successivement en France, à Gand, en Hollande, puis une nouvelle fois à Paris, et cela à une époque où les déplacements n'étaient pas sans difficulté. Il jouit de l'estime, voire de l'amitié des savants les plus cotés : Duchêne, Saviar, Mareschal, Duverney, Prévot, Tolet, Bourdelin, Mery, Verduc, Petit, Collot, Arnauld, Morand, Verdier, Winslow, Bidloo, Haller, Heister, Ruysch, Bleyswyck, Boerhaeve. Nous assistons aux discussions scientifiques qu'il entretient avec plusieurs d'entre eux. Il les accompagne souvent en consultation au chevet de malades de haut rang, comme ce fut le cas au château de Vincennes chez la Maréchale de Bellefonds, qui souffrait de l'ascite.

Pour ce qui concerne la déontologie, on remarquera que Palfyn comble d'éloges les confrères qui le méritent. S'il arrive que l'un ou l'autre n'ait pas son approbation, la critique peut être sévère sans cesser d'être courtoise et dans ce cas il ne cite jamais de nom. Exception faite pour le Frère de Beaulieu qu'il traite d'indigne charlatan, qualificatif qu'il justifie par des faits qui semblent probants. Mais le profane admire surtout en Palfyn le créateur du forceps. L'a-t-il réellement inventé? M. Tricot-Royer répond que si Palfyn n'a pas eu le premier l'idée du forceps il a du moins inventé le sien. Il l'a de plus

vulgarisé. Ce titre de vulgarisateur du forceps lui vaut l'admiration et la reconnaissance de la postérité. L'élévation de sa science, la dignité de son caractère et son dévouement professionnel le placent au premier plan dans l'histoire de la médecine belge. Il synthétise en lui toutes des qualités du Chirurgien des Flandres.

Séance du 4 Février 1933

Présidence de M. le Dr Mauclaire

Etaient présents : MM. Basmadjian, Barbillion, Brodier, Dardel, Dorveaux, Finot, Filliozat, Fosseyeux, Ch. Grimbert, Hérissay, Laignel-Lavastine, Menetrier, Neveu, Sieur, Tanon.

Démission du Président :

M. le Secrétaire Général lit une lettre de M. le Dr le Gendre confirmant sa démission, pour raisons de santé, malgré les instances du Bureau de la Société. Dans ces conditions M. Mauclaire, premier vice-président en exercice, est désigné, d'après le règlement, pour remplir les fonctions de président.

Présentation d'ouvrages :

M. le Secrétaire Général présente le volume du Dr Henri Leclerc sur le Petit Jardin (hortulus), de Walahfrid Strabus, abbé du monastère de Reichenau (IXe s.), et celui des Drs Chiray et R. Stieffel sur les Constipations, qui est précédé d'une note historique, très documentée, de M. le Dr Jean Vinchon.

Candidats présentés :

Mlle Franck (Jacqueline), 4, avenue de Villiers (17e), par Me Metzger et M. Laignel-Lavastine.

M. Fiessinger (Dr Charles), membre correspondant de l'Académie de médecine, Villa Le Gué, au Vésinet, par MM. Menetrier et Fosseyeux.

Communications :

M. le Pr Laignel-Lavastine en collaboration avec le Dr J. Vinchon, lit un travail sur la *médecine en Perse au XVIIe* siècle, accompagné de la présentation de curieuses planches d'anatomie : il étudie successivement les connaissances pathologiques, les remèdes empruntés au règne végétal et animal, l'hygiène physique et morale, et les conditions de l'exercice de la médecine dans la Perse Séfévide.

M. le Dr R. Neveu présente avec commentaires une *Statue d'Esculape du Musée de Barcelone*, provenant des fouilles d'Emporium, mise à jour par dom Manuel Cazurro.

L'IMAGE DE SAINT-ANTOINE LE GRAND

Essai de critique iconographique.

(*Suite et fin*)

Par le Dr Henri CHAUMARTIN.

Le Tau de l'alphabet grec devait conserver au cours des siècles et chez les peuples les plus différents son caractère d'amulette. Les Romains, selon l'opinion de Raynaud, l'empruntèrent aux Egyptiens, qui, eux-mêmes, le tenaient des Hébreux.

A des époques très reculées, bien avant le christianisme cette lettre était un signe sacré en Gaule. Virgile, dans un vers parle de ce Tau gaulois :

Tau gallicum spinae ipsemet male illisit (1).

Et M. Camille Jullian croit que ce signe n'est autre chose que l'idéograme de la hache bipéenne.

Au temps de Grégoire de Tours, le Tau était une amulette contre la peste (2), emblème dont les maisons du diocèse de Saint-Gall furent soudainement marquées et que les paysans appelèrent de ce nom.

Peut-être serait-ce encore au souvenir de ce signe que doit faire songer ce passage de Mézeray (3) : « L'autre (famine) advint vers le milieu du règne de Philippe (Philippe Ier) et fut un peu moins cruelle : mais en revanche les hommes furent effrayés de si

(1) Virgile, Catalecta, II, v. 4. Voir Du Cange, glossaire au mot Tau. Voir Wickersheimer op. cit. Cet auteur a fait à ce sujet de considérables recherches et émis de très judicieuses réflexions.

(2) Grégoire de Tours. lib. 5 Hist. Francorum. cap. 5 « Tunc etiam in subita contemplatione parietes, et domorum, et Ecclesiarum, signari videbantur, unde a rusticis haec scriptio. Thau vocabatur » cité par Du Cange, glossaire. Voir Traduction de Guizot, 1881, liv. IV, chap. V, p. 173 (Guizot note : le Tau grec dont la forme rappelle en partie la croix.)

(3) Mézeray, *Hist. de France*, T. II, p. 472.

grands et si fréquents prodiges qu'ils attendaient à toute heure le jugement dernier... Du pain tiré fraîchement du four rendit abondance de sang... *des croix* furent par une main invisible marquées sur les habits d'un grand nombre de chrétiens. »

A la fin de ses réflexions sur le Tau, dans son commentaire, Théophile Raynaud nous suggère une dernière explication : « Et pour ceux qui ne seraient pas pleinement satisfaits de cette explication (Tau figure de la croix) il en existe une autre pour résoudre ce problème ; aux dires de Cornélius (Ezech. 9 v. 4) le Tau serait la dernière lettre de l'alphabet des Hébreux (1) et exprimerait que le Christ est le plus nouveau des hommes, ainsi que l'appelle Isaïe : lequel état le Christ a très proprement obtenu sur la croix, laquelle est venue rendre la santé au genre humain selon Bède » (2).

Une opinion des plus fantaisistes se rencontre encore au sujet de l'insigne des Antonins. Il serait l'initiale du mot Θανατος (3).

Les historiens de l'ordre de Saint-Antoine du Viennois, Dassy (4), Advielle, à la suite de Falco, proposent plusieurs interprétations de l'emblème de la corporation. Pour nous, deux de celles-ci nous paraissent vraisemblables et dignes de discussion. Le Tau des Antonins pourrait être soit la potence, soit la figure de la croix.

(1) De nos jours, cette opinion semble revivre dans l'ouvrage de M. Daniel Massé, *L'énigme de Jésus-Christ*, Paris 1930. p. 117 : « et le père a été dit Alphée ; il est l'Aleph en hébreu, l'Alpha en grec, comme son fils crucifié sera le Thau, dernière lettre de l'alphabet hébraïque, en forme de croix ou T (en grec l'ω, oméga). »

(2) Raynaud, op. cit.

(3) Cf. Advielle (Victor). Les manuscrits héraldiques de Pierre Waignart d'Abbeville, 1877. Waignart écrit (3e manuscrit, armorial des ordres de chevalerie français et étrangers : « Les principaux de cet ordre (les chevaliers de Saint-Antoine du Viennois) portent sur leurs manteaux robbes et soutanes noires une double croix Saint-Antoine c'est-à-dire deux T T. l'un sur l'autre de satin bleu ce qui signifie Thanakos, Thanatos, Mors, Mors... les moindres n'en portent seulement qu'une. »

(4) Dassy, op. cit. p. 51, reproduit en grande partie par Advielle. Voir aussi Durand (abbé). *Notice biographique sur St Antoine le Grand*, Bar-le-Duc, 1879 et *Revue de Vienne*, 2e année 1839, article de Vital Berthin.

Quel était le sentiment de ceux qui, les premiers gratifièrent l'Ermite de la Thébaïde, de cet attribut iconographique. Le secret, à notre avis s'en trouve dans l'étude attentive des premiers sceaux de l'ordre de Saint-Antoine. Parmi ceux-ci, celui d'Aymon de Montagny, appendu à un acte de 1293 est de tout premier intérêt, ainsi que nous l'avions fait entrevoir, dans les premières pages de cette étude. Nous savons qu'on y voit saint Antoine, assis, tenant en mains une béquille-potence, vers laquelle deux orants élèvent les bras. Nous avons refuté autre part Valbonnays et Dassy qui veulent faire du personnage central un quelconque religieux de saint Antoine, mais il paraît bien évident que ce personnage barbu, à la robe de rude mine, n'est pas autre chose que celui que l'on représente, à cette époque, affublé du même costume, au chapiteau de Vézelay et partageant avec saint Paul le pain merveilleux apporté par le corbeau de la légende. C'est le bon baron saint Antoine en personne, assis en majesté, et muni de son premier insigne, du plus vénérable dans son iconographie.

Alors le Tau est bien la potence ? Oui, mais la potence, qu'est-ce que c'est ? Un bâton en forme de croix, donc une figure de celle-ci. Car, si la barre transversale peut s'expliquer comme un support pour l'épaule, il ne faut pas oublier que des bâtons de cette forme existaient bien en dehors de cette fin valétudinaire. Il y a, dans Valbonnays, un sceau de 1245, qui nous montre un religieux dominicain d'Avignon qui tient une potence, dont il n'a évidemment nul besoin pour soutenir ses pas alertes, comme on pourrait l'objecter en faveur de deux égrotants du sceau d'Aymon de Montagny. Et puis, la légende de Falco, ne prête-t-elle pas un bâton de cet aspect à Saint-Antoine, celui-là même que l'Ermite planta en terre, quand il apparut en songe à Gaston. Il faut donc remonter jusque là pour avoir la clef de l'énigme. La potence des Antonins était une allusion à la vie privée du saint, à sa vie érémitique. Et le bâton de saint Antoine avait cette disposition particulière en image

de la Croix de Rédemption. A notre sens, la véritable explication du symbolisme du Tau est faite de la symbiose de ces deux théories. Le Tau est une potence figurant la croix prise en enseigne, par l'Ordre du Viennois, en souvenir de son patron et en égard de ses occupations professionnelles. Ces deux systèmes ne s'excluent pas, ils se complètent.

Et cet emblème d'une religion puissante pénètra désormais dans le domaine illustré par d'Hozier. Des blasons (1) recherchèrent cette figure riche de sens. Les Chateau neuf, descendance de Jocelin, signalèrent dans leurs armoiries, les mérites de l'ancêtre en prenant « d'or à trois tau d'argent. » D'autres familles les imitèrent et Pierre Paillot nous en a laissé la liste (Science des armoiries p. 619). Le Tau devint une amulette (2) dont on aima à se prémunir. Il devint séant de la porter au col, flanquée d'une petite sonnette. Le grave Gerson, contraint à la suite du concile de Constance, de fuir en Allemagne, se nantit de cette enseigne (3). Pour préserver sa demeure, le propriétaire crayonnait sur les murs quelques flammes où rayonnait, au centre, le Tau (4). Le sérénissime prince Jacques de Bourbon réclama de l'ordre : « qu'il lui baille pour une fois une potence et une clochette d'or du poids d'une once pour le porter sur la poitrine le jour de la vigile et de la fête de saint Antoine » (5). Et quand les Antonins obtiendront de Maximilien Ier

(1) Les bannières de confréries placées sous le signe de saint Antoine adoptèrent ses armes. C'est ainsi qu'au xve siècle la bannière des arquebusiers gantois était d'azur aux deux arquebuses d'or croisées accompagnées de quatre T d'argent (1-2-1). » (Félix Vigne, album du cortège historique des comtes de Flandre) cité par Vanderhaegen, op. cit. p. 217.

(2) C. Allard, *Crayon des grandeurs*, etc. p. 85 : « La terreur du feu de saint Antoine a esté si grande, que la pluspart du Monde portait comme par antidote son image, ou le Thau, ou quelque autre des marques de ses grandeurs. »

(3) « Il (Gerson) avait fait attacher le Tau historique à l'image en forme de bouclier qu'il portait à la main. » (Dassy, op. cit. p. 132, note 3). Voir une belle gravure dans l'édition in-fol. des ouvrages du chancelier. Paris 1606.

(4) *Bulletin archéologique du comité des arts*, 2e vol., 8e num. 543.

(5) Testament de Jacques de Bourbon. Dassy, p. 201. Voir *Bollandistes*, p. 526. *Crayon des grandeurs*, etc., p. 49.

de porter dans leurs armes l'aigle éployé de sable dans un champ d'or, le Tau y demeurera en vedette « d'azur aussi, en champ d'or » (1).

L'enseigne de la corporation sert aussi de marque de propriété aux porcs et porcelets folâtres, et cela leur vaut la considération du populaire (2).

Une remarque nous semble encore nécessaire. Tout au début le Tau tracé par les imagiers figure bien la partie supérieure de la potence, mais au cours du temps, il perdra peu à peu ce caractère et deviendra plus fantaisiste. Il prend des allures de lettre dont on recherche l'ornement. Le sceau du XVIIIe siècle le démontre clairement. Sur l'extrémité amincie de la barre verticale, les deux branches horizontales partent en remontant, de façon à dessiner entre elles, un angle obtus, et se terminent en s'évasant Y. Le symbolisme du passé est bien mort. Et l'artiste, occupé de décoration, n'entend plus la parole de Claude Allard : « Dieu luy a donné ses armes spéciales, comme le scel de sa grande Chancellerie, qui est le T, avec lequel sont scélées toutes les grâces. »

---

(1) Voir le diplôme de Maximilien Ier ; « Videlicet scutum aureum cum aquilâ nigrâ expansis alis cujus collum aurea corona circumdat ad torques aureus scutum aurei coloris cum littera T cœlestis coloris in pectore pendans sustinet. » D'Hozier indique, lui, un écu d'argent tandis que le diplôme le dit d'or. Voir aussi CHORIER. *Hist. générale du Dauphiné*, p. 503. Les armoiries des chanoines hospitaliers portent un T de chef et trois châteaux deux et un.

(2) « Aussi il fallait bien s'accoutumer à voir ces animaux, à l'oreille fendue ou ornée d'une clochette et marqués d'un Tan errer par la ville, à leur bon plaisir, et se garder d'y toucher sous peine de manque de respect à un ordre puissant. » GUIGUE Légende, Introduction, p. XXXIV.

Louis XI assura la protection royale à ces animaux ainsi stigmatisés : «... de contraindre aussi ceulx qui, de faict et sans autorité ou licence de ladite religion ou des prélas ou commandeurs d'icelle, ont prins ou font porter par leurs gens ou *bestialzs* ou apposer sur leurs maisons, manoirs ou autrement la clochette ou enseigne dudit Saint Antoine et d'icelle religion, à les laisser et à repparer et amender l'offense faite à ladite religion... » (Lettres patentes de février 1474).

Nous n'avons pu trouver pour cette étude, malgré des recherches à Saint-Sulpice et à la Bibliothèque Nationale l'ouvrage savant de AEGIDIUS RANBECK. *Calendarium Benictinum*, 4 vol. 1675.

CONCLUSIONS

L'image de saint Antoine le grand est un des chapitres les plus complexes de l'iconologie sacrée.

Alors qu'aux très hautes époques médiévales, l'artisan semble uniquement inspiré par les faits merveilleux de la vie érémitique de son héros, un événement mémorable survient qui bouleversera toute cette imagerie. En 1089, les vertus thaumaturgiques du père des Cénobites sont brusquement révélées contre le terrible fléau du feu sacré qui dévaste les populations éperdues. Une iconographie nouvelle se crée alors, d'abord confusément, puis peu à peu s'unifie, se complète et ne variera plus dans ses grandes lignes. De loin en loin quelques images dispersées viendront bien mêler d'anecdotiques emblèmes à ce canon désormais immuable, mais ce sera toujours d'une façon occasionnelle. La bêche et le lion, les deux éléments les plus représentatifs de cette imagerie de seconde manière doivent être relégués au rang d'attributs accessoires. Six attributs méritent le nom d'attributs primordiaux. Ce sont, la clochette, le livre, les flammes, le pourceau, le bâton et le Tau. D'entre eux, deux sont provoqués indiscutablement par les pouvoirs de l'anachorète : la clochette et les flammes. Le pourceau très probablement; mais cela pourrait donner lieu à controverse, si l'on établissait, par exemple, qu'il avait déjà gagné le socle des statues de l'Ermite, alors que l'ordre des Antonins n'était point *le seul* à entretenir des pourceaux en liberté dans les rues des villes. Dès lors l'argument de Cahier n'existerait plus et il faudrait chercher autre chose : autre chose qui regarderait la vie privée de saint Antoine. C'est aussi à cette dernière qu'appartiennent le bâton et le Tau, dont le symbolisme se confond, ainsi que le livre auquel on a voulu évi-

demment donner des sens tout différents en le représentant fermé ou ouvert, soit à l'usage du Patriarche, soit à celui du spectateur.

La tâche qui restera à l'Historien de l'Art et à l'Archéologue sera de délimiter bien exactement — si faire se peut — la date d'apparition successive de chacun de ces emblèmes, avant leur groupement définitif. Ce n'est qu'à ce prix qu'apparaîtront en pleine lumière les motifs vraisemblables de cette iconographie remarquable. Pour cela, il faut une étude bien approfondie des sceaux de l'ordre de Saint-Antoine du Viennois, de longues et patientes recherches parmi les manuscrits enluminés et une recherche, à travers la France, sinon l'Europe, de toutes les œuvres de pierre ou de bois représentant, ci et là, le céleste thérapeute de l'Ergotisme gangréneux.

Dr Henry Chaumartin.

ADDENDA

TAU.

Bollandistes, XVII janvier, d'après Falco, littéralement reproduit : « Aussitôt Gaston et Gerin, remués par la faveur de ce miracle se consacrèrent au service des malades et portèrent sur leurs vêtements le signe d'une potence, figure du bâton de Saint Antoine, ainsi qu'il a été rapporté [et juxta figuram exhibiti per D. Antonium baculi signum, ut traditr, potentiae suis in vestibus assumpserunt].

Molanus, au chapitre V du traité des Images, Liv. III, écrit que le tau est une figure de la croix, donné à saint Antoine parce qu'au témoignage de saint Athanase, il mettait en fuite les démons à l'aide de ce signe... : « Et ce signe lui est si fréquemment attribué que non seulement il le tient à la main, mais il en a l'image sur son manteau. C'est pour cela que le tau est vulgairement appelé : croix de Saint Antoine. Mais je pense que la véritable cause de ce qui précède se trouve dans le fait que saint Antoine était Egyptien et que en Egypte, on constate que la croix est habituellement en figure de la lettre Tau... [verum hac de re nihil legi, sed quod probabile videtur profero]. »

LIVRE.

« Le livre dans les mains [car quelques-uns le représentent avec cet attribut] signifie que le saint homme, parfait moine d'Egypte sans aucune science des lettres, est réputé non savamment disserté des Ecritures et d'une façon mémorable. » Molanus]. »

Il peut être utile de rappeler ici, cette réponse que fit Antoine, interrogé sur ce à quoi il pouvait bien s'occuper dans le désert puisqu'il était privé du plaisir de la lecture : « La nature est pour moi un livre qui me tient lieu de tous les autres. »

COCHON.

« Ad pedes beatissimi viri sus depicta seu porcus effigiatus est, quia etiam in hac animali per servum suum Deus fecit

miracula. » A. Falco, reproduit par les Bollandistes, au XVII de janvier.

Il arrivait parfois que les antonins renonçaient à leur privilège de laisser parcourir les rues des villes aux pourceaux de leurs commanderies, mais toujours ce fut en échange d'indemnité sou d'allégeances de charges. *Coussemaker*(1)[p.20-21-22] cite une pièce des archives de Bruges, compte de 1454 [f° 52] ; « Payé par frère Antoine Slaet, procureur du couvent de Saint-Antoine de Bailleul, la somme de 2 livres de gros pour renonciation au droit, qu'avait ledit couvent de laisser pâturer leurs pourceaux dans les rues de la ville. » Plus loin, cet auteur écrit : « Dans les registres des Consaux de Tournai, années 1566-1572, n° 190, f° 382, je vois que l'abbaye de Siant-Antoine de Bailleul jouissait du droit de pouvoir laisser courir dans les rues de la dite ville quarante pourceaux et deux verrats ; elle renonça à ce droit, mais à condition d'être dispensé de recueillir, comme par le passé, les malades pauvres. » P. 56 et 57, Coussemaker donne de très intéressantes pièces justificatives.

Forgeais. [Collection des plombs historiés trouvés dans la Seine. 4e série. Imagerie religieuse. Paris 1865. T. IV, p. 213] reproduit un plomb, de la fin du xve siècle : « Saint Antoine debout, la tête nimbée, tenant de la main droite une crosse, de la gauche un livre ; de ce côté, dans le champ, un tau... » Sur cette pièce très curieuse le Tau est une véritable potence qui répond à la crosse figurée de l'autre côté et aussi haute que celle ci. L'image est découpée à jour et inscrite dans un cercle.

(1) Ignace de Coussemaker. — *Notice sur la Commanderie de Saint-Antoine de Bailleul*. In Annales du comité flamand de France. T. XV [1883-1886] p. 1 à 152.

TENON COMME OPHTALMOLOGISTE

Par le Dr A. TERSON.

En 1925, notre distingué collègue P. Carrette, envisageant l'une des nombreuses initiatives de Jacques Tenon, nous le montrait bienfaiteur des aliénés et précurseur de Pinel. L'homme de cœur, de science et de bon sens, qui avait réformé les hôpitaux, ne pouvait se désintéresser de ces malheureux. Les aveugles devaient aussi bénéficier de sa sollicitude et de son habileté, en particulier les aveugles curables.

Dans l'œuvre anatomique et chirurgicale qui a occupé soixante ans de sa vie, Tenon n'a pas ignoré l'ophtalmologie qui, parmi les spécialités, eut sa prédilection.

Comment il fut conduit à s'occuper des maladies des yeux, à opérer, avec des instruments qu'il perfectionna, ces « organes essentiels au bonheur de la vie », selon son expression, il nous l'a dit lui-même dans l'introduction de son livre de 1806 (1), qui contient 12 mémoires ophtalmologiques.

« Louis XV mettait beaucoup d'importance à cette partie de l'art de guérir. J'en fus informé par La Martinière, son premier chirurgien : je m'en occupai : j'y revins dans mon cours de pathologie quand je fus chargé de l'enseignement aux Ecoles de chirurgie. L'utilité de ce genre d'instruction fut si bien sentie, qu'on fonda une chaire pour cette importante partie de l'art de guérir ».

Cette chaire, la *première* officielle d'ophtalmologie *en Europe*, fut celle de Deshais-Gendron (1765). La

(1) Tenon. Mémoires et observations sur l'Anatomie, la Pathologie et la Chirurgie, avec planches. Paris, 1806.

Faculté de médecine a attendu 1879 pour en avoir une, avec Panas.

C'est par des recherches sur la *cataracte* et son opération que Tenon a commencé ses travaux ophtalmologiques.

Je passe sur ses travaux curieux (1755) sur les cataractes *capsulaires*, celles qui siègent sur la « bourse du cristallin » et sur les cataractes *pyramidales*, cataractes « pointues », souvent consécutives à une perforation cornéenne par ophtalmie purulente, variolique ou autre. A côté de constatations exactes, on y trouve des conclusions excessives, comme celle qui affirme que l'on peut débarrasser un cristallin de sa cataracte capsulaire, avec des pinces, sans altérer la transparence du cristallin sous-jacent. Il peut y avoir eu des exsudats blancs post-iritiques, pris alors pour une cataracte capsulaire et qu'une pince a pu, en effet, enlever sans compromettre la transparence du cristallin lui-même.

C'est surtout à l'extraction de la cataracte sénile que Tenon a donné d'importantes améliorations.

Sa thèse d'agrégation au collège de Chirurgie, en 1757, les résume. Pour les bien apprécier, il faut se reporter à l'évolution historique.

Tenue, dès l'antiquité, pour une *pellicule* exsudative, *indépendante du cristallin*, la cataracte avait été identifiée avec le cristallin opaque, dès le milieu du XVII[e] siècle, *à Paris*, par Carré et surtout Rémi Lasnier, puis par Antoine Maître-Jan. Gassendi signale même que le fait a été prouvé par l'autopsie. Rohault et d'autres enseignent alors la nouvelle conception, désormais acquise, malgré quelque résistance, vaincue, enfin, par la campagne de Brisseau. Or Saint-Yves (20 février 1707) et J.-L. Petit (17 avril 1708) exécutent, à Paris, les *premières extractions* de cataractes, par ouverture large de la chambre antérieure, mais sur des cristallins qui, autrefois décrochés par l'aiguille à abaissement, étaient, devenus ambulants, revenus s'échouer dans cette chambre antérieure et, collés à la cornée, tenter les extracteurs. Le grand

anatomiste et chirurgien, J. Méry (1), qui assista aux opérations de Saint-Yves et Petit, prédit alors l'extraction *moderne* de la cataracte « *encore dans la chambre postérieure* », en termes sans ambiguité, déclarant que la pupille laissera passer aisément la cataracte *ordinaire,* que l'humeur aqueuse se reproduit ensuite facilement et que la cicatrisation de la cornée se fait vite. Ceci était dit en 1707, mais nul (pas même Saint-Yves et Petit) ne se pressa de réaliser ce périlleux programme. On craignait trop de vider l'œil tout entier. Il fallut la science et l'audace de Jacques Daviel pour que, dès 1745, l'extraction de la cataracte banale, et non luxée, fut réalisée, après quelques tâtonnements. En 1750, l'extraction jouissait déjà de la plus haute réputation et cette opération a donné à la chirurgie française, si brillante par ailleurs au XVIIIe siècle, une gloire immortelle.

On sait que Daviel incisait le bas du limbe cornéen avec une lancette courbée, puis agrandissait avec des ciseaux, courbes et mousses, les côtés de son incision. Il déchirait la capsule cristallinienne avec une aiguille et expulsait enfin la lentille. Il publiait déjà, en 1752, 182 succès sur 206 extractions.

En 1752, La Faye propose de réduire le nombre des instruments : il incise la cornée, par transfixion, avec un bistouri, encore trop volumineux, — presque un canif—, mais inaugure néanmoins le procédé aujourd'hui le plus usuel.

C'est ce bistouri du « célèbre M. de La Faye » que Tenon réduisit à une ligne (2 mm. 25) de large et raccourcit de trois lignes, le laissant encore courbe sur le plat pour éviter la convexité irienne. Il est dessiné dans son livre. En outre, il employa une aiguille-kystotome à tranchant et se servit d'un crochet plat,

(1) J. Méry (1645-1722) a laissé une œuvre, anatomique et chirurgicale, multiple et profonde, parce que, selon le mot de Tenon, « il ne se rendait pas à de simples allégations ». Ses œuvres complètes (*Alcan, éd. 1888*) en témoignent. Son portrait, conservé dans le cabinet du directeur de l'Hôtel-Dieu, a été reproduit par M. Fosseyeux dans son bel *Inventaire des objets d'art appartenant à l'Assistance publique* (*1910*).

en argent malléable, pour abaisser la paupière inférieure, l'opération se faisant toujours alors au bas de la cornée, plus facile ainsi chez des malades non anesthésiés et craintifs. Tenon réalisait donc l'incision de La Faye, avec son propre couteau, presque aussi étroit que celui que recommanda de Graefe au XIXe siècle et qui est encore très usité aujourd'hui. Il gardait, certes, sous la main les ciseaux courbes, mais seulement pour le cas, *exceptionnel*, d'une incision que le bistouri aurait laissée trop étroite.

Tenon a ainsi opéré un très grand nombre de cataractes : il montre tous les avantages de l'extraction du cristallin, tous les inconvénients, et dangers, de l'ancien abaissement dans le corps vitré, qui noie dans l'œil le cristallin, devenu corps étranger nocif. On sait que la plupart des chirurgiens de l'époque admirent l'extraction comme méthode usuelle, jusqu'à la réaction de Scarpa et de Dupuytren en faveur de l'abaissement, déplorable pour le malade, mais moins dangereux pour l'émission immédiate du corps vitré... et leur réputation. Cependant certains chirurgiens (Roux, Velpeau), et les principaux ophtalmologistes (A. Demours, Pamard, Wenzel), ont maintenu la tradition de Daviel et de l'extraction, jusqu'au moment où Sichel et Desmarres l'ont fait définitivement triompher, l'abaissement étant aujourd'hui abandonné comme méthode générale.

Tenon décrit très clairement son opération. Le malade est bien préparé : ses diathèses sont recherchées et soignées longtemps à l'avance. Les jours précédents, les laxatifs lui assurent un utile « bénéfice de ventre ». Tenu par plusieurs aides, il est opéré assis (Pamard montrera bientôt les avantages de la position couchée), avec lambeau cornéen inférieur et semi-circulaire. Le cristallin, probablement quelquefois éraflé au passage, sort le plus souvent tout seul, sans compression expulsive. Le lendemain, pansement et bassinage à l'eau légèrement alcoolisée. Ordinairement dès le huitième jour, bandeau flottant.

Précis, prudent, mais réaliste, et même familier,

Tenon entre dans les plus grands détails sur sa conduite *avant*, *pendant* et *après* l'opération, parce qu'il pense à l'enseignement des jeunes chirurgiens : il veut, dit-il, « les mettre en garde contre les écueils qui feraient échouer leurs premières opérations, prévenir le décri de leur réputation, et, *par dessus tout*, la perte de la vue des personnes confiées à leurs soins. » Il considère, cependant, que l'opération est « souvent plus facile et moins dangereuse que certaines saignées » et que les chirurgiens, qui l'ont abandonnée constamment pour la laisser aux spécialistes, peuvent la reprendre avec succès, après un exact et méthodique apprentissage. On reconnaît ici l'enseignement, plein de conscience, de Tenon et le désir d'éviter, selon sa parole, aux jeunes « les revers cruels à l'exercice de leur art » qui, en un temps privé d'anesthésie et d'asepsie, n'était guère un art d'agrément.

Parmi les nombreuses observations de Tenon, toutes intéressantes, celle du frère de Turgot est des plus typiques. Il avait perdu un premier œil par glaucome. Pour le second et dernier œil, atteint de cataracte, Tenon habitue son ami à supporter le contact oculaire du doigt. Après dix-huit jours de cette expérience, opération : pendant l'opération, syncope prolongée, heureusement avant la kystotomie. Finalement, extraction de la cataracte et bonne vision de l'œil unique, et indispensable, pendant une douzaine d'années encore de la vie de ce malade, « bon comme tous les Turgot », dit Tenon, tellement même que, pendant son séjour au château, Turgot lui avait réuni le ban et l'arrière-ban des ophtalmiques de la région. Nous avons parfois subi, dans les villégiatures amies, de tels empressements, ultra-ophtalmiques.

Parmi les autres mémoires de Tenon, remarquons un cas de lithiase intra-cornéenne, celui d'une hémorragie « entre la choroïde et la rétine », avec iritis et « prunelle close », après un coup sur l'œil d'un renard apprivoisé, *dont l'œil devint dur*, ce qui, comme dans une autre observation, montre qu'on recherchait quelquefois déjà l'hypertonie oculaire. Notons encore

les récits d'extraction de la cataracte chez les *chevaux*, où elle aboutit à l'échec, à cause de la rétraction, énorme et brusque, de l'œil par le muscle orbitaire spécial, obligeant à revenir, chez eux, à l'abaissement. Signalons surtout le mémoire sur les *dangers de la saignée pour la vision*, « car on ne sait jamais si une saignée ne portera pas préjudice à la vue », sujet toujours intéressant, ayant trait à toutes les pertes de sang (hématémèses, etc.), et dont nous avons souvent étudié, récemment encore (1), le syndrome et la pathogénie, liée, pour nous, non seulement à l'ischémie, mais à un état de choc hémoclasique avec spasme vasculaire optico-rétinien. La saignée répétée a autrefois entraîné un très grand nombre de cécités totales ou partielles, avec atrophie du nerf optique.

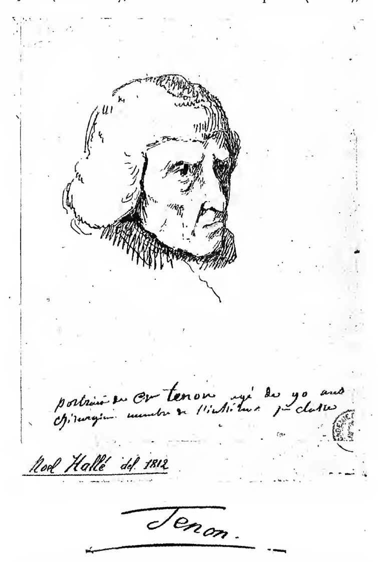
Enfin le mémoire illustre de l'élève de Winslow sur l'aponévrose commune des muscles de l'œil, sur la « nouvelle tunique », que nous appelons, à si juste titre, la capsule de Tenon. En trois pages, aussi claires et précises qu'une communication de Pasteur, Tenon, le 29 fructidor an XIII, en faisait, à l'Institut, l'analyse et la synthèse fondamentales.

Mais j'arrête ici l'aperçu de l'enseignement concis, inspirant sans cesse la confiance, que nous devons au vénérable habitant de la rue du Jardinet. J'y joindrai cependant un indispensable document iconographique.

Malgré toutes mes recherches, il m'a été impossible de trouver un autre portrait de ce grand et trop modeste maître. *Tenon a été peint par lui-même*, quand il a déclaré n'avoir eu « d'autre but que le bien public », et d'autre désir que « d'augmenter la petite dose de bonheur réservée à l'homme social ». Il l'a dit : il l'a fait. Mais il ne paraît, jusqu'à plus ample informé, avoir été peint par d'autres que dans le croquis que nous devons à un de ses éminents confrères, également bienfaisant, et d'une famille d'artistes, Noël Hallé (1754-1822).

(1) A. Terson, Les troubles visuels après les pertes de sang. *Rapport à la Société d'ophtalmologie de Paris, 1921.*

Ce dernier a dessiné le Nestor de la chirurgie française (1724-1816), le « déraciné » de Sépeaux (Yonne),



en 1812. La photographie que voici reproduit celle, conservée à la bibliothèque de l'Académie de méde-

cine, d'après le dessin original, qui fut possédé, et y fut présenté, le 25 février 1902, par l'accoucheur Varnier. Ce dessin aurait été transmis ensuite à F. Widal. Actuellement il n'a pas encore été retrouvé. La photographie de l'Académie de médecine reste, semble-t-il, le seul vestige iconographique de Tenon. J'y joins sa signature graphologiquement très expressive, et, pour tous les détails biographiques, je renvoie, non seulement à certains passages de l'œuvre de Tenon et à ses nombreux manuscrits, déposés à la Bibliothèque Nationale, mais surtout à ses éloges par Cuvier et Percy.

Véritable homme de Plutarque — et souvent en mieux —, Tenon reste le type de ces savants véridiques, originaux, indépendants de tout, sauf du vrai, cependant modestes et constamment bienfaisants, de noble et vaillant exemple.

UNE MAISON D'ALIÉNÉS ET DE CORRECTIONNAIRES SOUS L'ANCIEN RÉGIME

La Charité de Château-Thierry.

(D'après des documents inédits)

Par les Docteurs Paul SÉRIEUX et Lucien LIBERT (1).

La maison de Force de la Charité de Château-Thierry, tenue par les religieux de l'Ordre de Saint-Jean de Dieu, ou Frères de la Charité (2), a, comme leurs dix autres pensionnats d'aliénés et de correctionnaires, rempli une fonction des plus importantes au point de vue du traitement des maladies mentales et de l'élimination des anormaux antisociaux. Comme le déclaraient les religieux en 1790, leurs maisons sont « chargées des fous, imbéciles, épileptiques, et servent d'asiles à certains êtres qui troubleraient la Société ou en deviendraient le fardeau ».

Thibaut, comte de Champagne, avait fondé, en 1326, à Château-Thierry, dans le faubourg de la Barre, à l'endroit où les deux chemins de Soissons venaient se rejoindre, une maladrerie, ou léproserie,

(1) Notre ancien élève et collaborateur, le Dr Lucien Libert, médecin des asiles publics d'aliénés, est mort pour la France en janvier 1916.

(2) Installés en France en 1601, les Frères de Saint-Jean de Dieu, ou Frères de la Charité, ou Charitains, ne tardèrent pas à jouir d'une réputation considérable. Leurs pensionnats d'aliénés (Charités de Charenton, Senlis, Château-Thierry, Pontorson, Cadillac, Romans, etc...), leurs hôpitaux civils (Hôpital de la Charité de Paris, etc...) et leurs hôpitaux militaires en avaient fait un ordre dont le rôle, essentiellement hospitalier, est très important, aux XVIIe et XVIIIe siècles, dans l'histoire de l'assistance aux malades et, entre autres, aux aliénés. En 1790, les Frères de Saint-Jean de Dieu possédaient en France 32 hôpitaux et 7 aux Colonies.

qui devait, par la suite, devenir l'hospice de la Charité.

Lorsque le duché de Château-Thierry fut donné au duc de Bouillon (1651), en échange de la principauté de Sedan, la mère du jeune duc Godefroy Maurice de Bouillon, « Dame Eléonore de Bergue, duchesse de Bouillon, veuve du très amé Frédéric Maurice de la Tour d'Auvergne, vivant duc de Bouillon, de Château-Thierry et autres lieux », installa dans la maladrerie, en 1654, les religieux hospitaliers de la Charité de Saint-Jean de Dieu. Dans une lettre du 20 avril 1654, adressée aux échevins de Château-Thierry, la duchesse de Bouillon écrit :

« Chers et bien amez, sachant avec quelle affection, soin et zèle les Révérends Pères de la Charité assistent les pauvres malades et blessés, au grand bien et soulagement du public, cela m'a donné pensée de les habituer et installer dans nos terres pour leur attirer la bénédiction de Dieu, et comme Château-Thierry est celle que nous aymons autant, et à laquelle nous voulons faire plus de bien, je n'ay pas voulu différer plus longtemps à prier les dits Pères d'y vouloir aller exercer la charge de la Charité qui est si utile au peuple tant pour les âmes que pour le corps, comme leur Institut les oblige... à quoy je m'asseure bien que vous contribuerez de vos soins et affection pour ce nouvel établissement, ce que me promettant de vous et que me donnerez ces marques d'affection pour une chose que j'ay fort à cœur, je prierai Dieu, chers et bien amez, vous avoir en sa sainte garde et protection.

Votre plus affectionnée...

Signé : F. M. Duchesse de BOUILLON (1).

(*Arch. Hôtel-Dieu Château-Thierry* Ao 11).

Le même jour avait été dressé par devant Me Moreau, notaire au Châtelet de Paris, le contrat de fondation de la maison consenti « au Révérend Père Gervais Levert, Provincial (le Provincial était le

(1) En 1930, par application d'une décision de la Commission administrative, une plaque de marbre rappelant le souvenir des fondateurs de la Charité a été placée dans le vestibule de l'hospice. Elle porte l'inscription : « *Cette maison hospitalière fut fondée en juin 1654 par les Frères Saint-Jean de Dieu, avec l'aide de dame Eléonore de Bergue, duchesse de Bouillon et de Château-Thierry* ».

Supérieur général de l'Ordre pour la « Province » de France), et au Père Barnabé Périer, aussy religieux du dit ordre et député du Père Provincial, et Yves Aubertin, pareillement religieux et député de la même maison et procureur syndic dudit ordre. » Il spécifiait que « la maison de maladrerie, fonds et revenus en dépendans », seraient remis aux religieux de l'ordre de la Charité « dont l'intérêt particulier a pour fondement d'assister les pauvres malades et blessés dans les hôpitaux », afin que par eux soient « régis, gouvernés et médicamentés les pauvres malades et blessés du sexe masculin... Les dits religieux ont promis de faire leur possible pour obtenir de Sa Sainteté permission que la dite dame et ses descendans puissent entrer, quand bon leur semblera, non seulement dans la dite maison et hôpital de Château-Thierry, mais aussi dans toutes les autres maisons de leur ordre qu'ils ont en France. »

Les habitants de Château-Thierry, convoqués, le 26 avril, au son de la cloche, en la manière accoutumée, pour faire connaître leur avis sur la fondation, avaient déclaré qu'ils avaient « iceluy contrat pour agréable », et le lieutenant général avait rendu une ordonnance pour prendre possession de la maison et hôpital. Le 30 avril 1654, le R. P. Gervais Le Vert, Provincial et Vicaire général, le P. Ange Papillon, Prieur du couvent et hôpital de la Charité Notre-Dame des Convalescents, son secrétaire, et Germain Fourré, religieux profès du dit Ordre, vinrent à Château-Thierry pour prendre possession de l'hôpital en présence des échevins, des syndics et des principaux de la ville ; ils dressèrent inventaire des meubles trouvés dans la maison. (*Arch. Hôtel-Dieu*, Ao 22, 29). Le 22 août, l'évêque de Soissons permit aux religieux de s'installer dans le diocèse.

Les Lettres Patentes du Roy, du 22 décembre 1656, approuvent et confirment le don fait aux religieux de l'hôpital, maison, cour, jardin, cimetière, « pour en jouir, par les dits religieux du dit ordre qui y sont et seront établis, du contenu en iceux, pleinement, pai-

siblement et perpétuellement, conformément aux règles et constitutions de leur ordre... pour y recevoir, nourrir, panser et médicamenter les pauvres malades et blessés du sexe masculin tant de la dite ville et faubourg qu'autres qui se présenteront, ainsi qu'il se pratique dans tous les autres hôpitaux... du dit ordre de la Charité établis pour le bien public, soulagement et assistance des pauvres malades et soldats blessés qui vont et viennent de nos armées... » Les religieux sont chargés « de faire dire et célébrer par chacun an, à perpétuité, au dit hôpital, une messe à pareil jour que celuy de notre naissance et de prier Dieu pour notre prospérité et santé, la paix et le repos de cet Etat. (*Arch. Hôtel-Dieu*, Ao 22).

En 1669 le « couvent et hospital Saint Jean-Baptiste de la Charité de Château-Thierry », n'avait que trois lits. D'autres lits ne tardèrent pas à être fondés; en 1720, l'hôpital possède cinq lits, cinq religieux et deux domestiques.

En 1722, est fondé « un lit garny au dit hôpital pour y recevoir, nourrir, panser et médicamenter un pauvre malade de la qualité de ceux que l'on reçoit ordinairement, c'est-à-dire *qu'il soit de maladie curable et non contagieuse, ni vénérienne, particulièrement* ».

Nous avons des renseignements précis sur les soins donnés aux « pauvres malades » de l'hôpital, d'après J. de Loyac (1661):

« Sitôt qu'ils (les malades) sont arrivés, un religieux leur lave les pieds... et les couche ensuite dans un lit propre, chauffé s'il est besoin, et avec draps, linges et autres accessoires... Les malades sont visités, au moins une fois tous les jours, par le médecin accompagné des religieux infirmier et pharmacien, et qui leur ordonne tout ce qui est nécessaire, tant pour les remèdes et médicaments, que pour le boire et le manger, qu'ils reçoiveut à heures fixes. Outre cela, *on donne aux plus malades, la nuit comme le jour, de trois heures en trois heures, des rafraîchissements appropriés*, tels que : œufs frais, bouillons, consommés, gelés et confitures. A cet effet, et pour les secours à donner dans leurs autres besoins, outre l'assistance continuelle qu'ils reçoivent durant le jour de la part des reli-

gieux, *ils sont encore veillés pendant la nuit par ceux qui font la garde tour à tour dans les infirmeries...* »

Un point important est spécifié dans les règles de l'Ordre : « *les malades sont couchés un seul en chaque lit*, pour éviter l'incommodité qu'ils feraient à l'autre s'ils couchaient deux dans un même lit » (comme à l'Hôtel-Dieu de Paris). Les religieux sont tenus, non seulement de laver les pieds des malades à leur arrivée, mais de leur laver les mains soir et matin avant leur repas. Une ordonnance du Père Provincial, de 1708, est ainsi conçue :

« Premièrement : Il est enjoint aux supérieurs et infirmiers de prendre un grand soin des pauvres malades, et on leur donnera toutes les choses nécessaires pour les aliments et médicaments.

« Deuxièmement : Il leur sera donné des bouillons bons, et l'on usera de précaution pour avoir de la viande ; si l'on ne peut pas en avoir, on aura dans la maison des poules pour faire des bouillons...

« Quatrièmement : On leur donnera du vin sitôt qu'ils seront en état d'en boire, et non, comme l'on en a fait, deux jours avant leur sortie.

« Cinquièmement : L'on aura les remèdes nécessaires comme électuaires, sirops, tablettes, séné, manne, rhubarbe, casse, etc.

« Sixièmement : Le lavement des pieds étant presqu'aboly, les prieurs tiendront la main à ce que soit exercée sa coutume régulièrement... » (*Arch. hosp. Grainville-la-Teinturière*).

Au XVIII[e] siècle, le nombre des lits pour les pauvres malades fut porté à sept, et en 1670, une maison de force pour le traitement des insensés et la correction des « mauvais sujets » fut créée. Leur nombre au XVIII[e] siècle était d'une trentaine. Le prix de la pension commune était de 600 livres. Rappelons que les aliénés, non plus que les correctionnaires, ne pouvaient être admis à la Charité « sous quelque prétexte que ce soit » que « par lettre de cachet » ou par « Ordre de justice ». Les « ordres du roi » n'étaient délivrés qu'après une enquête approfondie, faite par l'intendant ou le lieutenant général de police, qui adressaient

ensuite au ministre un rapport se terminant par leur avis personnel. La lettre de cachet était signée par le Roi et contresignée par le ministre. Cette procédure donnait de sérieuses garanties.

L'emploi des méthodes de douceur était recommandé à l'égard des aliénés et des correctionnaires. Le 22 août 1719, le Provincial recommande aux religieux « la miséricorde et la compassion envers les pauvres malades... comme aussy d'estre honestes, doux... envers MM. les Pensionnaires et de les consoler ».

« Le 2 fév. 1722, le T. R. P. Provincial et Vicaire général en France des Religieux de la Charité, Ordre de Saint-Jean de Dieu, a fait les ordonnances qui suivent et chargé les P. Prieur et Sous-Prieur de tenir la main à l'exécution d'ycelles ; le P. Prieur visitera au moins deux fois par semaine tous les pensionnaires... tant pour les consoler que pour connaître leur situation ». Les Ordonnances du Provincial reviennent à différentes reprises sur ce conseil : « traiter les aliénés avec beaucoup de douceur et de charité ». En 1731, le P. Provincial y insiste à nouveau : il ordonne de « traiter les pensionnaires et les pauvres malades avec douceur, amour et charité ». Il exhorte, en 1734, les religieux « à parler à MM. les pensionnaires avec douceur », et à avoir « pour eux toute l'honnêteté, la tendresse et la compassion qu'il convient à leur état » (Arch. Nation. FF[15] 84).

Le *Règlement* de 1765 revient sur cette question : « Le Prieur fera la visite au moins une fois par semaine de tous les prisonniers, l'un après l'autre et séparément pour les consoler, les rappeler à une meilleure conduite, et pour s'assurer par lui-même s'ils sont traités comme ils doivent l'être ; le sous-Prieur la fera tous les jours, et le Religieux qui sera chargé de la Direction (des pensionnaires) la fera quatre fois par jour ».

Nous n'avons pas trouvé de documents concernant l'admission de pensionnaires au cours du xviie siècle. Nous reproduirons ci-dessous, en suivant l'ordre

chronologique, les documents ayant trait à la vie du pensionnat au XVIIIe siècle.

Le pensionnaire le plus ancien sur lequel nous avons des renseignements est le sieur Du Cernay, conduit par ordre du Roi du 24 août 1732, expédié à la suite d'une enquête du commissaire Lecomte « à cause d'un dérangement d'esprit d'une espèce singulière ». Sa pension est de mille livres pour lui et son domestique. Bientôt, le Prieur Placide Agogué mande au ministre : « Vous me feriez un plaisir sensible de me délivrer d'un pareil sujet, car il est fort à craindre... il faut le veiller de près ». Du Cernay est transféré à la Charité de Charenton. (*Arsenal* ms. 11.183).

Le 1er déc. 1734, une lettre de cachet ordonne l'internement à la Charité d'André de Fautreau pour « corruption des mœurs, infamies, faux ». (*Arsenal*, ms. 11,251).

En 1737, le Sénéchal de Brest, père d'un libertin « chargé de dettes », qui s'est fait chasser de l'armée et qui, par sa conduite « ignominieuse, menace de se déshonorer et de déshonorer sa famille », adresse au Lieutenant de Police un placet dans lequel il expose les faits qui justifient l'internement de son fils par correction paternelle. Le Lieutenant de police résume le mémoire du père dans un rapport au ministre et conclut : « Je pense que l'ordre est juste ». Le cardinal de Fleury approuve sa proposition et la lettre de cachet ci-dessous est signée par le Roi et contresignée par le ministre :

« A notre cher et bien amé le Supérieur du couvent des Frères de la Charité de Château-Thierry.

DE PAR LE ROY

CHER ET BIEN AMÉ,

Nous vous mandons et ordonnons de recevoir dans votre maison le chevalier de Kersauzon et de l'y garder jusqu'à nouvel ordre, moyennant la pension de trois cent cinquante livres qui vous sera payée par son père ; si n'y faites faute, car tel est notre plaisir.

« Donné à Versailles le 8 sept. 1737.

« *Signé* : LOUIS *Contresigné* : PHELYPEAUX »

(*Bibl. Arsenal*, Arch. Bast. Dossier 11.360).

La Charité de Château-Thierry est placée sous le contrôle du subdélégué, de l'intendant de Soissons, du ministre et du lieutenant de police. En 1743, le ministre de Maurepas charge l'intendant de Soissons de « faire, tous les ans, une visite au moyen de laquelle on sera instruit de la manière dont les pensionnaires y seront tenus et de leur conduite ».

En 1745, sur la plainte d'un pensionnaire, le subdélégué, M. Sutil, se rend à la Charité, communique à tous les pensionnaires la lettre de l'intendant qui le charge d'une enquête, et recueille leurs doléances. Le Prieur Paulin Desmarais rend compte de cet incident, le 26 mai, au Lieutenant de police : il se plaint que l'intendant prête trop facilement l'oreille aux récriminations des pensionnaires « qui sont pour le moins aussi bien qu'à Charenton ». Le surlendemain, le Prieur reçoit de l'intendant de Soissons, M. Miliand, une lettre lui mandant que son subdélégué lui « a rendu bon témoignage de l'ordre qui s'observe actuellement dans la Charité » (*Arsenal* ms. 10.177).

Le 30 nov. 1749, le ministre Saint-Florentin, désireux d'empêcher la prolongation abusive des internements, envoie aux intendants une circulaire avec un état des prisonniers dont « la longue détention peut venir ou d'oubli de la part des supérieurs, ou de trop de dureté et de motifs d'intérêt de la part des parents, ce qui répugnerait à la justice du Roy ». (*Arch. Seine-Inf.*, C. 13).

1753. — On trouve pour cette année un ordre de capture et une lettre de cachet, signés de Louis XV, pour l'internement d'un pensionnaire à la Charité :

« De par le Roy,

« Il est ordonné :

« D'arrester Pierre-Philbert Dupuis et de le conduire aux frais de son père dans la maison des Frères de la Charité de Château-Thierry.

« Fait à Versailles le 2 sept. 1753.

« Signé : Louis.

« Contresigné : M. de Voyer d'Argenson ».

De par le Roy,

Cher et bien amé,

Nous vous mandons et ordonnons de recevoir dans votre maison Pierre-Philbert Dupuis et de l'y garder jusqu'à nouvel ordre de nous au moyen de la pension qui vous sera payée par son père ; si n'y faites faute, car tel est notre plaisir.

Donné à Versailles le 2 sept. 1753.

Signé : Louis.

Contresigné : M. de Voyer d'Argenson.

(*Bibl. Arsenal* ms. 11.824 f. 99 et 100).

1755. — Des instructions du ministre de Paulmy d'Argenson ordonnent au Prieur de fournir un état annuel des internés, « le roy désirant être informé annuellement de l'état des prisonniers par lettre de cachet... de la situation actuelle où chacun d'eux se trouvera par rapport à la santé du corps et de l'esprit, de même que de la conduite que tiendront ceux qui auront été arrêtés pour quelque dérèglement dans leurs mœurs... » (*Arch. Seine-Inf.*, C. 13). On le voit, les maisons d'aliénés sont soumises au contrôle de l'autorité administrative.

1756. — Le 15 mai « Messire Jean-François Le Ferou de Richebourg, écuyer, âgé de 45 ans, entre en vertu d'un Ordre du Roi du 4 du dit, contresigné de Mgr Rouillé. Folie ».

1758. — En mai, on transfère du donjon de Vincennes à la Charité, par ordre du roi, l'abbé de Moncrif, doyen de l'église d'Autun. Il avait déjà été interné à Tanlay, à la Charité de Senlis et à la Bastille. C'est un « libertin, dissipateur, à la cervelle entièrement tournée, sujet à des accès de folie... Il met tout en combustion; c'est l'homme du monde le plus dangereux, capable par son intrigue de révolter tout un royaume ». Le lieutenant de police Bertin adresse à son sujet une lettre de blâme au Prieur (30 mai 1758) :

« J'apprends par l'officier de police qui vous a remis l'abbé de Moncrif, détenu par Ordre du Roi dans votre maison, que vous l'avez logé fort mal, dans un endroit où l'on ne voit point clair, où il n'y a point de cheminée, un mauvais lit et les quatre murailles. Je dois vous dire que ce n'est point l'inten-

tion du Roi qu'il soit traité ainsi... Donnez-lui donc, à la réception de ma lettre, une chambre claire, commode et à cheminée, et rendez-moi compte du changement que vous aurez apporté à sa situation. » (Ravaisson, *Archiv. Bastille*, XVI, 270). Moncrif fut mis en liberté le 10 octobre suivant.

Le Prieur était tenu de renseigner l'Intendant de Soissons ou le Lieutenant-Général de Police sur les pensionnaires, de « marquer la conduite qu'ils tiennent », de signaler « le mieux de la maladie ». C'est ainsi que le Prieur Barnabé Guillot mande, le 3 juin 1758, au Lieutenant de police Bertin des nouvelles d'un pensionnaire aliéné :

...« Comme depuis longtemps, Monseigneur, je n'ay rien eu à vous marquer de particulier au sujet du S[r] Jordany, c'est ce qui m'a privé d'avoir l'honneur de vous écrire. J'ay celuy de vous dire qu'il est tranquille et qu'*il nous paraît qu'il n'a plus ses idées du couteau*, mais que de temps en temps, *il paraît triste et comme n'étant point à luy*; il me dit il y a quelque temps qu'il ne pouvait longtemps s'expliquer, il a aussi toujours ses idées de vouloir prendre des médicaments violents; je l'en dissuade autant qu'il m'est possible et je ne luy en donne point du tout; depuis quelque temps, *il a commencé à prendre le petit lait qu'il continue* ». (*Arsenal Dossier Moncrif*, ms. 11.811).

1759. — « Les aumônes du Roy dont S. M. gratifie cette maison pour chaque année, originairement de 200 livres », sont, en 1759, réduites à 120 livres. (*Registre des recettes*, fol. 22).

Cette même année, il est fait mention d'un internement par ordre de justice :

« Du 29 may 1759, Messire Pierre-Benoît Le Féron de l'Epinois, écuyer, âgé de 36 ans, entré en vertu d'une sentence d'interdiction, renouvelée en may 1769 ». Note du Prieur : « folie furieuse par intervalles et comme les accès ne sont pas réguliers, il exige une surveillance continuelle ».

De 1760 à 1764, nous relevons quatre admissions pour folie et une pour inconduite, toutes par Ordre du Roi.

L'année 1765 est marquée par l'envoi au Prieur d'un *Règlement général* de la maison de Force, expédié par le lieutenant général de police, M. de Sartine, le 5 août. Le Prieur est chargé de le faire « exécuter

dans toutes ses parties, après en avoir donné connaissance aux pensionnaires et à tous autres auxquels il sera nécessaire »; il devra « être exact à me rendre compte de l'exécution de tout ce qui est prescrit, ou des contraventions... » Ce règlement, que nous avons découvert dans les Archives de la Charité de Romans et publié en 1914, est un document précieux. On y remarque les dispositions judicieuses prises pour l'admission et le classement des malades, la tenue des divers registres, les visites, la correspondance, les règles à l'égard des pensionnaires entrants, les sorties, la surveillance et la discipline, l'isolement des sujets turbulents, les maladies incidentes, la vêture, le logement, la nourriture, les rapports avec les autorités, etc... L'article premier règle ainsi l'admission des aliénés et correctionnaires dans la maison de Château-Thierry :

« Réception. — On ne recevra qui que ce soit, et sous quel prétexte que ce puisse être, dans les maisons de force des religieux de la Charité, que ceux qui seront conduits par ordre du Roy ou de Justice ». (*Arch. Hospit. de Romans*. III, F[1] 35).

1768. — Le 17 août « le brigadier de maréchaussée à la résidence de Château-Thierry se transporte à la maison de la Charité avec sa brigade » pour procéder à une enquête sur l'évasion d'un pensionnaire, M. de Saint-Sauveur « placé pour être médicamenté du consentement de sa famille ». Le Prieur Damascle Rondelle (qui avait été Procureur à la Charité de Charenton) demande au Lieutenant de police que son complice, un domestique de la Charité « traître et infidèle, soit puny pour servir d'exemple ». Ce domestique est conduit en prison. (*Arsenal* ms. 12.365).

Cette même année, on relève trois entrées par ordre du Roi pour « folie », pour « imbécillité » et pour « inconduite ».

1769. — On note les entrées ci-dessous par lettre de cachet :

D'Abadie, baron d'Arboucave, entré en vertu d'un ordre du roi : « Tête absolument perdue, sans aucun instant de raison. Sa folie n'est pas dangereuse ».

Henry d'Oiré, écuyer, entré en vertu d'un ordre du roi : « épileptique et complètement imbécile ».

De Bartillat, prêtre..., pour inconduite.

De Calende, prêtre, pour folie.

Au cours des années suivantes, il est fait mention de particuliers internés par « ordre de justice » : le nommé Lamblot, entré le 3 mai 1773, « en vertu d'une sentence d'interdiction du Lieutenant-général de police du bailliage de la ville de Reims, datée du 13 mars 1773. Folie par intervalles non marqués ».

Dans un état fourni par le Prieur, on note : « du 5 novembre 1775, M. Nicolas Henin, âgé de 36 ans, entré en vertu d'une sentence d'interdictien de M. le Lieutenant général de Police de Reims, en date du 30 octobre 1775. Fou dangereux et insolent et qui n'a jamais la tête à lui ».

Le 13 mars 1778, une circulaire du ministre Amelot prescrit aux intendants de fournir des états annuels des personnes détenues en vertu d'Ordres du Roi, avec les motifs de la détention. Le 22 mars, l'intendant de Soissons, M. Le Pelletier, écrit à son subdélégué de Château-Thierry, M. Bourgeois, et lui envoie des modèles d'états à faire remplir par le Prieur de la Charité. Le 13 avril, M. le subdélégué rend compte à l'intendant de l'inspection qu'il a faite de la Charité « en exécution de ses ordres », et il lui adresse « l'état des personnes détenues d'ordre du Roy », avec mention des « motifs des ordres ». Leur nombre est de 29. On relève 21 aliénés, 7 correctionnaires et 1 pensionnaire « pour poison » (*Arch. Aisne*, C. 677).

1779. — Le nommé Portevin, notaire, « entré en vertu d'une sentence d'interdiction du bailly de Sillery en Champagne, en date du 20 juillet 1779. Folie ». (*Arch. Aisne*, 681).

En mars 1779, deux pensionnaires s'évadent avec la complicité de plusieurs personnes. Le subdélégué de Château-Thierry dresse des procès-verbaux que le Prieur envoie au ministre. L'intendant de Soissons, M. Le Pelletier, propose au ministre, « *pour prévenir de pareils abus et calmer les craintes du Supérieur*, de

la Maison, que les deux complices principaux de l'évasion soient détenus dans les prisons de Château-Thierry pendant une quinzaine de jours... [pour les autres]. il suffirait de leur faire une forte réprimande... » Le ministre Amelot approuve les propositions de l'intendant. (*Arch. Aisne*, C. 679).

A partir de 1780, le Prieur doit fournir à l'intendant des *états semestriels* des pensionnaires avec mention de la nature de la maladie et de l'état actuel. De plus, le subdélégué doit faire à cette occasion « des visites dans l'intérieur et à tous les prisonniers détenus dans la maison des frères de la Charité de Château-Thierry. (Lettre de l'intendant du 6 fév. 1781). (*A. Aisne*, C. 681).

Le 7 janvier 1781, le Frère Armand, Prieur de la Charité, adresse à l'intendant de Soissons « *l'état des personnes détenues dans la maison des religieux de la Charité de Château-Thierry par ordre du Roy et de justice, entrées, sorties, mortes et existantes, pendant les six derniers mois de 1780* ». Cet état comprend 32 noms. Il y a 28 pensionnaires internés par lettre de cachet et 4 par sentence d'interdiction. (*Arch. Aisne*, C. 681).

1782. — Un pensionnaire, de la Tour de Glené, fils du premier Président du Parlement d'Aix, qui avait été transféré de la Bastille à Château-Thierry, en vertu d'un ordre du roi donné à Versailles le 31 août 1781 pour libertinage, s'évade en avril de l'ancienne Force. Le subdélégué à l'élection de Château-Thierry, M. Vol de Conantray, dresse procès-verbal de l'évasion. (*Arch. Aisne*, C. 684).

En 1783 le *Règlement* de 1765 est complété par un *Eclaircissement sur la manière dont sont reçus et traités les prisonniers des diverses maisons de force dont l'administration est confiée aux religieux hospitalisés de l'Ordre de la Charité et de l'ordre qui s'y observe.* Cet *Eclaircissement*, que nous avons trouvé dans les Archives d'Ille-et-Vilaine et publié en 1914, débute ainsi : « Les religieux de la Charité ne reçoivent et ne détiennent dans leurs maisons

aucun prisonnier qu'en vertu d'ordre du Roi ou d'autorité de justice ». Aucun internement ne peut donc avoir lieu arbitrairement et sans l'intervention de l'autorité administrative ou judiciaire. Les rubriques suivantes fournissent des renseignements sur les règles que doivent observer les religieux de la Charité de Château-Thierry : *Ordre de la réception du prisonnier. — Précautions contre leur évasion. — Enregistrement des prisonniers et de leurs effets. — Ils sont retenus jusqu'à la révocation des ordres du Roi. — Ils logent dans des chambres séparées et saines. — Ordre et discipline. — Emploi de la journée. — Délassement. — Visites. — Punition. — Précautions pour prévenir la contagion des mauvais sujets entre eux et les autres pensionnaires. — Prix de pension. — Nourriture. — Infirmerie.* (*Arch. Ille-et-Vilaine*, C. 161).

L'*Eclaircissement* ajoute quelques détails sur l'Infirmerie des pensionnaires :

« Comme dans un grand nombre de prisons il se trouve toujours des infirmes ou des malades qui ont besoin de remèdes ou d'attentions particulières, il y a une infirmerie où l'on réunit ces sortes de prisonniers. Cette infirmerie est chauffée par un poële ou une cheminée. Un religieux instruit dans la médecine et la chirurgie, visite tous les jours deux fois ces malades et leür prescrit les remèdes et les rafraîchissements nécessaires. Ils sont administrés avec exactitude et charité, et sans que les familles des prisonniers malades soient tenues de payer un sol pour ces soins et les médicaments ».

En 1783 il y avait 30 pensionnaires à la Charité de Château-Thierry : 25 d'ordre du Roy ; 3 par sentence d'interdiction ; 2 par arrêt du Parlement. Cette année là il y eut 2 décès et une sortie. (*Arch. Aisne*, C. 685).

L'année 1784 est une date mémorable dans l'histoire des règles administratives qui présidaient à l'internement des aliénés ainsi qu'à la durée de la détention des correctionnaires. Dans sa circulaire de mars 1784 sur les lettres de cachet, le baron de Breteuil, ministre de la Maison du Roi, subordonne en prin-

cipe à une sentence d'interdiction l'expédition des lettres de cachet ordonnant l'internement des aliénés; l'intervention de l'autorité judiciaire doit donc devenir la règle. Cette réforme capitale supprime, en fait, l'internement des aliénés par lettre de cachet. Le ministre écrit aux intendants :

« A l'égard des personnes dont on demandera la détention pour cause d'aliénation d'esprit, la justice et la prudence exigent que vous (les Intendants) ne proposiez les ordres (du Roi) que quand il y aura une interdiction prononcée par jugement; à moins que les familles ne soient absolument hors d'état de faire les frais de la procédure qui doit précéder l'interdiction. Mais, en ce cas, il faudra que la démence soit notoire et constatée par des éclaircissements bien exacts ». (Funck-Brentano, *Les lettres de cachet à Paris*, Impr. Nation. p. XLIV).

En outre la durée de l'internement des correctionnaires est règlementée avec précision. Ces sujets ne pourront plus être maintenus indéfiniment. Suivant les cas, la détention ne pourra durer plus d'un an, deux ans ou trois ans. Enfin les intendants devront « visiter avec un soin particulier les maisons de Force, interroger les prisonniers », etc...

Le Prieur s'inspire des vues du ministre concernant les correctionnaires : dans les états qu'il adresse à l'intendant, en 1788, il signale ceux de ces pensionnaires qui pourraient être mis en liberté :

« Louis de Bartillat, prêtre, entré en 1769, en vertu d'un ordre du Roi, contresigné Phélypeaux, pour ivrognerie, inconduite et crapuleux libertinage. Cependant il faut avouer que vingt ans de retraite expient bien des fautes ».

« Charles Ozanne, entré le 8 juillet 1787, en vertu d'un ordre du roi, contresigné par le baron de Breteuil. Inconduite. Ecarts de jeunesse. Sa réclusion est une correction paternelle à laquelle il serait juste de mettre fin ».

Le 27 août 1784, le Prieur et le Frère Roch Bugnet « religieux chirurgien » signent un certificat constatant que le Sr Hérent, « pensionnaire libre... est attaqué d'une maladie épileptique qui lui occasionne des

accès de folie et qui dégénère en imbécillité ». (*Arch. Aisne*, C. 687).

Le 8 octobre de la même année, le Prieur Didime Choppin avise l'intendant de l'évasion de Buttel de Soissé, ancien officier de dragons, « entré en vertu d'un ordre du Roi de 1777, pour folie, pensionnaire de demi-liberté ». (*Arch. Aisne*, C. 687).

En 1785, le Gouvernement charge deux médecins réputés, Colombier et Doublet, inspecteurs des hôpitaux et maisons de force du royaume, de tracer le plan des améliorations à apporter dans l'organisation de l'assistance et du traitement des aliénés (1). Leur *Instruction sur la manière de gouverner et de traiter les insensés* est « imprimée par ordre et aux frais du Gouvernement », à l'Imprimerie Royale. Colombier, à qui l'on doit la première partie « qui concerne la manière de placer, garder et diriger les insensés », Colombier insiste sur la curabilité des maladies mentales « même lorsque la démence est ancienne », mais surtout lorsqu'elle est « commençante ». « L'on a prouvé que dans tous les cas il était essentiel de traiter d'abord les malades, surtout lorsque la folie est commençante; mais quand on a employé inutilement toutes les ressources nécessaires pour la guérison ou lorsque la démence est ancienne, on ne doit pas croire que les malades ne guériront point, puisque l'expérience démontre qu'il arrive souvent des révolutions heureuses dans ces individus, qui reviennent entièrement à la raison au moment où on s'y attend le moins ».

La seconde partie de l'*Instruction* est l'œuvre de Doublet : « *Marche générale du traitement qu'il faut administrer dans les différentes espèces de folies* ».

Le ministre, M. de Calonne, donne à l'*Instruction* une publicité considérable et il entend qu'elle serve de règle. Il impose, d'une façon officielle, les mesures hygiéniques et thérapeutiques que doivent

(1) Cf. Sérieux et Libert, *L'assistance et le traitement des maladies mentales au temps de Louis XVI*. Chronique médicale 15 juillet, 1er août 1914. On y trouvera le Rapport de Colombier.

appliquer les Supérieurs des maisons d'aliénés. Ces règles étaient pour une part déjà en usage dans les maisons des Frères de la Charité. Nous avons publié la lettre d'envoi du ministre aux intendants, qui sont chargés d'expédier des exemplaires de l'*Instruction* dans tous les hôpitaux et maisons de force de leur généralité. L'intendant de Soissons, en adressant l'*Instruction* au Prieur de Château-Thierry, lui fait connaître « que l'intention du Roi est que l'on s'y conforme autant que les circonstances et les lieux le permettent » (*Archiv. Orne*, C. 275).

En 1785, il y a eu 25 pensionnaires détenus pour cause de folie ou imbécillité. Le nombre des sorties a été de cinq parmi lesquelles celle du marquis de Saint-Amand, interné depuis près de deux ans pour « crapule et inconduite ».

En 1786, sur 25 pensionnaires on en compte : 9 pour folie; 3 pour folie par intervalles; 2 pour folie et inconduite; 3 pour imbécillité; 2 pour épilepsie; 6 pour inconduite. Sur ces 25 pensionnaires il y en a 21 d'ordre du Roi, 4 d'ordre de justice, dont 3 par sentence d'interdiction et 1 par arrêt du Parlement. (*Arch. Aisne*, C. 692).

En décembre 1786, le Prieur Dugauguet (qui avait été prieur à la Charité de Senlis en 1750 et 1756) (1) rend compte à l'intendant que le nommé Quatreme Disgonval s'est évadé « malgré les plus soigneuses précautions, ainsi qu'il appert par le procès-verbal qu'en a dressé M. Vol (le subdélégué) ». L'intendant, M. de Blossac, écrit au Prieur « J'en ai rendu compte au ministre... je ne doute point... que vous ne profitiez de cet exemple pour redoubler de surveillance afin de prévenir de pareils évènements... » (*Arch. Aisne*, C. 692).

Le 28 mars 1787 le ministre de Breteuil prescrit à l'intendant M. de Blossac, de « visiter avec un soin particulier la Charité ». La correspondance des Intendants, des Subdélégués, des Prieurs montre l'im-

(1) La Charité de Senlis possédait un important pensionnat d'aliénés et de correctionnaires de 80 lits.

portance qu'on attache aux états semestriels que les Prieurs doivent envoyer à l'intendant.

Souvent on réclame des explications : Comment se fait-il, demande l'Intendant, que tel état ne porte point le nom de tel prisonnier ? S'il a obtenu sa liberté, qu'elle est la date de l'ordre qui la lui a rendue ? S'il s'est évadé, à quelle date et dans quelles circonstances ? A-t-il été transféré ? (*Arch. Aisne*, C. 679). L'état pour « les six derniers mois de 1787 » signale qu'il y a 23 pensionnaires. (*Arch. Aisne*, C. 694).

1788. — Un état donne des renseignements précis sur l'état mental des pensionnaires :

« Herent. — Imbécillité habituelle causée par une épilepsie ; par intervalles des accès de fureur dangereux.

« Fleury. — Folie bien marquée et qui ne lui permet pas de demeurer dans la Société.

« Billaudet. — Imbécillité causée par une paralysie qui l'empêche même de parler ; quelquefois des emportements violents.

« Avolle. — Folie habituelle à ce que l'on assure. Il faut nécessairement encore quelque temps pour s'en assurer.

« Dercourt. — Fou furieux par intervalles non marqués. Son dernier accès a duré dix-huit mois. »

(*Arch. Aisne*, C. 699).

Le dernier état semestriel est celui qu'envoie le 5 janvier 1789, le F. Clément Yves, Prieur de la Charité.

La Charité de Château-Thierry ne devait guère survivre, en tant que maison d'aliénés, à la chute de l'Ancien Régime.

La loi du 26 mars 1790, qui supprimait les lettres de cachet et révoquait les « ordres arbitraires », celle du 18 août 1792, qui dissolvait l'ordre des Frères de la Charité comme les autres congrégations, entraînèrent la disparition rapide ou progressive de toutes les maisons de force.

La plupart des pensionnaires furent rendus à la liberté, sauf ceux dont la démence était manifeste. Les

religieux durent quitter « le couvent et hôpital de la Charité » qu'ils dirigeaient depuis près d'un siècle et demi et qu'ils devaient posséder « pleinement, paisiblement et perpétuellement ». Leur œuvre d'assistance des aliénés, de réforme des « libertins », œuvre poursuivie avec « charité et amour », était anéantie, et méconnus les services inappréciables qu'ils avaient rendus aux aliénés, aux déséquilibrés, à la famille et à la Société. Le Prieur fut remplacé par un « économe à demeure choisi par une commission administrative sur la parfaite connaissance de sa moralité et de son civisme ».

La loi du 16 Vendémiaire an V déclare en son article premier : « Les administrations municipales auront la surveillance immédiate des hôpitaux civils établis dans leur arrondissement. Elles nommeront une commission de cinq citoyens résidant dans le canton qui éliront entre eux un président et choisiront un secrétaire ».

Dans le *Registre des délibérations* de la Commission administrative, il est indiqué que la Force est affectée à des prisonniers :

« Cette maison, dans son état primitif, était administrée par des ci-devant Charitains qui procuraient aux malades admis dans les lits fondés dans la dite maison les secours dont ils avaient besoin, *qu'on y recevait aussi comme pensionnaires les personnes dont l'esprit était aliéné, soit en vertu d'ordre du gouvernement, soit volontairement aussi, sous l'inspection des Charitains et la surveillance des autorités alors existantes* ; que, depuis la suppression des ordres religieux, la dite maison a été administrée par une Commission sous la surveillance de l'administration municipale..., que l'on continue à y entretenir les lits fondés et à y recevoir des pensionnaires ; que l'extrême modicité des revenus appartenant aux pauvres fait qu'on ne peut pourvoir à leurs besoins qu'en y joignant l'économie sur les pensions, que depuis environ trois ans une partie des bâtiments qui servaient à la Force est employée à recevoir les prisonniers militaires, ceux de la police correctionnelle et ceux du grand criminel comme dépôt momentané... » (Archives Hotel-Dieu, Chateau-Thierry, F, 5).

L'hôpital continua donc à recevoir quelques aliénés. On les enferma même parfois, sous le Premier Empire, dans une cage. Le registre des délibérations porte, en 1809, la mention suivante : « Attendu que Lobigeois est dans un état qui nécessite et exige des soins particuliers, qu'il est furieux et qu'il devient même indispensable de faire établir une cage pour l'y renfermer, et considérant que c'est une dépense extraordinaire que l'hospice se trouve forcé de faire seulement pour le dit Lobijeois, arrête qu'il payera une pension de 1200 livres. »

La Charité sert aujourd'hui d'hospice de vieillards et d'orphelinat. Depuis l'époque où les frères de la Charité y « exerçaient charitablement envers les pauvres malades leur pieux institut de l'hospitalité », la maison n'a subi que des modifications insignifiantes. On peut arriver à une identification très probable des trois grandes divisions qui permettaient le classement des trente pensionnaires suivant leur état mental et leurs réactions : 1° *la Force* (17 lits) pour les aliénés insociables, violents, et les correctionnaires dont on redoute les mauvais instincts, les tentatives d'évasion et qui doivent être « resserrés » ; 2° la *demi-liberté* (8 lits) pour les pensionnaires tranquilles, mais nécessitant cependant une certaine surveillance ; 3° *la liberté* (5 lits) pour les « gens sages », les convalescents ou les sujets amendés ; ils habitent le « corridor des religieux » et sont autorisés à manger à la table des religieux.

L'historique qui précède ne peut donner qu'une idée imparfaite de la vie de la Charité de Château-Thierry. Nous avons dû résumer ou passer sous silence nombre de documents des plus instructifs. Notre étude suffira peut-être cependant à montrer les règles inflexibles qui présidaient à l'internement des pensionnaires, les garanties qui leur étaient réservées pendant leur séjour, la surveillance qu'exerçaient les autorités administratives, le contrôle vigilant du ministre, de

l'intendant, du lieutenant de police, du subdélégué, les réformes successivement introduites au cours du XVIII[e] siècle, l'emploi des méthodes de douceur dans le traitement des malades, etc... Il ne nous a pas, enfin, été possible de reproduire dans leurs détails les dossiers des pensionnaires, de mettre en lumière leur état mental d'après leurs écrits, les enquêtes administratives et les rapports des Prieurs. Nous avons fait ailleurs ces investigations. Avec une méconnaissance surprenante des textes, on a présenté les pensionnaires des maisons de force de l'ancien régime comme les victimes de détentions arbitraires. Les documents conservés dans les archives de la Lieutenance générale de police montrent les faits comme la vivante antithèse de ce qu'ont affirmé des historiens mal informés.

LARREY ET LE SQUELETTE DE CADOUDAL

Par M. TRÉNEL

D'après un guide anonyme et sans date des cimetières de Paris, mais datant probablement des premières années de la Restauration, le gardien du cimetière Sainte-Catherine montrait aux visiteurs une tombe qui aurait contenu les restes de Cadoudal, et de ses complices. L'auteur de cet ouvrage émet des doutes sur l'exactitude des faits, et à juste titre. Les restes de Cadoudal, plus précisément son squelette — de ses compagnons nous ne savons rien — reposent bien authentiquement dans le monument élevé à sa mémoire dans le cimetière de Kerléano, mais après quels avatars !

Les faits ont été divulgués par G. de Cadoudal, neveu de Georges, dans son ouvrage *G. de Cadoudal et la chouannerie, 1887* : Larrey était en possession du squelette de Georges qui fut réclamé en 1814 par ses amis et sa famille, et transporté à Karleano.

Lenôtre a repris cette annecdote dans son *Georges Cadoudal* (*Collection : Les Leçons du Passé.* 4); mais il ne fait pas d'allusion à certains documents, qui paraissent lui avoir échappé, que nous tirons des manuscrits de Larrey remis à la Bibliothèque nationale par Mlle Dodu, l'héroïque télégraphiste de 1870, fille adoptive d'Hippolite Larrey. Mais de plus, nous croyons pouvoir tirer de certains indices quelques conclusions pathologiques concernant Cadoudal qui seront, nous le craignons, mal accueillies par les admirateurs du héros Chouan, et ils sont nombreux à en juger par les 23 éditions de l'ouvrage de Lenôtre.

Comment Larrey entra-t-il en possession de ces respectables reliques ? Nous ne connaissons pas les détails de l'évènement : « Cruelle jusqu'au bout, écrit

Edmond Béraud (1), la police impériale fit porter à l'amphithéâtre le corps de Cadoudal, et le baron Larrey, inspecteur général du service de santé prit possession de son squelette. « Nous n'avons pas trouvé dans quelles conditions cette prise de possession eut lieu. Mais est-ce bien la police qui fit cette dernière injure à l'ennemi du Premier Consul devenu l'Empereur ? ou bien plutôt ne serait-ce pas Larrey qui, dans son ardeur scientifique, se fit adjuger pour ses collections anatomiques le corps du supplicié, et pourquoi ? A cause, supposons-nous, d'une particularité anatomo-pathologique qu'il présentait : son énorme tête.

Voyons les faits.

Avant de commencer nos recherches, toutes fortuites, nous n'avions aucune idée du physique de Cadoudal. Nous n'avions que le souvenir lointain de la lecture de l'Histoire du Consulat et de l'Empire illustrée par Neuville qui montre Cadoudal grimpant à une corde sur les falaises de Biville, et en regard son arrestation dramatique. C'est donc sans prévention à son sujet que, quand nous vîmes son portrait dans l'ouvrage même de G. de Cadoudal, nous fûmes frappé de cette forte tête au volumineux massif facial qui de prime abord nous apparut comme rappelant par sa bestialité le faciès épileptique. Nous n'oserions pas émettre ce qui paraîtra un blasphème, si nos lectures ne nous avaient confirmé la probabilité de ce diagnostic.

*
* *

En ce qui concerne le volume extraordinaire de cette tête, nous avons tout d'abord les signalements de la police. Nous rapportons le premier d'après G. de Cadoudal (2) :

(1) Edmond Béraud. — *Aux temps héroïques de la chouannerie. Georges Cadoudal et les siens.* Revue du Bas-Poitou, 42e année, 1929, 1re livraison, p. 1.

(2) G. de Cadoudal indique que ce signalement parut au Moniteur du 27 février 1804, mais nous ne l'avons pas trouvé à cette date.

Signalement :

5 pieds 4 pouces (ou 3), extrêmement puissant, épaules larges, *tête effroyable par sa grosseur*, cou très raccourci, doigts courts et gros, jambes et cuisses peu longues, le nez écrasé et comme coupé dans le haut, yeux gris, dont un sensiblement plus petit que l'autre, *sourcils légèrement marqués et séparés*; cheveux châtain clair, assez fournis, coupés très courts ; teint coloré, joues pleines; bouche petite, dents très blanches ; barbe peu garnie, favoris clairsemés et roux; menton renfoncé; marchant en se balançant ; voix douce, bien mis, linge toujours blanc.

C'est le soin de sa personne rappelé par ce dernier trait, qui, dirons-nous en passant, avait sans doute fait donner à Cadoudal le surnom de *Muscadin* (lettre du général Quentin, 30 nivôse, an 9, *arch. nat.*, F[7] 6228).

Un second signalement qui fut transmis aux journaux existe aux Archives Nationales en manuscrit et en imprimé. Agé de 34 ans, n'en paraissant pas davantage, extrêmement puissant et ventru, 3 pieds 4 pouces, épaules larges, d'une corpulence énorme, *la tête très remarquable par sa prodigieuse épaisseur*, col très court, le poignet fort, les doigts courts et gros, jambes et cuisses pas très longues, yeux gris dont un sensiblement plus petit que l'autre, le nez écrasé comme coupé dans le haut; *les sourcils légèrement marqués et séparés*, favoris presque roux, cheveux chatain clair assez fournis, coupés très courts, ne frisant point excepté sur le devant où ils sont plus longs; dents très blanches, joues pleines et sans rides, barbe peu garnie, menton renfoncé; il marche en se balançant les bras tendus de manière que les mains sont en dehors; sans accent, voix douce.

Nous ne croyons pas utile de reproduire d'autres signalements (1) existant aux Archives qui ne diffèrent

(1) Nous trouvons aux Archives (F[7] 6.391 plaq. 6) la circulaire envoyée aux journaux :

Lettre à écrire aux journalistes en leur adressant le signalement de Georges.

Paris, le 10 Ventose, An 12.

Au rédacteur du...

Je vous prie, citoyen, d'insérer dans le plus proche numéro de votre

que par des variantes sans importance ; indiquons que l'un d'eux ne fait pas mention du volume de la tête. Un autre, note cette particularité « que les yeux ne sont point expressifs » ce qui va à l'encontre de la légende.

Cette forme de la tête n'est pas seulement indiquée dans les signalements de la police, elle avait frappé ses partisans eux-mêmes, car Edmond Béraud rapporte cette exclamation de Stofflet : « cette tête carrée ira loin si un boulet ne l'emporte pas. »

Nous attirons particulièrement l'attention sur le fait signalé sans exception dans tous les signalements de la police : « ... *les sourcils légèrement marqués et séparés... le nez écrasé et large du bas...* » (1) Nous ne nous étonnerons pas de ces dispositions anatomiques, car il nous apparaît que les signalements le décrivent comme un achondroplase, si l'on nous permet d'interpréter ainsi les descriptions de ses membres et de ses doigts *gros et courts* (2). Et il réalisait ainsi dans

journal le signalement de Georges, chef de brigands venu d'Angleterre pour assassiner le Premier Consul Ce signalement est ci-joint.

Je vous salue.

Suit la liste des journaux :

Le Journal des Débats ; Le Journal de Paris ; Le Publiciste ; Le Journal des défenseurs de la Patrie ; Le Journal du Commerce ; Les petites affiches (par Ducray, Dumesail, Brassac) ; *Le Journal des Spectacles ; Le Memorial anti-britannique ; La Gazette de France ; Le Journal du Soir* (par Chaigneau) ; *Le Citoyen français ; La Clef du Cabinet ; Le Courrier des Spectacles.*

(1) Le signalement qu'avait donné la préfecture de police le 28 fructidor, an X, signalait déjà la tête un peu grosse, mais lui attribuait un nez mince et relevé.

(2) Cependant, la taille de Cadoudal était assez élevée, puisque dans les signalements, il lui est attribué 5 pieds 4 pouces et que le préfet de police dans son interrogatoire préliminaire (Arch. Nat. F7 6.391. Plq. 2), lui donne 1m73 ; il y avait sans doute disproportion entre les dimensions du thorax et des membres qui, dans tous les signalements, sont indiqués comme courts. On pourrait donc admettre dans ce cas une achondroplasie partielle. La note est ainsi conçue · « 18 Ventôse, an XII. Nous conseiller d'état, Préfet de police, avons fait comparaître par devant nous le cy-après nommé, lequel nous a paru avoir la taille de 1m73, les cheveux châtains, les sourcils *idem*, le front moyen, le nez court et écrasé, les yeux bleus, la bouche petite, le menton à fossette, rond ; le visage plein, cheveux à la Titus, nageoires peu fournies, forte corpulence, épaules larges. » Nous noterons qu'il n'est pas fait allusion au volume de la tête. Mais il n'y a là qu'une identification sommaire.

l'âge mûr ce qu'en dit son neveu dans le portrait qu'il trace de lui comme enfant : « La nature semblait l'avoir taillé à coups de hache. Dépourvu des grâces de l'enfance, les traits assez irréguliers de son visage attiraient l'attention par une empreinte d'audace et d'énergie. « Nous sommes loin des portraits idéalisés dont nous aurons à parler tout à l'heure, quoique, ailleurs (p. 344), il écrive : « En un mot, Georges avait les formes que la nature donne aux hommes destinés à soutenir ou à engager les grandes luttes, et il le compare au Titus de Beulé dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er décembre 1869, il en avait du moins la chevelure, la mode alors.

Mais poussons l'enquête.

L'auteur anonyme de *L'Empire ou dix ans sous Napoléon* racontant (p. 67) sa rencontre fortuite en février 1804 avec les conjurés et sa conversation avec Pichegru fait tenir à celui-ci les propos suivants : « ... Nous sommes deux... — Oui, dis-je, l'héroïque Georges et vous. — Lui, *una bruta bestia*, un ours mal léché, propre à un coup de main, *mais de cervelle point.* » C'est l'auteur qui souligne. Nous ne nous portons pas garant de l'authenticité de cet ouvrage ni de la véracité du récit, mais à titre documentaire, le fait est au moins curieux. On pourrait aussi avoir des doutes sur la réalité de ce conciliabule dans la rue, mais on en trouve signalés quelques-uns dans les documents du procès aux Archives Nationales, par exemple dans l'interrogatoire de Frédéric Lajolais (F7 6391. Plaq. 2, fol. 34 et 39). Quant à l'opinion de Pichegru sur Cadoudal, elle est prouvée par la réponse qu'au cours du procès il fit au Grand Juge, celui-ci lui demandant : « Pourquoi suis-je obligé d'accoler sans cesse dans un même interrogatoire les noms de Georges et de Pichegru ! » — Réponse : « Si vous accolez les noms de Georges et de Pichegru c'est que cela vous plaît, car je ne m'accole point à Georges. » Ce n'est peut-être là qu'une des dénégations systématiques que Pichegru opposa à toutes les questions, mais on croirait entendre le ton de l'ancien

général en chef de l'armée du Rhin parlant d'un chef de bandes. Cette répugnance est d'ailleurs confirmée par un propos de son fidèle Couchery dans son interrogatoire : « J'ai la certitude que Pichegru se voyait avec peine en quelque sorte entre les mains de Georges » (F^7 6391, Plaq. 2, n° 22, fol. 10).

Enfin, comme l'on n'est jamais trahi que par les siens, c'est dans son travail écrit dans un but de panégyrique par Edmond Béraud qui signe vice-président de la Presse Monarchique, que nous trouvons un incident bien curieux pour appuyer notre hypothèse (*loc. cit.*, p. 6) : « ... Trois fois il passe en Angleterre chercher les princes ; un courtisan ose lui dire : « Vous voulez qu'ils aillent en Bretagne, au moins répondez-vous de leur vie ? — Non, s'écrie Cadoudal, mais je réponds de leur honneur, « et le visage en feu, la colère avec le sang lui monte au cerveau, il tombe sur le parquet. »

Une chute brusque avec perte de connaissance, même à la suite d'une émotion, chez un homme valide de cet âge, éveillera toujours dans l'esprit d'un médecin la supposition d'une crise comitiale.

*
* *

Si nous passons maintenant à l'examen des effigies que nous possédons de Cadoudal, que voyons-nous ?

Les premières en date sont les gravures que fit imprimer la police à l'appui de ses signalements. L'une probablement contemporaine du signalement qui indique « *une tête effroyable par sa grosseur* » le représente en effet comme un véritable hydrocéphale. Dans les suivantes, cette exagération est corrigée en partie et le fait saillant est son énorme massif facial. Notre attention a été particulièrement attirée par un portrait en pied, de face : l'attitude donnée est celle décrite au signalement où on le montre d'une démarche « en se balançant, les bras tendus, les mains en dehors » ; mais ce qui nous frappe le plus, c'est son faciès caractérisé par « son nez aplati du haut

assez large du bas.., ses sourcils légèrement marqués et séparés » : il y a dans cette figure une représentation tout à fait exacte mais probablement exagérée d'hypertélorisme.

Il y a évidemment dans ces images une intention caricaturale, volontaire ou non. Mais il y a plus. Il semble bien que ces figurations soient faites de mémoire, sinon de chic. Ce qui semblerait le prouver c'est la note manuscrite que nous trouvons au bas de l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale (1). « Ce dessin a été terminé la veille de l'arrestation de Georges d'après le signalement qu'avait publié la police. Godefroy le fils le donna le lendemain comme portrait ». Tous les doutes sont donc permis sur sa valeur iconographique. Mais une autre image — anglaise celle-là et évidemment sans intention caricaturale « dessinée par Dumoutier à Paris et gravée par A. Freschi » — reproduits l'hypertélorisme et l'ensellure nasale.

En contradiction absolue avec ces images, sont les nombreux portraits des ouvrages postérieurs à la Révolution dont la Bibliothèque Nationale possède de nombreux exemplaires qui ne sont en somme que la réplique les uns des autres, gravés par Couché fils et Boulenaz; c'est la figure du héros idéalisé où se marque à peine un léger prognathisme et où le crâne est, non seulement nullement disproportionné, mais même relativement petit pour la taille du personnage.

Ils ne méritent, semble-t-il, pas plus de confiance que les précédents.

Accepterons-nous comme entièrement véridique l'image de profil donnée par G. de Cadoudal? C'est la première qui soit tombée sous nos yeux, et comme nous l'avons dit plus haut, elle nous frappa dès l'abord par son expression bestiale et fit naître

(1) Il porte l'inscription : Déposé à la Bibl. Nat. le 25 ventôse, an XII, à Paris chez Martinet. — V. Collection de Vinck, 7.722. Exemplaire en couleur).

nos premiers doutes sur l'intégrité psychique du héros.

Par contre, le portrait reproduit par Lenôtre est en opposition complète avec le précédent. Il est indiqué comme peint à Londres en 1803 et attribué à Lawrence ; il appartient au lieutenant-colonel A. Duron : le nez est long, le menton plutôt fuyant, les lèvres sont minces, les cheveux plats, les favoris très fournis. Il ne donne en aucune façon l'expression de brutalité des autres portraits, à douter de l'exactitude de l'attribution, car l'expression est plutôt douce et gracieuse et même efféminée. Et, par une opposition probablement involontaire, l'auteur lui a accolé une vignette d'une laideur et d'une brutalité excessive, au crâne petit, à la face énorme, à l'expression féroce, dont l'origine n'est pas indiquée.

Que croire ?

Par une rencontre imprévue, cette figure est justement celle qui se rapproche le plus du seul portrait authentiquement d'après nature de Cadoudal, le dernier que nous ayons rencontré dans nos recherches et qui nous donne, lui, avec une sincérité indéniable, la véritable figure du grand chef chouan : nous l'avons trouvé reproduit par Armand Dayot dans son album de la *Révolution française* (p. 285). Malheureusement sans indication d'origine, il porte la souscription suivante : « D'après un croquis à la plume de Vivant-Denon fait d'après nature en juin 1804 pendant le jugement du célèbre conspirateur ». On peut hardiment affirmer une entière ressemblance au modèle : la figure est de trois quarts ; le crâne est relativement petit, le massif facial énorme et saillant, le cou court, le nez, plus long que dans les portraits idéalisés, est nettement déprimé à sa base ; non moins nettement les yeux présentent un écartement anormal avec abaissement de l'angle externe de l'orbite (particularité exagérée dans le signalement étudié plus haut, et bien marquée dans l'estampe anglaise) ; l'oreille paraît atteinte de malformation ; elle est écartée du crâne comme l'indique

un des signalements (F^7 6.391. Plaq. 2.5^me^ division. Police secrète) : « les oreilles bien découvertes ».



GEORGES CADOUDAL

D'après un croquis à la plume de Vivant-Denon, fait d'après nature en juin 1804, pendant le jugement du célèbre conspirateur.

Ce beau et précieux dessin est reproduit ici (Photo-Chevojon) d'après l'image donnée par Armand Dayot dans son ouvrage : *La Révolution française, Constituante..... Directoire*, Dayot n'en indique pas la provenance.

Remarquer l'énormité du massif facial et le prognathisme, la *manifeste microcéphalie* dissimulée par la chevelure crépue, la petitesse du lobe de l'oreille, nettement malformé.

Ce dessin, exécuté avec un souci évident de la ressemblance et dans un but documentaire par un artiste réputé, est sans aucune discussion possible *la seule effigie véridique et utilisable comme document médico-anthropologique*, aussi éloignée qu'elle est tant des soi-disant signalements caricaturaux de la police que des portraits idéalisés vulgarisés par les panégyristes, c'est probablement le seul portrait fait d'après nature.

Nous regrettons de dire que ce portrait n'est point à l'avantage du héros et porte l'empreinte de la brutalité qui paraît avoir été une des marques du caractère de Cadoudal (1) : elle est signalée dès l'enfance par G. de Cadoudal racontant son entrée violente au collège de Rennes, et plus tard par l'accusation lancée contre lui au cours du procès d'avoir fait « fusiller quiconque résistait à ses ordres et même d'avoir fait jeter dans un canot à la mer pendant la tempête, plusieurs des officiers ou ex-nobles qui vous apportaient de l'or lorsqu'ils vous demandaient du service ». (Série de questions à faire aux accusés. F^7 8.393 Plaq. 2).

*
* *

Nous pouvons encore proposer à l'appui de notre hypothèse un fait physiologique : les épileptiques se font souvent remarquer par leur force musculaire on peut dire excessive, et leur infatigabilité : il semble qu'ils possèdent des réserves d'énergie physique inépuisables. Dans les asiles d'aliénés tous les travaux de force incombent aux épileptiques et dans l'histoire nous voyons cités comme exemples d'une activité physique remarquable et d'une résistance extraordinaire à la fatigue, les grands guerriers épileptiques : Attila, César, Alexandre, Louis XIII avant que ses médecins l'eussent épuisé par leurs purges

(1) Une note du dossier Deroi (Arch. Nat. 6397, Plaquette 4) désigne « le nommé Piogé *dit sans Pitié* ou *Tappe à mort* comme l'homme d'exécution des cruautés de Georges » pendant la Chouannerie.

et leurs saignées, Louis XIV, Napoléon. Cadoudal serait en bonne compagnie.

Pour conclure si notre diagnostic rétrospectif est exact, les admirateurs de Cadoudal auront pour consolation de se dire que Napoléon dont il fut l'irréconciliable ennemi était atteint du même mal et n'en fût pas moins génial.

L'histoire a de ces rencontres et la pathologie de ces séries singulières. La médecine du présent, si elle déflore malheureusement parfois des gloires, éclaire souvent aussi d'un jour inattendu les « leçons du passé ». Nous ne nous cachons cependant pas ce que notre hypothèse a de discutable, n'étant basée que sur des indices élémentaires.

*
* *

Le 16 juin 1814 Larrey recevait la lettre suivante conservée dans ses manuscrits (Bibl. Nat. Fonds français. Nouvelles acquisitions 5.882, fol. 51).

Monsieur,

D'après ce qu'il m'a été dit que vous conservez chez vous le corps du général Georges Cadoudal mon frère, j'ai prié quelques officiers qui ont servi avec lui d'aller vous trouver pour s'en assurer. Comme ils n'ont pas été asszez heureux pour vous rencontrer, je vous prie d'avoir la bonté de me mander si réellement vous gardez ce Depeau (*sic*) qui ne peut que m'être très cher. Veuillez me tirer de l'incertitude où je suis à cet égard le plutôt que vous pouvez. En attendant je vous prie d'agréer les sentiments avec lesquels je suis

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Ch. Cadoudal.

N° 27, rue de Grenelle Saint-Honoré,
le 16 juin 1814.

Les formalités furent rapidement conduites comme le prouve le document suivant :

Nous soussignés, reconnaissons avoir reçu de M. le baron Larrez, inspecteur général des armées pour le service de santé,

etc,. etc..., le squelette du général Georges Cadoudal, Dépôt précieux auquel il attachait le plus grand prix et qu'il a bien voulu céder au frère et aux amis de cet infortuné général avec cette bonté et cette complaisance qui caractérisent si bien cet homme estimable et dont la réputation est si parfaitement établie ; en remettant à Monsieur le baron Larrey ce reçu, nous croyons devoir le prier d'agréer nos remerciements et l'assurance de notre reconnaissance.

Paris, le 23 juin 1814.

Desol de Grisols,
Le Cher Ch. D'hozier.

G. de Cadoudal donne dans son ouvrage le curieux certificat d'authenticité délivré par Larrey (pièces justificatives n° 92).

Je soussigné, inspecteur général du service de santé des armées, premier chirurgien de la cy-devant garde impériale, commandant de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de la Couronne de fer, etc., etc., déclare être possesseur du squelette monté en fil de fer ayant appartenu à la personne de Georges Cadoudal, lieutenant-général des armées du Roi, cordon rouge. En attestant l'identité du squelette de Georges par la déclaration sincère que la personne qui l'a préparé en a faite et les caractères distinctifs de ce squelette, auxquels le connaisseur peut facilement trouver l'homme vivant (*sic*), je certifie l'avoir remis à MM. Joseph Cadoudal frère de Georges, Desol de Grisols et Charles d'Hozier ses amis, lesquels me l'ont demandé avec instance.

C'est pourquoi et pour rendre justice à la vérité, j'ai donné la présente déclaration (cependant en confidence) à l'effet de constater l'identité du sujet.

Fait à Paris le 20 juin 1814.

(Cachet en cire du baron Larrey).

Le baron Larrey.

Le secret confidentiel que réclamait Larrey a été on le voit mal gardé, pour la plus grande satisfaction de la curiosité historique.

Le Roi manifesta sa satisfaction à Larrey et nous trouvons dans les manuscrits de celui-ci la note suivante (fol. 429) :

Le Ms de Rivière est autorisé à dire à Monsieur le baron Larey, que Sa Majesté lui sait beaucoup de gré du soin qu'il avait pris de conserver l'estéologie de son fidèle général Georges et du noble désintéressement que Monsieur le baron Larey a mis à le rendre à sa famille. Le Ms de Rivière saisit avec empressement cette occasion d'assurer Monsieur le baron Larey de la haute estime qu'il a pour lui, et de la reconnaissance que les parents du général et ses amis ont, et auront toujours de la conduite de l'habile homme qui a conservé avec tant de soin ce précieux dépôt.

Paris, ce 1er juillet 1814.

Il est vraisemblable que cet évènement entra en ligne de compte dans les raisons qui firent maintenir alors Larrey dans son grade et ses titres qu'il devait perdre après la seconde Restauration.

« Les restes de Georges rapportés de Paris reposent dans le petit cimetière de Kerléano. Un modeste monument désigne aux voyageurs la tombe de celui qui fut Georges Cadoudal » (1).

(1) Georges STEVENIN et Armand HUBERT. — *Georges Cadoudal, Etudes historiques*, 1912.



DOCUMENTS

Déclaration du Roy qui explique ce qui sera observé par les Juges, lorsqu'il se trouvera des Cadavres dans les Rues de Paris, dans la Rivière et autres endroits, pour avoir connoissance de la cause de leur mort.

Donnée à Fontainebleau, le 5 septembre 1712.

Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre : A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, salut. Nous avons esté informez qu'il se trouve fréquemment dans notre bonne Ville de Paris, dans les fauxbourgs et dans les lieux circonvoisins, principalement dans ceux qui sont situez près de la Rivière, des Cadavres de personnes, qui ne sont pas mortes de mort naturelle, et qui peuvent mesme estre soupçonnées de s'estre défaites elles-mesmes; que les crimes qui causent ces morts se trouvent très souvent impunis, soit par le défaut des avertissemens qui devroient estre donnez aux Officiers de justice par ceux qui en ont connoissance, soit par la négligence ou dissimulation de ces mesmes Officiers, et que les personnes qui ont interest d'empescher que les causes et circonstances de ces morts soient connues, contribuent par des inhumations qu'ils font faire secrètement et précipitemment à cacher ces évenemens, en supposant aux Ecclesiastiques des faits contre la vérité. L'énormité de plusieurs cas qui sont arrivez Nous a fait connoistre la nécessité qu'il y a d'établir une disposition formelle et expresse qui puisse empescher à l'avenir pareils inconvéniens. A ces causes et autres, à ce Nous mouvans, de nostre certaine science, pleine puissance et autorité Royale, Nous avons dit et déclaré, disons et déclarons par ces Présentes signées de nostre main, voulons et Nous plaist, que lorsqu'il se trouvera dans notre bonne Ville et fauxbourgs de Paris et dans les lieux circonvoisins des Cadavres de personnes que l'on soupçonnera n'estre pas mortes de mort naturelle, soit dans les maisons, dans les ruës et autres lieux publics ou particuliers, soit dans les filets des Ponts, vannes de Moulins et sous les bateaux qui sont sur la Rivière; les Propriétaires s'ils y demeurent, sinon les principaux Locataires, les Aubergistes, les Voisins, les Maistres des Ponts, les Meuniers, Bâteliers, et généralement tous ceux qui auront

connoissance desdits Cadavres. soient tenus d'en donner avis aussi-tost; sçavoir, dans nostre Ville et Fauxbourgs de Paris au Commissaire du quartier et dans les lieux circonvoisins aux Juges qui en doivent connoistre, ausquels Juges et Commissaires Nous enjoignons de se transporter diligemment sur le lieu, de dresser procez-verbal de l'estat auquel le Corps aura esté trouvé, de lui appliquer le Scel sur le front, et le faire visiter par Chirurgiens en leur présence, d'informer et entendre sur le champ ceux qui seront en état de déposer de la cause de la mort, du lieu et des vie et mœurs du défunt, et de tout ce qui pourra contribuer à la connoissance du fait, dont les Commissaires en nostre Chastelet de Paris feront rapport au Lieutenant criminel, pour y estre par luy pourvu, ainsi que par les autres Juges des lieux à qui la connoissance en appartiendra, en conformité de nos Ordonnances et suivant la forme prescrite par notre Ordonnance du mois d'août 1670, au Titre XXII.

Faisons défenses à toutes sortes de personnes de faire inhumer lesdits Cadavres avant que lesdits Officiers ayent esté avertis, que la visite en ait esté faite et l'inhumation ordonnée par les Juges, à peine d'amende contre les contrevenans à la présente Déclaration, mesme de punition corporelle, comme fauteurs et complices d'homicides, s'il y échoit; défendons ausdits Juges de retarder l'inhumation après l'exécution de ce qui est cy-dessus ordonné, sous prétexte de vacations par eux prétenduës, à peine d'interdiction. Si donnons en mandement à nos amez et féaux Conseillers, les Gens tenant nostre Cour de Parlement à Paris, que ces Présentes ils ayent à faire lire, publier et registrer, mesme en vacations, garder et observer selon leur forme et teneur : Car tel est nostre plaisir; en témoin de quoy, Nous avons fait mettre nostre Scel à cesdites Présentes. Donné à Fontainebleau le Cinquième jour de Septembre, l'an de grace mil sept cens douze et de nostre Regne le soixante-dixième.

Signé : Louis.

Et sur le Reply : par le Roy.

Phélypeaux.

Et scellée du grand Sceau de cire jaune.

Registrée à Paris en Parlement en vacations le troisième octobre mil sept cens douze.

Signé : Ysabeau.

(Collection particulière).

Communiqué par le Dr R. Goulard.

(De Brie-Comte-Robert).

Déclaration du Roy portant défenses à ceux de la Religion prétendue réformée de faire les fonctions de Sages-femmes (1680).

Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre : A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Nous avons esté informez qu'il se commet beaucoup d'abus par ceux de la religion prétenduë réformée de l'un et l'autre sexe, qui se meslent d'accoucher et faire les fonctions de Maistresses Sages-femmes dans l'estendue de nostre Royaume, en ce que suivant les principes de leur Religion, ne croyant pas le Baptême absolument nécessaire, et ne pouvant pas d'ailleurs ondoyer les enfans, parce qu'il n'est libre qu'aux Ministres de Baptiser et mesme dans les Temples, quand il arrive que des enfans sont en péril de la vie, l'absence desdits Ministres, ou l'éloignement des Temples cause souvent leur mort sans qu'ils ayent receu le Baptême; qu'il arrive encor que lorsque lesdits de la Religion prétendue réformée sont employez à l'accouchement des femmes catholiques, quand ils connoissent qu'elles sont en danger de la vie, comme ils n'ont pas de croyance aux Sacremens, ils ne les avertissent point de l'estat où elles se trouvent, en sorte qu'elles meurent sans que lesdits Sacremens leur ayent esté administrez. A quoi voulant pourvoir et empescher en mesme temps, que les enfans illégitimes dont on cache la naissance et dont l'éducation est ordinairement confiée à ceux qui accouchent les mères, s'ils font profession de la Religion prétenduë reformée, ne les instruisent dans ladite Religion, bien que les pères et mères fassent profession de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine : A ces causes et autres à ce nous mouvans, de l'avis de nostre Conseil et de nostre certaine science, pleine puissance et autorité Royale, Avons dit et déclaré, disons et déclarons par ces Présentes signées de notre main, voulons et nous plaist : Qu'aucunes personnes de quelque sexe que ce soit faisant profession de la Religion prétenduë Réformée ne puissent d'oresnavant se mesler d'accoucher dans nostre Royaume païs et terres de nostre obéissance des femmes, tant de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine que de la Religion prétenduë réformée, leur faisant très expresses inhibitions et deffences de s'y immiscer, à peine de trois mil livres d'amende et d'estre procédé extraordinairement contre les contrevenans, et ce faisant avons dérogé et dérogeons à l'article 30 de nostre déclaration du premier jour de Février 1669, par laquelle Nous

avons ordonné que nos Sujets de la Religion prétendue Réformée seront admis et receus à tous les Arts et Mestiers dans les formes ordinaires des Apprentissages et Chefs-d'œuvres dans les lieux où il y a Maistrise... Enjoignons à nostre Procureur Général et ses Substituts de faire pour l'accomplissement de notre intention toutes les poursuites et réquisitions nécessaires, et à Vous nos Sujets de donner avis aux Juges des lieux des contraventions qui pourront estre faites à ces dites Présentes. Car tel est notre plaisir donné à Saint-Germain-en-Laye, le 20e jour du mois de février l'an de grâce mil six cent quatre vingt, et de nostre règne, le trente-septième.

Signé : LOUIS.

Et sur le reply : Par le Roy

COLBERT.

Scellées du grand sceau de cire jaune.
Registrées à Paris en Parlement, le 29 mars 1680.

Signé : JACQUES.

(Collection particulière).

Communiqué par le Dr R. GOULARD
(*de Brie-Comte-Robert*).

BIBLIOGRAPHIE

Van Schevensteen, *Documents pour servir à l'étude des malades pestilentielles dans le marquisat d'Anvers jusqu'à la chute de l'Ancien Régime*, Bruxelles, Lamertin, 1931, 2 vol. in-8°, et XVII-435 p. et 492 p.

Voici deux volumes bien intéressants, dans lesquels épidémiologistes et historiens pourront faire bonne provende de documents, et d'autant que des tables onomastiques, toponymiques et analytiques y facilitent grandement la recherche. Ce sont, ai-je dit, des documents. Par un scrupule peut-être excessif, notre collègue van Schevensteen n'a pas voulu écrire l'histoire complète des épidémies qui désolèrent le marquisat d'Anvers, et se borne à livrer, avec désintéressement, à ceux que la synthèse en pourra tenter, nombre de pièces inédites ou curieuses tirées des archives communales d'Anvers, ordonnances officielles, comptes, requêtes, etc. La première en date est de 1454; la dernière, d'octobre 1792. Celle-là nous place dans l'effroyable ambiance des pandémies du xve siècle : mais l'un des ultimes documents nous montre le vieux *pesthuys* accaparé, comme dépôt de munitions, par l'armée autrichienne, mobilisée, depuis la convention de Pilnitz, en faveur de la contre-révolution, antithèse qui témoigne à la fois et de la disparition des anciens fléaux, et de leur avantageux remplacement, pour la destruction humaine, par les progrès balistiques.

Analyser un semblable ouvrage demanderait un espace dont nous ne disposons pas. Qu'il nous suffise de rappeler brièvement les dispositions prophylactiques prises aux xve et xvie siècles, et qui s'apparentent d'ailleurs aux mesures formulées en d'autres lieux.

D'abord, prescriptions relatives à l'hygiène urbaine : curage des égoûts; lavage des rues et ruisseaux, enlèvement des fumiers ; surveillance des boueurs, des boucheries et triperies ; interdiction de jeter des immondices dans la voirie ; défense de laisser vaguer les porcs et les oies, ou même expulsion de ces hôtes malpropres. Des chasse-chiens abattront les chiens errants. Et même il se faut garer des baleines : on enlève, en 1603, un cétacé échoué sur le rivage ! Enfin, pour

purifier l'atmosphère, on allume, dans les carrefours, de grands feux de bois (1571).

Ensuite, dispositions rigoureuses à l'égard des gens ou marchandises provenant de localités contaminées : une garde aux portes écarte les indésirables, et barre aussi la route à ceux qui voudraient sortir des murs. Les navires sont visités ; les produits alimentaires d'origine suspecte consignés. Les hôteliers sont rendus responsables des intrus qu'ils pourraient héberger; le commerce des fripiers mis en surveillance ou interdit.

Enfin lorsque le mal a forcé les barrières, isolement des locaux contaminés, séquestration des suspects et des malades. Aux maisons infectées, closes par lattes ou cadenas, on append une botte de paille. Les personnes ayant eu contact avec les pestiférés doivent porter à la main une verge blanche. Exclues de la vie collective, elles ne pourront aller faire leurs dévotions qu'au couvent des Observants (1490) ou à l'église des Récollets (1513). Les pestiférés, relégués jusqu'en 1487 sur les remparts, sont ensuite incarcés *extra-muros* dans un *pesthuys* ou lazaret. Lorsque celui-ci tombe en ruines, on réquisitionne l'hospice Saint-Roch d'où sont expulsées les religieuses de Terzieken (1586), en attendant la construction d'un hôpital spéciale au Papierenmolenbrugge (1604-05).

Un cimetière spécial est affecté aux morts de la contagion (1571).

Le plus curieux, mais qui s'explique à une époque où la vie religieuse était le cadre normal de la Société, c'est que ces mesures d'isolement sont contredites par les appels publics à la miséricorde divine : s'il est interdit de réunir plus de douze convives pour un repas, par contre on n'hésite pas à rassembler les fidèles pour une procession mensuelle et hebdomadaire, propitiatoire, en l'honneur du Saint-Sacrement (1515).

A côté des décisions prophylactiques, voici les institutions sanitaires.

Des maîtres de la peste, investis d'un pouvoir discrétionnaire, ont la haute main sur toute la police sanitaire, et les mesures de désinfection.

Pour les secours spirituels, on recourt tantôt au clergé séculier (curé de peste) tantôt aux ordres religieux: Frères Cellites (1555), plus tard Jésuites. En 1575, il est édicté que, si un cas suspect se produit dans une maison, tous les occupants seront tenus de se mettre en état de grâce, et à tout le moins de se confesser.

Les secours médicaux sont assurés par des médecins, chi-

rurgiens et sages-femmes, exclusivement affectés au service des pestiférés, et aidés par des infirmiers.

La question budgétaire était réglée par des impôts supplémentaires et spéciaux, par exemple sur les bières blanches (1625).

Notons, pour terminer, la ténacité de la croyance aux semeurs de peste : une ordonnance du 8 mai 1671 prescrit de rechercher les malveillants qui salissent les portes pour propager l'infection.

Hallion, *L'œuvre physiologique de Delezenne*, Revue pratique de biologie appliquée, août 1932, p. 225-231. — Né en 1868 à Genech, près de Lille, où il fit ses études médicales, D. travailla d'abord (1893) dans le laboratoire du Wertheimer, puis (1895), dans celui de Hédon à Montpellier où il venait d'être nommé agrégé de physiologie, enfin à l'Institut Pasteur où il avait été appelé par Duclaux. On lui doit de nombreuses découvertes physiologiques : rôle coagulant, anti-hémorragique, des exsudats de nos tissus ; existence de processus fébriles aseptiques ; activation de la trypsine du suc pancréatique par l'entérokinase ; rôle du calcium dans la genèse de la kinase du suc pancréatique ; étude des diastases du venin des ophidiens ; rôle, dans l'action de ces diastases, d'un co-ferment qui est le zinc ; existence de ce métal comme élément constituant cellulaire dans le règne animal, etc.

P. Gosset, *L'Hôpital Saint-Marcoul ou des scrofuleux (1646-1799)*, Charleville, Impr. Anciaux, 1932, 56 p. in-8°. — Les écrouelles étaient fréquentes à Reims au xviie siècle. Pour héberger les scrofuleux, les administrateurs de l'hôpital Sainte-Marthe firent choix, en 1646, d'une maison que Mme de Magneux avait achetée au bourg Saint-Denis pour y loger d'abord dix pauvres filles, puis des veuves, sans toutefois réaliser cette intention ; elle les avait laissés maîtres d'employer les locaux à quelque autre œuvre pie. Une charitable fille, Marguerite Rousselet, fut, pour l'amour de Dieu, et jusqu'a sa mort survenue en 1651, la première directrice et infirmière de cet établissement. L'archevêque de Reims, Mgr de Valençay, le plaça sous le patronage de Saint-Marcoul, et le dota. L'hôpital ne reçut qu'en 1682 les lettres patentes royales qui en confirmaient la fondation, et les lettres ne furent enregistrées en Parlement qu'après enquête, et avis du Conseil de Ville. L'archevêque attendit le 24 décembre 1692 pour promulguer le règlement : dans ces statuts, les pouvoirs conférés aux administrateurs laïcs balancèrent ceux du délégué ecclésiastique.

Par de nombreux dons, legs, échanges, — un des principaux bienfaiteurs fut Me Jacques Callou, prêtre, — par des fondations de lits, par des constructions nouvelles (dont celle de 1737), l'institution s'agrandit considérablement. On y hébergeait en sus des hôtes habituels, des passagers : j'entends ceux qui venaient se faire toucher par le roi le jour de son sacre ; charge d'ailleurs compensée par les aumônes et libéralités de Sa Majesté. Ainsi firent Louis XIV (9 juin 1654), Louis XV (29 octobre 1722) et Louis XVI (14 juin 1775) ; plus tard Charles X. Au moment de la Révolution, les sœurs refusèrent de prêter le serment civique, et furent incarcérées en germinal an II, tandis que la maison, débaptisée, prenait le nom d'*Hôpital des scrofuleux*. Mais les remplaçantes rétribuées qu'on avait substituées aux saintes filles étaient loin de donner satisfaction. Spoliée de ses ressources, l'institution périclitait. En 1796. l'ancien personnel fut réintégré ; mais l'hôpital perdit son autonomie, et, de par la loi du 16 vendémiaire an V (1799), fut réuni aux autres centres nosocomiaux sous la tutelle d'une commission administrative unique. — Un curieux document inédit, qui termine cette étude, donne des détails sur le toucher du Roy au temps de Louis XVI.

Paul Delaunay.

Dr P. Sérieux. — L'internement par ordre de justice des aliénés et des correctionnaires sous l'Ancien Régime [Extrait de la *Revue historique de droit français et étranger*, 1932, p. 414-462].

M. le Dr Sérieux rappelle les modalités de l'internement par « ordre de justice », qu'il distingue de celui qu'il a étudié avec M. le Dr Trenel, par « sentence d'interdiction ». Il s'agit du renfermement par ordres particuliers des magistrats (procureurs généraux et premiers présidents des Parlements) et par ordres « provisoires » de ces magistrats. Il en signale des exemples pour Bicêtre, les Petites Maisons, les établissements des Frères de la Charité notamment celui de Château-Thierry. Cette étude, continuation d'une série de travaux parus depuis 1911, témoigne d'une érudition parfaite et d'une connaissance approfondie de la législation de l'Ancien Régime.

M Fosseyeux.

Le Secrétaire général, Gérant :
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 4 mars 1933.

Présidence de M. le Dr MAUCLAIRE.

Etaient présents : Me Metzger, MM. Basmadjian, Barbillion, Boulanger, Brodier, Dardel, Didsbury, Dorveaux, Filliozat, Finot, Fosseyeux, Ch. Grimbert, Laignel-Lavastine, Lemay, Menetrier, Molinéry, Neveu, Récamier, Sieur, Tricot-Royer.

Comptes du Trésorier :

MM. Brodier et Dardel proposent de voter des félicitations à M. Boulanger pour sa gestion, qui est unanimement approuvée : ils préconisent ensuite un certain nombre de mesures destinées à amortir le déficit constaté, soit 2750 francs, comme complément à celles qui ont déjà été adoptées à la dernière séance.

Candidatures proposées : MM.

AL HASSAN AL RIFAHI (Dr Amine),Tripoli, Liban, par MM. Hariz et Villaret.

CHABROL (Dr Etienne), Professeur agrégé, 68, boulevard de Courcelles (17e), par MM. Laignel-Lavastine et Tanon.

PIJOAN (Dr Michel), 1902, Ets Norths, avenue Baltimore, Maryland (15e), par MM. Sigerist et Garrison.

RIVERO (Dr Rodriguez), recteur de l'Université de Caracas (Venézuéla), par MM. Laignel-Lavastine et Bandelac de Pariente.

Livres reçus :

M. le Pr Laignel-Lavastine présente le premier nu-

méro d'*Hippocrate*, revue de l'Humanisme médical dont il est le directeur, et qui paraîtra cinq fois par an, aux éditions du Trianon, 11, rue de Cluny, puis les ouvrages de M. Bertolotti sur Alexandre le Grand, et Amin Gemayel sur l'hygiène et la médecine dans la Bible, dont le compte rendu figure à la Bibliographie. Il analyse également un travail du Pr Jeanselme sur un aide mémoire de thérapeutique byzantin contenu dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale et publié dans les mélanges Charles Diehl.

Communications :

M. le Dr Tricot-Royer commente une charte de mars 1465, tirée du volume XLVI du fonds Colbert à la Bibliothèque Nationale. Ce volume est consacré aux hôpitaux et maladreries des Pays-Bas. On y trouve les lettres d'amortissement de Philippe le Bon en faveur des lépreux logés dans les huttes misérables au Pont-à-la-Marq, près de Lille. Ces reclus n'étant pas inscrits au rôle des bourgeois de Lille, n'ont pas accès aux maladreries de la Porte de Douai et de Canteleu. Philippe le Bon, par la charte précitée, leur accorde un bâtiment, une chapelle avec messe hebdomadaire, un lopin de terre et huit livres de Gros de Flandre de rente annuelle. Cette donation comporte un droit fiscal au prince qui en abandonne la moitié à la bonne œuvre qu'il favorise.

M. le Dr Filliozat donne des précisions sur la collection considérable des documents médicaux indiens déposés au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale. Les plus importants sont sanscrits et proviennent en majorité des collections de l'Abbé Guérin, ancien curé de Chandernagor (coll. acquises en 1855) et du Dr P. Cordier, médecin des troupes coloniales (coll. acquises en 1932). Une autre collection en langues du Sud de l'Inde (tamoul principalement) a été léguée par E. S. Ariel au milieu du siècle dernier. Des sortes d'encyclopédies tibétaines et mongoles calquées sur des originaux indiens et imprimées à Pékin ont été rapportées par la mission

Pelliot. Ces encyclopédies contiennent de nombreux traités médicaux ou passages intéressant la médecine. Enfin il faut signaler quelques manuscrits indo-chinois d'inspiration vraisemblablement indienne. Il manque à ces collections les documents pour l'étude de leurs principaux traités sanscrits, ceux de Suçinta et de Caraka, mais ces traités sont précisément les mieux connus par ailleurs. La richesse de la Bibliothèque Nationale est dans le grand nombre de textes inédits, particulièrement médico-alchimiques, représentés en diverses langues attestant l'expansion remarquable de la médecine indienne en Asie.

M. le Dr E. Chabrol fait ensuite une conférence sur le *thermalisme gallo-romain*, dont il s'est attaché à mettre en lumière les principes directeurs : respect religieux pour le mystère qui enveloppe l'origine des sources et des fontaines d'eau chaude ; sybaritisme effréné dont l'une des formes fut un amour immodéré des thermes, principes médicaux simplistes résumés par Pline ; pendant 600 ans, les Romains n'ont pas connu d'autres médecins que leurs bains.

Séance du 1er *avril* 1933.

Présidence de M. le Dr MAUCLAIRE.

Etaient présents : Me Pouchet-Soufflland ; MM. Basmadjian, Barbillion, Brodier, Dardel, Didsbury, Dorveaux, Genot, Guelliot, Fosseyeux, Ch. Grimbert, Laignel-Lavastine, Lemay, Menetrier, Mousson-Lanauze, Neveu, Pouchet.

Candidatures présentées :

MM. les Docteurs :

Gros (Dr H.), médecin principal honoraire de la marine, 3, rue Mignet (XVIe), par MM. Mauclaire et Fosseyeux.

Guay (J.), à Bourbonne-les-Bains et 7, rue Pierre-Nicole (Ve), par MM. Chabrol et Laignel-Lavastine.

Zaki-Aly (Dr), Americal Medical Association, Alserstrasse, (Vienne-VIII, Autriche).

Communications :

M. le Dr A. Finot, complétant l'étude parue dans la *Revue des Alcaloïdes* de juillet 1932, sur l'histoire du Cimetière de Clamart, fournit de précieux renseignements sur les derniers vestiges de ce cimetière, et notamment sur des pierres tombales dont il a relevé les inscriptions, et qu'il a essayé d'identifier.

M. le Pr Laignel-Lavastine résume le travail de M. le Dr J.-F. Cayzergues, sur les cours gratuits d'accouchement, dans le Languedoc de 1781 à 1789, contribution intéressante à l'histoire des mesures prises, vers la fin du xviiie siècle, pour doter les provinces d'un enseignement qui s'imposait, et dont les évêques et les intendants furent les initiateurs ou les propagateurs.

M. le Dr Souques lit une communication sur *La Nature diphtérique des paralysies attribuées par les auteurs hippocratiques à la luxation spontanée des vertèbres cervicales, et description de l'angine diphtérique par ces mêmes auteurs.*

Après avoir rappelé l'opinion unanimement admise jusqu'ici, à savoir que la paralysie diphtérique a été décrite pour la première fois, au milieu du siècle dernier, et qu'Arétée a décrit le premier l'angine dipthérique, il avance que cette opinion doit être révisée et formule les deux conclusions suivantes :

1° La description de la paralysie diphtérique a été

faite, il y a vingt-trois siècles, sinon par Hippocrate, du moins par l'auteur hippocratique du *deuxième livre des Epidémies*.

2° La description de l'angine diphtérique a été faite par un médecin hippocratique, plusieurs siècles avant Arétée.

Il fonde ces conclusions sur une note qu'il a trouvée dans le deuxième livre des Epidémies, et dans laquelle il est question de paralysies survenues au cours d'une épidémie d'angines et attribuées à la luxation spontanée des vertèbres cervicales. Il déclare que ces paralysies étaient de nature diphtérique. Pour le démontrer, il fait voir qu'elles présentaient les caractères cliniques de nos paralysies diphtériques, qu'elles étaient tantôt limitées au voile du palais et tantôt étendues au reste du corps. Or, toute paralysie localisée au voile palatin ou plus ou moins généralisée, survenue à la suite d'une angine, est plus que suspecte de diphtérie, sans compter que, chez l'Hippocratique, il s'agit non de cas isolés, mais d'une véritable épidémie de paralysies post-angineuses. D'autre part, les angines offraient les signes de nos angines diphtériques et se montraient sous une forme bénigne ou sous une forme maligne.

La deuxième conclusion repose sur des citations tirées de la Collection hippocratique, notamment des *Prénotions de Cos* et de la *Dentition*, où se trouve un remarquable tableau de l'ulcère égyptien ou syrien, c'est-à-dire de l'angine diphtérique. A ce propos, M. S... signale incidemment un passage du *Pronostic* qui ne peut s'appliquer qu'au croup.

Comment se fait-il que l'auteur hippocratique de la note en question ait attribué les paralysies post-angineuses qu'il observait à la luxation spontanée des vertèbres du cou? Parce que, répond M. S..., cette pathogénie était communément acceptée à cette époque, — et il en donne des preuves, — et parce que, en l'absence de connaissances anatomiques, on pensait sans doute expliquer par cette luxation les déformations cervicales, dues en réalité aux adéno-

pathies et à l'œdème du cou. Si, tout près de nous, Littré a défendu cette pathogénie imaginaire et l'a sanctionnée de son autorité, c'est sans doute parce qu'en 1846, année où il publiait sa traduction des *Œuvres d'Hippocrate*, il ignorait l'existence de la paralysie diphtérique. Tout le monde, Bretonneau lui-même l'ignorait alors, quelque surprenant que cela paraisse. Et cependant, dans son fameux traité de la Diphtérite, paru en 1826, on peut retrouver quelques exemples de paralysies diphtériques méconnues.

QUELQUES DOCUMENTS SUR LA FAMILLE ET LA MAISON NATALE DE BICHAT

Par le Dr Maurice GENTY.

Bichat naquit le 14 novembre 1771 à Thoirette. Ce petit village, qui faisait alors partie de la Bresse, a été compris en 1789 dans les limites du département du Jura.

Dès 1682, date des archives paroissiales les plus anciennes du pays, on y trouve un Henry Bichat, marchand, dont le fils Claude « bourgeois de Thoirette », va prendre femme à Arinthod, en Comté et a treize enfants.

Il meurt en 1750 et est inhumé dans l'« église de Thoirette » (1).

Un de ses enfants, Claude-François, né à Thoirette, le 29 août 1725, a quatre enfants. L'un d'eux, Jean-Baptiste Bichat, né à Thoirette, le 28 mars 1746 (2), n'est autre que le père de l'anatomiste et le médecin de Poncin.

A cette époque, les Bichat de Thoirette étaient de bons propriétaires possédant un domaine composé surtout de vignes et d'un certain rapport. L'un d'eux avait été « praticien » dans la région, ce qui explique

(1) « Le sieur Claude Bichat bourgeois de Toyrette âgé de soixante et dix sept ans est défuncté muni du sacrement de l'extrême-onction le troisième octobre mil sept cent cinquante et le cinquième du dit mois a été inhumé en l'église, dudit lieu par le prêtre soussigné desservant ladite église, présents Henry Pechou Mottet et Pierre Pechou Mottet son fils dudit lieu illeterés enquis. Burlet prêtre ».

(2) « Ce vingt-huit mars mil sept cent quarante-six a été baptisé par le soussigné dans l'église Notre-Dame de Thoirette Jean-Baptiste fils de sieur Claude-François Bichat et de demoiselle Marie-Anne Jayr mariés de Thoirette. Né hier le parain a été sieur Jean-Baptiste Faisant notaire et maraine demoiselle Anne Jourdain le sieur Bichat a signé avec lesdits parain et maraine Jourdain, Bichat. Bichat, Faisant, Champion, curé ».

peut-être que Jean-Baptiste, après des études chez les Joséphistes à Nantua, ait été envoyé à Montpellier pour y faire sa médecine. Il y passa docteur le 1er décembre 1769 (1) et revint au pays.



Maison natale de Bichat à Thoirette (Jura).

Un de ses oncles était alors receveur des traites et foraines à Poncin. Le jeune médecin s'y installa en 1770 et se maria le 11 septembre avec sa cousine germaine, Jeanne-Rose Bichat.

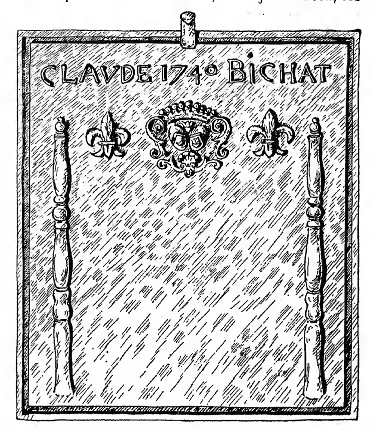
Ils eurent quatre enfants. L'aîné, Xavier, celui qui a rendu illustre le nom des Bichat, naquit le 14 novembre 1771, dans la maison de son grand-père Claude-François à Thoirette.

Ainsi donc Bichat est originaire de Thoirette. La légende qui y fait naître l'anatomiste par le « hasard d'un déplacement de vacances » est déjà ancienne et a été propagée surtout par le Dr Coquerelle. Cet érudit, dont l'ouvrage reste précieux à consulter,

(1) M. le Pr Paul Delmas, que je ne saurais assez remercier de son obligeance, a bien voulu rechercher dans les Archives de la Faculté de Montpellier, le curriculum de la scolarité de Jean-Baptiste Bichat. Passé bachelier sous M. Gouan, le 2 mai 1769 « Joannes Baptista Bichat e loco dicto Thoirette dioc. Sti Claudii » passa docteur « sous M. Barthes le 1 décembre 1769 ».

avait en effet trouvé à Poncin la branche collatérale des Bichat ; mais, mal renseigné, il n'avait rien trouvé à Thoirette. En réalité, les archives de ce village du Jura contiennent toute la généalogie directe de Xavier Bichat.

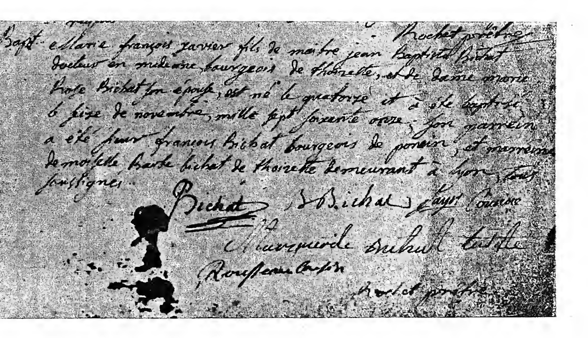
Lorsque ce dernier mourut, le 22 juillet 1802, les



Maison natale de Bichat. Plaque de cheminée.

grands-parents de Thoirette avaient disparu et leur domaine était devenu la propriété du médecin de Poncin.

Il en continua l'exploitation, y tenant un fermier-vigneron. Après la mort de sa femme, survenue à



Rochet prêtre

Bapt. et Marie françois xavier fils de maitre jean Baptiste Bichat docteur en médecine bourgeois de thoirette, et de dame marie Rose Bichat son épouse, est né le quatorze et a été baptisé le seize de novembre mille sept soixante onze, son parrein a été sieur françois Bichat bourgeois de poncin, et marreine demoiselle Barbe Bichat de thoirette demeurant à lyon, tous soussignés.

Bichat   Bichat

Rousseau

Rochet prêtre

Acte de naissance de Bichat.

Poncin, le 27 décembre 1809, hanté par tous les souvenirs qui s'attachaient au vallon de Thoirette, Jean-Baptiste y revint définitivement en 1810. Parcourant les lieux qui lui rappelaient l'heureuse enfance de son fils, il aimait, disent ceux qui le vinrent visiter, à montrer les arbres sous lesquels le jeune Xavier faisait ses premiers pas, la fontaine où on l'avait baigné après sa naissance (1).

Le 20 mai 1812, assisté de son fermier et d'un voisin, il s'éteignit dans la chambre qui avait vu naître et mourir la plupart des Bichat (2).

Le seul survivant de ses quatre enfants, Jean-Baptiste-César habitait Paris. Modeste employé, il vendit la maison de Thoirette en 1813 (3) à un nommé Reybillet qui la loua comme presbytère de 1823 à 1844. En 1846, elle fut acquise par Laurent Pinard et resta dans la famille de ce dernier jusqu'en 1930.

Cette maison, qui a conservé son allure de maison mi-bourgeoise, mi-paysanne du XVIIe siècle, comporte au rez-de-chaussée trois pièces ; dans l'une existe encore la cheminée monumentale d'autrefois avec une plaque sur laquelle se lit l'inscription : *Claude Bichat, 1740*. Le premier étage est composé de quatre chambres, dont l'une conserve le grand lit en chêne massif où naquit Xavier Bichat.

Sur la façade, un buste et une plaque commémorative ont été placés en 1833 par les soins de la Société d'Emulation du Jura.

A ces souvenirs d'autres reliques concernant Desault, Bichat et sa famille, etc., ont été ajoutées depuis que j'ai acquis cette maison, plus humble que celle de Pasteur à Dôle, mais, comme elle, évocatrice d'une des gloires les plus pures de la médecine française.

(1) Ce grand bassin, creusé daas la pierre, existe encore mais a été déplacé.

(2) « Du vingtième jour du mois de may à dix heures du matia l'an mil huit cent douze.

Acte de décès de sieur Jeaa-Baptiste Bichat, décédé le jour d'hier à huit heures du soir professiou de médecin docteur âgé de soixaate-six

ans né à Thoirette département du Jura demeurant à Thoirette; le défunt était fils de F. Claude Bichat et de dame (sans indication).

Sur la déclaration à moi faite par Guillaume Bon demeurant à Thoirette âgé de 40 ans profession de vigneron et par Claude Henry Pechoux Mottet demeurant à Thoirette profession de cultivateur âgé de cinquante-huit ans qui ont dit être l'un le fermier et le voisin du défunt.

Lu aux parties et constaté par moi Claude Amable Villevert maire de Thoirette faisant les fonctions d'officier de l'état civil ».

(3) Jean-Baptiste-César Bichat qui assista en 1845 à la translation des restes de son frère au cimetière du Père-Lachaise, mourut à Paris, 28, rue de la Chaise, le 14 février 1854 (Archives de la Seine).

Nature diphtérique des paralysies post-angineuses attribuées par les auteurs hippocratiques à la luxation spontanée des vertèbres cervicales, et description de l'angine diphtérique par ces mêmes auteurs.

Par le Dr A. SOUQUES.

Il est unanimement admis que la paralysie diphtérique a été décrite, pour la première fois, au milieu du siècle dernier, « par les médecins de Tours », suivant l'expression de Trousseau. Je crois être en mesure de démontrer que le mérite de cette première description revient à Hippocrate ou, si l'on préfère, à l'auteur hippocratique du *deuxième livre des Epidémies* (1). Ce livre contient, perdue parmi une centaine de fragments disparates, une petite note dans laquelle cet auteur, parlant de paralysies post-angineuses, les attribue à la luxation spontanée des vertèbres du cou. Il s'agit là, à mon avis, de paralysies de nature diphtérique. En étudiant cette note à la

(1) Le *deuxième livre des Epidémies*, tel qu'il nous est parvenu, est fait de pièces et de morceaux. C'est un simple recueil de notes et de remarques incomplètes, brèves, souvent obscures, touchant à tout : à l'anatomie, à la médecine, à la chirurgie, aux accouchements, à la thérapeutique, aux constitutions épidémiques, etc... Ces fragments n'ont aucun lien entre eux. Ainsi la note sur les paralysies post-angineuses se trouve placée entre une remarque sur l'infection puerpérale et un alinéa sur les causus. Ce livre, dont la traduction remplit une trentaine de pages, renferme exactement 116 notes ou remarques, qui étaient évidemment réservées à l'usage personnel de l'auteur, et n'étaient certainement pas destinées a être publiées sous cet aspect décousu et inachevé. Est-il d'Hippocrate ? Galien le croit et pense que Thessalus, un des fils d'Hippocrate, trouva ces notes après la mort de son père, qu'il y fit peut-être ou y fit faire quelques additions, et les publia pêle-mêle, sans aucun ordre. Cela est fort possible ; Galien était mieux placé que nous pour se faire une opinion vraisemblable. Quoi qu'il en soit, la note en cause révèle un observateur singulièrement sagace et pénétrant.

lumière de nos connaissances actuelles, je vais essayer de montrer que cet Hippocratique a donné une magistrale description de la paralysie diphtérique.

L'auteur de la note en question admet *deux catégories de luxation*, selon que le déplacement des vertèbres cervicales se fait en avant ou qu'il se fait sur les côtés.

Dans la *première catégorie*, « les vertèbres du cou, dit-il (1), faisaient saillie en avant, chez les uns plus, chez les autres moins... Ceux chez qui le déplacement des vertèbres était direct et sans inclinaison à droite ou à gauche, ceux-là n'étaient pas frappés de paralysie. S'il vient à ma connaissance que quelques-uns d'eux aient succombé, je le rappellerai, mais tous ceux que je connais à ce moment ont réchappé. Parmi ces malades les uns s'amendaient très promptement, mais la plupart allaient jusqu'à quarante jours, et cela sans fièvre, dans la plupart des cas, beaucoup même conservant pendant longtemps une portion de saillie morbide des vertèbres, ainsi qu'une déglutition et une voix significatives ».

Dans cette première catégorie, il s'agit donc d'angines sans complications paralytiques. Les malades guérissaient en un laps de temps variable mais la plupart conservaient pendant longtemps des troubles de la déglutition et de la voix. L'auteur déclare que, le plus souvent, il n'y avait pas de fièvre. Nous savons aujourd'hui que toute angine diphtérique s'accompagne de fièvre, mais nous savons aussi que, dans les formes bénignes, la fièvre est légère. Il n'est pas étonnant qu'elle ait pu échapper à l'Hippocratique, sans compter que l'absence de thermométrie clinique, chez les anciens, nous oblige à des réserves formelles sur ce point.

Dans la *seconde catégorie*, c'est-à-dire, « quand le déplacement était latéral, les patients, de quelque

(1) *Œuvres complètes d'Hippocrate*, traduites par Littré, T. V. p. 95. C'est de cette savante traduction que je tirerai mes citations de la Collection hippocratique.

côté que les vertèbres s'inclinassent, étaient frappés de paralysie de ce côté et de contracture de l'autre, la paralysie étant surtout apparente à la face, à la bouche et au voile du palais ; de plus, la mâchoire inférieure présentait une déviation proportionnée. Mais la paralysie, différente en cela des autres, ne s'étendait pas dans tout le corps ; cet effet de l'angine ne dépassait pas les bras. » Je ne m'attarderai pas à discuter les termes de paralysie d'un côté et de contracture de l'autre côté de la face ou de la bouche. Je me bornerai à insister sur la paralysie du voile de palais, qu'en quelques lignes l'Hippocratique décrit d'une façon parfaite :

« La déglutition des liquides, écrit-il, était impossible ou très difficile ; la boisson remontait dans les narines, si les malades se faisaient violence ; la parole était nasale ». Et un peu plus loin : « La plupart n'éprouvaient aucune suffocation, pourvu qu'ils n'entreprissent pas d'avaler, soit leur salive, soit toute autre chose ». Cette dernière phrase montre qu'à la paralysie vélo-palatine s'associait une paralysie de l'épiglotte qui, laissant passer dans le larynx, au moment la déglutition, quelques parcelles de liquide ou d'aliments, amenait des crises de suffocation. On sait que la paralysie des muscles de l'épiglotte et des muscles du pharynx accompagne généralement celle des muscles du voile, à telles enseignes que le Pr Marfan substitue à l'expression de paralysie du voile palatin, insuffisamment précise et extensive, celle de *paralysie de la gorge* qui implique la participation du voile palatin, du pharynx et de l'orifice supérieur du larynx.

On voit donc que, dans la note de l'Hippocratique, les paralysies post-angineuses ne se limitaient pas toujours au voile du palais et qu'elles pouvaient s'étendre notamment aux bras. Il est même probable qu'elles devaient atteindre les membres inférieurs, si on veut bien réfléchir au passage suivant : « Ceux chez qui il y avait fièvre étaient aussi le plus *impuissants à se tenir debout*, même quand ils ne moururent pas très rapidement. »

Il est très difficile, pour ne pas dire impossible, dans cette note hippocratique incomplète et relativement courte, de faire la part de ce qui revient à l'angine et de ce qui appartient à la paralysie, spécialement en matière de pronostic. On peut, je crois, y reconnaître deux formes de paralysies; l'une limitée au voile du palais, l'autre plus ou moins étendue au reste des corps. Or, que disent les modernes? Que la paralysie diphtérique se présente sous deux variétés : l'une limitée au voile palatin et l'autre plus ou moins généralisée. Ils ajoutent que la première, bénigne et tardive, survient pendant la convalescence de l'angine ; que la seconde, maligne et précoce, apparaît pendant les premiers jours de l'angine et annonce la mort 60 fois sur 100, d'après Berthelot, cité par Aviragnet, Weil-Hallé et P.-L. Marie, dans leur article diphtérie du *Nouveau traité de médecine*. Dans ce pourcentage élevé, il faudrait faire la part de ce qui concerne la paralysie proprement dite et de ce qui revient à l'intoxication générale ou à la myocardite.

L'auteur hippocratique, parlant de l'épidémie d'angines et de paralysies qu'il est en train d'observer, dit, d'une part : *tous ceux que je connais à ce moment ont réchappé ;* et, d'autre part : *de tous ceux qui sont venus à ma connaissance, aucun n'a réchappé.* Il est clair qu'il parle de deux formes d'angines ou de paralysies, les unes bénignes, les autres malignes. Il ne cite pas de chiffres, ce qui empêche toute comparaison avec nos statistiques modernes qui d'ailleurs, en matière de paralysies par exemple, donnent une fréquence de 11 à 23 °/₀, par rapport aux cas de diphtérie, variant par conséquent du simple au double, suivant les auteurs et suivant les épidémies. Quoi qu'il en soit, la description clinique des paralysies post-angineuses, chez l'auteur hippocratique, ressemble d'une façon frappante à celle des modernes.

Mais ces paralysies étaient-elles véritablement de nature diphtérique ? Pour le démontrer, il faut faire voir, d'une part, qu'elles avaient tous les

caractères de nos paralysies diphtériques — c'est ce que je viens de montrer — et d'autre part qu'elles ne pouvaient pas ne pas être dues à la diphtérie. On peut poser en principe que des paralysies limitées au voile palatin, ou étendues à tout ou partie du corps, survenues à la suite d'angines, sont nécessairement de nature diphtérique. De telles paralysies ne se voient pas, en effet, en dehors de la diphtérie. Leur existence, à la suite d'*angines rouges*, par exemple, est plus que problématique. On a pu en citer à la suite de Gubler, avant l'avènement de la microbiologie; on n'en cite plus aujourd'hui où l'on sait que l'angine rouge peut être due au bacille de Löffler. Quant aux *angines blanches* par pneumocoques, streptocoques, staphylocoques, fuso-spirilles, etc... il n'est pas du tout prouvé qu'elles puissent donner lieu à des paralysies limitées au voile palatin ou généralisées. On trouve bien, dans nos livres classiques, répétées par tous les auteurs, trois ou quatre observations de telles paralysies, consécutivement à des angines pseudo-membraneuses non diphtériques, mais ces observations rarissimes inspirent des doutes et font penser à une insuffisance d'examen bactériologique. En réalité, toute paralysie véritable, survenant dans les conditions précédentes et avec les caractères précédents, est de nature diphtérique. Au demeurant, si chez l'auteur hippocratique il ne s'agissait que de cas isolés, des réserves rétrospectives s'imposeraient, mais il s'agit d'une *épidémie* de paralysies post angineuses. Cette notion d'épidémicité, à défaut d'autres raisons, suffirait pour lever les doutes.

D'ailleurs, les angines de l'auteur hippocratique s'accompagnaient des signes habituels de nos angines diphtériques. Il est dit, en effet, dans sa note : « Le dessous des mâchoires offrait un certain gonflement non semblable à la tuméfaction inflammatoire. Les glandes ne se tuméfièrent chez aucun mais elles gardèrent plutôt l'état naturel. » On pourrait, de prime abord, trouver là une contradiction, mais la

contradiction est plus apparente que réelle. La seconde phrase s'applique aux angines bénignes qui s'accompagnent, comme l'on sait, d'une adénopathie discrète, laquelle a bien pu échapper à l'Hippocratique, tandis que la première s'adresse aux angines malignes, accompagnées d'une grosse adénopathie, souvent masquée par un œdème considérable du cou. Il est inutile de souligner que nos grosses adénopathies diphtériques ne ressemblent pas, elles non plus, à une « tuméfaction inflammatoire » et qu'elles ne suppurent jamais. Ce « gonflement sous-maxillaire », qui ressemble étrangement au « cou proconsulaire » des modernes, éclaire, à mon sens, la pathogénie des déformations cervicales, décrites par l'auteur, et attribuées sans doute par lui au déplacement des vertèbres du cou. « En arrière, dit-il, la région cervicale présentait en enfoncement manifeste. Le lieu du déplacement était un peu au-dessous de l'odontoïde, ce qui rend l'affection moins aiguë. Chez quelques-uns, la tumeur était très arrondie, et le pourtour en était plus étendu. » Qu'est-ce donc que cet enfoncement manifeste et cette tumeur très arrondie, sinon des déformations de la région cervicale dues aux ganglions et à l'œdème du cou?

Au sujet de la forme bénigne, l'auteur déclare : « Beaucoup même conservaient pendant longtemps une portion de la saillie morbide des vertèbres, ainsi qu'une déglutition et une voix significatives... La respiration n'était pas très élevée. Dans les cas qui s'aggravaient, les tempes offraient un peu de chaleur, lors même que, du reste, il n'y avait pas de fièvre. » Et, au sujet des formes malignes : « les malades s'essouflaient promptement, ils n'avaient pas de fièvre dans la plupart des cas. Ceux chez qui il y avait fièvre offraient, à un bien plus haut degré, la dyspnée, l'expuition de la salive tout en parlant. » Il en est de même aujourd'hui, pour les troubles respiratoires dans les formes légères et dans les formes graves de l'angine diphtérique. L'apyrexie, signalée

par l'auteur dans certains cas, nécessite des réserves, les Hippocratiques ignorant l'usage du thermomètre, comme je l'ai déjà signalé. La fièvre est du reste légère dans nos formes bénignes. Cet auteur parle enfin de douleurs du cou. « Les patients, dit-il, éprouvaient de la douleur, quand on y portait la main ». Or, cette douleur n'est pas rare dans nos angines diphtériques. « La douleur cervicale du début persiste et augmente quand l'angine s'étend », disent Aviragnet, Weill-Hallé et P.-L. Marie dans l'article déjà cité.

J'arrive à l'aspect de la gorge elle-même. Il est dit, toujours dans la même note du deuxième livre des Epidémies : « Le pharynx était sans inflammation et sans participation au mal. La luette, qui se fondait, offrait une certaine atrophie, sans paraître avoir aucun mal. » Pour expliquer cette soi-disant fonte et cette atrophie, il faut, j'imagine, admettre que la luette avait dû d'abord être œdématiée, chose fréquente dans les angines diphtériques, et qu'elle diminuait peu à peu de volume, ce qui a fait sans doute penser à son atrophie. Quant au pharynx qui était indemne, qu'est-ce à dire, sinon que les lésions s'étaient limitées aux amygdales, ce qui se voit fréquemment de nos jours, dans les formes bénignes, ou qu'elles avaient disparu au moment de l'examen.

Il est regrettable que l'Hippocratique n'ait pas décrit dans sa note l'aspect des lésions amygdaliennes. Je suppose qu'il l'avait fait dans un fragment qui ne sera pas venu jusqu'à nous. Le début de la note, ainsi conçu : *les accidents éprouvés dans l'angine furent les suivants*, permet cette hypothèse. Mais on peut admettre qu'il s'agissait d'amygdalites à fausses membranes. On ne peut assurément pas le prouver, faute de textes décisifs, mais il est permis de le supposer, et voici pourquoi. Quand il parle de la seconde catégorie d'accidents, par déplacement latéral des vertèbres, l'auteur écrit : « Les malades rendaient par l'expectoration des matières cuites (ceux qui avaient du déplacement en avant en rendaient aussi) ». Ces *matières cuites*, si on

réfléchit au sens qu'avait le mot coction chez les anciens, font penser invinciblement à l'expectoration de débris pseudo-membraneux.

Cette pensée est d'autant plus logique que, dans un autre livre de la Collection hippocratique : les *Prénotions de Cos* (1), il est question d'angines accompagnées d'une expectoration spéciale. La Coaque 363 dit : « Dans les angines sans gonflement, les crachats qui vont en diminuant de calibre (*ou bien* qui sont un peu secs) sont mauvais. » La Coaque 372 : « Dans l'angine les crachats allant en diminuant de calibre *ou bien* un peu secs), fréquents, avec toux et douleur de poitrine, sont funestes ; de même tousser un peu en buvant, et n'avaler qu'à grand-peine, est mauvais. » Enfin la Coaque 371 est encore plus significative : « Dans l'angine les crachats visqueux, épais, très blancs, amenés avec violence, sont mauvais, et toute coction de ce genre est mauvaise ». Qu'est-ce que ces *crachats épais, très blancs, d'un mauvais pronostic*, et que signifie « *toute mauvaise coction de ce genre* », sinon une expectoration de fausses membranes? D'autre part, l'opuscule de la Collection hippocratique, intitulé : *De la Dentition*, et exclusivement composé de sentences aphoristiques, me paraît tout à fait décisif. Sur les trente-deux propositions qui forment cet opuscule, douze ont trait aux angines des enfants en bas âge. Or, nous savons que la diphtérie est surtout une maladie de l'enfance et qu'elle frappe principalement les enfants de 2 à 4 ans.

Voici ces douze sentences avec leur numéro d'ordre :

18. « Des ulcérations aux amygdales, survenues sans fièvre, causent moins d'inquiétude.
20. Chez les enfants chez qui il se forme promptement des ulcérations rongeantes, avec persistance de la fièvre et de la toux, il est à craindre que les ulcères ne se reproduisent.
21. Les ulcères qui récidivent aux amygdales, avec les mêmes caractères, sont dangereux.

(1) *Œuvres complètes d'Hippocrate*, t. 5, p. 588.

22. Chez les enfants qui ont des ulcérations considérables aux amygdales, s'ils avalent, c'est signe de salut, pour ceux surtout chez qui précédemment la déglutition était impossible.
23. Dans les ulcérations aux amygdales, rejeter par le vomissement ou évacuer par les selles beaucoup de matières bilieuses est dangereux.
24. Dans les ulcérations aux amygdales, la présence de quelque chose de *semblable à une toile d'araignée* n'est pas bon.
25. Dans les ulcérations aux amygdales, l'écoulement, après les premiers temps, de *phlegme* par la bouche, écoulement qui n'existait pas d'abord, est utile ; pourtant il faut le faire aller ; si la rémission commence en même temps, c'est ce qu'il y a de plus favorable ; mais, quand il n'y a pas d'écoulement de ce genre, il faut craindre.
26. Dans les fluxions sur les amygdales, des selles abondantes résolvent les toux sèches ; l'évacuation, par le haut, de quelque *matière cuite*, résout encore mieux.
27. Les ulcérations aux amygdales, restant longtemps sans accroissement, sont sans péril avant les cinq ou six jours.
30. Les ulcérations survenant aux amygdales en été sont pires que dans les autres saisons, car elles serpentent plus promptement.
31. Les ulcérations aux amydales qui s'étendent à la luette, changent la voix chez ceux qui réchappent.
32. Les ulcérations aux amygdales qui serpentent vers la gorge sont plus pénibles et plus aiguës ; elles causent la plupart du temps la dyspnée. »

De qui est donc cet admirable opuscule de trois petites pages ? « Ce très court fragment, déclare Littré (1), n'est cité par aucun ancien commenta-

(1) *Œuvres complètes d'Hippocrate*, t. I., p. 415.

teur ; rien ne peut nous faire savoir de qui il est ni où il a été pris. » Divisant les écrits hypocratiques en onze classes, Littré le range, dans la neuvième, avec quelques autres opuscules que les anciens critiques n'ont pas mentionnés. « Il ne faudrait pas conclure de ce silence, remarque-t-il, que ce sont des compositions postérieures à Erotien et à Galien. Ces opuscules portent, en effet, un caractère d'ancienneté qu'il n'est guère possible de méconnaître. » De son côté, Castiglioni (1) soutient que la *Dentition* est un « des 28 livres dont on peut affirmer sans crainte qu'ils sont d'Hippocrate ou du moins de son époque. »

En tout cas, l'ensemble des douze propositions précédentes constitue à mon sens, une excellente description de l'ulcère égyptien ou syrien, c'est-à-dire de l'angine diphtérique. S'il en est ainsi, cette angine a été décrite, pour la première fois, non par Arétée, comme tout le monde le prétend, mais par l'auteur de la *Dentition*. Je vais, sans forcer les textes et en répétant les termes mêmes de l'Hippocratique, résumer sa description.

Les ulcères des amygdales se présentent sous deux aspects : les uns restent longtemps sans s'accroître, les autres se forment très promptement, récidivent avec les mêmes caractères, se reproduisent, rongent, serpentent, s'étendent à la luette et au pharynx et peuvent former des ulcérations considérables. Les premiers sont bénins, les seconds malins. Il en est qui offrent des concrétions semblables à une *toile d'araignée*, ce qui, par parenthèse, ressemble étrangement à « l'inflammation et aux concrétions pelliculaires » de Bretonneau. Il en est qui s'accompagnent de rejet de *phlegme* et de *matières cuites* par la bouche, ce qui fait invinciblement penser à des débris de fausses membranes. Parmi les signes fonctionnels, l'Hippocratique signale les troubles de la déglutition, de la voix et de la respiration, la toux, la dou-

(1) Castiglioni. — Histoire de la Médecine. *Edition française*. p. 134 Paris 1931.

leur. On reconnaît dans sa description deux formes cliniques : l'une bénigne, apyrétique, qui ne cause aucune inquiétude et qui ne présage aucun péril; l'autre maligne, fébrile, qui s'accompagne de toux, de dyspnée, de douleurs, de modifications de la voix et évolue rapidement vers un pronostic fatal.

Plaçons en regard la description d'Arétée que j'emprunte au livre de M. Bayeux (1) : « Des ulcères surviennent dans les amygdales; les uns sont communs, bénins et inoffensifs ; les autres, exceptionnels, pernicieux, mortels. Les ulcères bénins sont de couleur claire, circonscrits et superficiels, sans inflammation ni douleurs ; les ulcères pernicieux sont étendus, profonds et souillés par une concrétion épaisse, d'aspect blanchâtre, livide ou noir. On donne à ces ulcères le nom d'aphtes. Si la concrétion pénètre profondément, la maladie s'appelle escarre ; autour de cette escarre, il se produit une rougeur circulaire, intense, phlegmoneuse, et de la douleur des veines comme dans le charbon, puis surviennent de petites pustules, dont le nombre s'accroît jusqu'à former un large ulcère. Si le mal se propage vers la bouche, il arrive à la luette, il l'attaque et il atteint aussi la langue, les gencives et les alvéoles ; aussi les dents deviennent-elles branlantes et noirâtres. L'inflammation gagne le cou et les malades succombent en peu de jours à l'inflammation, à la fièvre, à l'infection et à l'inanition. Si le mal pénètre dans la poitrine par la trachée artère, la suffocation survient le jour même ; en effet le poumon et le cœur ne peuvent résister, ni à cette fétidité, ni aux ulcères, ni à la sanie ; de plus il survient de la toux et de dyspnée.

La cause de la maladie des amygdales, c'est l'ingestion d'aliments froids, âpres, chauds, acides, astringents, car ces organes secondent la poitrine dans l'émission de la voix et du souffle, aident au passage des aliments dans le ventre et à la digestion stoma-

(1) Bayeux. — La Diphtérie depuis Arétée le Cappadocien jusqu'en 1894. Paris, 1899.

cale. Si quelque mal survient dans ces parties internes : ventre, estomac ou poitrine, les éructations le font remonter vers l'isthme, les amygdales et les tissus environnants.

C'est pourquoi les enfants sont particulièrement sujets à cette maladie jusqu'à la puberté ; en effet, ils aspirent beaucoup d'air froid parce qu'ils possèdent beaucoup de chaleur ; ils sont d'ailleurs déréglés dans leur nourriture, avides d'aliments variés ; ils boivent froid et s'échauffent fortement dans la colère où dans les jeux. La maladie survient chez les filles jusqu'à l'apparition de leurs règles.

Le pays où elle sévit le plus, c'est l'Egypte ; on y respire un air sec et l'alimentation est très variable, se composant de racines, de céréales, d'une quantité de légumes et de graines âcres ; la boisson y est épaisse, car l'eau provient du Nil et les breuvages sont confectionnés avec de l'orge ou du moût. Elle sévit également en Syrie, surtout dans la région appelée *Syrie creuse* ; c'est pourquoi ces ulcères sont connus sous le nom d'ulcères égyptien ou syriaques.

La mort survient d'une façon lamentable : douleur aiguë et fièvre comme dans le charbon, gêne respiratoire ; l'air expiré exhale une odeur infecte, l'inspiration est rapide et saccadée ; les malades sont tellement infectés qu'ils ne peuvent pas supporter leur propre odeur. Le visage est pâle ou livide, la fièvre violente ; la soif est si vive qu'elle semble causée par du feu, et cependant les malades repoussent les boissons par crainte de la douleur ; s'ils boivent, ils souffrent cruellement, car le liquide comprime les amygdales et reflue dans les narines. S'ils sont couchés, ils se relèvent, ne pouvant rester étendus ; ils se dressent fréquemment, se déplacent de côté et d'autre, ne pouvant rester en place, ils fuient le repos et cherchent à tromper leur douleur par une autre douleur. L'inspiration est profonde, car ils sont avides d'air froid pour se rafraîchir ; mais la respiration est courte, car les ulcères étant déjà comme embrasés s'enflamment encore davantage par la cha-

leur du souffle. La rancité, l'aphonie surviennent, et enfin, tous les symptômes s'aggravant, les malades tombent brusquement à terre et expirent. »

Il me semble que l'Hippocratique supporte la comparaison.

Dans ses propositions aphoristiques, qui visiblement ne sont pas rédigées, il y a en peu de mots la substance, l'essentiel de la page trop littéraire d'Arêtée. Les deux auteurs, pour ce qui concerne l'aspect de la gorge, emploient les mêmes termes. Quant à la description des signes fonctionnels et généraux, celle d'Arêtée est plus complète, mais elle s'adresse, moins à l'angine qu'au croup dont elle fait un tableau dramatique.

A ce propos, je ferai observer qu'Hippocrate paraît avoir connu et décrit le croup. Dans les *Prénotions de Cos*, il est dit au paragraphe XIX de la deuxième section : « Les angines, ne produisant rien d'apparent, ni au cou ni à la gorge, mais causant une suffocation et une dyspnée violentes, tuent le jour même ou le troisième jour. » Et dans le *Pronostic*, livre que tous les critiques attribuent au Père de la médecine, il est écrit : « L'ulcération de la gorge accompagnée de fièvre est grave ; et, s'il survient quelques signes de ceux qui ont été caractérisés comme mauvais, il faut présager le danger du malade. Les angines les plus funestes, et qui tuent le plus rapidement, sont celles où l'on n'aperçoit aucune lésion manifeste dans la gorge ou au cou et qui pourtant occasionnent le plus de douleur ou de dyspnée ; celle là suffoquent le malade, le jour même, ou le second, ou le troisième, ou le quatrième jour. » Ne s'agit-il pas là du croup?

Cette description clinique d'Hippocrate n'est ni littéraire, ni dramatique, comme celle d'Arétée, mais elle est excellente.

Je crois que les arguments que je fais valoir sont bons, mais je n'ignore pas qu'en avançant que les médecins hippocratiques avaient connu, et décrit l'angine diphtérique, je vais contre une opinion unanimement établie. : « Si, écrit en effet Breton-

neau(1), quelques passages des ouvrages d'Hippocrate ont rapport à la diphtérite, leur brièveté permet d'en douter. Quant il dit : quibus cito in tonsillis ulcera serpentia, febribus ac tussi permanentibus, periculum est rursus esse generanda ulcera, il est probable qu'il avait plutôt en vue une ulcération aphteuse de l'arrière-bouche qu'un mal dont tous les symptômes eussent plus vivement frappé un si habile observateur. C'est dans les ouvrages d'Arétée qu'on trouve la première description de la phlegmasie diphtérique, maladie qu'il a présentée sous tous ses aspects et qui, de son temps, n'était sans doute pas nouvelle, puisqu'il en parle comme d'une affection connue, et si fréquente en Egypte et en Syrie qu'elle avait reçu le nom d'ulcère égyptien ou syriaque ».

Je me permettrai de faire observer que Bretonneau ne cite que la sentence 20 de la *Dentition*, ce qui n'est vraiment pas assez. Dans l' « Argument » des *Prénotions de Cos*, Littré dit : « Hippocrate a-t-il connu le croup ? On sait que cette maladie ou du moins l'angine couenneuse n'a pas été connue de l'antiquité. En effet Arétée a tracé une description très remarquable de cette affection... Rien de pareil sans doute ne se trouve dans la Collection hippocratique. Cependant la Coaque 363 m'a paru mériter quelque discussion. Il y est dit : « Dans les angines sans gonflement, les crachats qui vont en diminuant de calibre sont mauvais. » On peut traduire aussi : « les crachats un peu secs sont mauvais ». Littré rappelle que Jonston explique ainsi cette proposition : « Glutinosa evadunt sputa, si diu retenta calore densantur et siccitate concrescunt; rotunda, quando diu in aspera arteria contenta, eamdem cum illa forman acquirunt. » Voir, dans la Coaque 363, des crachats prenant la forme de la trachée artère, est une interprétation ingénieuse mais un peu trop complaisante.

(1) Bretonneau. — Des inflammations spéciales du tissu muqueux, etc., p. 58, Paris, 1826.

Mais l'opinion de Gœlis me paraît justifiée, qui attribue à l'angine pseudo-membraneuse la Coaque 371, relatée plus haut, où il s'agit de crachats visqueux, épais, très blancs. Littré ajoute : « Des propositions aussi courtes laissent toujours des doutes sur l'interprétation qu'on en peut donner. Toutefois, il n'est pas déraisonnable de songer à une inflammation couenneuse, en voyant les Hippocratiques attribuer à certaines angines une expectoration toute spéciale ».

Sanné dans le *Dictionnaire de Dechambre*, à l'article Diphtérie, écrit : « Arétée de Cappadoce, contemporain de l'Empereur Vespasien, a décrit le premier l'angine gangréneuse dont il mentionne la fréquence en Egypte et en Syrie ».

Il serait superflu de multiplier les citations. Je m'arrêterai après celle-ci : « Que la diphtérie ait existé dans les siècles passés, disent P. Lereboullet et G. Boulanger-Pilet (1), cela semble certain, mais il est impossible d'en saisir une description nette dans les vieux auteurs, et c'est ainsi qu'il n'existe, dans les aphorismes d'Hippocrate et de Galien, aucun texte que l'on puisse lui rattacher avec quelque certitude... Le seul document certain, au sujet de la diphtérie, est le chapitre IX du Livre premier des œuvres d'Arétée ».

Pour dénier à Hippocrate et aux Hippocratiques la connaissance de la diphtérie, Bretonneau objecte : passages trop brefs, Littré : propositions trop courtes, d'autres : textes incertains et douteux. Ces objections sont justes, si l'on n'examine que les deux ou trois Coaques disséminées que j'ai citées ; encore la Coaque 371 est-elle très suggestive. Elles sont encore justes si, avec Bretonneau, on ne considère que la sentence 20 de la *Dentition*. Mais elles ne sont plus vraies, si l'on examine avec attention la kyrielle des sentences de cette *Dentition*, qui se suivent comme des litanies et se prêtent un mutuel appui. Il s'agit là, en effet, d'une *page entière*, tout à fait significative.

(1) Lereboullet et Boulanger-Pilet. — *Manuel clinique et thérapeutique de la Diphtérie*, Paris, 1928.

Enfin, la note du deuxième livre des Epidémies, que je viens d'analyser, entraîne à mon avis la conviction. Il est vrai que jusqu'ici personne, à ma connaissance, n'avait pensé à voir là des paralysies diphtériques. Cette note n'a rien de laconique, ni d'incertain, elle est claire, nette et remplit *une à deux pages* de la traduction française.

Pour toutes ces raisons, je pense qu'Hippocrate et son école ont connu et décrit l'ulcère égyptiaque ou syriaque, c'est-à-dire l'angine diphtérique. Cela n'a rien de surprenant, si l'on veut bien songer aux relations de la Grèce avec l'Egypte. Bretonneau lui-même (1) n'a-t-il pas écrit : « la diphtérie, importée dans la Grèce par une nombreuse succession de colonies égyptiennes, y recevait le nom de *mal égyptiac, à une époque plus contemporaine d'Homère que d'Hippocrate.* » Je souligne et retiens, en passant, cette judicieuse remarque.

La diphtérie était donc endémique et par suite épidémique, en Grèce, tout au moins aux temps hippocratiques.

Comment se fait-il que l'auteur du deuxième livre des Epidémies attribue les paralysies post-angineuses à un déplacement des vertèbres cervicales ? Il faut croire qu'une telle pathogénie était communément admise à cette époque. On la retrouve, en effet, dans d'autres livres du *Corpus hippocraticum*, c'est-à-dire de la Collection hippocratique. Ainsi, à la troisième section des *Aphorismes* (2), on lit : « A un âge un peu plus avancé (il s'agit d'enfants ayant passé l'âge de la dentition), ils présentent des amygdalites, des *luxations en avant des vertèbres de la nuque* ». Et à la quatrième section (3) : « Dans le cours d'une fièvre, le *cou étant pris d'une distorsion subite* et le malade ne pouvant avaler qu'à peine, sans tuméfaction, cela est mortel ». Aux *Prénotions Coaques* (4),

(1) Bretonneau. — Moyens de prévenir le développement et les progrès de la Diphtérie. *Arch. générales de Médecine*, 1855, t. I, p. 7.

(2) *Œuvres d'Hippocrate*, t. IV, p. 499.

(3) *Eod. loc.*, t. IV, p. 515.

(4) *Eod. loc.*, t. V, p. 641.

sous le n° 261, on peut lire : « Ceux qui tirent leur haleine, dont la voix est étouffée et dont la *vertèbre est enfoncée* ont, vers la fin, la respiration comme d'un homme qui aspire ». Le premier livre des *Prorrhétiques* (1) répète cette dernière proposition, mot pour mot. Dans le traité des *Articulations* (2), Hippocrate parle du *déplacement spontané de l'axis* et déclare que ce déplacement « contribue à réduire beaucoup la gorge par son inclinaison en avant ».

On comprend que les hippocratiques, qui avaient des connaissances d'anatomie rudimentaires, aient admis cette pathogénie des paralysies post-angineuses. Elle leur expliquait sans doute, non seulement le rétrécissement de la gorge, mais aussi les déformations du cou, produites en réalité par l'angine, les adénopathies et l'œdème péri-ganglionnaire.

Il est, par contre, presque inconcevable que cette pathogénie ait été longuement défendue et sanctionnée par un savant tel que Littré. « La luxation spontanée des vertèbres cervicales, écrit-il, (3) est une maladie qui n'est entrée que tout récemment dans le cadre de la nosologie, et il y a peu de temps qu'elle était tout à fait omise dans les traités les plus complets. Toutefois, elle se trouvait décrite, sous le nom il est vrai d'angine, mais avec des détails circonstanciés et avec beaucoup d'exactitude, par les médecins hippocratiques. Cette description, longtemps oubliée, n'est devenue partie intégrante de la science que depuis les travaux des modernes, qui lui ont donné rétrospectivement crédit et importance. L'auteur hippocratique a observé cette maladie à l'état épidémique ; ceci est une circonstance qui, à ma connaissance, n'a pas encore été consignée ailleurs. Contrairement aux médecins modernes, qui avaient complètement perdu de vue la luxation spontanée des vertèbres cervicales, les médecins hippocratiques en ont fidèlement conservé la notion... Pour apprécier l'exactitude et même la sincérité des obser-

(1) *Eod. loc.*, t. V, p. 533.
(2) *Eod. loc.*, t. IV, p. 179.
(3) LITTRÉ. — Œuvres d'Hippocrate, t. V, p. 45.

vateurs hippocratiques, il importe de les comparer avec certains résultats de la physiologie moderne, résultats dont Hippocrate et ses élèves ne pouvaient même pas avoir le pressentiment ».

Après avoir mentionné les travaux de Longet, Montault, Diday, Séguin, etc., montrant que le nerf facial participe à l'innervation du voile du palais, et que cette participation explique la déviation de la luette dans la paralysie de ce nerf, Littré affirme que « la déviation de la luette dans la paralysie de la face était connue des hippocratiques «. C'est là, il me semble, une affirmation gratuite. L'auteur hippocratique a bien dit « que la luette se fondait et offrait une certaine atrophie », atrophie dont j'ai donné plus haut une interprétation plausible, mais il n'a pas, que je sache, parlé de la déviation de la luette.

En réalité, la luxation spontanée des vertèbres cervicales n'existe pas, au cours des angines. C'est une pure vue de l'esprit. Il peut exister assurément des luxations non traumatiques de ces vertèbres, au cours du mal de Pott cervical, par exemple, mais ces luxations n'ont rien à voir avec les faits en cause. Les luxations d'origine « pottique » pourraient bien, éventuellement, déterminer une quadriplégie spinale par compression de la moelle, mais on ne voit pas comment elles pourraient amener une paralysie du voile palatin et du nerf facial.

L'excuse de Littré est que, lorsqu'il publiait, en 1846, la traduction du deuxième livre des Epidémies, personne ne connaissait les paralysies diphtériques. Bretonneau lui-même les ignorait. Ceci peut paraître extraordinaire, vu que ce grand médecin avait déjà observé des centaines de cas de diphtérie, et que les paralysies y sont si fréquentes qu'elles surviennent, dans 11 à 23 °/₀ des cas.

Il les avait certainement méconnues. Bretonneau avait publié son fameux livre (1), vingt ans aupa-

(1) BRETONNEAU. — Des inflammations spéciales du tissu muqueux et en particulier de la diphtérite, etc... Paris, 1826.

ravant, c'est-à-dire en 1826, l'année même où Littré était nommé interne des hôpitaux de Paris.

J'ai eu la curiosité de parcourir ce livre, afin de voir s'il n'y avait rien, par hasard, qui pu être rapporté, rétrospectivement, à ces paralysies; j'y ai trouvé quatre cas de paralysie diphtérique passée inaperçue. Bretonneau y traduit de larges extraits de Ghisi, de Samuel Bard, de Rosen. Or, dans un passage de Ghisi, qui avait observé à Crémone, en 1747, une épidémie d'angines couenneuses, j'ai lu : « Il arrivait que les malades avalaient difficilement toute espèce d'aliments et de médicaments qui, presque toujours, revenaient par le nez ». Parlant de son propre fils, atteint d'angine maligne, Ghisi poursuit : « L'enfant continuait à parler du nez, et ses aliments, au lieu de suivre le chemin de l'œsophage, revenaient souvent par les narines, principalement ceux qui étaient le moins solides ». Dans un passage de Samuel Bard, qui en 1771, observe une épidémie de maux de gorge, il est question d'une enfant chez laquelle, quinze jours après le début d'une angine couenneuse, « le larynx conservait une *sensibilité particulière par rapport aux liquides*, de sorte qu'au moment où la petite essayait de boire, elle tombait dans un *accès de toux*... Ces symptômes même s'évanouirent, à l'exception de la *faiblesse* et de l'aphonie qui persévérèrent plus longtemps. De sorte qu'*au deuxième mois, elle pouvait difficilement marcher* ». De son côté, Rosen, dans une observation d'angine pseudo-membraneuse, déclare que « les boissons font vomir et reviennent par le nez. » Enfin, dans un cas de Bretonneau lui-même (1), il est dit « que la déglutition est toujours très difficile et qu'une partie des liquides revient par le nez ». Il est clair qu'il s'agit là de paralysies diphtériques méconnues, non seulement de ces auteurs du XVIIIe siècle, mais encore de Bretonneau qui, comme le dit Trousseau, les a laissées passer sans s'y arrêter.

(1) BRETONNEAU. — *Eod. loc.*, observation 55, p. 423.

« Dans l'épidémie à laquelle il venait d'assister, déclare Trousseau (1), Bretonneau n'avait point observé d'exemples de paralysie diphtérique ; il ne se rappelait pas en avoir rencontré avant l'année 1849. Le premier malade qu'il en vit atteint fut Herpin, de Tours. Bretonneau, auquel il raconta son histoire, la transcrivit textuellement dans un mémoire sur les *Moyens de prévenir le développement et les progrès de la diphtérie*, paru dans les *Archives générales de Médecine* de 1855. A partir de ce moment, la paralysie diphtérique, consécutive à la diphtérie, fut parfaitement établie par les médecins de Tours. » Ces lignes de Trousseau méritent un commentaire. Herpin, médecin de l'hôpital de Tours et professeur à l'école secondaire de cette ville, ayant contracté la diphtérie par les fosses nasales, fit le récit de sa maladie à Bretonneau. « Au printemps de 1843, lui écrivait-il, la diphtérie me fut inoculée par un enfant... Quelques jours après, enchifrènement, voix nasillarde, puis tout à coup angine pharyngienne douloureuse... Rétablissement incomplet, pâleur ; quinze jours plus tard, douleurs des poignets, paralysie du voile palatin, devenu entièrement insensible, régurgitation, reflux des aliments par les narines. Un peu plus tard, sensation de fourmillement aux gros orteils ; cette sensation de fourmillement s'éleva jusqu'aux genoux exclusivement. Je marche difficilement et très lentement ; ma faiblesse est surtout pénible lorsqu'il s'agit de monter; cet état persista sans amélioration pendant six semaines. Le même fourmillement avait gagné mes mains et mes doigts; j'avais complètement perdu toute faculté tactile ».

Telle est la remarquable observation d'Herpin, le premier cas de paralysie diphtérique que Bretonneau ait connu. Je ferai simplement remarquer qu'Herpin avait été pris en 1843. Si Bretonneau n'a réellement connu cette observation qu'en 1849, comme l'affirme Trousseau, c'est qu'Herpin ne la lui avait racontée

(1) TROUSSEAU. — *Clinique médicale de l'Hôtel-Dieu de Paris*, septième édition, t. I, p. 499.

que six ans après sa maladie. En tout cas, Bretonneau, obsédé par l'idée de contagion nasale, ne prêta pas grande attention à ce fait. Il se le rapellera cependant, en 1854, lorsqu'on lui amènera un enfant de douze ans qu'il avait vu, trois mois auparavant, au début de l'angine. Cet enfant, dit-il, marchait seul « mais regardait à ses pieds pour savoir s'il touchait, après trois mois, le sol. Ses pieds restaient encore si dépourvus de toute faculté tactile qu'il lui semblait marcher dans l'air ». Il ajoute : « Il est évident que les conséquences de cette intoxication ont été bien plus graves que celles éprouvées par M. Herpin. » Mais il ne fait aucun autre commentaire.

Trousseau, dans ses leçons, rappelle qu'il avait observé lui-même, en 1833, en 1846 et en 1848 trois cas de paralysie diphtérique généralisée. « Ces faits, écrit-il, restaient lettre morte pour moi. Je connaissais pourtant l'observation d'Herpin (de Tours). Bretonneau me l'avait racontée et m'avait dit : c'est une paralysie diphtérique. Chose inouïe ! je m'obstinais à ne voir là qu'une coïncidence, et lorsque nous publiâmes, en 1851, M. Lasègue et moi, notre travail sur les paralysies du voile du palais, je me tenais pour satisfait de l'explication que je donnais des paralysies locales ; je ne croyais pas que celles-ci étaient de même nature que les paralysies des membres, de la face, etc. » Ce n'est qu'en 1852 qu'enfin éclairé, il aurait compris « la paralysie diphtérique, telle que Bretonneau la comprenait lui-même ». Les observations de Maingault en fixèrent les formes cliniques, dès 1854, et les expériences mémorables de Roux et Yersin, en 1888, prouvèrent qu'elle est due à l'action de la toxine diphtérique sur les centres nerveux.

De l'analyse à laquelle je viens de me livrer, je crois pouvoir conclure :

1° Que la première description de la paralysie diphtérique a été tracée par l'auteur hippocratique

(1) Bretonneau. — Moyens de prévenir le développement et les progrès de la diphtérie. *Arch. gén. de médecine*, t. II, p. 278.

du deuxième livre des Epidémies, vingt-trois siècles avant « les médecins de Tours ».

2° Que les auteurs hippocratiques ont connu et décrit l'ulcère égyptien, c'est-à-dire l'angine diphtérique, quelques siècles avant Arétée de Cappadoce.

NOTE SUR UNE STATUE D'ESCULAPE DU MUSÉE DE BARCELONE

Par Raymond NEVEU,

Au musée archéologique de Barcelone se trouve une statue d'Esculape qui provient des fouilles d'Emporium.

Cette antique cité fut bâtie sur les bords d'un très joli golfe, le golfe de Rosas, par les Phocéens au VIe siècle avant J.-C. Elle est située à une centaine de kilomètres de San Jordi d'où l'on accède aux ruines.

C'est là que débarqua Scipion lors de la 2e guerre Punique, c'est là que César créa une colonie de vétérans.

Strabon nous apprend qu'Emporium — la cité de Massilia — n'est qu'à 40 stades environ οσον τετταρακοντα du mont Pyrénée et de la frontière de la Celtique.

Au début, les Emporites habitaient la petite île que Strabon appelle Palaeopolis « la vieille montagne », mais par la suite, ils créèrent deux villes bien distinctes séparées par une grande muraille.

Et Pline nous dit qu'Emporiæ était une ville double « moitié aux indigènes, moitié à des grecs descendants des Phocéens (1) ».

« Emporiæ : geminum hoc, veterum incolarum, et græcorum, qui Phocæensiium fuere soboles. »

Les fouilles méthodiques qui furent entreprises par Don Manuel Cazurro ont mis à jour des murs cyclopéens que l'on peut voir encore aujourd'hui.

Les deux villes grecque et ibérique se fondirent bientôt en une seule cité qui fut entourée par une enceinte commune.

Les Emporites étaient fort habiles dans le tissage du lin, que produisait cette contrée fertile, et leur

(1) PLINE. — Livre III.

renommée s'étendait fort loin. Ils étaient également d'excellents cordiers, et ils exportaient — surtout en Italie — les cordages de leur fabrication,

On comprend dès lors, l'importance de cette cité d'Emporium, et, il n'est pas étonnant que les fouilles aient exhumé des monuments intéressants ainsi que des statues, des mosaïques, des sarcophages que l'on peut admirer au musée archéologique municipal de la Escala et surtout au musée de Barcelone.

Parmi ces statues, celle d'Esculape est certainement pour nous la plus intéressante.

Le Dieu de la médecine est représenté debout, des débris du serpent sacré à ses pieds.

Le bras gauche a été cassé malheureusement, mais la figure et le vêtement sont intacts.

Esculape porte la barbe, ses cheveux sont bouclés. La tête est légèrement inclinée en avant.

Cette statue qui mesure 1^m70 environ n'a certes pas la grâce juvénile de la statue du musée du Vatican que tout le monde connaît, mais elle a cependant un certain charme surtout par cet aspect de gravité qui convient fort bien au Dieu de la médecine.

Strabon nous dit qu'à Emporium, Diane d'Ephèse était l'objet d'un culte particulier, comme à Massilia, car les Phocéens avaient tenu à honorer « celle qui leur avait servi de guide », mais il ne nous parle point d'Esculape.

Y avait-il dans l'antique Emporium un temple dédié au Dieu de la médecine ? Il nous est permis de le supposer. Car la statue qui est au musée de Barcelone a été trouvée dans les fouilles d'un temple.

Il nous est agréable de constater que sur la côte Ibérique le culte d'Esculape fut également en honneur et que les Emporites malgré les soucis de la politique et du négoce n'oublièrent point le Dieu de la médecine : la santé n'est-elle pas, du reste, un capital?

L'HISTOIRE DE L'HÉMOPHILIE : QUELQUES PRÉCISIONS

Dr M. SCHACHTER (Bucarest)

L'histoire de l'Hémophilie n'est pas décrite de la même façon dans les manuels classiques de médecine interne usuels. En effet, de tous les traités ou articles écrits sur la question, il se dégage tantôt le fait que le Talmud ou un médecin arabe nommé tantôt Alsa-Haran, tantôt Abulcasis ou enfin Abul-Kasim ou encore Alza Harzavi, aient décrit ou observé pour la première fois, cette diathèse hémorragipare qu'est l'hémophilie.

Max Fischer, qui s'occupe tout récemment de cette question, et qui a eu tous les renseignements les plus précis sur la question en discussion ici, dit que le médecin arabe s'appelait en réalité Abul-Kasim, renommé pour sa connaissance, à Zahra, près Cordoue, en 1107. Cette date de 1107 est probablement celle de sa mort. Cet auteur a laissé un recueil d'œuvres médicales, nommé « Altassrif » où l'on trouve des indications concernant cette maladie. Ce livre nous fut connu par suite de la traduction en langue latine par le P. Ricinus, en 1519. On y lit, les passages suivants (nous citons P. Chevallier et Goldberg, in Revue de Médecine, 1931, n° 2) : In desinenter sanguinis fluit ex vulnere quousque moritur. Et recitaverunt mihi propter hoc, quod quibusdam ex pueris suis cum fricaret manu gingivas, coepit sanguis fluere ex illis don ec mortuus sit ». On voit nettement que l'observation du médecin arabe est très juste; mais est-elle la première dans l'histoire de l'Hémophilie ?

Aujourd'hui il n'est pas difficile de montrer que les Talmudistes ont connu cette maladie et qu'ils l'ont décrite pour la première fois. La chose ne doit pas nous étonner si l'on pense que les peuples qui pratiquent la circoncision des temps les plus reculés ont dû rencontrer avec une fréquence plus ou moins grande, cette diathèse sanguine familliale. Or, on ne peut pas contester que le Judaïsme pratiquait la circoncision au moins avant l'avènement du monde musulman, qui a admis dans la suite la pratique de la circoncision. Ceci nous explique en même temps pourquoi l'Hémophilie est une maladie qui n'a pas de nom d'auteur. Avant de citer les indications du Talmud, disons déjà ici que ni la médecine grecque ni la médecine romaine ne mentionne nulle part l'Hémophilie.

Dans le Talmud de Babylone, Traité Yébamoth, on trouve les paroles suivantes : si une femme perd son premier garçon par suite de l'Hémorragie de la circoncision, puis le second dans les mêmes circonstances, elle ne doit pas circonciser son troisième fils Gamaliel (Savant Talmudiste du IIe siècle après J-Ch.) ajoute à ces paroles : un garçon ne sera pas circoncis quand deux fils de sa tante (sœur de sa mère) ont saigné (et sont morts) par suite de la circoncision. Or, ces indications du Talmud datent du IIe siècle après J.-Ch. (140-163 après J.-Ch.) mais elles sont certainement antérieures à cette date. Ceci revient à dire que l'hémophilie est avec 1 000 ans plus ancienne que ne disent les traités médicaux classiques. Il ressort donc clairement, que le Talmud est la première source où nous trouvons une description (sommaire il est vrai) de l'hémophilie.

Quand plus tard Maïmonide, le savant philosophe et médecin de Cordoue (1135-1204) parle de la même question, on peut admettre cette fois-ci qu'il ait connu ou entendu parler de Abul-Kasim, quoique rien ne nous autorise à le croire. En effet, Maïmonide ne cite pas l'œuvre de Kasim, l'« Altassrif » et comme Rabbin, lui Maïmonide, ne devait pas chercher en dehors du

Talmud, des renseignements sur une question qui y était déjà suffisamment traitée.

Dans la Mishné Torah (Yad Hazzaka, Tome premier, Hilchot Milah, I, 18) de Maïmonide nous trouvons ce qui suit quant à l'hémophilie : une femme qui a circoncis son fils et qui est mort à cause de la circoncision, qui a perdu son deuxième fils dans les mêmes circonstances, le premier fils étant de son premier mari le deuxième d'un autre géniteur, est exempte de l'obligation de circonciser son troisième fils. Il faut qu'elle attende que ce dernier grandisse pour se fortifier. En principe, on ne doit permettre la circoncision qu'aux enfants en bonne santé. On peut remarquer ici une chose très intéressante. C'est que Maïmonide parle de la mère et non du père qui dans ce cas a l'obligation de circonciser ses fils. En effet, partout dans le Talmud, c'est l'obligation du père de s'occuper de cette question religieuse. Puis, et c'est ici qu'intervient la note importante, c'est la notion claire de l'hérédité matricale qui se dégage des paroles de Maïmonide. Nous laissons de côté le fait que les Talmudistes et Maïmonide savaient défendre la circoncision prématuré (au lieu de la circoncision huit jours après la naissance) des enfants débiles.

Maïmonide ajoute encore cette explication complémentaire : un garçon dont deux frères du côté de sa mère (même si les pères sont différents) sont morts par suite de la circoncision, ne doit pas être circoncis. Mais les fils d'un homme, dont deux fils sont morts par suite de la circoncision, seront circoncis, quand ils ne sont pas les enfants de la mère, dont les fils sont morts des suites de la circoncision. Cette assertion montre encore une fois que Maïmonide savait que l'hémophilie se transmet par la mère, même si elle se marie avec un homme bien portant au point de vue qui nous intéresse.

Max Fischer (Eugenik, Bd. 2, 1932) cite encore le Rabbin Susslin (1349) pour le cas suivant : un homme a perdu deux fils par suite de la circoncision. Puis sa femme meurt. Il se marie avec une autre et en eut un

fils. On jugea que cet enfant devait subir la circoncision, car, d'après le Talmud, le sang provient de la mère. L'enfant fut circoncis et survécut; la mère n'était donc pas vectrice de la « tare » hémorragipare.

L'hémophilie était donc bien connue par les Talmudistes et Maïmonide, en ce qui concerne la tendance héréditaire aussi. Mais ils n'ont pas pris des mesures eugéniques dans le sens de l'interdiction des mariages des porteurs de cette tare. On ne peut pas dire que les Talmudistes ont ignoré certains principes d'eugénésie ; seulement nous n'avons pas ici la place d'y insister.

Donc, dans l'histoire de l'hémophilie le Talmud (IIe siècle après J.-C.) est la première source ; puis vient le médecin arabe Abul-Kasim (1107), Maïmonide (1135-1204), Susslin (1349).

La littérature latine commence donc avec la traducdu P. Ricinus, dont nous avons donné plus haut quelques renseignements, 1519.

De 1519, les renseignements sur l'hémophilie se répartissent de la façon suivante :

Hochstätter 1674, Wickham Legg 1729, Fordyce 1784, souligna pour la première fois le caractère familial de l'hémophilie, il montra lui aussi que cette tare se transmet par les femmes.

Otto 1804, Nasse 1820, signala de nouveau la transmission par les femmes de cette diathèse sanguine. Il établit aussi une loi qui porte son nom, et dont l'énoncé est le suivant : Des femmes provenant de familles d'hémophiliques transmettent de leur *père*, à leur progéniture la tare, mais chez elles même et surtout aux femmes cette tendance hémorragipare, ne se manifeste pas. (On voit que cet auteur croyait que si les femmes seules pouvaient hériter cette tare, elles héritaient cette tendance de leur père. Nous verrons que cette opinion n'est pas admise par les auteurs).

Lebert 1837, Dubois 1841, Virchow 1854, Grandidier 1855, a montré dans un travail à Leipzig, que dans cette maladie on trouve une coagulation retar-

dée du sang. Disons ici que le travail du savant allemand est la base des travaux modernes sur l'hémophilie.

Garoy 1867, Simon 1874, Losse 1877, établit la loi qui porte son nom : la tendance aux segments est transmise par les femmes qui elles-mêmes ne sont pas des hémophiliques ; seulement des hommes sont des hémophiliques, mais ils n'héritent pas cette diathèse s'ils épousent des femmes de familles saines. Cette vue fut adoptée par tous les auteurs classiques (Grandidier, Ribbert, Plate, Albrecht, etc.).

L'époque moderne commence avec les travaux de Sahli, Hayem, Rivet et Bensaude et enfin avec les travaux de P. E. Weill. Les notions sur l'hémophilie sont suffisamment connues pour y insister.

NOTES SUR TROIS STIGMATISÉS

(Véronique Guiliani, Lucie de Narni et le Père Pie de Pietrelcina) étudiés objectivement par des contemporains

Par M. LAIGNEL-LAVASTINE et Alfred ABADIE

L'hagiographie compte de nombreux cas de stigmatisation ; mais la plupart des stigmatisés ont été peu ou mal observés.

Nous rapportons, à titre documentaire, les observations de trois stigmatisés, Véronique Guiliani, Lucie de Narni et le Père Pie de Pietrelcina, prises par les contemporains avec des précautions pour éviter la supercherie et en recourant même à l'expérimentation.

Sainte Véronique Guiliani.

L'histoire de Sainte Véronique Guiliani est un prototype des anciens stigmatisés. Elle offre presque tous les éléments, qui peuvent intéresser l'enquêteur relativement à la réalité des faits eux-mêmes. Nous ne négligerons donc pas le récit enfantin donné par la Sainte de la vision qui a précédé, et pour ainsi dire, provoqué le phénomène, car ces détails présentent un intérêt au point de vue de la psychologie des mystiques.

Véronique Guiliani naquit en 1660 et entra à l'âge de 17 ans au monastère des Capucines de Cittadi-Castello, ville située aux limites de l'Ombrie et de la Toscane et faisant alors partie des Etats de l'Eglise.

A l'âge de 33 ans, sur ses prières, elle reçut la couronne d'épines, qui formait autour de son front un cercle rouge bosselé, avec taches violettes ayant la forme d'épines. Ce premier stigmate lui causait de graves douleurs. Il fut examiné par Florida Cévoli,

abbesse du couvent, et dont le procès de canonisation est actuellement en cours.

L'évêque du diocèse, Mgr Eustachi, informé du fait, livra la patiente aux médecins, qui employèrent toutes sortes de pommades, vésicatoires et emplâtres, sans parvenir à la guérir. Ils finirent par déclarer que l'état de Véronique était surnaturel (1).

Moins de deux ans après, le jour de Noël 1696, sœur Véronique reçoit le stigmate à l'endroit du cœur. Dans un récit du fait adressé à son confesseur, elle raconte qu'elle avait eu la vision de l'Enfant-Jésus, tenant à la main un bâton d'or au bout duquel semblait brûler une flamme, tandis qu'à l'autre bout il y avait une pointe de lance... « Je sentis, dit-elle, que l'Enfant me transperçait le cœur de part en part ». Revenant à elle, la religieuse sentit qu'elle avait à l'endroit du cœur une plaie ouverte ; y ayant approché un mouchoir, elle le retira taché de sang et éprouva une vive douleur.

Le Vendredi-Saint, 5 avril 1697, Véronique reçoit les cinq plaies. Voici les parties principales du récit singulier qu'elle donna de l'évènement dans son journal :

« Cette nuit, pendant que j'étais en méditation, le Seigneur ressuscité m'est apparu avec sa Mère et les Saints, comme cela m'était arrivé souvent déjà. Il m'a ordonné de me confesser. Je l'ai fait... A peine avais-je commencé que je fus obligée de m'arrêter par la violence de la douleur que je ressentais, en pensant aux outrages dont je m'étais rendue coupable envers Dieu. Notre Seigneur dit donc à mon ange gardien de continuer pour moi. Il obéit en posant sa main sur ma tête... »

En revenant à elle, Véronique, prenant le crucifix, le pressa contre son cœur, baisant avec amour les plaies de Notre Seigneur, et demandant à partager les douleurs qu'il avait souffertes en chacune d'elles. Son

(1) On peut lire le détail des manipulations pratiquées par les savants d'alors dans la Vie de la Sainte, par *Salvatori*, livre II, chap. II.

cœur battait avec une violence extraordinaire. C'est ainsi qu'elle tomba dans une deuxième extase, au cours de laquelle Jésus lui apparut de nouveau. Trois fois il lui demanda ce qu'elle désirait, trois fois elle répondit que c'était d'être crucifiée avec lui. Elle crut voir alors cinq rayons brillants sortir des cinq plaies du Sauveur et se diriger vers elle. Dans ces rayons elle apercevait de petites flammes. Quatre de celles-ci étaient des clous, la cinquième était la lance. Les mains, les pieds, le côté de la visionnaire furent transpercés; en sortant de son extase, Véronique avait dans ces parties de son corps les plaies tant désirées.

Inutile de faire remarquer combien ces récits contribuent à expliquer le mécanisme psychologique du phénomène. Un violent désir, une concentration extatique, localisée aux « points d'élection », sont nécessaires à la production des stigmates.

Le bruit de ces nouvelles stigmatisations parvint aux oreilles de la Sainte Inquisition, qui chargea Mgr Eustachi d'une enquête sévère. L'évêque, qui paraît avoir été un homme énergique, n'y alla pas de main morte. Comme il s'agissait d'abord de savoir si cette sœur Véronique ne frayait pas avec le diable, il songea à mettre à l'épreuve son humilité, sa patience, sa soumission. Dans ce but, il ne trouva rien de mieux à faire que d'employer la manière forte. Il la traita de sorcière, d'excommuniée, lui ôta la charge de maîtresse des novices, l'interdit, la menaça de la faire brûler au milieu du monastère, criant, tempêtant, trépignant, de telle façon que, du parloir, on l'entendait jusque dans les cloîtres du couvent. Il la fit enfermer dans une des chambres de l'infirmerie, lui défendit d'écrire, d'aller au parloir, d'assister au chœur et à la messe, excepté les jours de fête, et encore était-elle obligée alors de se tenir debout à la porte comme une excommuniée, accompagnée seulement d'une sœur converse, qui avait ordre de la traiter durement comme une hypocrite et une magicienne et de ne pas la laisser parler aux autres sœurs.

L'évêque chargea en même temps plusieurs médecins de guérir les stigmates de la sœur. Après lui avoir lié les mains, on les enfermait dans des gants que l'on scellait ensuite ; les essais durèrent jusque bien avant dans le mois d'octobre. Les plaies, au lieu de guérir, devinrent plus larges encore.

Pour Véronique, elle ne se démentit pas un instant, restant toujours humble, résignée et laissant faire. Enfin l'Inquisition, sur les rapports de l'évêque, se déclara satisfaite et on laissa la religieuse au repos.

La Sainte demanda plusieurs fois au Seigneur de faire disparaître les signes extérieurs des stigmates, en ne lui gardant que les souffrances. Elle crut recevoir cette révélation : qu'elle obtiendrait cette faveur au bout de trois ans seulement. Le 5 avril 1700, les stigmates disparurent en effet, à la même heure où ils avaient été imprimés, ne laissant qu'une simple tache rouge sans cicatrice. Mais les stigmates se renouvelèrent chez Véronique plusieurs fois, ce qui permit de pousser plus loin encore les constatations et de pénétrer même sur le terrain plus sûr de l'expérimentation.

Les expériences du Père Crivelli avec le même sujet.

En 1714, l'évêque Eustachi imagina de faire venir de Florence le Père Crivelli, jésuite de savoir et de renom. Il le mit au courant des faits antérieurs, puis, après avoir éloigné le confesseur ordinaire du couvent, il nomma le jésuite confesseur extraordinaire, lui ordonnant de rester deux mois pour éprouver Véronique.

Le Père Crivelli la fit venir un matin au confessionnal et lui commanda aussitôt de se mettre en prière et de demander à Dieu de lui faire connaître ce que lui, son confesseur, lui ordonnerait mentalement. Véronique se mit en prière. Pendant ce temps, Crivelli lui adressa au fond de son âme, et sans que le moindre mouvement extérieur pût trahir sa pensée, les cinq commandements suivants :

1° Que sa plaie du côté, qui était alors fermée,

s'ouvrît de nouveau et saignât comme celle des mains et des pieds ;

2° Qu'elle restât ainsi ouverte aussi longtemps qu'il le voudrait ;

3° Qu'elle se refermât dès qu'il l'ordonnerait, et cela en présence de tous ceux qu'il lui plairait d'amener ;

4° Qu'elle souffrît devant lui d'une manière visible, quand il le jugerait à propos, toutes les douleurs de la passion de Notre-Seigneur ;

5° Qu'après avoir souffert le crucifiement, étendue sur son lit, elle le souffrît encore debout et en l'air, suivant qu'il lui serait ordonné, devant lui et tout autre qu'il s'adjoindrait.

Après avoir formulé intérieurement ces ordres, il laissa Véronique quelque temps encore en prière et lui demanda ensuite si le Seigneur l'avait exaucée. Elle dut répondre : Non. — Remettez-vous à prier, lui dit le confesseur. Elle le fit et, interrogée de nouveau, elle répéta au Père mot par mot les cinq commandements.

Au bout de quelques jours, Crivelli revint au couvent et lui ordonna d'exécuter son premier ordre. C'était que la plaie du côté s'ouvrît, et ceci devait arriver pendant qu'il dirait la messe, Véronique y assistant. « En célébrant la sainte messe — dit le Père Crivelli — je demanderai instamment à Dieu d'opérer ce prodige pour sa plus grande gloire. » Après la cérémonie, il appela la sœur au confessionnal et lui demanda si sa plaie s'était ouverte. Elle répondit affirmativement. — « Ce n'est pas assez — répondit-il — mettez un linge blanc sur la plaie et donnez-le moi ensuite. Véronique obéit et rendit le linge tout mouillé d'un sang frais.

Le jésuite passa au second commandement et défendit que la plaie se fermât avant qu'il l'eût permis.

Il adressa à l'évêque un rapport sur ce qui s'était passé et lui remit le linge sanglant. Obligé d'aller à Florence, il y resta vingt-deux jours. De retour au couvent, il demanda à Véronique si la blessure était

encore ouverte ; sur sa réponse affirmative, il en informa l'évêque. Le prélat se présente avec le confesseur à la grille du chœur ; on amène la stigmatisée. Le Père Crivelli lui tend des ciseaux et lui ordonne de couper sa robe au-dessus de la plaie du cœur. Elle obéit et l'évêque constata, ainsi que le Père, que la blessure était ouverte et sanglante. Le confesseur ordonna alors que la plaie se fermât à l'instant même ; les deux témoins virent la plaie se fermer, sans aucune trace de cicatrice.

Le Père Capelleti avait, neuf ans auparavant, fait le même essai avec le même résultat.

La dernière expérience fut faite par le Père Guelfi, le 19 avril 1726, un an environ avant la mort de la sainte. Les dépositions de ces différents témoins, faites sous serment, font partie des actes de canonition.

Le Père Crivelli a relaté ces faits au procès de canonisation de la sainte. Son récit revêt incontestablement un intérêt considérable. En effet il ne s'agit point ici uniquement d'observation, mais en grande partie aussi d'expérimention. On doit retenir spécialement : 1° le contrôle des stigmates aux mains, que l'on enfermait dans des gants dûment scellés ; 2° la transmission mentale de cinq ordres, que l'ascète sut répéter exactement au bout de quelques minutes ; 3° l'apparition du stigmate au côté snr ordre ; 4° sa prolongation pendant deux mois, dans l'attente d'un nouvel ordre ; 5° la guérison immédiate de la plaie, également sur ordre. Ce dernier phénomène — le plus important — constaté par d'autres témoins en des circonstances différentes (1).

La Bienheureuse Lucie de Narni.

Lucie de Narni était née, elle aussi, comme Sainte Véronique, dans cette Ombrie où l'exemple radieux de

(1) La déposition du père Crivelli, confirmée par l'évêque Antoine Eustachi, et celle du père Guelfi, sont intégralement relatées dans la Vie de Sainte Véronique Guiliani, écrite par le prêtre Salvatori (Rome 1803). Les actes de la canonisation, comprenant plusieurs volumes in-folio se rapportent à deux enquêtes successives de la Congrégation des Rites : 1727-1735 et 1745-1750. Véronique Guiliani ne fut définitivement canonisée qu'en 1839.

Saint François d'Assise a exercé manifestement, à ce point de vue, une vive influence. Elle appartenait à une famille noble du pays et entra à Viterbe dans un couvent de l'ordre de Saint-Dominique. Le 24 février 1496, lorsqu'elle était âgée de vingt ans à peine, elle se trouvait un jour au chœur, quand elle tomba en extase ; les religieuses, qui étaient avec elle, purent alors se rendre compte par ses attitudes successives qu'elle éprouvait les douleurs de la Passion. Lorsqu'elle fut de retour dans sa cellule, l'une des sœurs s'aperçut par hasard que Lucie avait dans la paume d'une des mains une tumeur livide comme une plaie. Mais ce n'est que plus tard, dans la semaine de la Passion, que les cinq stigmates, jusque-là douloureux mais invisibles, devinrent apparents et commencèrent à jeter du sang en abondance.

Le bruit du miracle s'étant répandu dans la ville et les alentours, l'évêque de Narni vint visiter Sœur Lucie, qui lui avoua qu'elle avait supplié Notre-Seigneur de lui faire partager les douleurs de sa Passion et que, malgré son indignité, elle avait été exaucée. L'évêque la traita fort durement ; il fit laver en sa présence toutes ses plaies avec du vin chaud et défendit aux religieuses d'y toucher, ou d'essayer de les guérir ; mais quelques jours après, il dut constater que les plaies donnaient toujours beaucoup de sang et causaient à Lucie de grandes douleurs, qu'elles restaient toujours fraîches et sans suppuration (ce qui était regardé comme une chose anormale donc d'origine divine), et que les mercredis et vendredis seulement elles saignaient avec plus d'abondance. Alors, il permit enfin de les panser et d'employer quelques remèdes, qui n'empêchèrent d'ailleurs pas les hémorragies et les douleurs de continuer.

Beaucoup de personnes, même dans l'entourage de Sœur Lucie, doutant toutefois de l'authenticité de ses stigmates, une nouvelle enquête s'imposait. Le Père Dominique de Gargnano, grand Inquisiteur du Saint-Office, nomma donc une commission, présidée par lui-même et composée de l'évêque de Narni, de

l'évêque de Castro, de quelques magistrats de Viterbe, de plusieurs chanoines et du médecin Alexandre Gentiali. L'inquisiteur examina attentivement les plaies, les toucha et les fit toucher aux assistants; et comme depuis plus d'un an, ces plaies s'étaient conservées fraîches et sans corruption, les examinateurs jugèrent qu'il n'y avait là aucune fraude, que la cause en était surnaturelle; de quoi, on dressa un acte notarié. L'Inquisiteur voulut revoir Lucie le lendemain, assisté du vicaire général, de l'évêque de Narni et d'autres personnages; là, en leur présence, il l'interrogea sur la manière dont elle avait reçu les stigmates. Un procès-verbal notarié de cette seconde visite fut également dressé.

Mais l'on était à une époque de scepticisme : en Italie, la libre-pensée de la Renaissance; en Allemagne, l'esprit théologique de la Réforme naissante. Alexandre VI, — le fameux Borgia, — étant alors Souverain Pontife et, ayant entendu parler du miracle, se décida à envoyer à Viterbe son médecin, Bernard de Recanati, très réputé par sa science, en même temps qu'un évêque franciscain et le Père maître du Sacré-Palais. Les plaies stigmatiques furent examinées et lavées; on posa des gants scellés aux extrémités, et, au bout de huit jours, les sceaux étant brisés pour examiner les plaies, on retrouva celles-ci intactes sans aucun signe de corruption et de putridité; bien plus, elles exhalaient une odeur agréable, d'où les examinateurs jugèrent que c'était bien l'œuvre de Dieu et non des hommes; ils revinrent à Rome pour attester au Pape la vérité du prodige. Le procès-verbal de cette visite nous a été conservé; il est de 1497.

Aussitôt que le Pape eut reçu le rapport de son médecin, il voulut voir lui-même Lucie. Par un « bref » du 18 janvier 1498, il enjoignit aux magistrats de Viterbe de la laisser venir à Rome. Alexandre VI, entouré des cardinaux, examina les stigmates, traita honorablement Lucie, et puis la renvoya à son couvent.

Le duc de Ferrare était alors Hercule Ier d'Este,

protecteur des lettres, un prince dont l'histoire a gardé le meilleur souvenir. Ayant pris en grande estime la vierge de Narni, il obtint d'Alexandre VI, son oncle, qu'elle fût transportée à Ferrare dans une autre maison de l'Ordre, à l'effet de la soumettre à de nouveaux examens. Il fit bâtir un beau monastère, sous le vocable de Sainte Catherine de Sienne, que Lucie considérait comme sa patronne; la mystique de Narni en fut élue prieure. Par un bref du 29 mai 1501, le Pape accorda à la maison divers privilèges, dont celui-ci : que la prieure pouvait avoir un parloir pour s'entretenir avec les personnes désirant la connaître ou la fréquenter.

Le 4 mars 1500, dans un acte public, Hercule I[er] avait attesté l'authenticité des stigmates. Le 23 janvier 1501, ayant appris que des doutes sur ce miracle avaient surgi en Bavière, le duc écrivit aux consuls de Nuremberg affirmant qu'il avait vu et touché les stigmates de la sainte, qu'il les avait fait examiner par les hommes de l'art et nombre d'autres personnes.

Trois jours après, Marie d'Este, évêque d'Adria, donne une attestation en faveur du miracle; il dépose qu'il a vu les stigmates en présence du Duc de Ferrare : de ce duc, dit-il, qui ne fait rien témérairement, et dont il est difficile de tromper la haute raison.

Quelques mois plus tard, le 24 juillet, autre déclaration du cardinal d'Este, fils du duc. En même temps, procès-verbal de quatre médecins de Ferrare attestant le caractère authentique de la stigmatisation.

Au mois de mars 1502, nouvelle enquête de Bernard de Recanati, devenu évêque de Venouse — la patrie d'Horace — assisté de deux autres évêques. L'évêque médecin décrit exactement les stigmates, affirme qu'il s'en exhale une odeur agréable, qu'il n'y a pas de fraude dans l'espèce et que le fait est surnaturel.

Lucie de Narni avait gardé les stigmates visibles sept ans; il paraît que, pour échapper aux honneurs qui l'entouraient, elle supplia le Seigneur de les

rendre invisibles, ne demandant qu'à garder les douleurs, avec le stigmate qui était caché, et que ses vœux furent exaucés. Les stigmates des mains et des pieds disparurent.

Deux ans après, le 24 janvier 1505, le duc Hercule 1er de Ferrare mourut. Son successeur, Alphonse Ier, était en somme un assez bon prince, mais peu porté à la dévotion. Il avait épousé la fameuse Lucrèce Borgia, fille du pape et sœur de César, l'exécrable duc du Valentinois. Quelques années après, Renée de France trouvait à cette Cour un terrain propice pour sa propagande calviniste. Aussi, dès la disparition de l'auguste protecteur de Lucie, une sorte de mutinerie éclata parmi les religieuses du couvent de Sainte-Catherine. La plupart de ces sœurs étaient terriblement jalouses des distinctions et privilèges, dont leur prieure était l'objet et non moins irritées de la stricte discipline qu'elle leur imposait. Ces animosités étaient-elles en partie justifiées ? C'est bien possible; nous savons aujourd'hui que le fait d'être une mystique stigmatisée comporte des éléments psychologiques et pathologiques, qui peuvent parfaitement s'accorder avec d'assez graves défauts de caractère. Mais on conçoit ce que peut être une meute de saintes filles déchaînées contre leur mère supérieure. Comme les stigmates constituaient un miracle, impliquant en quelque sorte l'approbation de Dieu, il fallait contester d'abord l'authenticité des stigmates de Lucie, et on la contesta. Quelques nonnes déclarèrent avoir aperçu à travers le trou de la serrure qu'elle se faisait les plaies sur le corps avec un canif et y versait de l'eau forte pour simuler les stigmates. En quoi il pouvait y avoir une apparence de vérité. Il est très difficile, en effet, qu'une stigmatisée ne soit jamais amenée, au cours de plusieurs années, à examiner ses plaies, à les nettoyer avec un objet quelconque et de l'eau, que l'on peut s'imaginer être « forte », c'est-à-dire de l'acide nitrique.

L'autorité ecclésiastique dut cependant intervenir, prendre des mesures, et non seulement supprimer

les privilèges de la Mère Lucie, mais remplacer celle-ci par une autre religieuse à la direction du couvent. Lucie se trouva en butte à des humiliations et des tristesses, qu'elle supporta d'ailleurs avec résignation et qui se prolongèrent durant une trentaine d'années. Elle tombait souvent en des extases très longues, durant de quinze à vingt heures environ. Elle mourut le 15 novembre 1544, à l'âge de 68 ans. Sa plaie du côté fut trouvée ouverte et baignée de sang.

L'Eglise n'a pas hésité à introduire le procès de canonisation de Lucie de Narni ; elle a été proclamée « Bienheureuse », et, si les choses n'ont pas été plus loin pour le moment, c'est qu'ici on peut répéter la fameuse remarque de Voltaire : « calomniez, calomniez; il en restera toujours quelque chose ».

Aujourd'hui que l'on connaît mieux la réalité et la nature des stigmates, il ne peut y avoir aucun doute sérieux : c'étaient bien le Pape, le duc de Ferrare, les Cardinaux, évêques et autres prélats, le grand Inquisiteur et surtout les six ou sept médecins enquêteurs qui avaient raison, et non les dévotes cancanières, qui espionnaient leur Mère par le trou de la serrure.

Le Père Pie de Pietrelcina.

Beaucoup de bruit a été fait, surtout en Italie, autour du Père Pie — le « Padre Pio » — entre 1919 et 1927; son histoire est même plus spécialement intéressante au point de vue des polémiques, souvent scandaleuses, que soulève de nos jours l'apparition de ces thaumaturges et qui expliquent pourquoi l'Eglise ne les voit généralement pas d'un bon œil.

Son vrai nom est François Forgione. Il naquit de paysans pauvres à Pietrelcina (Bénévent) en 1887. Très religieux, il entra dans l'Ordre des Capucins, prenant le nom de Pie. On était obligé de le renvoyer de temps en temps à son pays natal à cause de sa santé minée par une maladie d'une nature obscure, localisée surtout aux intestins.

En 1917, il fut réformé par les autorités médicales

militaires, après examen radioscopique, pour tuberculose pulmonaire. Il tombait d'ailleurs fréquemment en des états d'absence pendant qu'il célébrait la messe. Il n'est cependant pas prouvé qu'il ait été sujet à des accès d'épilepsie.

Ses supérieurs décidèrent de l'envoyer au couvent de San Giovanni Rotondo, localité connue par sa salubrité. Il était là depuis plusieurs mois lorsque, le 17 septembre 1918, il reçut les stigmates, dont il ne parle cependant pas; depuis lors, il porta d'ailleurs toujours des mitaines. Mais trois jours après, comme il célébrait la messe, il tomba tout à coup à la renverse; ceux, qui le relevèrent et le couchèrent sur son lit, remarquèrent alors que ses mains et ses pieds étaient percés de plaies sanglantes; au côté gauche on voyait une blessure telle que pourrait produire une arme tranchante.

Le Père provincial fit appel au docteur Louis Romanelli, de Barletta qui, après un examen plusieurs fois renouvelé, rédigea une description minutieuse des plaies; il terminait en disant (1) :

« J'ai visité cinq fois le Père Pie en quinze mois et j'ai constaté des modifications dans ses plaies ; je n'ai toutefois pas trouvé une note clinique m'autorisant à en déterminer la nature ».

Le docteur Ange-Marie Merla, ancien maire socialiste de Sam Giovanni Rotondo, et qui ne met jamais les pieds à l'Eglise, soigna le Père Pie durant des années et déclara que ses plaies sont réellement, à son avis, de nature supranormale (*ibidem*, p. 130).

On fit alors venir le docteur Amico Bignami, professeur à l'Université de Rome, célèbre par ses travaux sur la malaria, qui ne s'arrêta d'ailleurs que deux heures à San Giovanni. Il déclara que le Père Pie était sain, nullement tuberculeux, parfaitement normal dans son système nerveux et dans son appareil circulatoire ; qu'il ne s'agissait pas d'un simulateur ou d'un sujet psychopathique ; que l'attitude du Père lui avait fait

(1) Padre Pio da Pietrelcina. 1926, p. 34.

une excellente impression. Il constata l'existence des lésions aux mains et aux pieds, mais jugea que les blessures aux pieds n'étaient pas profondes. Il effectua enfin le bandage habituel des mains, qu'il ferma avec un cachet de sûreté, espérant obtenir ainsi la guérison des plaies en quelques jours. Plusieurs jours après le terme de temps fixé, le bandage fut enlevé ; les plaies apparurent sans modification ; il en coulait encore du sang vif et luisant.

Trois mois après, les autorités ecclésiastiques demandèrent au docteur Georges Festa, de Rome, de visiter à son tour le Père Pie pour faire un rapport exact sur l'état des lésions et pour donner en même temps ses impressions scientifiques. Le docteur s'y rendit en octobre 1919. Il constata l'existence des plaies aux mains et aux pieds; mais il trouva qu'elles ne correspondaient plus aux premières descriptions données par le docteur Romanelli. « La membrane qui les recouvrait avait disparu ; les lésions pénétraient dans les tissus sous-cutanés et suintaient continuellement du sang, à travers une mince eschare...

« La blessure du côté, elle aussi, ne correspond plus à la description qu'en a donnée le docteur Romanelli. Elle se présente en forme de croix renversée, dont les deux traverses ont une forme de ruban de la longueur de deux centimètres environ, avec des contours très nets... La couleur en est rosée; la plaie est couverte au centre d'une eschare d'un rouge brun. Quoique cette lésion soit superficielle, il en suinte des gouttes de sang en assez grande quantité, à tel point que, ayant enlevé la bande de toile qui la couvrait et qui était toute imbue de sang et l'ayant remplacée par un mouchoir blanc, après une dizaine d'heures le docteur Festa le retira complètement trempé d'une sécrétion séro-sanguine. Cette émission est continuelle...

Naturellement, devant la réalité des faits, le scepticisme du docteur Festa fut remplacé par une conviction ardente. » (*Ibidem*, p. 46-51).

Le docteur Festa confirma son rapport après une nouvelle visite faite au Père Pie, conjointement avec

son confrère Romanelli, en juillet 1920, pour trancher quelques divergences existant entre ses constatations et celles du docteur Bignami, relativement à la profondeur des stigmates des pieds.

Plus de cinq ans après, et précisément en octobre 1925, le docteur Festa opéra le Père Pie d'une hernie inguinale, qui le tourmentait depuis sept ans. A cette occasion, il put de nouveau étudier les stigmates du capucin, en des conditions intéressantes. Il constata que, chaque jour, un verre environ de sang et d'eau trempe les bandes que le Père porte incessamment sur ses blessures. On ne remarque en celles-ci aucune infection (*ibidem*, p. 128-129).

Le livre intitulé : Padre Pio da Pietrelcina (Rome 1926), dont nous avons tiré la plupart de ces renseignements, est anonyme ; mais il n'y a plus de doute qu'il est du docteur George Festa lui-même. Il a été mis à l'Index de Rome, évidemment parce que l'auteur ne s'incline pas devant le jugement suspensif du Vatican sur l'affaire du Père Pie.

La politique de l'église de Rome est, en effet, réglée par l'opportunisme le plus constant. Ce système évite un nombre infini d'écueils des plus dangereux. Le cas du Père Pie contribue à le démontrer d'une manière frappante. D'abord, la réputation du moine s'étant répandue en Italie et même à l'étranger, le couvent de San Giovanni Rotondo était devenu un endroit de pèlerinage. Craignant une explosion de fanatisme, l'autorité ecclésiastique voulut transférer le Père à une autre Maison de l'Ordre, à l'insu de tout le monde ; la population de San Giovanni faisait bonne garde et s'y opposa par la force pendant plusieurs années. Les controverses, les polémiques commencèrent dans les journaux italiens; des accusations de toutes sortes furent lancées contre le Père Pie, même par des ecclésiastiques.

Le Saint Office, le 31 mai 1923, fit paraître une note dans laquelle il déclarait qu'ayant fait une enquête sur les faits attribués au Père Pie, « il n'avait pas constaté la nature surnaturelle des faits, et qu'il enga-

geait les fidèles à se conformer à cette déclaration ». Une autre note analogue confirma la précédente, le 24 juillet 1924. Enfin, comme les pères provinciaux des capucins, qui s'étaient succédé dans la région, mettaient quelque ardeur à défendre le Père Pie, le couvent de San Giovanni Rotondo fut retiré de leur juridiction et placé sous les ordres directs du Saint-Office.

Cette attitude prudente du Vatican paraît absolument raisonnable à son point de vue. On n'a qu'à songer, en effet, à ce qui pourrait arriver si le stigmatisé se conduisait plus tard d'une façon blâmable, ou que dans les « révélations » reçues au cours de ses extases, il sortait du domaine de la stricte orthodoxie catholique romaine.

Il est cependant à remarquer que le Saint Office ne contesta pas plus l'authenticité des stigmates du Père Pie qu'il ne l'attesta ; il se borna à exprimer des réserves suspensives au sujet de leur nature surnaturelle.

Dans cette communication, nous sommes restés volontairement sur le terrain purement historique, nous contentant d'apporter des documents, aussi précis que possible, qui pourront servir ensuite à une étude d'ensemble de la question.

DOCUMENTS

Rapport sur le fonctionnement de la Bibliothèque et du Musée en 1932

Notre musée s'est enrichi cette année de quelques documents intéressants grâce à notre regretté président le Pr Hervé qui a laissé parmi nous un si grand vide, outre le très beau moulage de l'encéphale de Paul Broca par F. Flandinette, il nous a légué les 10 médailles suivantes :

Dr Kaempfen 1832, Chevreul, J. Ferry, médaille de l'expédition du talisman 1883, Milne Edwars, Académie de Belgique, Pr Pozzi, Pr Giard, Pr Ménétrier, J. Récamier, ainsi que des reproductions de photographies ou de dessins.

Nous avions l'an passé, dans notre bibliothèque, 1137 volumes, nous en avons actuellement 1472.

Parmi ces 335 ouvrages nouveaux, nous avons surtout des éloges, des biographies, des titres et travaux scientifiques qui peuvent être d'une grande utilité pour les historiens de la médecine. Nous les devons surtout à notre ami et collègue le Dr Brodier, que je suis heureux de remercier aujourd'hui.

L'an passé, nous terminions notre rapport en disant :

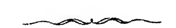
« Comme chaque année depuis dix ans, nous exprimons le désir que des crédits soient ouverts pour l'enseignement définitif du musée et qu'un garçon soit affecté pour l'entretien et la surveillance. Cela nous permettrait d'ouvrir le musée certains jours, et, de ce fait, nous aurions, nous en sommes sûrs, des dons intéressants ! »

Aujourd'hui encore, nous exprimons le même désir grâce au legs Gilbert et à l'activité du Pr Laignel-

Lavastine, nous aurons peut-être bientôt quelques vitrines pour mettre en bonne place les médailles et les autographes..., mais je ne pense pas, hélas, que nous puissions avoir un garçon pour l'entretien et la surveillance, l'unique garçon du musée Orfila étant maintenant affecté à un autre service.

Nous avons besoin d'un second fichier pour la bibliothèque, notre premier fichier étant rempli, nous demandons à la Société de nous donner les moyens de l'acheter. Il y a onze ans, nous avons reçu 500 francs, cette somme a été, comme vous devez le penser, largement dépensée, car avec 50 francs par an pour l'entretien et les achats indispensables... — on ne va pas très loin — surtout quand il faut y ajouter certains pourboires sans lesquels on ne peut rien faire.

Dr Raymond Neveu.



BIBLIOGRAPHIE

P. Astruc, *Louis René Villermé, médecin sociologue, 1782-1863*, Progrès médieal, 9e année, Suppl. n° 7, 1932, p. 49-54. — Né à Paris en 1782, dix ans chirurgien aux armées, membre de l'Académie de médecine en 1823, du Comité supérieur d'hygiène à sa création en 1848, mort en 1863, Villermé introduisit dans la sociologie une statistique exacte et des observations précises. Il a laissé un *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers* qui, rédigé à l'époque du développement du machinisme manufacturier, au temps où la loi laissait aux employeurs des grands centres usiniers, tant en France qu'en Angleterre, une entière liberté, dépeint les misères de la elasse laborieuse. Industries insalubres, où l'hygiène n'est pas encore réglementée ; emploi trop préeoce de la main-d'œuvre juvénile, paupérisme, méfaits des taudis surpeuplés, alcoolisme, immoralité, Villermé a tout dénoncé avec une douloureuse éloquence, et ses suggestions quant à l'édification de cités ouvrières, à la création de Sociétés de secours mutuels, à l'inspection du travail, à l'indemnisation des accidents du travail ont devancé nombre de nos modernes lois sociales. Je pense d'ailleurs que Villermé en eût réprouvé les expressions abusives, qui, tendant à dispenser l'employé — aux dépens de l'employeur, — du sentiment de la prévoyance et de la responsabilité personnelles, démoralisent les masses, légalisent leurs droits, mais leur font oublier leurs devoirs.

[Genty], *Une lettre inédite de Bretonneau, ibid.*, p. 54-56. — Lettre écrite de Chenonceaux le 6 février 1815, à Duméril, pour le remercier de l'avoir reçu lors de son voyage à Paris, au moment de la soutenance de sa thèse inaugurale. Bretonneau entretient son correspondant de quelques recherches auxquelles il se livre sur les briquets phosphoriques, et lui annonce qu'il a été nommé médecin par semestre des hôpitaux de la ville de Tours.

P. Astruc, *Le centenaire de la médecine d'observation*, Progrès médical, 9e année, suppléments illustrés nos 10-11, p. 73-

79 et 81-87. — La *Société médicale d'observation*, fondée en 1832, par trois étudiants Genevois, d'Espine, Maunoir et Bizot, choisit comme président perpétuel Louis. Elle eut, pour présidents honoraires, Andral et Chomel, et compta à son apogée 138 membres, parmi lesquels Barth, Grisolle, Valleix, Woillez, Béhier, Bucquoy, Guéneau de Mussy; les accoucheurs Depaul et Jacquemier, les chirurgiens Nélaton, Jarjavay, Voillemier, Marjolin, sans compter une proportion assez considérable d'étrangers, dont l'américain Jakson, les génevois Rilliet et Sestier, l'anglais Marshall Hall. Elle prospéra jusqu'en 1856, date à laquelle l'éclipse de Louis, atterré par la mort de son fils, et le décès prématuré de Valleix, lui portèrent un coup fatal. Elle végéta dès lors pour disparaître en 1870.

Modifiant un vieil adage de Morgagni, le nouveau groupement avait pris pour devise : *Numerandæ et perpendæ observationes*. Ainsi sa doctrine s'affirmait-elle en quelque sorte mathématique et, tablant sur la méthode numérique prônée par Louis, entendait opposer aux prétendus résultats de la *médecine physiologique*, vantée par Broussais, la critique irréfutable du dénombrement des faits. Inutile de dire que cette opposition ne fut pas du goût du tribun du Val-de-Grâce et de son ami Bouillaud. Mais la méthode de Louis souleva encore les objections de Cruveilhier, de Trousseau, de Lasègue, dont l'esprit clinique s'offusquait de ce mode de raisonnement schématique et impersonnel. Sur l'initiative d'un Montpelliérain, Risueno d'Amador, la question fut même portée en 1837 à la tribune de l'Académie de médecine, où Dubois d'Amiens, Piorry, Double, Castel et Martin-Solon protestèrent contre l'invasion, dans le domaine nosologique, de la statistique arithmétique. Par contre, Rayer défendit ce qu'il pouvait y avoir de fondé dans les vues de Louis. Mais il est évident que ce dernier tablait trop sur des renseignements subjectifs, et que ses arguments eussent été mieux fondés en s'appuyant sur la thermométrie clinique, les résultats de l'observation instrumentale, de l'analyse microscopique ou chimique, encore non pratiqués ou négligés.

Ce qui péchait, dans la doctrine de Louis, c'était moins la manière de dénombrer les faits que la façon de les recueillir ou de les choisir. Et l'un de ses élèves, Ducrest, n'avait-il pas, de par les chiffres, établi une relation entre je ne sais quelle excroissance crânienne et la fièvre puerpérale ?

Cependant, autour de Louis, on avait aussi cherché à *peser* les observations : et, de l'œuvre clinique de la *Société d'observation*, il subsiste à tout le moins trois belles œuvres : les

Recherches anatomiques pathologiques et thérapeutiques de Louis sur la phtisie; son mémoire sur l'épidémie de fièvre jaune de Gibraltar ; et l'histoire de l'emphysème, dans laquelle il souligna, avec Jakson, l'importance de la forme globuleuse du thorax et la fréquence des complications cardiaques.

J. L. Faure, *Léon Labbé, 1832-1916*, Eloge prononcé à l'Académie de médecine à l'occasion de son centenaire, Progrès médical, n° 52, 17 décembre 1932, p. 2265-2283. — La dernière fois que je vis Léon Labbé, ce fut en août 1914. Encore dru, carré, le teint haut en couleur, il descendait l'escalier de la Préfecture du Mans ; accablé d'inquiétude, il était venu aux renseignements avant de gagner Bordeaux où nos parlementaires s'étaient, prudemment, transportés... Du bon maître, J. L. Faure nous présente aujourd'hui l'éloge, écrit comme il le sait faire, et dans cette belle langue dont la moderne génération a perdu le secret. Né en haute Normandie, au Merlerault, élevé d'abord au Collège d'Argentan, puis au Lycée de Caen, Labbé songea d'abord à se présenter à Saint-Cyr. Sur les instances de sa mère, il opta pour la médecine, s'inscrivit en 1851 à la Faculté de Caen, et s'y lia avec Tillaux qui demeura toujours son ami. Transplanté à Paris, il fut externe de Gosselin, et, reçu troisième au concours de l'internat, en 1856, passa par les services de Gosselin encore, et de Jobert de Lamballe. Chirurgien de l'Empereur, mais irascible, violent, déjà à moitié fou, en attendant de le devenir tout à fait, Jobert était un patron terrible, auprès duquel ses élèves ne trouvaient que rebuffades et persécutions. La première victime fut Dujardin-Beaumetz, qui, au bout de six semaines, jeta à ses pieds son tablier. La seconde fut Labbé qui lui tint tête et le mata; si bien que son chef, retourné, le poussa, dès son premier concours, à l'agrégation (1863). Labbé, dès lors, se présenta aux épreuves de chirurgien des hôpitaux. En 1864, à sa deuxième tentative, il trouva un jury, dont Trélat, fort hostile, et des aides qui ne l'étaient pas moins :

« Le prosecteur de Clamart, qui servait d'aide aux candidats, n'était pas de ses amis. Il désirait même vivement son échec. Il l'aida avec négligence, et dans la façon dont il plaça le pouce en en exposant les tendons, Labbé vit, ou crut voir, une manœuvre destinée à lui faire commettre une faute.

L'épreuve se passait dans le petit amphithéâtre de Clamart que nous connaissons presque tous, — où j'ai moi-même subi bien des épreuves, fait bien des leçons, et qui, depuis trois quarts de siècle, car ceci se passait il y a soixante-dix-huit ans,

n'a pas beaucoup changé, — si tant est même qu'il ait été repeint !

L'amphithéâtre était bondé.

Labbé, exaspéré de ce qu'il considérait comme une félonie, posa son bistouri sur la table, sauta à la gorge de l'aide, déchira son col et sa cravate et le colla contre le mur en criant : Vous êtes un misérable ».

Emotion générale, telle que le président du jury, non moins stupéfait que les autres, regardait sans dire un seul mot.

Apercevant dans la salle son ami Brouardel, Labbé lui cria : « Brouardel, descendez et venez m'aider ».

Ainsi fut fait, et Labbé, reprenant son calme et retrouvant tous ses moyens, pratiqua cette opération, comme la première, avec une extraordinaire rapidité.

Et c'est ainsi qu'étant entré à Clamart comme un candidat sans espoir, il en sortit chirurgien des hôpitaux, premier de cette promotion dont le second était Desprès. »

Admis, en 1865 à la Société de chirurgie, bientôt chargé d'un service à la Salpêtrière, Labbé opéra dans les ambulances de Paris, pendant le siège. Et l'on sait comme, ayant retiré, par gastrostomie, une fourchette avalée par un aliéné, opération devant laquelle Ollier lui-même avait reculé, « l'homme à la fourchette » connut enfin la renommée et devint un des premiers chirurgiens de la capitale (1876). Ses succès lui attirèrent nombre d'envieux. Lorsqu'il brigua, en 1879, un siège à l'Académie de médecine, la section refusa de l'inscrire, et l'Académie dut le mettre hors rang. Mais il échoua contre Duplay. L'année suivante, même mésaventure. Mais, cette fois, la majorité de la Compagnie entendit lui rendre justice : il fut élu, et occupa la présidence en 1909. Il obtint encore à l'Institut (Académie des Sciences), en 1903, un fauteuil d'académicien libre. Enfin, en 1892, les délégués de l'Orne l'avaient choisi pour le représenter au Sénat. Il n'y voulut point être l'homme d'un parti, mais le serviteur du pays. Membre, depuis 1895, de la Commission de l'armée, il sut faire entendre, dans la Haute Assemblée, le rare langage de la droiture, de la franchise et du bon sens ; il se fit le courageux défenseur des humanités contre les partisans de la régression primaire ; l'apôtre des dures, mais nécessaires vérités, en regard des lâchetés électorales, et des aveuglements d'illuminés. Il épaula vigoureusement le ministre Barthou lors du vote de la loi qui, promulguant l'incorporation à vingt ans, nous valut, aux heures tragiques de 1914, un appoint de 200 000 hommes; il fit voter la loi du 28 mai 1914, instituant, dans l'armée, la vaccination

obligatoire contre la fièvre typhoïde. Lorsqu'éclata la tempête, ce rude octogénaire continua de faire son devoir à la Commission de l'armée, en dépit de ses angoisses patriotiques et familiales : blessé dans les Flandres, son petit-fils, Lermoyez, n'avait guéri qu'à grand'peine. Un soir, le 20 mars 1916, Labbé s'endormit comme de coutume. Le lendemain matin, on le trouva mort dans son lit.

Dr VAN SCHEVENSTEEN, *Un traité Anversois sur la Suette Anglaise*, Anvers, de Coker, 1932, 25 p. in-8°, et huit *fac-simile* dans le texte.

Au cours des grandes épidémies du XVIe siècle, furent publiées en Allemagne et dans les Pays-Bas, sous le nom de *Pest bücher*, *Pest bœkjes*, nombre de brochures populaires, devenues introuvables, et renfermant des conseils hygiéniques et thérapeutiques contre la peste. Il en alla de même pour la suette, qui, après avoir désolé l'Angleterre en 1486, ravagea l'Europe continentale en 1529. La bibliothèque universitaire de Gand conserve un exemplaire unique, d'un opuscule anonyme, sorti en 1529 des presses de l'imprimeur Anversois Adrien van Bergen. Le Dr v. S. nous en donne aujourd'hui, avec d'intéressants commentaires, le *fac-simile* ; plaquette de 4 folios, petit in-8°, en caractères gothiques, énumérant trois « régimes », vraisemblablement empruntés, en trois versions anversoise, wittembergeoise et latine, à un ouvrage original édité à Hambourg, et actuellement inconnu. — Le souvenir de cette terrible épidémie fut longtemps marqué à Anvers par une procession solennelle, d'abord dans la ville, puis dans la cathédrale, et par l'érection d'une confrérie de la Suette, *Genootschap der Zweetende Ziekte*, dont le siège était dans l'église Saint-André, et qui a disparu en 1893.

M. GENTY, *Un ami de Grimod de la Reynière, le Dr Joseph Roques, 1772-1850*, Progrès médical, 24 décembre 1932, supplément illustré n° 12, p. 89-93. — Né à Valence (Tarn), le 9 février 1772, Roques passa comme officier de santé, par l'armée des Pyrénées-Orientales, se retira ensuite à Albi où il fut nommé, en 1797, correspondant de la Société médicale d'émulation et finalement s'installa à Paris où il se lia avec Fontanes, Mercier, Restif de la Bretonne, et le fameux gastronome Grimod de la Reynière. Ce dernier l'embrigada dans ce « jury dégustateur » qu'il avait fondé en 1781 sous le nom de nom de « Société du Mercredi » et, retiré ensuite en son château de Villiers-sur-Orge, continua d'y inviter le médecin, son

ami. Mais Roques ne put obtenir que Grimod publiât le 9e volume, depuis longtemps annoncé de l'*Almanach des gourmands*. Son amphitryon se faisait vieux, s'endormait toute la journée, se réveillait pour manger, retrouvait, en digérant, quelque entrain, pour s'assoupir de nouveau. Il mourut en 1837. Roques alla s'éteindre à Montpellier en mai 1850. Il a laissé un *Traité des plantes usuelles* (1808, 1809, 1837) ; une *Phytographie médicale* (1823-25) ; une *Histoire des champignons comestibles et vénéneux* (1832) que Geoffroy Saint-Hilaire présenta à l'Institut, et où la science botanique se panache agréablement d'anecdotes médico-gastronomiques, et de conseils d'hygiène parfois judicieux.

Fournier, *Un médecin de Louvain chanoine à Arras au XIVe siècle*, Mém. de l'Acad. des Sc., Lettres et Arts d'Arras, 3e S., t. X, Arras 1931, p. 103-131. — Les médecins-clercs étaient encore nombreux au xvie siècle dans les Flandres et en Artois. Le 30 juin 1581, l'évêque d'Arras interdit l'exercice de la médecine à M. Goudan, prêtre, non point pour avoir saigné et médicamenté ses ouailles, mais pour avoir usé, en l'occurrence, de formules superstitieuses et magiques, de quoi il est contraint de battre sa coulpe aux pieds du Grand Pénitencier. Les chanoines de Cambrai se mêlent aussi de médecine : ils ont obtenu, à la fin du xve siècle, un bref du Pape réservant à un médecin nommé par le Chapitre, une prébende qui fut dite *médicinale*; de 1450 à 1650 on compte 10 chanoines-médecins. A Arras, un canonicat fut accordé à Jean-Walter Viring. Né à Louvain en 1539, ce personnage y fit ses études d'abord à la Faculté des Arts, puis à celle de Médecine. Reçu licencié, il exerça à Terveere (Zélande), revint prendre le bonnet à Louvain (1571), y professa la médecine, devint en 1579 recteur de l'Université, et, veuf, entra dans les Ordres tout en continuant l'enseignement médical. En décembre 1584, il fut pourvu, dans le Chapitre arrageois, du siège laissé vacant par Robert Obry, mais sans être tenu à résidence, puisqu'il fut encore nommé en 1582 et 1587 recteur de Louvain, et y occupa sa chaire jusqu'en 1594. On le trouve ensuite en 1597 à Arras, où il publie *De jejunio et abstinentia libri quinque*. Il y réfute les arguments de Cornarius et de Fuchs contre le jeûne.

Paul Delaunay.

Le Secrétaire général, Gérant :
Marcel Fossereux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 6 *Mai* 1933

Présidence de M. le Dr MAUCLAIRE

Etaient présents : MM. Barbillion, Basmadjian, R. Bénard, Brodier, Didsbury, Dorveaux, A. Finot, Fosseyeux, Ch. Grimbert, Laignel-Lavastine, Menetrier, Mousson-Lanauze, Neveu, Pouchet, Sarafidi, Sieur, Torkomian, Yasmadjian.

Candidature présentée :

GIRARD (E.), licencié ès-lettres, docteur en pharmacie, 60, rue des Forges, Dijon, par MM. Laignel-Lavastine et Fosseyeux.

Création d'une filiale : M. le Président donne lecture de la lettre suivante de M. le Dr J. Lacassagne, de Lyon :

Monsieur le Président,

Un groupe de médecins et de personnalités lyonnais s'intéressant à l'histoire de la médecine et de la pharmacie, ont envisagé l'organisation à Lyon d'une Société lyonnaise d'histoire de la médecine. Il est apparu qu'au lieu de créer un organisme indépendant, il était peut-être préférable d'envisager

l'organisation plus restreinte d'une section lyonnaise de la Société française d'histoire de la médecine.

Cette façon de faire aurait incontestablement l'avantage de ne pas disperser les efforts.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner votre avis personnel sur ce sujet et, si vous le jugez bon, de bien vouloir soumettre le question à nos collègues de la Société.

En principe les adhérents du groupement lyonnais paieraient la cotisation ordinaire et recevraient le bulletin.

Au point de vue du recrutement, on pourrait envisager que les membres de la section lyonnaise soient désignés par les membres de cette section, sous la réserve de l'agrément donné par le bureau de la Société mère.

Telles sont les suggestions que je vous soumets, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me donner votre avis. Dès la réception de cet avis je réunirai les membres de comité provisoire. Son bureau est représenté par le Dr Lyonnet, médecin honoraire des Hôpitaux, président, et par moi-même comme secrétaire général.

Veuillez agréer Monsieur l'assurance de mes sentiments respectueux.

Jean Lacassagne.

Le Bureau consulté adopte le principe de cette proposition et vote des félicitations à M. le Dr Brodier, qui en a été le truchement; ce dernier est désigné pour examiner d'accord avec le Dr Lacassagne les voies et moyens propres à assurer la réalisation projetée, sans grever le budget de la société.

Communications :

M. le Pr Laignel-Lavastine résume l'étude de M. Abbas Naficy, intitulée : Un aperçu de l'évolution générale de la médecine persane, surtout depuis la création de l'École de Médecine de Téhéran en 1850, où s'illustrèrent Polak, de Vienne, et Tholozan, de Paris.

M. le Dr Torkomian présente un ancien diplôme de la Faculté de médecine de Pise du 31 octobre 1840, provenant du Dr Vicenion, ancien professeur de

médecine légale à Constantinople, mort en 1897. Ce diplôme sur parchemin, rédigé en latin, fut délivré au nom du pape Grégoire XVI par Mgr Paretti, archevêque de Pise, cette ville étant alors sous la domination de l'Autriche.

M. le Dr Mousson-Lanauze chargé de la quatrième des conférences synthétiques d'histoire médicale, instituées en 1932, avait choisi comme sujet le symbolisme des forces naturelles aux temps mythologiques, où il retraça, en une vaste fresque, les origines de la médecine.

Don : M. le Pr Laignel-Lavastine offre un volume sur les *Rythmes et la Vie*, qui fait partie des publications du groupe lyonnais d'études médicales philosophiques et biologiques ; au nombre des chapitres de ce recueil figure son étude sur l'activité nerveuse sympathique et endocrine au point de vue des rythmes individuels.

Séance du 10 *Juin* 1933

Présidence de M. le Dr MAUCLAIRE

Etaient présents : MM. Basmadjian, Boulanger, Brodier, Didsbury, Dorveaux, Ch. Grimbert, Hahn, Laignel-Lavastine, Menetrier, Neveu, Olivier, Sevilla.

Excusé : M. Fosseyeux.

Candidat proposé :

M. Barthélemy (Gaston), Docteur-vétérinaire à Epinal, par MM. Laignel-Lavastine et Mauclaire.

Ouvrage offert : n° du 15 mai 1933 du Centaure, Supplément littéraire de la Gazette médicale de France, contenant les comptes-rendus des cours d'histoire de la médecine (1932-33) sur les grandes étapes de la pensée biologique.

Don : Portraits des professeurs Gaucher et Albert Robin, remis par Me Gougenheim, et offerts par Me Coyon, par l'entremise de M. le Pr Laignel-Lavastine.

Communications : M. le Pr Laignel-Lavastine lit l'étude de M. le Dr Eugène St Jacques, professeur à l'université de Montréal (Canada) : Ville-Marie, sous le régime français (1642-1760), où se trouve mise en relief la noble figure de Jeanne Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal et celle de M. Ahmev Ben Milad sur l'Ecole médicale de Kairouan aux xe et xie siècles, école qui a fourni des éléments pour l'enseignement de la médecine en Europe durant tout le moyen âge.

M. le Dr E. Olivier communique un manuscrit daté du 18 août 1829, et où le Dr Ulysse Trélat, expose le programme d'un cours d'hygiène publique et privée.



SUR LES COURS GRATUITS D'ACCOUCHEMENTS DANS LA PROVINCE DE LANGUEDOC de 1781 à 1789

Par le Dr J.-F. CAIZERGUES

On trouve dans les « variétés chirurgicales » de Franklin un historique intéressant de la profession de sage-femme à Paris.

Nous y voyons que, malgré les efforts du Gouvernement, leur instruction ne fut assurée que fort tard. Il semble que les chirurgiens, à la communauté desquels elles avaient été officiellement agrégées par les statuts de 1699, aient fait tous leurs efforts pour les empêcher de s'instruire.

Et ce ne sera que par la rivalité de saint Côme et de la Faculté qu'elles pourront arriver enfin à suivre des cours et des démonstrations réguliers.

Nous ne serons donc pas étonnés d'apprendre que, dans les campagnes, un peu partout en France, le métier fut exercé au petit bonheur, sans aucune formalité.

Contre cet état de choses le Gouvernement essaya à maintes reprises de réagir.

Mais la France de l'ancien régime était une réunion de provinces qui avaient chacune plus ou moins conservé un peu de son ancienne liberté. Celle de Languedoc, particulièrement avait des institutions un peu spéciales, et ses Etats sous la Présidence de Mgr l'Evêque de Narbonne, président-né, avaient une autonomie considérable.

Cependant nous pouvons essayer de donner un aperçu succinct, avec quelques textes intéressants, que ne donne pas Franklin, des diverses obligations

auxquelles étaient, théoriquement soumises les sages-femmes, au moins dans les villes.

Pour exercer, la sage-femme devait d'abord fournir une attestation de son curé qu'elle était de bonne vie et mœurs et appartenait à la Religion Catholique.

Elle devait justifier d'un apprentissage, souvent fait aux dépens des clientes, passer un examen, et prêter un serment, entre les mains du curé ; le texte de ce serment est donné intégralement par Franklin. (Il ne répète guère que les articles des statuts de 1580.)

Si une sage-femme avait connaissance de l'état de grossesse d'une femme non mariée ou fille, elle devait en avertir le Procureur fiscal, qui plaçait en surveillance ladite femme ou fille, surtout s'il s'agissait d'une domestique, plébeyenne, ou orpheline. (Parlement de Toulouse 11 déc. 1537).

Cela, parce qu'une ordonnance de Henri II, de 1556, renouvelée par ses successeurs, lue aux Prônes du dimanche, et publiée par les carrefours de trois en trois mois, signalait « ce crime très énorme et exécrable, fréquent dans Notre Royaume, qui est que des femmes ayant conçu enfant par moyens déshonnêtes ou autres... déguisent, occultent, et cachent leur grossesse... et, advenant le temps de leur part et délivrance de leur fruit, s'en délivrent occultement, puis le suffoquent, meurtrissent et autrement suppriment, sans leur avoir fait impartir le Sacrement de Baptême ; ce fait, le jettent en lieu immonde et secret, ou enfouissent en terre profane, les privant par tels moyens de la sépulture coutumière des chrétiens »,

La mort était le châtiment de ce crime.

La sage-femme était parfois commise comme expert pour examiner au doigt et à l'œil une femme soupçonnée de grossesse ; elle recevait pour cela le même honoraire que le Chirurgien, 4 livres par jour, plus 40 sols en cas de déplacement. (Conseil d'Etat du Roi 23 janv. 1742).

Signalons ici que la fille, qui déclarait sa gros-

sesse dès qu'elle devenait apparente, n'était pas tenue de faire connaître le père (Dufail liv. 3 ch. 401). Mais si elle accusait quelqu'un, elle était crue, « creditur virgini juranti, si ab aliquo cognitam et ex eo pregnantem », mais si elle accusait un homme marié, « non tamen id est perpetuum quid enim si talis uxorem habeat, nulla est ratio cur virgini credatur ne alio qui turbitur matrimonium ». Au cours de l'accouchement, si elle constatait une difficulté la sage-femme devait faire prévenir le chirurgien.

Elle était quelquefois assistée par une femme, que les Languedociens appelaient « Servicial » ; cette dernière avait comme fonctions de préparer le lit, les linges, et de donner les petits soins du post-partum.

L'enfant né, s'il paraissait en danger, elle le devait ondoyer, et en aviser sur-le-champ le curé ; mais si un homme, ou mieux un Ecclésiastique, était présent, elle devait s'effacer devant lui. En parcourant les registres de l'Etat civil on voit souvent mention de ces ondoiements ; chez les Nobles ou les bourgeois, l'accouchement était fait le plus souvent par un chirurgien ; dans ce cas, c'est toujours le prêtre qui ondoie, sauf en cas d'extrême urgence ; chez les paysans, brassiers et laboureurs, il y a quelquefois le chirurgien, mais toujours avec la sage-femme ; on a dû l'appeler en consultation pour une dystocie ; le plus souvent la sage-femme est seule et ondoie.

J'en ai vu maints exemples dans les nombreux registres que j'ai parcourus à ce sujet. Dans ces cas le baptême est inscrit en ces termes : l'an 1787 et le 18e jour du mois de février ont été, par nous curé soussigné, suppléées les cérémonies du baptême à Marie-Jeanne qui a été ondoyée à cause du péril de mort par Isabeau Mas, épouse du sieur Jacques Ribaute, sage-femme de ce lieu, à la maison, en présence de, etc... »

Le plus souvent les accoucheuses ne savaient pas signer. La naissance devait être déclarée dans les 24 heures, et le baptême était administré dans le

même délai ; il est fréquent de le voir donner le même jour. (Art. 3 décl. Roy. 14 mai 1724.)

Si une sage-femme apprenait qu'un enfant était « exposé » elle devait aller se rendre compte si elle le reconnaissait, et dénoncer la mère. Si elle-même se laissait aller à ce crime, elle risquait le fouet, le pilori avec écriteaux devant et derrière portant les mots : « sage-femme convaincue d'exposition d'enfant », et cinq ans de bannissement. (Châtelet 26 mai 1682).

Si la mère mourait en couches, l'accoucheuse devait se rendre à l'Eglise pour pratiquer, en son lieu et place, la cérémonie des relevailles, avant la sépulture.

En principe et à Paris, les sages-femmes ne devaient pas placer elles-mêmes les enfants en nourrice ; ce soin était réservé aux Recommandaresses qui existaient depuis le XIIIe siècle au moins ; les nourrices étaient procurées à celles-ci par les meneuses.

Une nourrice ne devait pas avoir plus d'un nourrisson ; à peine de fouet et de 50 livres d'amende ; même au cas de non-paiement des mensualités elle ne devait pas abandonner l'enfant ; mais adresser une demande au Lieutenant général de police, qui obligeait au paiement les parents récalcitrants, sous peine de contrainte par corps. (Décl. Roy. 29 janv. 1715).

Bien entendu, les sages-femmes ne devaient pas donner de boisson abortive à leurs clientes, sous peine de mort. Elles devaient ne pas médire les unes des autres, être de vie honnête, et fréquenter Saint-Côme une fois l'an, au moins.

Tels étaient les principaux réglements de la profession jusqu'à la Révolution ; mais ils n'étaient pas appliqués partout. Et La Poix de Fréminville écrivait en 1775 : « Nous n'entendons pas parler de celles de Paris que la vigilance des Magistrats et le fréquent exercice et les examens qu'on fait d'elles aux Ecoles de Saint Côme les rend beaucoup plus capables que

celles que le pur hasard élève de soi-même en Province et à la campagne. »

Dans les campagnes, en effet, la misère générale du peuple empêchait les accoucheuses de gagner leur vie ; aussi la profession était-elle exercée par des femmes de basse extraction, sans instruction. Icart, dont nous parlerons plus loin, écrivait dans la préface de ses leçons : « Qu'on fasse en même temps attention au caractère, à l'état obscur et aux dispositions de mes élèves. Qu'on se représente environ cent villageoises nouvellement sorties de leurs demeures et de leurs tristes hameaux, où, sans théorie, sans la moindre notion des difficultés de l'art, elles exerçaient, malheureusement pour le public, l'une des parties les plus compliquées et les plus essentielles de la chirurgie. »

Il ne s'agit plus évidemment de règlements ni de diplômes. Aussi le Gouvernement Royal avait-il plusieurs fois tenté de réagir ; et, dans notre province de Languedoc, l'Intendant, en 1775, avait pris des mesures qui s'étaient révélées insuffisantes.

Vers 1780 un chirurgien de Castres, Icart, adressa une « Requête en plainte présentée à Nos Seigneurs des Etats de Languedoc par les enfants à naître contre les prétendues sages-femmes. »

Mgr de Royère, évêque de Castres, ému par cette lecture, fonda de ses deniers un cours gratuit d'accouchement pour les sages-femmes de la campagne.

Notre collègue, le D[r] Vidal, a publié sur ce cours, une brochure très intéressante qu'il a bien voulu nous communiquer ; nous l'en remercions vivement et lui avons fait de fréquents emprunts.

En 1782 le Ministre adressait aux Etats une lettre leur demandant de s'occuper, par la création de cours gratuit d'accouchements, de l'instruction des sages-femmes des campagnes. Cette lettre fut communiquée aux Etats de Languedoc par Mgr de Dillon le 7 janvier 1782. Il fut décidé que « l'on inviterait les administrateurs particuliers des Diocèses à

prendre les arrangements qui leur paraîtraient le plus convenables pour remplir les vues bienfaisantes du Gouvernement. »

Dans les comptes-rendus des assemblées des administrateurs de l'assiette, nous allons trouver des documents intéressants pour nous éclairer sur l'organisation et le fonctionnement de ces cours en Languedoc.

Ce parait bien être *Mende* qui a, le premier, répondu à l'invitation ; le 10 juin 1782, l'assemblée particulière des Gens des trois Etats du pays délibère d'établir un cours dont la direction serait confiée à Bonnel de la Brageresse le fils, Dr en médecine, et Blanc chirurgien du Roi.

En 1783, ce Diocèse fixe l'honoraire de ces professeurs à 300 livres et accorde 12 sols par jour à chaque élève ; 20 élèves sont prévues pour suivre ce cours qui durera deux mois ; sur les 180 livres pour frais divers il est prévu l'achat de marottes et fantômes. Faute de ces accessoires le cours ne fonctionnait pas encore en 1784.

Toulouse, en 1782 décide (synode diocésain) d'imiter Castres. Mgr de Brienne et Mgr de Royère correspondent à ce sujet. Le même professeur sera chargé des deux cours.

Castres qui avait déjà un cours, servira de modèle à la Province ; mais, ce cours étant privé et aux frais de Mgr de Royère, l'assemblée en délibère en 1783.

Le rapport du Syndic Azémar est remarquable.

Il remercie d'abord Mgr et déclare que le diocèse doit se substituer à lui pour payer les frais ; il célèbre Icart « ce chirurgien habile à qui une foule d'opérations et de cures merveilleuses ont acquis à juste titre une réputation aussi étendue qu'éclatante » ; il constate ensuite qu'en 1781 et 82, 50 femmes ont suivi ces cours qui ont duré quarante jours ; qu'il y a été donné trois prix en argent ; il étudie ensuite l'exercice de la profession dans la campagne.

« Il conviendrait d'abord de détruire le préjugé injuste qui a fait tomber dans une sorte de mépris la

profession de sages-femme... Ce préjugé... on ne peut en trouver la cause que dans l'ignorance du peuple, et dans la bassesse d'extraction des femmes qui l'exercent ; en second lieu, la profession d'accoucheuse est, dans les campagnes trop peu lucrative ; elle est même, on peut le dire, à charge, à cause de la misère des familles qui l'habitent.

Cependant les femmes de ces indigents, tout comme celles des riches, ont besoin du ministère des matrones, et celles-ci, loin d'en retirer aucun salaire, sont souvent obligées, lorsqu'elles sont appelées par ces infortunées, de porter avec elles le pain pour se nourrir. Quelquefois même, attendries sur l'état de ces malheureuses victimes de la Société, elles leur fournissent les petits secours qui sont en leur pouvoir. »

Et il propose des remèdes : honorer l'état de sage-femme ; celles qui auront suivi le cours trois ans, auront droit au banc à l'Eglise ; on demandera pour leurs fils l'exemption de la milice. De plus, sur certificat du Professeur, une trousse sera fournie aux frais du Diocèse aux plus méritantes.

On pourrait prévoir des impositions par communes, cantons, qui se grouperaient en circonscriptions ayant à leur centre une sage-femme, 60 seraient à prévoir pour le diocèse.

La question en vaut la peine, il meurt environ 30 femmes et 150 enfants, victimes de la pratique vicieuse et meurtrière des Matrones ».

Albi en 1784, pour remédier « à l'impéritie des sages-femmes qui sont répandues dans les campagnes » décide le principe de la création d'un cours.

Le Syndic écrit : « qu'on en a vu, et les exemples n'en sont que trop fréquents, qui, pour sauver la mère dont l'état n'était devenu dangereux que par l'imprudence ou le défaut des connaissances desdites sages-femmes, se portaient à des cruautés et à des horreurs abominables, en arrachant et déchirant en pièces les enfants dans le sein de leur mère ». Souvenons-nous que la célèbre Bourgeois fut convaincue,

par le rapport de Guillemeau, d'avoir été cause de la mort de la duchesse de Montpensier, par suite de manœuvres imprudentes et de tractions trop répétées et trop brutales sur le cordon. Et c'était une accoucheuse Royale.

Carcassonne, n'ayant pu trouver un chirurgien compétent enverra ses élèves à Castres, Limoux et Toulouse.

Mende, en 1784, renouvelle son imposition pour le cours ; notons une remarque du baron de Servières le fils, qui recommande de choisir des femmes de familles honnêtes, bien famées, de l'âge de 25 ans environ, intelligentes et adroites, *tirées plutôt des métiers domestiques que de ceux des campagnes pour qu'elles aient le tact plus fin* et de préférence, des filles de sages-femmes.

Mirepoix la même année, décide d'envoyer ses élèves à Toulouse.

Saint-Papoul enverra quatre femmes à Castres, deux de Castelnaudary, une de Saint-Papoul, une d'Avignonnet, au choix de l'évêque.

Saint-Pons, également en 1784, décide d'envoyer à Castres les élèves du diocèse ; nous lisons dans ce rapport que le Pr Icart déclare ne pas avoir de contrat avec Castres, et n'en pas vouloir faire avec Saint-Pons, « la récompense de ces soins étant dans son cœur ». Cependant M. Vidal a eu en mains des reçus de 300 livres qui prouvent bien qu'il acceptait des honoraires.

Trois prix en argent sont établis de 80, 50 et 30 livres ; ils seront distribués solennellement et accompagnés de lettres de Maîtrise données gratis.

En 1785, *Montpellier* vieille ville universitaire, se décide à inscrire une dépense pour défrayer un petit nombre de sages-femmes établies à la campagne qui seront appelées à suivre le cours d'instruction pratique d'accouchement fait dans le collège de Saint-Côme du 1er au 30 avril. Un prix de 30 livres est accordé ; mais une demande de subvention sera faite aux Etats ; elle fut évidemment refusée par ceux-ci.

Narbonne crée la même année un cours sous la direction de Sernin, chirurgien-major de l'hôpital, correspondant de l'Académie Royale de chirurgie, professeur royal d'accouchements pour les diocèses de Narbonne, Carcassonne, et Saint-Pons,

Nîmes aura son cours ; mais par entente avec MMgrs d'Uzès et d'Alais, il sera commun aux trois diocèses ; deux professeurs sont prévus : un médecin, M. Granier, membre de l'Académie locale, et un chirurgien M. Montagnon, maître en chirurgie, accoucheur. Leur honoraire sera de 300 livres chacun ; il y aura trois prix d'un total de 160 livres ; on achètera des fantômes ou marottes. On souscrit, pour le prix de 250 livres, à 200 exemplaires du livre d'Icart.

Je note dans ce rapport que la ville d'Arles, d'une province voisine, a un cours avec deux professeurs ; un médecin « expliquant dans des préleçons la saine théorie de l'art des accouchements et un chirurgien leur apprenant par la démonstration, la manœuvre de cette partie intéressante de la Chirurgie ».

Albi qui envoyait à Toulouse, crée un cours en 1786. Le Dr Farssac, médecin, se fait féliciter pour ne pas accepter d'honoraires, tandis que le maître chirurgien Lignières touche 300 livres ; une demoiselle Lachapelle, femme du chirurgien Gaubert, instruite en cet art, sert de répétitrice. Quarante-trois élèves ont suivi le cours, il y aura 180 livres de prix.

Nous en avons terminé avec l'examen détaillé de l'organisation de ces cours ; cette étude donne l'impression assez nette que les diocèses ne mirent qu'un empressement modéré à suivre les directives gouvernementales de 1782 ; en effet, Montpellier et Nîmes par exemple, ne s'en occupent qu'en 1786 ; alors que déjà périclite le cours de Castres.

Celui-ci a le mérite d'avoir été le premier, et d'avoir servi, en grande partie, de modèle aux autres ; mais il n'était lui-même pas original. C'est à Paris, de 1732 à 1768 que l'on peut assister à leur création ; elle porte la marque des querelles de la

Faculté et de Saint-Côme. Et Icart, membre de cette Académie royale de chirurgie que vient de fonder La Peyronie ne pouvait pas les ignorer. Il n'en demeure pas moins que Castres peut se féliciter d'avoir eu la chance de posséder en même temps deux hommes de la valeur de Mgr de Royère et d'Icart.

La Révolution détruisit cette organisation. M. Vidal signale qu'elle dura jusqu'en 1787, mais en s'espaçant ; Moliréry, dans un bulletin de la Société (t. XIX, p. 216) que les Etats du Nébouzan avaient créé un cours qui finit en 1790. Bénard a publié une brochure sur un cours Provincial d'accouchements dans la Généralité d'Alençon à la fin du XVIII[e] siècle, et donne des limites analogues.

Elle fut remplacée par celle de la loi de ventôse an XI, qui est, encore, partiellement en vigueur.

Quelle était la matière des leçons professées dans ces cours gratuits?

Le D[r] Vidal en donne, pour Castres, le programme suivant :

I. L'accouchement.

II. L'arsenal obstétrical de la sage-femme.

III. Pathologie de la grossesse, de la nouvelle accouchée et du nouveau-né.

IV. Devoirs des sages-femmes, nourrices et gardiennes.

L'instruction religieuse était donnée par un prêtre.

Nous avons en mains le cours d'Icart.

Donné sous forme de catéchisme, par questions et réponses, il peut être divisé en deux parties :

1° Leçons théoriques, au nombre de 13 (leçons 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 15, 16, 17, 18, 19). Cette partie est pour nous peu intéressante ; nous y relèverons cependant quelques curiosités, par exemple, un souvenir des théories d'Hippocrate dans le conseil des fumigations pour prévenir et soigner la contracture de l'anneau de Bandl, pratique encore en faveur dans la région actuellement.

Bien plus intéressant le conseil de curer manuel-

lement la matrice pour arrêter l'hémorragie de la délivrance, et guérir les tranchées.

La peur des métastases lactées qui hante encore bien des femmes du pays, est partagée par l'accoucheur Castrais.

2° Les leçons pratiques, par contre, sont très intéressantes ; c'est là l'essentiel du cours. Icart s'y relève maître praticien, et habile enseigneur. Elles sont au nombre de sept, mais la 20e leçon est fort longue et la plus importante.

La 1re leçon est surtout consacrée à l'administration du baptême ; détails précis, clairs, pour éviter la nullité, quelques références ; on sait baptiser après avoir lu. Notons le baptême du monstre simple : si tu es homme, je te baptise..., du monstre double, pour chacun la même formule ; le baptême in utéro, à la seringue, après avoir cherché un coin de peau nue, avec la formule : Si tu es capable de recevoir le baptême... suivi d'un second baptême, de sûreté, au cas de nullité du premier : si tu n'es pas baptisé et que tu sois capable de l'être...

Enfin le baptême des fœtus avortés, des embryons vivants, etc... Nous avons relevé sur un Registre de baptême de 1780 le baptême d'un fœtus de cinq mois, par le curé de la paroisse, devant le médecin et le chirurgien accoucheur et avec de nombreux témoins, chez le marquis de X... en grande pompe ; ledit fœtus aurait vécu près d'un jour.

Nous noterons ensuite une coutume qui s'est perpétuée et qui consiste dans la présence de la sage-femme à l'Eglise pour le baptême ; l'enfant était porté par une servante ou par la marraine ; les conseils abondent sur la façon de le placer dans les bras et de lui éviter le refroidissement, avant et pendant la cérémonie.

Cette leçon religieuse terminée, l'auteur entre dans la partie théorique, où nous ne le suivrons pas.

Nous le retrouverons dans les bons conseils pratiques qu'il donne à la sage-femme pour l'accouchement.

Auprès de la parturiente, elle se ceindra d'un

tablier, maintenu par des lacs et non par des épingles, pour ne pas blesser l'enfant ou la mère. Dans le même but les ciseaux qu'elle porte pendants à la ceinture seront mousses.

Elle traitera la déchirure du périnée par des applications d'eau végéto-minérale, et de cérat au plomb.

Si l'accouchée ne nourrit pas, on dissipera son lait par la tisane de sureau, de coquelicot additionnée, par pinte, d'un gros de nitre purifiée ; aussi par la tisane de canne de Provence et la racine de garance. Purgation au 15e jour si nécessaire.

La dentition est l'objet de conseils pratiques, non démodés : massage de la gencive, hochet de cristal, enfin, si utile, incision de la gencive.

La ligature du cordon y est minutieusement décrite en deux endroits. Les conseils sont toujours clairs et vraiment intéressants, surtout bien adaptés aux élèves.

Prédécesseur vigilant de nos Pédiatres modernes, Icart se répand en un long discours sur l'utilité de l'allaitement maternel. Un peu emphatique, mais chaleureux, il termine par ces mots : « la vérité a été mon guide, l'utilité mon but ».

Il décrit en détail le maillot et les soins à apporter, à l'emmaillotement ; coiffe, bonnet, chemise de linge usé, bourrasses, cottes, bandelettes qu'il ne signale que pour en déplorer l'emploi, qui a persisté jusqu'à nos jours dans les « bandes trousselières ».

Un fort long chapitre traite des nourrices. Il conseille d'éviter les rousses qui ont le lait acide et sentent ; il ne faut pas amener la paysanne à la ville ; il conseille de tenir les seins chauds, ou de les réchauffer, pour éviter le coryza ou le rhume au nourrisson ; il est partisan du grand air pour l'enfant ; de la suppression du maillot ; il nous apprend que des nourrices ont l'habitude de nettoyer les enfants échauffés avec leur lait sous pression, si l'on peut dire, il en déconseille la pratique.

Il interdit plus énergiquement la mastication et l'insalivation des panades par la nourrice.

Le sevrage est également très étudié.

Parmi les affections du nouveau-né il signale (je cite ce qui paraît intéressant) :

La section du filet, opération simple, mais qui demande beaucoup de soin et est décrite en détail. Il recommande les ciseaux de Petit à bout protégé ; ou la partie plate de la sone cannelée.

L'asphyxie bleue sera traitée par la saignée par le cordon, la flagellation, les frictions, etc.

Très pittoresques, les études des Echauboulures, « qui peuvent être entretenues par quelque vice vénérien » ; du feu volage, qui attaque les enfants de six mois, dont la dentition est près de se faire, et consiste en vésicules séro-purulentes des lèvres et du menton ; des ceindres, gales qui s'attachent au nombril, et sont guéries en traitant la nourrice par des purgatifs, stomachiques, amers, savonneux, etc... ; des crinons qui font l'objet de discussions pathogéniques, M. Andry les décrivant comme vers, M. Sauwanhoek comme des poils retortillés qui ne peuvent sortir ; Paré hésite entre les deux hypothèses ; Schenkius dit qu'ils ressemblent aux vers du fromage, mais Sennert les a toujours vus noirs.

L'ouvrage se termine par une étude des diverses positions du fœtus dans les accouchements, d'après Dufot.

Il eut un très gros succès dans la province ; le diocèse de Castres fit les frais de son impression, et plusieurs l'achetèrent au prix de 250 livres les 200 exemplaires comme nous l'avons déjà signalé.

Clair, pratique, bien à la portée de son public, le maître Castrais a su mettre au point un enseignement difficile. Non pas qu'il ait encore rien innové, et d'ailleurs en auteur consciencieux, il l'écrit au début de sa préface, car il existait depuis longtemps des ouvrages simples à l'usage des sages-femmes, tel « l'escole méthodique et parfaicte des sages-femmes », par Ch. de Saint-Germain, publié en 1650 ; mais il a fait une mise au point dont la valeur peut être encore facilement appréciée.

Quel fut le résultat pratique de cette institution ? M. le Dr Vidal le déclare magnifique et s'appuie pour cela sur les rapports des curés et des conseils de communautés. Je ne suis pas certain de leur impartialité. L'emphase naïve des rapporteurs, leur désir évident de flatterie, se révèle à la lecture de leurs écrits.

Icart nous a tracé le portrait de ses élèves; nous l'avons reproduit plus haut. Comment supposer que quarante jours de cours à trois leçons par jour, dont une d'instruction religieuse, aient suffi à modifier considérablement ces humbles villageoises et à les transformer en accoucheuses expertes. Il y avait bien les prix, et les syndics ne manquent pas de citer pompeusement les lauréates. Mais il y avait 2 ou 3 prix pour 40 élèves et plus.

Et ne lisons-nous pas que certaines devaient suivre le cours trois ans de suite, pour avoir droit aux avantages promis par l'évêque ? Les diocèses firent-ils ce sacrifice pécuniaire pour les mêmes élèves aussi longtemps ? Cela n'apparaît pas nettement des textes. On a plutôt l'impression d'un « dégrossissage » en série.

Bien entendu, il y avait des différences entre diocèses, et Castres était un des favorisés.

Je crois plus exact de dire que les résultats furent intéressants, mais partiels.

Ces réflexions n'enlèvent rien au mérite de la tentative, qui facilita la tâche des législateurs, de la Révolution. Et la note de M. Molinéry déjà citée, nous offre un excellent exemple de cette succession dans le temps.

LE SYMBOLISME DES FORCES NATURELLES AUX TEMPS MYTHOLOGIQUES

Par le Dr MOUSSON-LANAUZE

L'Histoire de la Médecine, ne se confine pas que dans la simple biographie d'un médecin célèbre, l'histoire d'une Ecole, d'un syndrome, d'une méthode thérapeutique. Elle s'élève, et plus haut, et plus loin. Elle considère l'homme en lui-même, mais aussi dans le milieu social où il est plongé, sur lequel il agit, ou dont il subit les réactions. C'est un chapitre de la Biologie universelle. L'étude des civilisations, et plus particulièrement des civilisations disparues, est une science, qui ne saurait laisser indifférent le médecin, soucieux de connaître les origines de l'humanité, et d'en tirer pour le présent, les leçons qu'il recueille dans le passé.

Ainsi que le dit Gustave Le Bon, qui fut un très grand savant, et qui n'oublia jamais de regarder l'histoire et la philosophie sous l'angle médical ainsi, que le dit Gustave Le Bon : « La méthode que le « savant moderne applique aujourd'hui à l'histoire, « est identique à celle que le naturaliste applique « dans son laboratoire. Une société peut être consi- « dérée comme un organisme en voie de développe- « ment. Il y a une embryologie sociale, comme il y a « une embryologie animale et végétale, et les lois « d'évolution qui les régissent sont identiques. « L'embryologie animale, en remontant pas à pas « l'échelle des êtres, nous montre nos premiers an- « cêtres, plus voisins des animaux inférieurs que « nous-mêmes ; et nous fait voir comment chacun de

« nos organes est sorti par lentes transformations,
« triées par la sélection, et accumulées par l'héré-
« dité d'un organe plus grossier. Nous savons com-
« ment la nageoire des poissons est devenue la mem-
« brane qui soutenait dans l'air le ptérodactyle, puis
« l'aile de l'oiseau, puis la patte du mammifère, et
« enfin la main de l'homme. L'embryologie sociale,
« ou pour employer un mot plus simple, l'étude des
« civilisations, nous montrera la série des progres-
« sions, par lesquelles le mécanisme merveilleux et
« compliqué des sociétés policées, est sorti de l'état
« sauvage où vécurent longtemps les premiers hom-
« mes; comment nos idées, nos sentiments, nos
« institutions, nos croyances, eurent leurs racines,
« dans les premiers âges de l'humanité ».

« Un phénomène social doit être étudié comme un
« phénomène physique ou chimique quelconque. Il
« est soumis à certaines lois, ou si on le préfère, à
« certaines hiérarchies de nécessités. L'homme s'agite,
« des forces supérieures le mènent : Nature, Provi-
« dence, Fatalité ou Destin, il n'importe. Nous sommes
« saisis de la naissance jusqu'à la mort dans un engre-
« nage de forces bienfaisantes ou nuisibles, irrésis-
« tibles toujours. Notre suprême effort est d'arriver à
« connaître quelques conditions de leurs manifesta-
« tions. L'histoire de l'humanité peut-être considérée
« comme une trame immense, dont toutes les parties
« se tiennent, et dont les mailles remontent aux plus
« lointaines origines de notre planète. Un phénomène
« historique quelconque est toujours le résultat d'une
« longue série de phénomènes antérieurs. Le présent
« est fils du passé et porte l'avenir en germe. Dans
« les événements actuels, une intelligence suffisante,
« pourrait lire l'infinie succession de choses ».

*
* *

Ce sentiment de si légitime curiosité qui nous pousse à rechercher comment nos lointains ancêtres interprétèrent les forces cosmiques, dont ils étaient toujours les témoins, quelquefois les victimes, ce

sentiment de curiosité nécessite une culture classique. Je ne comprends pas un médecin n'ayant pas communié, et ne communiant pas toujours avec les auteurs grecs et latins. Les humanités sont le pain des forts; on ne commence pas un édifice par le toit, mais on l'établit sur de solides assises, et profondes. Un médecin digne de ce nom, et qui n'aurait pas appris à apprendre, en suçant la moelle de l'antiquité classique, me ferait l'effet d'un malheureux, frappé d'incapacité permanente partielle.

***

Cette déclaration de principe exposée, je retourne à mon sujet.

« Car enfin, s'écrie Pascal, dans un magnifique « mouvement d'éloquence, car enfin, qu'est-ce que « l'homme dans la nature ? Un néant à l'égard de « l'infini, un tout à l'égard du néant; un milieu, « entre rien et tout. Infiniment éloigné de comprendre « les extrêmes, la fin des choses et leur principe sont « pour lui invinciblement cachés dans un secret « impénétrable; également incapable de voir le néant « d'où il est tiré, et l'infini où il est englouti ».

Le sentiment de cette petitesse devant les forces mystérieuses de la nature constitue la base de toutes les formules religieuses du monde ancien.

Les anciens n'ont vu, n'ont admiré que la nature; ils en ont fait l'objet de leurs chants; ils l'ont dépeinte de toutes les manières. Sous la forme d'allégories sacrées, ils ont rendu hommage à cette force inconnue, à cette force mystérieuse qui le fait mouvoir et lui donne toute sa variété. Les religions sont nées de ce besoin de l'homme, qui le pousse à chercher le pourquoi de phénomènes redoutables; du désir de voir, pour lui favorables, ces énergies puissantes qui l'enserrent de toutes parts. Emu d'admiration et de crainte respectueuse, l'homme s'est courbé devant elles; il en a fait des dieux et des déesses; il les a adorées.

Ces formules religieuses, ces mythologies restent

l'explication des forces secrètes de la nature. Elles sont les archives de l'humanité avant que ne fut connue l'écriture. Toutes ces légendes dorées, tous ces contes populaires, toutes ces allégories, plus tard enjolivées et transmises par les poètes, toutes ces conceptions théologiques et théogoniques, étudiées et commentées par les philosophes, reposent sur un fond de vérité.

Les dieux sont la personnification de la nature. Leurs aventures, grandioses ou vulgaires, charmantes ou brutales, représentent les phénomènes naturels, traduits en images, et conformément à l'idée qu'on se faisait alors de la cause et de l'enchaînement de ces phénomènes. Et, comme partout la nature a le même langage, comme partout, l'homme a les mêmes terreurs, les mêmes curiosités, les mêmes aspirations, il s'ensuit que toutes les mythologies se ressemblent. Si les appellations des dieux sont multiples, suivant les langues, le sol, le climat, leur support physique, leur tuteur ne varient pas. Ils restent immuables comme les phénomènes, objets de leur anthropomorphisation.

Dans son ouvrage : « Etudes sur les facultés men-« tales des animaux, comparées à celles de l'homme », « Houzeau écrit justement : « Il y a deux périodes « distinctes dans l'histoire de chacune des branches « des connaissances humaines : « l'âge de la fable et « l'âge de la vérité. Lorsqu'il s'agit d'un champ « encore peu exploré, lorsque l'étude des phénomènes « n'est pas encore complète, et que la théorie n'est « pas encore fixée, le merveilleux prend la place des « faits positifs. C'est seulement plus tard que la « rigueur s'introduit dans les observations, et la « vraisemblance dans les hypothèses ».

*
* *

Nous nous plaisons encore aux contes de fées, aux légendes, au folk-lore, aux récits extraordinaires. Le merveilleux est un besoin; c'est une halte, un repos au milieu de la platitude et du train-train ordi-

naire de la vie. C'est pourquoi nous l'aimons. Il représente ce que nous voudrions qui fut.

L'imagination de l'homme est partout et toujours la même. « Il faut penser, dit A. France, que les « combinaisons de l'esprit humain à son enfance, « sont partout les mêmes; que les mêmes spectacles « ont produit les mêmes impressions dans toutes les « têtes primitives; et, que les hommes, également « sujets à la faim, à l'amour et à la peur, ayant tous le « soleil sur leur tête et la terre sous leurs pieds, ont « tous, pour se rendre compte de la nature et de la « destinée, imaginé les mêmes petits drames ».

Non seulement, ils ont imaginé les mêmes petits drames, mais ils les ont, le plus souvent, situés aux mêmes endroits. C'est une véritable loi d'évolution religieuse. Les cultes se superposent. Se superposent aussi les monuments religieux. Le Mont-Saint-Michel a succédé à un dolmen ou à un menhir. Saint-Germain-des-Prés, de Paris, a été, précédé par un temple d'Isis, Saint-Eustache, l'église de Phanéroméné, sur les bords de la Mer de Marmara, sont édifiés à l'emplacement d'un temple de Cybèle, Notre-Dame de Paris repose sur un temple de Jupiter, St Frambourg de Senlis, sur un temple de Mercure; l'église de la Cité, à Périgueux, occupe un temple de Mars; au Liban, les chapelles chrétiennes remplaçent de vieux temples païens ruinés. La multitude des dieux a été remplacée par une poussière de saints. Saint Nicolas, pour les gens de mer, s'est substitué à Poscedon; Saint Michel a succédé à Mercure dans le rôle de psychopompe; le devin Amphiaras a cédé la place á saint Antoine de Padoue, et Bacchus (Διονισιοσ) est devenu Saint-Denys.

Dans son livre sur : « La religion des Gaulois, M. A. Bertrand remarque judicieusement : « Les reli- « gions recueillent, dans le cours de leur dévelop- « pement, des éléments nouveaux qui les rajeunis- « sent et les transforment, mais sans qu'elles se débar- « rassent jamais complètement de leur passé. »

Car, ainsi que je viens de le montrer, elles ont une

source commune, l'étude de la nature et l'explication des phénomènes naturels. Elles ont aussi un but commun, elles viennent à l'appui des lois, quand la raison est trop faible pour faire triompher la raison. « Les opinions religieuses, dit Cicéron, ont été toutes « imaginées par les sages pour le bien des sociétés, « afin de conduire par ce moyen ceux que la raison « ne pouvait rappeler au devoir ».

Elles sont les ordonnances d'une très ancienne, d'une très lointaine police ; c'est pourquoi, elles sont vénérables.

St Clément d'Alexandrie écrit : « Je le dirai une « fois pour toutes, tous ceux qui se sont occupés des « choses divines, tant Barbares que Grecs, ont caché « le principe des choses, et n'ont montré la vérité « que sous le voile des énigmes, des symboles, des « allégories, des métaphores. Les hommes qui ont « institué des mystères, lesquels étaient des philoso- « phes, ont caché leurs dogmes, sous des fables, afin « qu'ils ne fussent pas compris de tout le monde. Le « lion, le bœuf, le cheval, le scarabée, sont des sym- « boles. L'explication de ces symboles offre plusieurs « avantages; d'une part, elle conduit à une connais- « sance exacte de la théologie; de l'autre, elle offre à « l'esprit, l'occasion d'exercer sa sagacité ».

*
* *

Pour les peuples primitifs, pour nos peuples modernes aussi, les abstractions métaphysiques demandent à être matérialisées, à revêtir l'aspect des choses habituelles. Etant donné que tout vient de Dieu ou des Dieux, le bien comme le mal, la santé comme la maladie, la pauvreté comme la richesse, le plaisir comme la douleur, la gloire comme l'humilité, il faut nécessairement donner à toutes ces choses, une représentation, une équivalence divine. L'idée de Dieu, à l'état d'essence pure, d'être immatériel, inaccessible, sans passions, est difficile à saisir pour l'homme primitif. Ce Dieu, ces Dieux auxquels il rapporte tout ce qui sur cette terre le charme ou

l'épouvante, il a besoin de les ramener à un ordre de grandeur qui les humanise. Ne pouvant les concevoir autrement que très puissants, il leur doit supposer, comme à lui-même, d'éminentes qualités, des vices abominables, des colères violentes, d'ardents enthousiasmes, de cruels appétits de vengeance, la douce joie de pouvoir récompenser. Il veut que ces dieux s'intéressent aux plus petits détails de son existence, aux plus menus des objets. C'est pourquoi, il les a multipliés à l'infini ; les divisant et les subdivisant à mesure qu'il acquérait une connaissance nouvelle, inventait ou perfectionnait un instrument, créait un procédé plus commode, voyait naître un sentiment jusque-là inconnu.

*
* *

A mesure que la civilisation évolue, les mythologies revêtent une plus grande complexité. Non seulement elles se mêlent et s'entremêlent : mais elles s'enrichissent de nouveaux dieux, tirés toujours de l'observation de la nature, et la symbolisant. Il les faut alors classer et ordonner suivant une hiérarchie spéciale, où l'on trouve des dieux majeurs, des dieux mineurs, des grands dieux, des demi-dieux, sans compter l'armée des êtres supra-naturels, ayant reçu d'un dieu des pouvoirs particuliers.

Au début, dans sa simplicité, le primitif adorait le soleil, qui le chauffe et l'éclaire ; la lune qui fait les nuits moins sombres ; les montagnes qui bornent l'horizon ; les forêts impénétrables, qui servent de refuges ; les fleuves qui constituent des barrières contre les tribus ennemies ; les sources où s'étanche la soif ; le feu qui cuit les aliments, éloigne les bêtes féroces, facilite la fabrication des outils de silex, durcit les pieux ou les piques.

Plus tard, par le mécanisme que nous avons indiqué, éprouvant le besoin de matérialiser, ou plutôt d'humaniser, d'anthropomorphiser ces choses trop immenses pour son cerveau, l'homme adora les pierres extraites des montagnes sacrées. Il les laissa d'abord

brutes, comme la « pierre informe » λιθοσ αργοσ Hyettos, laquelle, d'après la « coutume antique », figurait Hercule ; comme les trente pierres grossières que les Pharisiens considéraient ainsi que des dieux ; comme celle érigée en Béotie, bloc informe, gros caillou, et qui représentait l'Eros Thespien.

Plus tard encore, ces pierres connurent un commencement de taille. On les fit coniques. On leur donna plus souvent une forme pyramidale. La forme pyramidale, qui symbolise la nature, comme l'obélisque représente les rayons du soleil, la forme pyramidale a toujours eu un caractère éminemment religieux, aussi bien dans l'Ancien monde que dans le Nouveau. Cette forme pyramidale, comme nous l'avons dit, figurait la nature.

Bacon écrit : « Si l'on attribue au monde des cornes « plus larges, par le bas, et plus aiguës à leur som- « met, c'est que toute la nature des choses est comme « aiguë et semblable à une pyramide ; car le nombre « des individus qui forme la large base de la nature « est infini. Ces individus se réunissent en espèces, « qui sont aussi en grand nombre ; puis les espèces « s'élèvent en genres, lesquels, à mesure que les « idées se généralisent, vont en se resserrant de plus « en plus, en sorte qu'à la fin, la nature semble se « réunir en un seul point ; et c'est ce que signifie « cette forme pyramidale des cornes de Pan. Mais il « ne faut pas s'étonner que ces cornes, par leurs « extrémités, touchent en quelque manière aux « choses divines. Aussi, avait-on feint que cette fa- « meuse chaîne d'Homère, c'est-à-dire celle des causes « naturelles, était attachée au pied du trône de « Jupiter. Et, comme il est facile de s'en assurer, il « n'est point d'homme, traitant de la métaphysique « et ce qu'il y a dans la nature d'éternel et d'immua- « ble, et détournant un peu son esprit des choses « variables et passagères, qui ne tombe aussitôt, dans « la théologie naturelle, tant le passage du sommet « de cette pyramide à Dieu même est rapide et « facile. »

*
* *

L'homme ne peut donc concevoir la divinité, traduction des phénomènes naturels que sous une forme humaine ou para-humaine. Si « les triangles faisaient un Dieu, dit Montesquieu, dans une « Lettre persane », ils lui donneraient trois côtés ».

*
* *

« Les grands secrets de la nature, dit Virgile, sont « mus et vivifiés par un souffle de vie et par une âme « intelligente, qui répandue dans toutes les parties « de ce vaste corps, se mêle à sa substance. C'est de « cette vie et de cette âme universelle qu'émane la « vie de différentes espèces d'animaux, des hommes, « des quadrupèdes, des oiseaux et des monstres ma- « rins ».

C'est pourquoi les formules religieuses du bassin méditerranéen, et l'on peut dire de l'univers entier, furent essentiellement naturalistes. Les premiers hommes, et qui pensèrent, se représentèrent le monde comme régi par des forces anthropomorphiques, dont ils firent des dieux. Lucrèce l'exprime très justement : « La crainte subjugue tellement les « cœurs des mortels, qu'à la vue des phénomènes du « ciel et de la terre, dont ils ne pouvaient pénétrer « les causes, ils ont imaginé des dieux créateurs ».

Et J. Soury paraissant commenter Lucrèce, écrit : « Devenu pasteur ou agriculteur, l'homme adorera « la nature sans cesser de la craindre ; il exaltera dans « ses prières et dans ses incantations, les forces des- « tructives et conservatrices de l'univers ; il chantera « ses dieux, c'est-à-dire le feu, l'orage, les vents, le « soleil, le ciel, la terre, les rivières, les montagnes, « les bois et les forêts. Rien de moins surnaturel que « de pareils dieux. L'homme les voit, les connaît, les « appelle, les nourrit comme ses fils, les entretient « à son foyer, s'enchante de leurs joies, admire « leurs forces. »

*
* *

Et, à cette heure, où en sommes-nous ? Que nous le voulions ou non, nous sommes commandés et conduits par les phénomènes naturels, au milieu desquels nous vivons ; et les religions sont l'explication de ces phénomènes naturels. L'homme évolue ; il continue à le faire, mais très doucement.

Nous ne pouvons tout savoir, comme écrivait Lucrèce. Science et progrès cheminent sur une courbe spiralée, suivant les orbes, tours et détours du Labyrinthe de Salomon, tel qu'il est figuré sur le pavement de la cathédrale de Chartres.

C'est ce qu'exprime en ces termes A. France : « Je « crois que l'évolution de l'humanité est extrêmement « lente, et que les différences qui se produisent d'un « siècle à l'autre dans les mœurs sont, à les bien « mesurer, plus petites qu'on ne s'imagine. Mais elles « nous frappent. Et les innombrables ressemblances « que nous avons avec nos pères, nous ne les remar- « quons pas. Le train du monde est lent. L'homme a « le génie de l'imitation. Il n'invente guère. Il y a une « psychologie, comme en physique une loi de la « pesanteur, qui nous attache au vieux sol. Théophile « Gautier, qui était à sa façon, un philosophe, avec « quelque chose de turc dans sa sagesse, remarquait, « non sans mélancolie, que les hommes n'étaient « même pas parvenus à inventer un huitième péché « capital. »

Si, comme le dit Montaigne, toute sagesse doit être modérée, nous devons reconnaître que les anciens valaient mieux que nous. Nous nous débattons, alors qu'ils étaient fixés. Nous remuons inlassablement les mêmes idées, sur lesquelles ils avaient su poser le poids de leur sagesse. Nous avons remplacé la quiétude par l'agitation. Nous croyons avoir dominé la nature, alors qu'elle nous commande. Nous sommes remplis d'orgueil et de présomption. Nous échaffaudons des systèmes déjà usés par le temps et nous les prenons pour des nouveautés. Nous sommes des écureuils en cage. Nous tournons très vite, pour revenir au même point de départ.

LE Dr PIERRE BAUX (DE NIMES)

Correspondant de Réaumur.

Par le Dr Jean TORLAIS

Lorsque l'on étudie l'histoire des sciences non plus dans les ouvrages classiques où seuls les noms illustres figurent, mais en s'inspirant des correspondances inédites ou des périodiques dont les recueils sont recouverts souvent de poussière séculaire on peut rencontrer des personnages obscurs, chercheurs passionnés dont la personnalité est aujourd'hui totalement oubliée et qui modestement ont contribué à l'édification des plus grandes acquisitions de l'esprit humain. C'est ainsi qu'en essayant de dégager, à la lueur des techniques modernes, le rôle de précurseur qu'a eu Réaumur aussi bien dans le domaine de la biologie qu'en celui de la physique ou de l'histoire naturelle, nous avons pu mettre en lumière l'activité et les découvertes de nombre de ses correspondants maintenant ignorés. Parmi eux, voici le Dr Pierre Baux (de Nîmes) qui fut correspondant de l'Académie des Sciences le 24 juillet 1751.

La correspondance qu'il échangea avec Réaumur de mars 1742 à mars 1757 le montre doué d'un esprit méthodique, précis, précurseur aussi à sa manière. Si l'on ne retrouve peut être pas dans cette correspondance de quinze années, la même union de deux esprits, la même similitude de vues et la même grande amitié que dans celle avec Ch. Bonnet dont nous avons récemment montré la portée scientifique et philosophique (1), il s'en dégage une atmosphère de labeur et de recherches passionnées.

Ayant lu avec le plus grand intérêt les Mémoires de

(1) Dr TORLAIS, Un Maître et un Elève : Réaumur et Ch. Bonnet (d'après leur correspondance inédite). Gaz. Hebd. des Sc. Med. de Bordeaux. Octobre 1932. Nos 41 et 42.

Réaumur et les communications qu'il avait faites à l'Académie des Sciences, P. Baux a pensé qu'il ne pouvait mieux s'adresser qu'à lui pour faire connaître ses observations météorologiques. Réaumur très accueillant pour tous les travailleurs, s'empresse de lui faire parvenir par l'intermédiaire de l'Abbé Nollet, un de ses thermomètres. Dès lors, assidûment P. Baux fera des recherches pleines d'inattendu qui deviendront bientôt une précieuse collaboration pour le Maître. Il met en évidence la baisse de température qui suit l'évaporation de l'eau; il fait des observations méthodiques sur la chaleur de la terre à différentes profondeurs. Il contrôle les observations du Président Bon (de Montpellier) tendant à prouver que les degrés de chaleur du soleil immédiatement reçus sur la boule d'un thermomètre exposé au sud sont le double des degrés d'un thermomètre exposé à l'ombre et au nord, en été. Il ne tarde pas à constater leur peu de fondement et n'hésite pas à noter journellement les faits pendant plus d'une année avant de les affirmer tels. Il recherche méthodiquement la température des puits, remplaçant pour ceci la plaque de bois couverte de papier portant la graduation par une plaque de plomb « qui semble moins sujette à des variations ». Il étudie aussi la chaleur des couches de fumier, ce que son illustre maître a négligé jusqu'ici.

Il peut mettre en évidence les causes d'erreur dans la mesure des températures en particulier l'action des rayons solaires et songe à protéger contre eux la boule du thermomètre. Il s'occupe également de mesurer la quantité des pluies qui tombe à Nîmes et dans ses environs, dressant des tables comparatives avec celles de Paris Il en fait de même pour les températures.

Sachant aussi son maître très occupé d'ornithologie, P. Baux s'ingénie à lui faciliter sa tâche en lui adressant des oiseaux rares que lui-même ou des oiseleurs peuvent rencontrer dans son pays et qui viendront peupler le Cabinet du faubourg Saint-Antoine. L'ento-

mologie ne laisse point indifférent non plus et l'on peut, dans la partie de la correspondance relative aux scarabées, reconnaître au passage les méthodes de travail de Réaumur, précurseur de J. H. Fabre. Les fours à poulets si à l'ordre du jour alors, font l'objet de sa curiosité et le poussent à poser à son correspondant mille questions dont la réponse se trouvera plus tard dans l'ouvrage que Réaumur consacrera à cette intéressante étude. Il en construit même un nouveau type dont il envoie les dessins à Réaumur.

Botaniste à ses heures, en relations grâce à Réaumur avec B. de Jussieu, P. Baux s'intéresse aussi à l'étude des vers parasites de l'homme, en envoie à Réaumur, lui demande son avis à leur sujet.

Quelques portraits de contemporains émaillent cette correspondance scientifique : M. Ménard, Conseiller au Présidial de Nîmes, de l'Académie des Inscriptions, qui était venu de Paris achever son grand ouvrage consacré à l'Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes et que l'on voit « écoutant beaucoup et parlant peu » s'entremettre auprès de l'Académie pour faire nommer P. Baux correspondant; le comte de Saint-Florentin, « ce gros vilain crapaud » comme l'appelait Madame de Choiseul, auquel on a reproché d'avoir signé une quantité prodigieuse de lettres de cachet et qui était passé depuis 1749 de la Direction des Affaires Générales du royaume à celles du Département de la Maison du roi. Membre honoraire de l'Académie des Sciences en 1740 (et de ce fait en relations avec Réaumur), de celle des Inscriptions en 1757, après s'être signalé par ses galanteries et ses prodigalités il devait se démettre de ses fonctions.

Ce petit homme a l'air assez commun
Ayant porté trois noms et n'en laissant aucun.

Grâce à lui et par l'intermédiaire de Réaumur, P. Baux pourra obtenir de changer son fils de collège et les lettres échangées à ce propos nous montrent

un aperçu des rigueurs de la vie de collège d'alors ; Jean François Séguier (de Nîmes) que « Réaumur aime tendrement » et qui est un ami de P. Baux : curieuse figure que son importante correspondance avec Réaumur permet de considérer comme un savant amateur de la plus haute valeur ; et cet obscur curé de Cardet qui seconde P. Baux et observe les chutes de pluie et les variations du thermomètre.

« Réaumur et les médecins » est un chapitre de l'Histoire des Sciences où s'affirme le rôle de précurseur de Réaumur biologiste (1) et qui groupe autour du Maître des personnages de types bien différents quoique appartenant à la même famille médicale, P. Baux, Girard de Villars (2), Bazin (2), Tronchin (3), Hérissant (3), René Gaultier (4), mais qui sont tous bien faits pour tenter l'historien de la médecine.

(1) Dr Torlais, Médecine du passé en Aunis et Saintonge. L'expérimentation dans l'œuvre de Réaumur. Milon, éditeur, La Rochelle, 1931.
Réaumur et sa Société. Causerie à l'Acad. des Belles Lettres, Sciences et Arts de La Rochelle. Avril 1932.

(2) Dr Torlais, Deux Rencontres Intellectuelles : Réaumur et Girard de Villars. Réaumur et Bazin. Communication faite à l'occasion du bicentenaire de l'Académie de La Rochelle. Décembre 1932.

(3) Dr Torlais, Un Maître et un Elève : Réaumur et Ch. Bonnet, loc. cit.

(4) Dr A. Vallée, Cinq Lettres Inédites de Jean François Gaultier à M. de Réaumur. Bull. Soc Franc. d'Hist. de la Médecine, Novembre, décembre 1931, p. 487, et Mém. de la Soc. Roy. du Canada, 3e série. Vol. XXIV, p. 31.

MÉDECINS EMBASTILLÉS POUR DIVERS MOTIFS

Par le Dr R. GOULARD, de Brie-Comte-Robert.

Sous ce titre, on a groupé les noms de dix médecins qui furent embastillés pour des causes diverses.

I. Pecquet (1).

Jean Pecquet ne fut pas embastillé de force; il s'embastilla volontairement, pour suivre son client et ami, le Surintendant des Finances, Foucquet. On n'a pas à faire ici la biographie de Pecquet. On rappellera seulement que, né à Dieppe en 1622 et mort à Paris en 1674, il immortalisa son nom par la découverte des vaisseaux chylifères de l'homme. « L'étude de l'anatomie et de la physiologie n'avait point éloigné Pecquet de la pratique de la médecine. Il fut même très recherché dans le grand monde où l'introduisit le surintendant des Finances Foucquet, dont il était le médecin et l'ami. Celui-ci, dans ses loisirs, prenait plaisir à se faire expliquer par lui les importantes lois de la physiologie et de la physique. »

On sait, d'autre part, que Nicolas Foucquet, qui avait été arrêté pour concussion, fut successivement emprisonné au château d'Angers, au donjon de Vincennes, à la Bastille, et enfin dans la forteresse de Pignerol. Pecquet le suivit au château d'Angers, où ils entrèrent tous deux le 7 septembre 1661, puis à Vincennes, à la fin de la même année. Plus tard,

(1) Bibliothèque de l'Arsenal 12725, fol. 22.
Ravaisson : Archives de l'Arsenal. I. 346-357.
J. Lair: Nicolas Foucquet (Paris. 1890).
Madame de Sévigné : Lettres choisies (Hachette).
Biographie Michaud : art. Pecquet.

le 20 juin 1663, Foucquet fut transféré de Vincennes à la Bastille. Un ordre du Roi, contresigné par Le Tellier, daté du 18 juin, autorisa Pecquet et La Vallée, domestique du surintendant, à accompagner le malheureux dans sa nouvelle prison. On n'a absolument aucun détail sur le séjour de Pecquet à la Bastille. Quand Foucquet fut envoyé à Pignerol, où il devait mourir en 1680, Pecquet et La Vallée offrirent en vain de l'y suivre. Une lettre de Madame de Sévigné, écrite le 22 décembre 1664, au Marquis de Pomponne, donne des renseignements émouvants sur le départ de Foucquet. « Ce matin, à dix heures, on a mené M. Foucquet à la chapelle de la Bastille... Foucaut s'est couvert et a lu l'arrêt. M. Foucquet l'a écouté découvert. Ensuite, on a séparé de lui Pecquet et La Vallée, et les cris et les pleurs de ces pauvres gens ont pensé fendre le cœur de ceux qui ne l'ont pas de fer. Ils faisoient un bruit si étrange que M. d'Artagnan a été contraint de les aller consoler, car il sembloit que ce fût un arrêt de mort qu'on vînt de lire à leur maître. On les a mis tous deux dans une chambre à la Bastille; on ne sait ce qu'on en fera. »

« Pecquet et La Vallée furent gardés à la Bastille, pendant encore quatre mois, par défiance, pour les empêcher de conspirer. Pecquet avait montré trop de talents divers en aidant Foucquet au cours de son procès en copiant des pièces. » Le 26 février 1665, le valet et le médecin furent mis en liberté, sur un ordre du Roi contresigné Le Tellier. « Cet homme admirable (Pecquet) fut reconduit à Dieppe, où tout en illustrant son nom, il ne cessa jamais de veiller de loin sur la santé de son cher maître et ami. »

II. Dalmas (1)

Pierre Dalmas était originaire de Jassy (?), proche Clermont en Auvergne. « Ci-devant chirurgien », il

(1) Arsenal 10.363-12.473-12.474.
Archives de la Préfecture de police. Cartons de la Bastille I. 123.
Ravaisson. IV-371 et suivantes.

fut embastillé, le 27 février 1678, sur ordre contresigné à Toul par Le Tellier, le 20 février. Comme il était alors atteint de cécité (1), un jeune garçon, nommé Jean Bernard, qui lui servait de guide, fut autorisé à l'accompagner en prison. Dalmas se trouvait mêlé à la grande Affaire des Poisons. Il se rencontrait à l'Hôtel d'Angleterre, sis rue d'Anjou, avec un autre Auvergnat, nommé La Chaboissière. Quand il sut qu'il allait être arrêté, il quitta l'Hôpital des Quinze-Vingts (2) et alla se cacher chez un tapissier, rue Champfleury.

Le 11 avril 1678, la femme Baucheron-Dussoulcye déclara, dans un interrogatoire qu'elle subit à la Bastille, qu'elle avait connu La Chaboissière et Dalmas, qu'elle soupçonnait fortement ce dernier d'avoir empoisonné plusieurs femmes, et qu'il s'était vanté d'ailleurs devant elle de « savoir envoyer porter des lettres dans l'autre monde. »

Quatre ans et demi après, M. de Besmaux, gouverneur de la Bastille, recevait un ordre du Roi signé à Chambord et contresigné par Le Tellier, le 4 octobre 1682, lui signifiant de « remettre le sieur Dalmas au capitaine Oisillon, de la compagnie du prévôt général de l'Ile-de-France, pour être par lui conduit à l'Hôpital général de Tours. »

III. Bertrand (3).

Dom Vincent Bertrand était un médecin napolitain, qui fut embastillé sur ordre du 9 juin 1689. Il se trouvait impliqué dans l'affaire de l'abbé Picolomini, prêtre napolitain, qui était convaincu d'espionnage. Le dossier que l'on possède sur Bertrand ne donne que ce renseignement; il ne contient même pas la date de la mise en liberté de Bertrand.

(1) Il avait, paraît-il, perdu la vue en fabriquant des poisons et de la fausse monnaie.
(2) Alors situé rue Saint-Honoré, à côté des Tuileries.
(3) Arsenal. 10.420.
Ravaisson. IX-192 et suivantes.

IV. Aubert de Saint-Etienne (1).

Jacques Aubert de Saint-Etienne, médecin, originaire de la principauté de Joinville-en-Champagne, entra à la Bastille, le 23 juin 1701, sur ordre contresigné Pontchartrain. Il fut conduit par le lieutenant de Roi, dans la quatrième chambre de la tour de la Comté, « seul et bien renfermé. » Il habitait Paris, « rue Tireboudin, chez la première fruitière du côté de main gauche en entrant par la rue Montorgueil. » Il était convaincu de tirer l'horoscope, de dire la bonne aventure et aussi de fabriquer des remèdes, dangereux pour ceux qui les prenaient sur la foi des cures merveilleuses qu'il prétendait avoir faites. Au vrai, c'était un aliéné, et on s'en aperçut vite, au cours de sa détention. Un rapport de d'Argenson, lieutenant-général de police, note « son extravagance et ses impiétés mystérieuses. » Aussi, le 21 avril 1706, fut-il transféré à Charenton, sur ordre contresigné Pontchartrain, « pour voir si les remèdes qu'on lui ferait prendre ne rétabliraient pas sa santé. »

V. Caraffa (2).

C'était un médecin-chimiste, d'origine allemande. Il fut incarcéré à la Bastille, le 12 janvier 1702, sur ordre contresigné Pontchartrain, daté du 4, pour avoir pratiqué la sorcellerie, fait de la fausse monnaie et composé des drogues qui avaient rendu malades plusieurs personnes. Une femme, Marie-Anne Vincent, qui fut aussi embastillée, était sa complice. Il fut relaxé, sur ordre contresigné Pontchartrain, en date du 10 janvier 1703.

VI. Leroux (3).

Claude Leroux était garçon-chirurgien. Il se mêlait de guérir toutes sortes de maladies avec certaines

(1) Arsenal. 5.133-12.539.
Ravaisson. X-331 et suivantes.
(2) Arsenal. 10.530.
Archives préfect. police Cartons Bastille I. 912.
Ravaisson. X 381.
(3) Arsenal 12479. Archives préfecture police. Cartons Bastille II.

poudres, invoquait les Esprits et vendait des secrets pour l'amour. C'était, à la fois, un charlatan et un sorcier. Il fut transféré du Grand Châtelet à la Bastille, le 6 décembre 1712, sur ordre contresigné Pontchartrain. Il avait alors sur lui, vingt-trois livres en monnaie et un privilège pour exercer la médecine, écrit sur parchemin et qui était un faux. Il fut libéré, sur ordre contresigné Pontchartraiu et daté du 27 février 1713.

VII. Saint-Germain (1).

Louis-Henri de Saint-Germain était, aussi, garçon-chirurgien. Il fut transféré, également, du Grand Châtelet à la Bastille, le 6 décembre 1712, sur ordre du Roi contresigné Pontchartrain. Il était accusé de sorcellerie. Lors de son arrestation, on trouva seulement sur lui trois livres, six deniers et des clefs. Il fut envoyé à Bicêtre, le 28 février 1713, sur ordre contresigné Pontchartrain.

VIII. Lemunier (2).

Joseph Lemunier, dit du Verger, était encore un garçon-chirurgien. Il avait pris part à une sédition assez ridicule. Des gens de livrée, dont un porteur de la duchesse de Guise, un laquais du duc de Villars-Brancas, un coureur de la duchesse de Hanovre, etc., auxquels s'étaient mêlé Lemunier, avaient voulu avoir leur entrée gratuite au Jeu de Paume du duc d'Orléans pour y voir des danseurs de cordes. Armés de bâtons, ils insultèrent et maltraitèrent la garde; ensuite, ils brisèrent tout ce qui leur tomba sous les mains. On eut beaucoup de mal à les calmer. Pour étouffer ce scandale, en considération des grands seigneurs dont les domestiques avaient organisé ce tapage, le Roi envoya les coupables, y compris Lemunier, à la Bastille, le 6 avril 1721, sur ordre contresigné Maurepas. Les uns et les autres furent relâchés entre les 9 et 30 avril suivants.

(1) Arsenal 12479, 305.
(2) Arsenal 10727, 12479, 12482.

IX. Barrée (1).

Cosme-Damien Barrée, étudiant en médecine, entra à la Bastille, le 2 septembre 1722, sur ordre contresigné par le Cardinal Dubois, pour avoir favorisé la fuite du Père Séverin Machoud. Celui-ci, se servant d'un passeport pour l'Angleterre qui avait été délivré à son frère, se travestit en cavalier, et emporta à Londres quatre cents louis d'or qu'il avait pris dans son couvent. Il avait, d'ailleurs, aussi volé vingt-quatre mille livres qu'il avait remises à son frère, lequel fut embastillé. Barrée sortit de la Bastille, le 23 décembre 1722, sur ordre contresigné Dubois.

X. Chassot (2).

Tobie-Protais Chassot soi-disant gentilhomme du canton de Fribourg (Suisse), était médecin de la faculté de Valence. Il fut embastillé, le 27 novembre 1726, sur ordre contresigné Maurepas, pour avoir empoisonné une dame avec un remède qu'il lui avait prescrit. Au moment de son arrestation, il avait sur lui, outre divers objets, une boîte contenant des poudres, plusieurs paquets de médicaments, un étui avec une lancette, etc. Il sortit de prison, le 27 décembre 1726.

(1) Arsenal 10747, 12479.
(2) Arsenal, 12476, 12479, 12483.

MÉDECINS EMBASTILLÉS POUR MOTIFS INCONNUS

Dans les archives de la Bastille, on rencontre les noms de cinq médecins qui furent embastillés on ne sait plus pourquoi, leurs dossiers étant en déficit.

I. Lascaigne (1).

Le nom de Lascaigne, médecin, se trouve, sans autre renseignement sur l' « Etat du nombre des prisonniers détenus au chasteau de la Bastille, le 1er jour d'apvril 1645. »

II. Quentin (2).

Il entra à la Bastille, le 20 novembre 1664. La date de sa sortie est inconnue.

III. Lay (3).

Lay, garçon-chirurgien, fut arrêté le 16 septembre 1682, et envoyé, le 27 novembre suivant, aux îles d'Amérique.

IV. Alton (4).

Entré à la Bastille, le 23 juillet 1683, il en sortit, le 27 avril 1684.

V. Blin (5).

Maître-chirurgien à Paris, Nicolas Blin fut détenu du 29 septembre 1722 au 6 octobre 1735.

Avec cette liste, se termine la série des études que j'ai publiées, depuis plusieurs années, dans le Bulletin de la Société d'histoire de la médecine, sur les médecins embastillés.

(1) Bibliothèque nationale. Ms. fr. 18600.
(2) Arsenal 12725.
(3) *Ibid.* 12474.
(4) *Ibid.* 12474.
(5) *Ibid.* 12479, 12581.

TROUBLES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE PENDANT LE DÉCANAT D'ORFILA

Par Jacques ORFILA.

Le chapitre, dont je vais vous donner connaissance, de l'*Autobiographie* inédite d'Orfila (ou plus exactement du document pour servir à l'histoire de sa vie, car il n'a pas destiné cet ouvrage a être publié tel quel, (1) a trait aux principaux incidents qui troublèrent la Faculté pendant un décanat mémorable. Ces évènements se répartissent entre deux périodes assez nettement tranchées : pendant l'hiver 1833-34 (2), l'effervescence a un caractère exclusivement politique et une durée délibérément prolongée ; dans une période postérieure, des nominations de professeurs antipathiques aux élèves déclanchent, comme cela s'est souvent produit depuis, des tumultes violents, mais courts : la politique, sans en être absente, n'y joue plus que le rôle d'une toile de fond. Comme

(1) Voici les fragments qui en ont été livrés au public jusqu'à ce jour :

1° Le début à peu près complet, sous le titre : La jeunesse d'Orfila, dans la *Revue hebdomadaire* des 30 mai et 6 juin 1914, par les soins de M. de Chapel d'Espinassoux, mon oncle.

2° Des passages du chapitre : Expertises médico-légales, dans une conférence de M. de Chapel d'Espinassoux, parue dans les *Annales de médecine légale* de janvier 1927.

3° M. le professeur Laignel-Lavastine a inséré, dans sa préface du livre de M. Jacques Hérissay : *Le procès de Madame Lafarge*, paru chez Émile-Paul en 1928, le passage intégral relatif à l'expertise Lafarge, Cette préface a été reproduite dans la *Semaine des Hôpitaux de Paris*, du 30 novembre 1928.

4° Enfin je signale pour mémoire que l'*Autobiographie* a été communiquée à M. Amédée Fayol : elle a étayé sa documentation pour son ouvrage : *La vie et l'œuvre d'Orfila*. Albin-Michel, 1930.

(2) L'original de l'*Autobiographie* dit : 1834-35. Mais, outre que tous les événements politiques auxquels le récit fait allusion se placent en 1833-34, des recherches dans les journaux politiques et médicaux de l'époque m'ont donné la preuve positive que la mémoire d'Orfila lui avait fait commettre une confusion de dates. Du reste, ce point mis à part, de nombreux détails donnés par l'auteur se trouvent confirmés par les traces qu'ont laissées les événements dans les feuilles contemporaines.

exemple de cette deuxième catégorie, je donnerai lecture de la véritable échauffourée que provoqua la nomination de Breschet (1836).

Que l'agitation universitaire, imputable à la Révolution de 1830, au témoignage même d'Orfila, ne se soit manifestée à la Faculté qu'à la fin de 1833, ce n'est pas la conséquence du seul hasard. Reportons-nous à cette période troublée de notre histoire, 1831 et 1832 : l'émeute gronde à Paris, pour ainsi dire en permanence. C'est l'épreuve de force entre la bourgeoisie censitaire qui a canalisé la Révolution de 1830 et les partis avancés qui estiment en avoir été les acteurs décisifs et qui voudraient la mener à ses conséquences extrêmes. Ces années, dit Victor Hugo, qui nous en a laissé une fresque grandiose, utile aussi pour l'historien des idées, parce que l'auteur a partagé les passions de ses héros, bien qu'à retardement, ces années sont « deux montagnes. Elles ont la grandeur révolutionnaire On y distingue des précipices ». Le point culminant en est la terrible émeute des 5-6 juin 1832, qui fait chanceler sur ses bases le trône de Louis-Philippe.

L'opposition républicaine change alors de tactique, ou plutôt en adopte une, car jusqu'alors tout avait été spontané, éruptif. Elle engage contre les institutions une guerilla, les harcèle par sa presse sérieuse (*National*, *Tribune*, *Populaire*, etc., etc.,) et par la petite feuille satirique du *Charivari*, qui vient d'être fondée. Les sociétés secrètes, au premier plan desquelles est la *Société des Droits de l'Homme*, qui prend la succession de la *Société des Amis du Peuple*, s'efforcent, maladroitement d'ailleurs, d'enserrer les grandes villes dans un réseau de sections, qui leur permette d'allumer l'incendie à leur heure. De son côté le pouvoir se défend par des procès de presse ou d'infraction à la loi sur les associations, qui n'ont guère pour résultat que d'inquiéter et surexciter l'opinion. L'hiver 1833-34 est une veillée d'armes, qui aboutira à la brusque et vaine explosion de Lyon (9-12 avril 1834) et de Paris (13-14 avril : affaire dite de la rue Transnonain). Cette fois la répression sera plus énergique et plus efficace, et la Monarchie de juillet entrera dans une phase plus calme de son existence.

Les deux premières années, héroïques, sont toutes aux coups de fusil. Puis s'ouvre l'ère des coups de sarbacane, qui préparent d'ailleurs d'autres coups de fusil. Les événements de 1833-34 à la Faculté, plus irritants que graves, s'insèrent naturellement dans cette agitation générale larvée.

La jeunesse des Ecoles avait pris une part active à la Révo-

lution de juillet. Deux élèves de l'Ecole de Médecine, trois élèves en Pharmacie y avaient été tués. Que la grande majorité des étudiants fût dès lors gagnée aux opinions les plus avancées, nous en avons la preuve dans une curieuse manifestation. Peu après les Trois Glorieuses, Louis-Philippe, pour témoigner sa gratitude aux combattants de l'Ecole de Médecine, offrit quatre croix de la Légion d'Honneur, dont les bénéficiaires devaient être désignés par un vote des élèves. Une grande réunion fut convoquée, et présidée par le doyen Dubois, assisté de trois professeurs, Orfila, Adelon et Richerand. Les étudiants refusèrent les croix. Ils repoussèrent même la proposition émise par Orfila d'accepter collectivement les décorations et de les déposer comme souvenir à la Faculté. Ainsi le présent du roi des barricades était déclaré impur, rejeté avec indignation.

C'est qu'en ces années 1830 un courant tyrannique entraîne la jeunesse intellectuelle. Le républicanisme se porte comme les gilets rouges, comme les barbes romantiques : Orfila fait lui-même le rapprochement. Non pas qu'il faille soupçonner la sincérité des convictions. Si nous parlons de mode, c'est dans l'acception la plus profonde du terme : orientation collective de toutes les forces psychologiques dans une direction déterminée.

M. Ernest Seillière nous a montré la cohérence foncière, sous tous ses aspects, de la mystique qui domine le XIXe siècle, et dont Rousseau est le père. Naturisme, démocratie, principe des nationalités, romantisme, dandysme même, sont les branches principales de cette mystique individualiste et impérialiste : toutes doctrines qui cachent sous un appareil pseudo-rationnel leur origine passionnelle et, précisément parce qu'elles prennent appui sur l'affectivité des individus, affermissent leur empire sur les esprits.

A l'époque dont nous parlons, la mystique démocratique est encore au matin de sa puissance. Elle apparaît comme un beau rêve généreux et c'est pourquoi elle enflamme la jeunesse. Bien entendu tous les jeunes hommes ne l'acceptent pas au même degré. Tous ne considèrent pas que l'amour du peuple les oblige à lui sacrifier leur avenir matériel, leurs études. Orfila insiste souvent sur le fait qu'aux pires jours de désordre à la Faculté les mutins étaient une petite minorité. Sans doute. Mais on sent à travers le récit que la masse était composée de « sympathisants » (1). Le mérite du doyen n'en

(1) A la séance publique de distribution de prix de la Faculté, après que des chants républicains avaient retenti pendant une heure, « un

est que plus grand d'avoir finalement fait comprendre à tous qu'un amphithéâtre n'est pas un forum.

En face des étudiants républicains, quelle était la position d'Orfila ? Il s'est toujours défendu d'être un homme politique. Il n'a rempli qu'un seul mandat électif, celui de conseiller municipal de Paris et conseiller général de la Seine ; et il expose dans l'*Autobiographie* qu'il l'a brigué dans le seul but de faciliter les améliorations qu'il projetait pour sa chère Faculté. Il a trois fois refusé la pairie que lui offrait le ministre Villemain. Il a toujours soigneusement observé la plus stricte impartialité politique dans ses fonctions : nous en verrons des exemples. Mais, qu'il la voulût ou non, il était très représentatif de « l'ordre de choses » régnant alors.

Son opinion d'homme privé l'attachait à la monarchie constitutionnelle. A cela des raisons de personnalité et des raisons de circonstance.

Les vicissitudes de jeunesse qui lui avaient inspiré une vive aversion pour le régime impérial sont assez connues : il est inutile de les retracer ici. Il n'avait eu, en revanche, qu'à se louer de la Restauration ; elle l'avait nommé médecin de Louis XVIII, puis professeur à la Faculté, où elle l'avait conservé dans le grand remaniement Frayssinous de 1823. Cependant le régime selon son cœur a été la Monarchie de juillet.

Le compromis essayé le 9 août 1830 entre la tradition, l'idéologie nouvelle et les intérêts d'une classe restreinte était bâtard, cela apparaît clairement avec le recul de l'histoire. Louis Blanc, dans des pages de l'*Histoire de Dix ans* qui ont conservé leur force, prédisait que le Château et la bourgeoisie étaient voués à s'user l'un par l'autre ; voyez le sabre de M. Prudhomme, qui sert à défendre le gouvernement, et au besoin à l'attaquer. Pourtant de très bons esprits s'accommodaient parfaitement de cette contradiction originelle, et Orfila était du nombre.

Le trait distinctif de son intelligence était l'ordre, la clarté, la méthode. Sauf exceptions, un homme qui n'est à son aise que dans l'ordre intellectuel ne prise pas le désordre social ; les révolutionnaires apparaissaient certainement à Orfila comme d'insupportables brouillons. Renforçons cela des dominantes de son tempérament : foncièrement autoritaire, bien que d'humeur égale et d'un commerce dont on a souvent vanté le

élève, sous forme de plaisanterie, a crié Vive le roi ! mais ce cri a été accueilli par des huées et de grands éclats de rires » (*National* du 15 janv. 1834). Faisons la part du tendancieux : il est difficile de croire à l'unanimité, mais l'ambiance est bien telle que nous la décrivons.

charme, conscient de sa valeur, soucieux de sa dignité, non ennemi de l'apparat. Par ailleurs ce que la solution louis philippienne avait de pragmatique devait plaire à un homme qui avait vivement ressenti « l'appel des faits et des connaissances positives », selon son expression, qui avait introduit la méthode expérimentale dans un nouveau canton de la science, qui était donc porté à attacher plus de valeur aux réalités immédiates qu'aux principes abstraits. En somme, de part et d'autre, sensiblement le même dosage d'éléments hétérogènes : une sympathie réciproque qui transparaissait.

Quoi qu'il en soit, on s'explique que les ennemis d'Orfila se soient évertués — injustement — à le représenter comme « l'homme du pouvoir ». On comprend aussi qu'un choc entre lui et ses administrés était dans la logique des choses. Comment il réussit à l'amortir, puis à rétablir l'harmonie, cela est instructif. Nous le verrons déployer tour à tour la bienveillance, l'humour et l'énergie, avec un à-propos, une rapidité de décision également remarquables, avec aussi une intuition très déliée de la psychologie des foules. Et ceci nous permet d'ajouter un trait à l'esquisse que nous avons tentée de la personnalité d'Orfila : dans un heureux équilibre, l'esprit de finesse s'allie à l'esprit géométrique.

Nous verrons enfin le doyen de la Faculté saisir l'occasion de ces troubles pour traiter le mal dans sa racine, en obtenant des pouvoirs publics une réforme qu'il méditait depuis longtemps. L'ordonnance du 9 août 1836 rendit plus sévères les conditions d'admission dans les facultés de médecine : d'où diminution du nombre des étudiants, rehaussement de leur niveau intellectuel et social, avec, pour conséquence, des études médicales plus sérieuses, et des médecins plus aptes à leur haute mission. Deux exemples qui ne sont peut-être pas hors d'actualité, à notre époque où, d'une part, la profession médicale redevient terriblement encombrée ; d'autre part, la manie égalitaire sévissant, l'on prépare dans toutes les branches d'instruction une immense sélection à rebours.

Je m'excuse de cette trop longue introduction et je passe la parole à Orfila :

*
* *

En 1833 et 1834, le nombre des étudiants qui fréquentaient l'Ecole était prodigieux, et plusieurs d'entre eux, mal élevés, paresseux et turbulents ne demandaient pas mieux que de faire cause commune

avec les mauvais élèves des Écoles de Droit et de Pharmacie, qui surabondaient aussi, et avec les mutins étrangers à nos Écoles, qui étaient toujours prêts à les exciter. La perturbation amenée par la Révolution de 1830, dans ces jeunes têtes, était à son comble. Les uns étaient indécemment vêtus, un bonnet rouge sur la tête et les pieds dans des sabots; d'autres, armés de longues barbes, poussaient l'impudence jusqu'à fumer dans les amphithéâtres où se donnent les leçons; il y en avait qui passaient tout leur temps dans les estaminets, accompagnés souvent de femmes de mauvaise vie; parmi ces estaminets, le plus célèbre, situé sur la place de l'Ecole, vis-à-vis du bâtiment de la Faculté, était connu sous le nom de *Taverne*. Un bon nombre de ces mauvais élèves étaient affiliés à des sociétés secrètes et pouvaient au besoin, et facilement, faire arriver dans nos amphithéâtres des centaines d'ouvriers ou d'autres gens de ces sociétés pour y troubler l'ordre. Enfin, je dirai, pour compléter ce tableau, qu'il était rare que nous fussions salués, les professeurs et moi, lorsque nous traversions la cour de l'Ecole, au milieu d'une masse plus ou moins considérable d'étudiants.

Quelle devait être ma position vis-à-vis de cette cohorte de mauvais sujets? Fonctionnaire public à double titre, comme doyen et comme membre du Conseil royal de l'Université, je devais d'autant plus leur porter ombrage que, depuis deux ans, je leur avais souvent prouvé que j'étais homme de résolution et d'exécution, peu susceptible de me laisser intimider, et décidé avant tout à ne pas permettre à l'anarchie de mettre le pied dans l'établissement. La persuasion où ils étaient qu'ils me trouveraient toujours prêt à réprimer leurs écarts, leur inspirait une crainte salutaire, et ils repoussaient toute proposition venant du dehors et ayant pour but de porter l'émeute dans l'Ecole; ils étaient d'autant plus timorés qu'ils savaient que j'étais aimé, chéri et respecté par les quatre cinquièmes au moins de notre population scolaire; ils n'ignoraient pas non plus, qu'au besoin,

je puiserais une grande force dans l'affection des professeurs, mes collègues. La crainte de ces émeutiers devait cependant avoir un terme et je ne devais pas tarder à souffrir leurs injures.

Pendant le cours de 1833 à 1834, vers le milieu de décembre, ils commencèrent leurs attaques par une tentative en apparence bien bénigne, mais qui n'en cachait pas moins un venin perfide. Les portes de l'amphithéâtre étant ouvertes une heure avant la leçon, la salle ne tardait pas à être comble ; il fallait attendre longtemps avant mon arrivée et l'on s'excitait mutuellement : des cris, des vociférations, partant de tous les côtés de l'amphithéâtre, donnaient à la réunion une animation peu convenable, qui la disposait mal à entendre une leçon sérieuse. Un jour, au moment où l'on s'y attendait le moins, on entonna la *Marseillaise*, et, bientôt, une grande partie de l'auditoire la chanta à tue-tête : c'était un vacarme tel que le voisinage était ému et inquiet. Dès que j'entrai pour faire ma leçon, à ce tapage succéda le silence le plus respectueux, et je fus salué par des applaudissements nombreux. Je ne fis aucune observation sur ce qui venait de se passer, non pas que je ne visse là un symptôme de désordre fâcheux, mais je crus que je serais plus fort si j'attendais une deuxième ou une troisième démonstration du même genre.

Aux deux séances suivantes les choses se renouvelèrent de même. Alors, j'adressai à l'auditoire l'allocution suivante, avant de commencer la leçon : « Messieurs, nous avons le bonheur de vivre en paix depuis que j'administre l'Ecole ; vous savez que je suis votre ami et que je m'efforce, par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, de vous être utile : je ne mets rien au-dessus de l'affection que vous me témoignez, et j'en suis fier, parce que je sais que je la dois aux sentiments de justice qui m'animent et que vous voulez bien reconnaître. La moindre mésintelligence entre vous et moi, m'occasionnerait un réel chagrin, vous n'en doutez pas. Eh bien ! permettez-moi de vous dire que je ne saurais approuver la marche que vous

suivez depuis quelques jours : les chants que vous faites entendre vous excitent outre mesure et affaiblissent nécessairement l'attention que vous devez prêter à mes paroles : les voisins sont inquiets et me portent plainte. Sans doute, il n'y a pas de mal à chanter en chœur l'air national que vous affectionnez, mais ce n'est pas ici, ni en ce moment, que vous devez le faire. J'aime à croire que vous ne vous méprendrez pas sur le sens de mes paroles et que vous les accueillerez avec la faveur qu'elles méritent ».

Les applaudissements frénétiques qui éclatèrent aussitôt, auraient pu me faire croire que tout était fini. Je n'osais pas le penser et je n'avais pas tort. Huit jours après, les chants recommencèrent et je me vis forcé d'adresser une nouvelle allocution toute paternelle, dans laquelle je disais entre autres choses: « C'est à tort qu'on a répandu le bruit que je ne blâmais les chants que parce qu'ils expriment des idées qui ne sont pas les miennes. Non, Messieurs, cela n'est pas. On ne doit pas chanter ici; vos chants seraient les plus moraux et les plus religieux, que je vous prierais de vous abstenir; ne mêlons pas la politique à nos études, et prouvons au pays que nous sommes gens sérieux, uniquement occupés de nos devoirs ».

A cette époque, les tribunaux étaient souvent saisis de procès qui ne pouvaient pas manquer d'exciter les passions : c'était tantôt Cabet, l'ancien député, tantôt Raspail (1), d'autres encore, qui étaient mis en scène. A peine ces hommes étaient-ils jugés, que les chants recommençaient avec plus d'énergie. Un jour, à la fin de décembre, j'entrai dans l'amphithéâtre où je

(1) C'est le procès de 27 membres de la *Société des Droits de l'Homme* (dont Raspail), inculpés de réunion illégale et acquittés le 22 décembre 1833, après onze audiences de Cour d'assises, fertiles en incidents, qui causa ces premiers troubles au cours d'Orfila : on trouve mention de ceux-ci dans le *Journal des Débats* des 19, 20, 22 décembre 1833. Ce procès de Cabet, condamné le 28 février 1834, se rapporte aux incidents qui amenèrent la suspension du cours, dont nous parlerons plus loin. Dans ce même hiver, Armand Carrel, Paulin et bien d'autres, comparurent devant les tribunaux.

trouvai l'auditoire le plus compact que j'eusse jamais vu et dans un degré d'excitation qu'il serait difficile de peindre : accueilli par des sifflets et par des vociférations inouïes, je vis bientôt que les mutins de l'Ecole en avaient amené un grand nombre du dehors et que les uns et les autres avaient formé le projet de m'empêcher de faire ma leçon. Ce résultat eût été un triomphe pour l'émeute et un opprobre pour le fonctionnaire qui dirigeait l'établissement : je dis le fonctionnaire, car il ne faut pas que l'on se méprenne, ce n'était pas le professeur que l'on huait, mais bien l'homme de l'autorité :

« *A bas le mouchard, le Guizotin*! criait-on de plusieurs points, à la porte! pas de leçon ! » En regardant de près et de tous côtés, il m'était facile de voir qu'il n'y avait guère que deux cents perturbateurs et que les douze ou treize cents autres auditeurs restaient calmes et indifférents. Je déplorais ce calme, parce que je savais qu'il aurait suffi d'une démonstration énergique en faveur de l'ordre de la part d'un nombre aussi considérable d'élèves pour obliger les émeutiers à battre en retraite. Pendant un quart d'heure je restai debout, regardant attentivement à droite, à gauche, au milieu, et me faisant apostropher de toutes les façons : je voulais à tout prix faire ma leçon et avoir le dessus. Pour cela j'imaginai de recourir à un moyen des plus simples qui eut un plein succès : je demandai à Barruel, mon préparateur, de me faire apporter un fauteuil, et je m'assis. Jamais les élèves ne m'avaient vu dans cette attitude, parce que j'ai toujours professé debout. Me voir assis, partir d'un éclat de rire, applaudir à outrance, et crier : « la leçon! la leçon ! à la porte les mutins ! » ne fut qu'un. Je me lève, je fais un signe de la main comme pour réclamer le silence, et au moment où l'on attendait une allocution que les circonstances semblaient motiver: « Messieurs, leur dis je, j'ai à vous entretenir aujourd'hui de l'air atmosphérique ». La gaieté la plus bruyante et la plus aimable pour moi avec laquelle ces mots furent accueillis me prouva suffisamment

que j'avais touché juste et que je n'avais pas à désespérer du bon sens des masses : les perturbateurs s'enfuirent soudain et la séance eut lieu comme à l'ordinaire au milieu du grand calme.

Nouveaux incidents le 1er février 1834, jour des obsèques de Dulong, député de la gauche, qui venait d'être tué en duel par le général Bugeaud, après une altercation à la Chambre.

Pendant six semaines je n'eus à déplorer aucune nouvelle tentative de désordre, et nous jouissions d'une tranquillité telle que j'avais presque oublié les mauvais temps que nous venions de traverser, lorsque tout à coup, un jour où je m'y attendais le moins, en entrant dans l'amphithéâtre, j'entendis, parmi les marques d'applaudissement qui m'étaient journellement données, un coup de sifflet des plus vigoureux. « Quel est l'insolent et le lâche qui se permet ainsi de m'outrager ? m'écriai-je. Qu'il se montre, et articule les griefs qu'il pourrait avoir contre moi. Je déclare que si une manifestation du même genre a lieu à la séance prochaine et que l'infâme ne soit pas immédiatement chassé de l'amphithéâtre, je me retirerai aussitôt et mon cours sera suspendu. « A la séance suivante un nouveau coup de sifflet se fit entendre dès que je parus : je regardais l'auditoire de tous côtés, comme pour lui reprocher son inertie et son indifférence ; je saluai et je me retirai sans mot dire (1).

Quelques minutes après (2), une affiche annonçait que mon cours était suspendu et que je ne reprendrais mes leçons qu'au mois de novembre suivant.

Quoi qu'il en coûte à mon amour-propre, je dirai que c'était là une punition sévère infligée aux élèves

(1) Il est piquant, à propos de cet incident qui irrita si vivement la susceptibilité du doyen, d'évoquer ces lignes du maréchal de Castellane : « Mon principe a toujours été que rien n'est plus mauvais que de faire crier les troupes sous les armes ; en leur donnant le droit d'applaudir, on leur confère par cela même celui de blâmer ». Raisonnement d'une logique impeccable.

(2) C'est le 12 mars 1834 que le cours d'Orfila fut suspendu. (*Journal des Débats* du 13 mars 1834, *Gazette des Hôpitaux* du 15 mars 1834).

studieux qui aimaient à suivre mon cours et qui devaient subir un examen de chimie dans le courant de l'année Aussi dès le lendemain signaient-ils une pétition par laquelle ils me suppliaient de reprendre mes leçons ; quoiqu'il y eût plus de huit cents signatures au bas de cette requête, je tins bon et ne voulus rien accorder (1). On m'avait menacé de nouveaux troubles pour la rentrée du mois de novembre suivant ; on vous fera payer cher, me disait-on, la manière cavalière dont vous avez traité l'auditoire et vous serez forcé de quitter le décanat. Je ne croyais rien de cela parce que je comptais sur la justice et sur le bon sens des masses. Il s'était d'ailleurs passé deux événements qui devaient m'attirer des partisans.

1° M. P., élève turbulent et l'un des meneurs les plus intrépides dans toutes les émeutes, avait été ajourné au premier examen comme incapable : il veut réclamer auprès de moi, quoiqu'il sût à ne pas en douter que je le connaissais. « Monsieur, me dit-il, si j'avais été refusé faute de savoir, je subirais la peine avec résignation. Mais non ; je n'ai pas été suffisamment interrogé, c'est tout au plus si chacun des trois examinateurs m'a adressé des questions pendant cinq minutes. Je fais un appel à votre équité : est-ce là un examen ? — S'il en est ainsi, répondis-je, au lieu d'attendre trois mois pour subir de nouveau l'examen, je prendrai sur moi de vous le faire passer dans huit jours. Mais avant d'adopter cette mesure, permettez-moi de m'assurer ici dans mon cabinet, que vous possédez les matières qui font partie de l'examen ». J'interrogeai ce jeune homme pendant une heure et demie sur la chimie, sur la physique et sur l'histoire natu-

(1) Si la mesure était sévère, elle n'était pas arbitraire. Dans un autre passage de l'*Autobiographie*, Orfila explique que quand il fut élevé au décanat, afin de lutter contre la désinvolture avec laquelle certains professeurs en usaient avec leurs devoirs magistraux, il résolut non seulement de remplir exactement les siens propres, mais d'outrepasser le nombre de leçons qui lui étaient imposés par les règlements. Or les *Débats* du 14 mars 1834 font observer qu'au moment de la suspension, par le fait des leçons supplémentaires données dans les mois précédents, le doyen avait déjà légalement rempli son semestre.

relle; les réponses furent tellement bonnes que je l'autorisai à subir de nouveau l'examen dans le courant de la semaine suivante ; cette épreuve fut aussi satisfaisante que possible et M. P. fut admis avec la note *très satisfait.*

2° Le sieur C., l'un des chefs de la bande turbulente de l'Ecole, celui qui entonnait des premiers la *Marseillaise* dans l'amphithéâtre, devait subir le premier examen et j'étais son examinateur. J'avais été prévenu la veille par le préfet de police qu'à l'occasion de cet examen il y avait trouble à l'Ecole, que le sieur C. depuis plusieurs jours excitait ses camarades de la *Taverne* contre moi, qu'il leur enjoignait de ne pas manquer d'assister à l'examen pour être témoins de la manière dont il me mènerait et pour lui prêter aide en cas de besoin. Le préfet de police ajoutait que le sieur C... ne m'épargnait aucune de ces épithètes injurieuses dont se compose le vocabulaire des mauvais sujets. La salle où devait avoir lieu l'examen était comble et remplie par ces étudiants à figure sinistre qui passaient leur vie dans les estaminets et notamment à la *Taverne*; ils croyaient tous que j'adresserais à M. C... les questions les plus ardues et que je le traiterais avec dureté ; c'eût été le signal du désordre. Mais non ; ils ne savaient pas que je considérais comme indigne de ma position de recourir à de si petits moyens, et ils ne devaient pas tarder à être déçus. J'interrogeai le premier candidat sur le soufre, le deuxième sur l'iode, et M. C. sur le chlore. Voici exactement comment les choses se passèrent. J'abordai M. C., qui était pâle comme la mort, par ces mots : « Veuillez me dire, Monsieur, ce que c'est que le chlore. Vos deux camarades ont très bien répondu, la question que je vous adresse est facile j'espère que vons serez aussi heureux que ces deux messieurs. » M. C... n'ose pas me regarder en face, il balbutie quelques mots et s'évanouit ; je me lève pour le conduire à la croisée que je fais ouvrir et pour lui faire respirer du vinaigre, et chemin faisant je m'aperçois que les perturbateurs qui étaient venus pour

faire du bruit désertent la salle, confus et honteux qu'ils étaient de la déconfiture de leur chef de file. C... ne tarde pas à revenir à lui-même et reprend le siège qu'il occupait avant de se trouver mal. « Vous êtes troublé, lui dis-je; si vous préférez subir l'examen un autre jour, j'y consens volontiers ; ou bien, si vous aimez mieux, je vais attendre une demi-heure ou trois quarts d'heure afin que vous ayez le temps de rassembler vos idées. — Non, Monsieur, répond-il avec une voix fortement accentuée, mais respectueuse. Vous m'accablez, vous me confondez par vos bontés, je désire être immédiatement interrogé. L'examen eut lieu avec une bienveillance sans exemple de ma part, et M. C... obtint la note *bien satisfait* à laquelle lui donnaient droit ses réponses.

Ces deux faits ne tardèrent pas à être colportés de bouche en bouche : les uns disaient que j'avais agi avec une adresse peu commune, d'autres louaient ma modération en présence de l'ennemi, tous se plaisaient à reconnaître que j'étais juste au-delà de toute expression. Aussi prévoit-on déjà que ma rentrée au mois de novembre suivant, cette rentrée qui devait être si orageuse et si fatale pour moi, loin d'avoir ce caractère, en eut un tout opposé ; je fus admirablement accueilli par la foule qui se pressait autour de moi. J'avais conquis de nouveau et au même degré la popularité dont j'avais joui bien des années, et que j'avais perdu pour quelques instants.

Depuis ce moment (novembre 1834) jusqu'en juillet 1836, l'école fut aussi calme que possible. Mais à cette époque, un événement douloureux, la nomination de Breschet (1) à la place de professeur d'anatomie, suscita parmi les élèves et parmi certains docteurs un mécontentement tel qu'il fallait s'attendre à une démonstration fâcheuse. A peine les élèves qui

(1) Gilbert Breschet (1784-1845) fut chef des travaux anatomiques, puis chirurgien ordinaire de l'Hôtel-Dieu, « où, dit le dictionnaire Dechambre, il fut et demeure toute sa vie effacé par le redoutable et envahissante personnalité de Dupuytren », son ami, auquel il succéda à l'Académie des Sciences (1835). Il est ici question de sa nomination à la chaire d'anatomie occupée précédemment par Cruveilhier.

venaient d'entendre proclamer le nom de l'élu étaient-ils sortis de l'amphithéâtre qu'ils se réunirent dans la cour de l'école et qu'ils se mirent à crier: « Vous avez commis une injustice, les épreuves (1) de Breschet ont été faibles, il ne sait pas faire une leçon ; nous ne voulons pas d'un pareil homme, ce soir même nous souperons avec son foie ». Je me mêlai à la foule, et quoique je n'eusse point voté pour mon nouveau collègue, acceptant le fait acquis, j'exhortai cette jeunesse exaltée en cherchant à la modérer ; parcourant tous les groupes, je m'efforçai de prouver à chacun qu'il était déraisonnable, lorsqu'un jugement était rendu par des hommes compétents, de l'attaquer par la force brutale ; je disais qu'en agissant ainsi on compromettait la cause du concours, que cette belle institution serait gravement touchée le jour où l'on verrait l'émeute dicter ses jugements à un jury éclairé et régulièrement constitué.

Mais l'effervescence était telle que ma voix n'était pas entendue : déjà des pierres et d'autres projectiles étaient lancés en tous sens contre les vitres de l'établissement. Peu effrayé du danger qui me menaçait, j'allais de groupe en groupe pour conjurer l'orage lorsque tout à coup je me sentis saisis par le Dr Trousseau qui n'était pas encore professeur et par une douzaine d'élèves amis de l'ordre et très bienveillants pour moi qui, pour me soustraire à la foule et me préserver d'un malheur qu'ils jugeaient inévitable, me conduisirent dans mon cabinet et m'y enfermèrent ». Vous ne sortirez pas, me disaient-ils. Ainsi que vous le voyez, l'exaspération est au comble, et quelle que puisse être l'autorité de votre parole sur nos camarades, vous échouerez dans vos tentatives. D'ailleurs n'avez-vous pas vu des centaines de figures sinistres, étrangères aux écoles, gens sans aveu, qui ne demandent pas mieux que de mettre tout à feu et

(1) Souvenons-nous qu'à cette époque l'élection des professeurs titulaires était précédée d'un concours public. Ce régime instauré en 1808 par le décret qui créait l'Université de France, abandonné en 1815, rétabli le 5 octobre 1830, fut définitivement aboli en 1852.

à sang? Vous ne sortirez pas, encore une fois. » L'émeute exhala sa rage pendant une grande heure; les robes et les bonnets des juges furent mis en lambeaux, des portes furent enfoncées, des vitres cassées, etc... Lasse de tant d'exactions et sur le point de se retirer, cette jeunesse fougueuse apprit, je ne sais comment, que l'autorité publique, avertie de ce qui se passait depuis bientôt deux heures, avait ordonné à la force armée de venir réprimer le trouble. En un clin d'œil la cour fut évacuée et chacun se trouvait sur la place de l'Ecole au moment où la garde arrivait. Voir les gardes municipaux et fuir à toutes jambes ne fut qu'un; cependant quelques retardataire, moins diligents que les autres, furent arrêtés et amenés à la police.

Le lendemain je me rendis à l'amphithéâtre, pendant que M. le D[r] Guérard faisait une leçon de physique en remplacement du P[r] Pelletan; je montai à la tribune et j'adressai aux nombreux élèves présents une allocution énergique (1) qui fut reproduite en entier par le *Journal des Débats*.

Dans ce discours je déplorais ce qui s'était passé la veille, je protestais avec force contre la brutalité qui avait présidé aux actes insensés dont nous avions été témoins; je faisais entrevoir les malheurs qui pourraient en être la conséquence et je ne dissimulais pas le châtiment qui serait infligé aux mutins qui avaient été enfermés. Mon langage, je puis le dire avec satisfaction, fut approuvé par tous les gens de bien.

L'insistance avec laquelle les émeutiers fomentaient le désordre depuis quelques années était à mes yeux un symptôme grave; les études devaient nécessaire-

(1) Orfila y opposait « les dispositions vraiment bienveillantes » et « l'esprit de justice » dont faisait preuve l'autorité, en se bornant à des sanctions individuelles, aux mesures de 1822 qui avaient frappé l'Ecole en masse. Ce n'est pas le lendemain de l'émeute que fut prononcé ce discours, mais le mercredi 13 juillet, jour de la réouverture de l'Ecole, après réparation des dégâts causés le samedi 9. (*Débats* des 10 et 14 juillet 1836). Cette échauffourée, que M. Fayol attribue par erreur à la nomination de Blandin, a excité la verve de Fabre, le Phocéen, dans l'*Orfilaïde*.

ment en souffrir, la population de Paris n'entendait plus parler des élèves en médecine qu'avec effroi, notre Ecole était de plus en plus déconsidérée, ce qui ne devait pas contribuer à rehausser la profession médicale. Les parents de tous les coins de la France étaient alarmés et me faisaient part de leurs inquiétudes. Il fallait couper court à tant d'excès en prenant un parti énergique. Voici celui que je proposai de suivre et qui fut adopté par le ministre, M. Pelet de la Lozère, et par le Conseil : « Si, disais-je, nous établissons par une ordonnance du Roi qu'à l'avenir on ne délivrera la première inscription qu'à ceux qui seront munis du titre de bacheliers ès-lettres, et la cinquième qu'à ceux qui seront bacheliers ès-sciences vous ne verrez plus arriver dans les Facultés que des jeunes gens bien élevés, en nombre infiniment moindre que celui qui les encombre aujourd'hui ; la *Taverne*, ce foyer d'infection, ne tardera pas à périr faute d'aliments, et vous diminuerez considérablement le chiffre des réceptions : tout le monde y gagnera. Nous serons indulgents pour les jeunes gens qui ont été arrêtés, et, plutôt que de chercher à les faire condamner par les tribunaux, nous nous efforcerons de les faire acquitter en payant les frais de tous les dégâts qui ont été commis. L'Université se montrera généreuse et chacun sera obligé de convenir que, si la mesure que je propose de prendre est sévère, elle est dans l'intérêt de l'ordre et des études ». Ces idées prévalurent et le 9 août suivant (1836), l'ordonnance fut signée.

Voici comment, dans un autre passage de l'*Autobiographie*, le doyen justifie cette ordonnance, non plus seulement comme mesure de circonstance, mais dans l'intérêt le plus élevé de la profession médicale.

Les Facultés étaient encombrées, celle de Paris comptait jusqu'à 2.600 élèves inscrits et plus de 1.000 non inscrits. Il y avait jusqu'à mille élèves nouveaux par an. Ajoutez qu'un accroissement proportionnel se faisait remarquer à Montpellier et à Strasbourg et que l'on n'en recevait pas moins, tous les

ans, un nombre considérable d'officiers de santé. Avec quelques années d'un pareil régime, la France eût été peuplée de médecins pour cent ans; déjà partout, notamment dans les villes, les praticiens en étaient réduits à végéter quand ils ne mouraient pas de faim.

Sous le régime du 18 janvier 1831, les étudiants pouvaient prendre jusqu'à douze inscriptions sans être bacheliers ès-lettres, en déclarant n'aspirer qu'au grade d'officier de santé. Mais ils avaient le droit de transformer ces inscriptions d'officier de santé en inscriptions de docteur, pourvu qu'ils se fussent munis du diplôme de bachelier ès-lettres après la douzième inscription. L'immense majorité des élèves adoptaient ce biais : ils arrivaient aux Facultés de médecine après avoir quitté le collège dès la classe de quatrième ou même de cinquième; puis ils menaient de front et dans des conditions également déplorables leurs humanités et leurs études médicales.

L'ordonnance du 9 août 1836 prit des dispositions plus rationnelles, dont voici le texte :

Article 1. Nul n'est admis à prendre une première inscription dans une Faculté de médecine, à quelque titre que ce soit, s'il ne justifie du diplôme de bachelier ès-lettres.

Article 2. Nul n'est admis à prendre la cinquième inscription s'il n'est bachelier ès-sciences.

Article 3. Seront dispensés de l'obligation du baccalauréat ès-sciences les étudiants en médecine qui, en prenant leur inscription, déclareront n'aspirer qu'au titre d'officier de santé; mais ladite inscription et celles qu'ils continueront de prendre dans le même but ne seront, en aucun cas, admises à leur compte pour le doctorat.

Quelles ont été les conséquences de cette ordonnances? La mesure n'a pas tardé à produire d'excellents fruits : la diminution du nombre des élèves a été telle que depuis l'année 1838 jusqu'à ce jour, au lieu de 800 à 1.000 étudiants qui se faisaient inscrire chaque année à la Faculté de Paris, il n'y en a plus eu que 200 à 240, et que le nombre total des inscrip-

tions délivrées dans le premier trimestre de novembre, au lieu d'être de 2.500 à 2.600, n'a jamais dépassé 800. La diminution a été proportionnellement encore plus forte à Montpellier et à Strasbourg. Mais, ce qui est pour le moins aussi important, la qualité des étudiants s'est singulièrement améliorée; nous n'avons plus vu dans nos écoles ces étudiants illettrés, dont l'éducation était si négligée, turbulents et véritables piliers d'estaminets. Aujourd'hui notre jeunesse est laborieuse, polie et suffisamment lettrée; l'aspect de nos Facultés est complètement changé à cet égard et j'avoue que ce n'est pas sans quelque fierté que j'applaudis à ce résultat, *le plus grand bienfait de mon administration* (1).

Il ne suffisait pas d'avoir fait rendre l'ordonnance, il fallait l'exécuter. On n'imaginera jamais le nombre de sollicitations dont j'ai été assailli pour donner des dispenses de l'un ou l'autre des deux baccalauréats : les personnages parlementaires les plus importants. les plus influents, ont agi auprès des ministres et de moi. *J'ai été inexorable* et me suis constamment refusé à accueillir les sollicitations; le Conseil royal et le ministre n'ont pas été plus faciles que moi, et je crois pouvoir affirmer qu'il n'a pas été accordé *une seule dispense*, hors le cas où des élèves étrangers prouvaient avoir pris dans leur pays des grades équivalents à ceux du baccalauréat ès-lettres ou du baccalauréat ès-sciences français.

Voici maintenant la conclusion du chapitre des troubles :

Dès la rentrée, les élèves furent déjà moins nombreux et mieux élevés, et il était aisé de prévoir que l'année suivante l'amélioration, sous ce rapport, serait encore plus sensible; la *Taverne* privée de clients disparaissait et était remplacée par une grande maison parfaitement habitée. Je savais qu'à l'agitation politique qui avait amené des scènes inqualifiables succéderait un calme réel, tant parce que l'ordonnance du 9 août 1836 éloignerait les mutins, qu'à cause

(1) Souligné dans le texte original.

du retour à la raison que l'âge, l'expérience et un sentiment de justice devaient infailliblement amener chez ceux qui avaient été égarés. Je me trompais si peu que je recevais souvent des lettres d'élèves autrefois turbulents qui voulaient se réconcilier avec moi.

Voici une de ces lettres :

Sainte-Foy, le 30 novembre 1838.

Monsieur,

« Si en 1834 j'ai le premier porté la parole contre vous, et si avec courage j'ai fait entendre le premier sifflet dans votre amphithéâtre, c'est avec le même courage que depuis, dans toutes les circonstances où votre nom a été prononcé, j'ai été votre admirateur et votre zélé défenseur; car grâce à vous, grâce à votre merveilleuse activité aidée d'une rare intelligence, l'avenir de la médecine se trouve garanti.

« Tout le Midi de la France a salué avec joie votre triomphe au Conseil royal de l'Instruction publique; c'est avec une satisfaction bien grande qu'il a vu vos efforts déjouer le projet de loi qui tendait à l'établissement d'une Faculté de Médecine à Bordeaux. Quel rêve, Bon Dieu!!!

« Sans doute que M. Salvandy voulait faire inscrire ses nom, prénoms, ainsi que ceux de sa céleste famille, sur la première pierre du monument; il voulait pouvoir s'écrier comme Horace sous son ode XXX[e] :

Exegi monumentum, etc...

Il ne se doute pas, le grand maître, que nous serons bientôt sursaturés de ses ordonnances.

« Mais vous, continuez votre œuvre, travaillez toujours avec le même succès à la renaissance de la médecine, et la France sera fière, malgré les aboiements de MM. Fabre, Lisfranc et C[ie], de vous avoir compté au nombre de ses enfants.

« Dans nos contrées chaque village possède un officier de santé et un artiste vétérinaire non breveté : tous les deux médicamentent au rabais sous les croi-

sées des quelques docteurs çà et là répandus, sans qu'aucun châtiment puisse les atteindre.

« Les accouchements sont faits par les bonnes d'enfant. Les pharmaciens font plus de médecine que nous et rient de nos ordonnances, attendu qu'ils ont la faculté de vendre sans cela.

« La plupart des médecins ont la mauvaise habitude de ne pas signer leurs ordonnances. Aussi, à la faveur de ce moyen, je connais des personnages renvoyés des écoles sans aucun titre qui font des formules depuis dix ans.

« Vous avez très bien fait de prendre des mesures concernant les élèves qui, vu la facilité des examens à Montpellier, y vont passer quelques années et reviennent ensuite soutenir leur thèse à Paris.

« Voilà, Monsieur, les éloges que nous vous devions pour tant de dévouement à diminuer les abus qui, comme vous le voyez, sont nombreux encore, et pour tant de fatigues à reconstruire ce temple d'Hippocrate.

« J'ai bien l'honneur, etc...

Signé : Morin, D. M. P.

On comprend qu'un tel témoignage, savoureux dans sa naïveté, fût doux au cœur d'un homme qui avait pris au sérieux son rôle de formateur de la jeunesse médicale. Pour être quelqu'un il faut savoir se faire des ennemis : ils n'ont pas manqué à Orfila. Il eut aussi des amis, parmi les grands et parmi les humbles. Ses amitiés et ses inimitiés, ses qualités qui s'imposèrent par tant de luttes, ses travers mêmes, sont le signe de la puissance de sa personnalité.

Concluons par un jugement porté sur l'essor imprimé aux études médicales par Orfila : il émane d'un auteur contemporain qui n'est pas un panégyriste, G. Sachaile (pseudonyme de de la Barre, dans *Les Médecins de Paris*, 1845.

« Comme doyen, M. Orfila a fait ce que, pour notre compte personnel, nous nous étions habitué à croire impossible : c'est-à-dire que d'une école qui, depuis sa création, semblait n'être pour les élèves qu'un bureau destiné à recevoir leur argent et à leur déléguer des titres, et pour les professeurs qu'une sinécure, il a fait une véritable école, où les maîtres et les disciples rivalisent de zèle, où l'instruction est non seulement facile, mais inévitable. »

Orfila s'était proposé un but ; il l'a atteint.

BIBLIOGRAPHIE

Dartigues, *Livre d'airain. T. III, du Faisceau scriptural. Heures vécues et souvenirs, mémorial médico-chirurgical, faits de la médecine et de la chirurgie, chroniques d'enseignement médical et chirurgical, biographies et nécrologies*, 1 vol. in-8° de XXVIII-833 p. avec 3 fig. Doin, 1932.

J'ai un plaisir égoïste à offrir au nom de mon ami Dartigues à notre société le nouveau volume du *Faisceau scriptural*, qu'il a consacré aux fastes de la médecine et de la chirurgie. En effet il a bien voulu évoquer avec son prestigieux talent ma leçon inaugurale avec celles de MM. J.-L. Faure, Cunéo, Lecène, Sergent, Jeannin, Sicard, Lemierre, Lœper, Lenormand, Fiessinger, Lemaître.

Comme l'a dit excellemment le Pr Cunéo dans sa préface : « Est-il besoin d'insister sur la valeur, que donne à chacun des articles documentaires de Dartigues, la finesse d'observation, la puissance évocatrice, et le talent d'exposition de l'auteur, dont l'impartialité n'exclut pas une grande indulgence, conséquence nécessaire d'une bonté connue de tous ? S'agit-il d'un cours inaugural (heures solennelles), d'une cérémonie jubilaire (heures d'allégresse), d'éloges prononcés devant des sociétés savantes (heures d'évocation), de l'inauguration d'effigies commémoratives (heures de postérité), Dartigues est au premier rang des auditeurs, ne perdant pas une des paroles prononcées, frémissant d'intérêt et quelquefois d'impatience, courbé en avant comme poussé par le désir de se substituer à l'orateur. Aussi, quels comptes-rendus imagés, pleins de fidélité et de vie, nous donne-t-il de ces heures qu'il a si sincèrement vécues. Nous retrouvons la même ardeur dans ses appréciations des différentes œuvres scientifiques (heures de critique), dans ses biographies et ses nécrologies ».

Doué du sens historique de la vie, Dartigues est aussi utile pour l'histoire de la médecine que pour la grande histoire le mémorialiste. Comme l'écrit justement le Pr J.-L. Faure : « Dartigues a eu raison de rassembler ses volumes, car tout ce qui reste épars dans les mille journaux, dont les feuilles s'en-

volent à tous les vents du ciel ou qui vont s'enterrer dans la poussière des bibliothèques, tous ces lambaux de pensée disparaissent comme les débris d'une épave perdue dans l'Océan! Seul le livre demeure et peut être préservé de la destruction et de la mort ». Celui de Dartigues le sera, car il possède les trois qualités de durée : la flamme de l'inspiration, la sûreté de l'information, et la beauté joyeuse de la forme vivante.

Pr LAIGNEL-LAVASTINE

Pol GOSSET, *La dernière maladie de M. de Termes, lieutenant du Roi à Sedan*, nouvelle Revue de Champagne et de Brie, 10e année, octobre 1932, p. 249-254. — Messire Daniel de Sabuguet de Termes, seigneur de Voncq et de Marqueny, ancien officier, devenu lieutenant du Roi à Sedan, était âgé, en 1686, d'environ soixante-six ans, et fort tourmenté de la pierre. Son médecin de Sedan n'y pouvait rien; la marquise de Trelon, son amie, lui proposait M de Curetto, qui avait opéré sur M. de la Feuillade une cure « surprenante »; mais le patient se résolut à mander le chirurgien Jacquot, de Mons, lequel, malade, se borna à envoyer une consultation écrite : demi-bains tièdes, avec frictions lombaires d'amandes pilées; bouillons « humectants » de mauve et de mûrier, additionnés d'huile d'olives; boisson d'eau de lin, « blanchie avec amandes »; et noix muscade pulvérisée dans de l'huile d'amandes douces. La muscade passa, mais le calcul ne passa point. Sur quoi, Me Mathieu Castela, de Longwy, lithiasique lui aussi, conseilla à M. de Termes de dire l' « oraison de Saint Liborius », qu'il tenait d'un officier du régiment de Champagne. Il la récitait depuis un an, tous les jours, avec le plus grand bien; et n'en attendait pas moins d'effet tant au point de vue temporel, pour M. de Termes, qu'au point de vue spirituel pour Mme de Termes, protestante convertie, qu'un heureux succès pourrait « fortifier... dans la catholicité ». Mais M. de Termes mourut le 16 juillet 1686.

L'iconographie représente Saint Liboire avec un livre sur lequel sont posés des calculs. Les reliques du bienheureux évêque du Mans ayant été transférées au IXe siècle à Paderborn, son culte se répandit en Allemagne; mais je ne sache pas qu'on invoque encore dans le Maine son pouvoir lithontriptique. Cependant, l'abbé Guillois a publié, en 1843, l'oraison « *Specialiter in medendis arenarum et calculi doloribus* », qui reproduit, à quelques menues différences près, le texte donné par le Dr Gosset.

C. R. Martin, *Aperçu historique de l'enseignement de l'anatomie*, Archives médicales d'Angers, 36e année, No 12, décembre 1932, p. 177-183. — L'étude anatomique, contrariée par les procédés rituels et les préjugés religieux, est fort rudimentaire dans l'antiquité : dans l'Inde, à la période brahmanique, comme il est interdit d'user du couteau, on se borne à inspecter les cadavres putréfiés dans l'eau du Gange. Aussi l'*Ayurveda* de Suçruta décrit 300 os, 90 tendons, 200 articulations, 500 muscles, 9 organes des sens ! Dans l'ancienne Egypte, les paraschites, chargés de l'ouverture des cadavres à embaumer, sont méprisés et maltraités. Les Grecs, aux yeux desquels l'anatomie est un sacrilège, n'ont disséqué que des animaux. Les Romains ne sont renseignés que par les extipices, qui tirent augure des entrailles des victimes. Seule, l'Ecole d'Alexandrie, sous les Ptolémées, nous offre, 300 ans environ avant J.-C., avec Hérophilé et Erasistrate, des anatomistes dignes de ce nom. Effort éphémère, sans lendemain. Le christianisme interdira de profaner les cadavres. Galien de Pergame, habile vivisecteur, n'opérera guère que sur les animaux, et ses erreurs en anatomie humaine deviendront article de foi : « *Sicut asserit Galenus* ». Ce n'est qu'à la fin du moyen âge que la tradition alexandrine est reprise par Mundino, lecteur à l'Université de Bologne, de 1314 à 1324. C'est Mundino qui pratiqua les premières dissections publiques (1316), avec, comme aide d'anatomie, une femme : Alessandra Gigliani. Il introduisit dans les études médicales l'enseignement systématique de l'anatomie; critiqua Galien; et écrivit, d'après ses études sur le cadavre, une *Anathomia* (1316) qui demeura classique au moins jusqu'en 1650. Ce livre apporte des faits nouveaux et une nomenclature précise, partiellement empruntée à l'arabe. Après Mundino, les dissections officielles se multiplient : A Padoue (1341), à Venise (1368), en Espagne (Lérida, 1391); à Montpellier (1376); à Paris (1478). Au xvie siècle, l'anatomie, avec Vésale, connaîtra un renouveau, et se développera aux xviie et xviiie siècles.

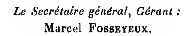
Guiart, *Histoire de la Faculté de médecine et de pharmacie de Cluj* (*Kolozsvar*), Progrès médical, Supplément illustré no 1, 1933, p. 1-8. — En 1581, les Jésuites fondèrent à Kolozsvar une Université rudimentaire pour la philosophie et le droit. En 1773, on substitua à ces religieux des prêtres séculiers. En 1775, l'Impératrice Marie-Thérèse y créa une chaire médicale pour l'anatomie, la chirurgie et l'obstétrique, dont le professeur était appointé à 400 florins. Joseph II fit déchoir

l'Université au rang de *Lycée royal académique*, ce qui ne l'empêcha pas de s'annexer des chaires de médecine vétérinaire (1787), de physiologie, pathologie et chimie (1790), d'ophtalmologie (1692). Cet ensemble prend le nom de *Faculté de médecine* (1794), de *Faculté de chirurgie* (1815), et, jusqu'en 1878 d'*Institut médico-chirurgical*. Il est soumis à l'influence allemande et magyare, encore que le premier professeur d'ophtalmologie ait été un Roumain, fils d'un pope de Sibiu, Jean Molnar-Pinariu (1741-1815). A partir de 1808, l'Ecole est dirigée par un fonctionnaire gouvernemental, le *Protomedicus transylvanensis*. Les diplômes — seulement chirurgicaux, — ne sont valables que pour la Transylvanie. Les étudiants roumains sont en minorité ; la plupart sont hongrois ou saxons. Après la Révolution de 1849, le Lycée royal est dissous. Il n'en subsiste que l'Institut médico-chirurgical et le *Protomedicus* supprimé, le directeur est désormais choisi parmi les professeurs. Le programme des cours, encore en hongrois et allemand, devient obligatoirement et exclusivement allemand en 1852. En 1860, l'absolutisme autrichien disparaît, et la langue hongroise reprend ses droits en 1868. Elle se maintient pendant la période, inaugurée en 1867, du régime dualiste; et, grâce à cette réconciliation, un décret royal rehausse l'Institut au rang d'Université (29 mai 1872). Chaires théoriques et cliniques se multiplient; les études pharmaceutiques s'organisent, les programmes, selon le mode allemand, se perfectionnent. On verra l'Empereur d'Allemagne proclamé Docteur, *honoris causâ*, de l'Université de Kolozsvar. La guerre balkanique, puis la Grande Guerre, dispersent les étudiants. En décembre 1918, l'armée roumaine occupe la ville. Kolozsvar reprend son vieux nom roumain de Cluj. Les professeurs hongrois ayant refusé de prêter serment aux conquérants se retirent dans leur pays et fondent une nouvelle Université à Szegedin. Et le Conseil dirigeant de Transylvanie, institué le 2 décembre 1918, substitue à l'Université François-Joseph l'Université roumaine de Cluj. Elle ouvre ses portes en novembre 1919, empruntant ses professeurs aux Universités de Jassy, de Bucarest, et à quelques Universités ou Institutions françaises (Guiart, de Lyon, Thomas de l'Institut Pasteur de Paris, Jeannel, de Toulouse). En 1921, un nouveau régime scolaire établit la transition du système allemand au système français. Par rapport au régime hongrois, la Faculté roumaine de Cluj a doublé d'importance. Le professeur actuellement chargé de l'Histoire de la médecine et de la pharmacie est le Dr Bologa.

C. A. SAVINE, *Le premier vainqueur du Mont Blanc, le Dr Michel-Gabriel Paccard, de Chamonix*, Revue du club alpin français, n° 245, janvier 1933, p. 4-10. — Fils d'un notaire royal, de Chamonix, Paccard fit ses études médicales à Turin, et revint s'installer dans son village natal, au Prieuré. Amateur des sciences naturelles, il herborisait dès 1775 avec le botaniste écossais Th. Blaikie, recueillait, pour le P. Hermenegilde, des Barnabites de Milan, des échantillons de minéraux ; et l'on sait comme, en 1786, accompagné du guide Jacques Balmat, sans corde, sans échelles, sans voies d'accès connues, il gravit, le premier, la cime du Mont Blanc. Il fut longtemps, et en particulier pendant la difficile période de l'occupation française, maire de sa commune. Est-ce à son attitude politique qu'il faut attribuer les calomnies dont il fut victime? On l'accusa de s'être attribué la gloire d'une ascension dont le mérite revenait à Balmat : or, c'est à la sollicitation de Paccard que le roi de Sardaigne accorda au guide, comme une sorte de titre de noblesse, le surnom de « Mont-Blanc », avec une gratification. Sa mort ne désarma point ses ennemis : le monument funéraire en granit qu'on lui destinait fut détruit en une nuit. Ses restes qu'on oublia de relever lors du transport du cimetière de Chamonix, furent dispersés. Sa maison a disparu. Par une tardive réparation, un médaillon, ciselé par Sylvestre, a été apposé en son honneur en août 1932, à Chamonix, par les soins du Club alpin français.

CARLOS D'ESCHEVANNES, *Un martiniquais professeur à la Faculté de médecine de Montpellier*, Progrès médical, 11 février 1933, supplément illustré n° 2, p. 13-16. — Il s'agit de François de Bourguignon de Bussière de Lamure, né au Fort-Saint-Pierre (Martinique), le 11 juin 1717, mort professeur à l'Université de Montpellier en 1787.

Paul DELAUNAY.



Le Secrétaire général, Gérant :
Marcel FOSSEYEUX.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Séance du 1er Juillet 1933

Présidence de M. le Dr Mauclaire.

Etaient présents : MM. Barbillion, Basmadjian, Bergeron, Brodier, Fosseyeux, Hahn, Laignel-Lavastine, Menetrier, Olivier, Pouchet, Torkomian.

Décès : M. le Président annonce le décès du Dr Schrutz, de Prague, qui avait pris une part active à nos premiers congrès internationaux ; cette communication est accueillie avec des regrets unanimes.

Cérémonies : M. Mauclaire rend compte des fêtes qui ont eu lieu à Poitiers pour la célébration du quadrimillénaire de l'Université où il représentait la Société ; il communique à ce sujet deux articles, l'un du Dr Valzet sur la Faculté de médecine (1457-1795), l'autre sur l'école de médecine aux xixe et xxe siècle, par le Dr Delaunay, directeur de cette école.

Communications :

M. le Dr Olivier présente une lettre de rémission de l'évêque du Mans, approuvée par le pape Urbain VIII et concernant l'hôpital de Saint-Jean-Baptiste de la Charité (1629), il a été décidé que ce document fort rare serait acquis pour le Musée de la Faculté.

M. le Dr Laignel-Lavastine, en collaboration avec M. Abbas Naficy lit deux notes sur la médecine persane : influences cosmiques sur les maladies d'après Gorgani, et opération césarienne avec l'emploi du vin comme anesthésique, d'après le livre des rois de Firdouzi.

Il résume également un travail sur les relations médicales franco-romaines, complément des études présentées au congrès international de Bucarest.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ LYONNAISE

Liste des Membres.

Dr Audry (Jean-Baptiste), Médecin honoraire des hôpitaux, 6, rue Présideut Carnot, Lyon.

Dr Bachmann (Maurice), 30 *bis*, Grande Rue, Sainte-Foy-les-Lyon, Rhône.

Bish (André), Interne des Hôpitaux, Hôtel-Dieu, Lyon.

Brizon (Eugène), Président du Conseil des Hospices, 9, rue de la Charité, Lyon.

Dr Carle (Marius), 11, rue Emile-Zola, Lyon.

Charpy (Jacques), Interne des Hôpitaux, Hôtel-Dieu, Lyon.

Croze (A.), archiviste des Hospices, Hôtel-Dieu, Lyon.

Deléage (Emile), pharmacien, 69 *bis*, rue Paul-Bert, Lyon.

Dr Delorme (Jean), 1, rue Saint-Pierre-de-Vaise, Lyon.

Dr Durand (Gilbert), 13, avenue Boucicaut, Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Dr Etienne Martin, professeur à la Faculté, 10, rue du Plat, Lyon.

Dr Ferran (Côme), 34, rue Sainte-Hélène, Lyon.

Dr Florence (Gabriel), professeur à la Faculté, 3, place Bellecour, Lyon.

Gouachon, secrétaire général des Hospices, Passage de l'Hôtel-Dieu, Lyon.

Dr Heitz (Jean), 42, rue Malesherbes, Lyon.

Joly (Henry), conservateur des Bibliothèques de la ville, 2, avenue de la Bibliothèque, Lyon.

Dr Lacroix (Jean), 47, Grande Rue-des-Charpennes, Lyon-Villeurbanne.

Dr Lagèze (Paul), chef de clinique à la Faculté, 99, rue Pierre Corneille, Lyon.

Dr Lannois (Maurice), professeur à la Faculté, Les Bouleaux, Ecully, Rhône.

Dr Locard (Edmond), 7, chemin de la Cigaline, Caluire (Rhône).

Dr Lyonnet (B.), médecin des hôpitaux, 37, rue de la République, Lyon.

Dr Martin (Joseph), professeur agrégé à la Faculté, 3, rue Pierre-Corneille, Lyon.

Dr Milhaud (Marcel), 7, rue des Remparts-d'Ainay, Lyon.

Dr Mollard (Henri), 35, rue Victor-Hugo, Lyon.

Dr Mounier-Kuhn (Pierre), 18, place Bellecour, Lyon.

Dr Niclot, médecin-général, 1, quai Saint-Clair, Lyon.

Dr Pallasse (Eugène), médecin des hôpitaux, 4, rue des Prêtres, Lyon.

Dr Patel (Maurice), professeur à la Faculté, 3, rue Président Carnot, Lyon.

Dr Phélip (Louis), 68, rue de la République, Lyon.

Dr Pigeaud (Henri), professeur agrégé, 7, rue des Archers Lyon.

Dr Policard (Albert), professeur à la Faculté, 1, place Raspail, Lyon.

Dr Ponthus (Paul), professeur agrégé à la Faculté, 78, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

Dr Rochaix (Anthelme), professeur à la Falculté, 107, rue Vendôme, Lyon.

Dr Rochaix (Paul), médecin chef, asile départemental d'aliénés Bron, Rhône.

Dr Rosnoblet (Joseph), 4, rue du Plat, Lyon.

Dr Rousset (Jean), chef de clinique à la Faculté, 7, place Antonin-Poncet, Lyon.

Dr Sédaillian (Paul), professeur agrégé, 40, rue du Plat, Lyon.

Thévenon (Jean), interne des Hôpitaux, Hôtel-Dieu, Lyon.

Ces candidats présentés sous le parrainage du Pr Guiart sont élus à l'unanimité ; il a été décidé que la cotisation annuelle ne leur serait réclamée qu'à partir de 1934.

D'autre part MM. Mauclaire, Laignel-Lavastine et Brodier sont désignés pour représenter la Société française à la Séance d'inauguration de cette filiale le 29 octobre à Lyon.

***

N. B. — Les membres de la Société filiale Lyonnaise qui auraient des communications à insérer sont priés de les adresser à M. M. Fosseyeux, *3, avenue Victoria, Paris (IVe).*

LA MÉDECINE EN PERSE AU XVII[e] SIÈCLE

Par M. LAIGNEL-LAVASTINE et Jean VINCHON.

Au temps des rois Safavis ou Séfévides : *Chah Tahmasb, Chah Abbas, Chah Safi, Chah Soliman* qui rendirent son unité à la Perse partagée en deux tronçons depuis les invasions de *Djenghis Khan* puis de *Tamerlan*, les voyageurs francs vinrent nombreux en Perse. Certains s'étaient même fixés dans le pays. Nous citerons le *Père Raphaël* du Mans, *Pietro della Valle*, le *Père Pacifique* de Provins, *Chardin* et *Tavernier*, qui ont laissé des relations de leurs voyages ou de leurs séjours. C'est là la source principale à laquelle nous avons puisé. Les manuscrits persans commencent aussi à être mieux connus. L'étude des miniatures a fourni l'occasion de passer en revue les ouvrages des médecins contemporains des Safavis à la Nationale, au Britich Museum, à la bibliothèque de Léningrad.

Nous n'avons pas la prétention de tracer un tableau complet de l'état de la médecine en Perse à cette époque. Nous nous bornerons à montrer les voies à suivre, pour que d'autres, plus aptes à poursuivre ces investigations si spéciales, avancent plus loin dans ces mêmes voies.

Nous avons été conduits à entreprendre ce travail par la lecture des excellentes pages que le médecin anglais *J. Freind* a consacrées aux Arabes dans son Histoire de notre art. Un grand nombre de médecins dits arabes sont en réalité des persans. Dès l'an 727 de notre ère, un calife *Abbassi Almançor*, le bâtisseur de Bagdad, fit venir dans cette ville un persan chrétien *George Batishua*, originaire de *Nichapour,* ville du Korassan, province de la Perse du Nord. Nicha-

pour, ville des turquoises, était célèbre par ses astrologues et aussi par les médecins grecs qu'*Aurélien* y avait envoyés pour répandre leurs doctrines en Orient. *Mesué*, mort en 846, était également originaire de Nichapour. *Rhazès* est né à *Ray*, ville de l'Irack persan. Ce compilateur raisonnable, nourri des ouvrages des anciens, codifia un des premiers la thérapeutique chimique arabe, ce qui ne l'empêcha pas d'être chirurgien à ses heures, puisqu'il opérait les cancers. Il avait appris l'anatomie dans Hippocrate et Galien, avait emprunté les notions d'humeur à l'un, de tempérament à l'autre. Consciencieux dans sa pratique, il s'élève contre les charlatans, leur reproche leurs interventions inutiles, après lequelles ils montrent au patient le lézard soi-disant tiré de ses entrailles, un bout d'étoffe à la place de la taie dont ils affirment la disparition, l'eau qu'ils font couler de son oreille après l'y avoir injectée, les grenouilles qui vivent sous sa langue.

Avicenne est né lui aussi dans le Korassan à Boukhara, vers l'an 980. Il écrivit la plus grande partie de son *canon* à *Ispahan*, où il pratiquait avec un soin minutieux, n'omettant aucun symptôme, et parfois se perdant dans des signes secondaires, qui devenaient pour lui essentiels.

Ces noms cités, il ne reste comme vraiment arabes que le sévillan *Avenzoar* et le marocain *Averrhoes*. Quant à *Assaharavius* et *Albucasis*, il est difficile de préciser leur origine exacte. Ce sont peut-être des arabes d'Espagne.

*
* *

Les médecins persans du premier millénaire de notre ère ont laissé de nombreuses indications sur leur thérapeutique. Ils connaissaient les vertus secrètes et divines du feu, qu'ils avaient apprises par tradition, dans le pays, où les disciples de *Zoroastre*, devenus les *Guèbres*, gardent encore son enseignement. Ils appliquaient le feu sous la forme de cau-

tères à des points du corps variant avec les maladies à la manière de l'acupuncture chinoise. Ils utilisaient aussi le trépan et les incisions superficielles, pratiquaient l'ablation des amygdales et des végétations adénoïdes. Ils saignaient, surtout les malades atteints de petite vérole, rafraîchissaient les fiévreux avec le verjus et le jus de grenade, provoquaient les sudations en faisant boire la neige, conservée habilement dans des glacières de terre, puis en exposant le patient à des vapeurs chaudes ; ils prescrivaient les décoctions de figues, de raisins, de lentilles, les eaux d'orge et de melon ; le safran et les aromates réchauffaient les malades, dont l'humeur était froide. Ils ordonnaient aussi des gargarismes et des collyres. Leurs apothicaires enrobaient l'opium dans les pilules recouvertes de feuilles d'or ou d'argent, composaient des sirops, préparaient les corps chimiques.

Leur matière médicale était riche de ceux-ci et des produits botaniques des plantes et des arbres, qui poussent sans être cultivés au pays d'Iran, surtout dans le Korassan.



Les médecins persans du XVIIe siècle ne connaissaient l'anatomie que par des manuels, qui résumaient les traités imprimés dans les pays francs. Ces manuels étaient copiés par les calligraphes et enluminés de miniatures, comme celles dont nous devons la communication à *M. Georges Tabbagh*. Le lecteur reconnaîtra dans les squelettes appuyés sur le faux ou la bèche certaines planches de nos traités du XVIIe siècle. Ils possédaient aussi des livres de symptomatologie et de matière médicale, des herbiers de plantes sèches.

La pathologie partageait maladies et remèdes en quatre divisions : le chaud, le froid, l'humide et le sec. Les maladies causées par l'humidité devaient être traitées par des remèdes secs et ainsi des autres. La chirurgie était réduite à quelques opérations élé-

mentaires. Les remèdes européens étaient acceptés avec méfiance, surtout quand il s'agissait de traiter des personnages de marque.

Il n'y avait pas d'école de médecine. Les médecins en vogue instruisaient leurs élèves dans les boutiques, où ils attendaient les clients en compagnie des apothicaires Ils complétaient par l'enseignement de leur expérience personnelle les lectures des étudiants. Les ouvrages classiques principaux étaient toujours les traités de Galien et le canon d'Avicenne, ainsi que la *somme du roi de Kharezm*, composée au XIIe siècle par un prince de la Perse Septentrionale. Ils se mettaient sous la protection d'un saint chrétien, saint Philippe, et colportaient à ce sujet la légende suivante : Galien — qu'ils font vivre au temps de Jésus-Christ — ayant eu connaissance des miracles du Christ, lui envoya comme disciple son neveu Philippe qui se convertit et devint chrétien. Cela ne les empêche pas d'invoquer aussi Hermès Trismégiste.

Les remèdes de la Perse du XVIIe siècle sont empruntés aux règnes végétal et animal.

Le pays est aride, stérile, montagneux, peu habité. Les hivers sont très froids dans le Nord, les étés torrides au bord du Golfe Persique. Les provinces du sud de la Caspienne, Mazandéran, Gilan, sont marécageuses et le paludisme est endémique. Partout ailleurs la sécheresse règne. La population, sauf exception, vit sobrement et ne boit pas de vin. Des efforts furent tentés pour assainir le pays : les rois Safavis plantèrent des platanes autour de leur capitale, Ispahan, pour la protéger de la peste.

Les plantes médicinales, les fruits, les légumes poussent en abondance partout où coule un filet d'eau. Les éléments botaniques de la matière médicale abondent. La manne est recueillie à Nichapour et à Ispahan. La casse, le séné, le fenugrec sont récoltés surtout dans le Mazandéran. Le fenugrec garde son nom tartare de *kambalet*, qui indique sa provenance. La noix vomique est récoltée dans divers endroits. La gomme arabique vient des anciens parthes. Le mastic

persan est obtenu par incision du lentisque. Les rhubarbes abondent dans le Korassan. Les Turkmens de l'est récoltent la vraie rhubarbe de Chine : cette plante est utilisée aussi bien pour l'alimentation que pour les remèdes.

Les champs d'opium d'Ispahan étaient renommés dans l'Asie centrale et mineure. Un rite particulicr présidait à la récolte de l'opium. Les paysans incisaient douze fois la capsule avec une serpe à trois lames en mémoire des douze imans. L'opium, qui coulait de ces incisions, était ramassé avant le lever du soleil. Ses émanations intoxiquaient les cultivateurs, reconnaissables à leur teint livide, à leur tremblement. Les ouvriers, qui le cuisaient, présentaient les mêmes symptômes. Les graines des pavots étaient aussi recueillies pour les boulangers, qui les mêlaient à leur pain, et par les amateurs de décoctions.

Le meilleur safran venait des provinces de la Caspienne et de Hamadan. On en faisait une huile en le combinant à la graine de sésame. Avec l'assa faetida, il entrait dans la composition des remèdes chauds. Les médecins persans s'autorisaient, pour prescrire cette dernière drogue, de l'autorité de Dioscoride, qui la connaissait sous le nom de *sylphium*.

La mummie suintait des roches de Caramanie et du Korassan. Elle passait pour guérir un malade en vingt-quatre heures ; le henné, qui poussait un peu partout, était employé non seulement pour teindre les cheveux et les ongles, mais pour durcir la peau et la protéger contre les blessures des plantes épineuses, abondantes dans les steppes. Le ronnas ou opoponax était utilisé par le parfumeur et le droguiste.

Le Bezoar de Perse était très recherché. Les chasseurs le trouvaient dans le corps des bouquetins du Korassan et des bords du Golfe persique. Il se présente comme une pierre tendre, formée d'une série de pellicules concentriques, comme les perles. Les médecins l'utilisaient comme contre-poison et sudorifique et le donnaient, entr'autres cas, dans l'asystolie. Les apothi-

caires en faisaient une poudre, dont le malade prenait deux ou trois grains dans une cueillerée d'eau de roses. Tour à tour à la mode et dénigré, le bezoar valait assez cher dans les moments de vogue pour être falsifié. Le musc entrait dans les parfums et les aphrodisiaques. Il était pris par voie buccale ou porté dans des sachets et des petites boîtes d'argent au nombril ou aux parties sexuelles. Il arrivait aussi qu'il fut falsifié.

La mer des Indes fournissait l'ambre gris, parfum et remède à la fois, comme le galbanum. L'orpiment mêlé à la chaux composait des pâtes épilatoires. Les prunes de bactriane mêlées au séné servaient de purgatif.

Les roses de Perse ont été chantées par les poètes et surtout par *Saadi* : blanches, jaunes, rouges, ponceau, parfois blanches d'un côté du pétale, rouges de l'autre, elles poussent en buissons touffus le long des allées et des canaux des jardins. A certaines saisons, les femmes les coupent en boutons pour la préparation de l'eau et de l'huile de roses, qui entrent dans un grand nombre de préparations pharmaceutiques, dont la plus commune est le sirop de roses. L'huile de jasmin ou d'œillet était moins souvent utilisée. La racine d'hyacinthe est employée au XVIIe siècle dans une composition nommée *somboul* rappelant le nard de l'Ecriture, que *Pietro della Valle* voulut identifier avec un extrait de la racine d'hyacinthe.

Les bourgeons de saule, récoltés au printemps, servent à confectionner l'eau de saule brun propice aux malades et aux fiévreux.

Le pétrole est ordonné pour la guérison des humeurs froides et des hémorroïdes : quand celles-ci sont internes, le médecin introduit le pétrole dans le rectum avec un coton.

Les substances chimiques étaient incorporées aux remèdes dans leur état naturel ou bien après avoir été traitées par le feu ou soumises à des préparations alchimiques.

***

L'*hygiène* des persans du XVII[e] siècle a été considérée, avec la bonté du climat sur les hauts plateaux, comme une des causes de la rareté relative des maladies.

Ils connaissaient les moustiques : une variété assez grande avec de longues pattes, sans doute le culex ou les anophèles, une autre petite comme une puce, à piqûre cuisante et qui est peut-être le propagateur de la dengue ; mais ils s'exposaient à leurs piqûres en campant toujours près de l'eau, et ignorant leur rôle, ne cherchaient pas à s'en préserver.

Le goût des armes, vif pendant les guerres du siècle précédent, avait fait place, dans l'aristocratie, au goût des sports qui resta d'ailleurs modéré. On s'entraîne encore à bander des arcs de plus en plus durs, à faire de l'escrime avec des sabres dont la poignée est alourdie par des poids, à lancer le javelot, à monter à cheval. Les jeux de mail, de polo, sont très en faveur à la cour. La lutte est réservée au peuple, qui se laissait d'ailleurs aller le plus souvent à la mollesse orientale.

Dans la vie courante, le Persan prend garde d'avoir la tête et le ventre bien couverts. Il couche sur un matelas posé à même le sol, garni de quelques oreillers.

Les repas sont frugaux : des fruits, des laitages, des confitures entre dix et douze heures ; des potages aux herbes et à la viande, des rôtis, des ragoûts au riz ou pilon, des œufs, des légumes au dîner de 7 heures. Les viandes les plus usuelles sont le mouton, l'agneau, le chevreau, le poulet. Elles sont assaisonnées avec du citron, des herbes aromatiques, du poivre en grains, des clous de girofle, de la cannelle.

Comme légumes, on sert des melons, dont certains amateurs mangent jusqu'à trente-cinq livres par jour, sans être incommodés (?), des pastèques, des concombres, des aubergines, des olives, des oignons de Bactriane.

Les raisins, les dattes, les abricots, les grenades douces, aigres et aigre-douces, les pommes, les

poires, les pêches, les oranges d'Hircanie, les amandes, complètent le menu. Aux dîners d'apparat paraissent plus de cinquante espèces de fruits, dont quelques-unes venues de loin et à grands frais. La ville de Yezd en fait un grand commerce.

Le pain non levé en forme de galettes est souvent saupoudré de graines de fenouil ou de pavot. Les confitures de roses sont goûtées avec l'eau glacée : le musc et l'ambre gris y sont mêlées comme aphrodisiaques. Les « paloudé », pâtisseries faites avec de l'amidon cuit, sont les homologues des loukouns. Les sorbets aigres excitent l'appétit, les doux rafraîchissent à la fin du repas. Ils sont aromatisés avec le jus des citrons, des mures, des cerises, des grenades.

Le Persan, petit mangeur de viande, se porte beaucoup mieux que l'employé anglais de la Compagnie des Indes à la même époque. Il n'est pas comme lui toujours victime des épidémies de dyssenterie. A l'inverse du franc ou de l'arménien, le musulman n'use pas du gibier que le Coran défend. Il a surtout horreur du lièvre « sujet aux pertes comme les femmes ». Il devient, suivant un proverbe de son pays, semblable au mouton dont il se nourrit d'ordinaire, animal « qui n'a nulle mauvaise habitude ». Pourtant, il existe des exceptions et non des moindres, car *Chah Abbas* mourut des suites d'une indigestion.

Les laitages préférés sont le lait caillé et les fromages peu fermentés, assaisonnés avec des grains de fenouil ou de térébinthe.

Mais le Persan boit beaucoup trop de neige et d'eau glacée, et quand il n'en a pas, de l'eau courante même souillée, car, dit le Coran, « toute eau courante est bonne». Il fréquente aussi trop les cuisines publiques, dont les viandes, surtout en été, ne sont pas de première fraîcheur, il abuse du thé et du café ; en cachette et sous prétexte qu'il pratique la liberté d'esprit du « soufisme », il use sans modération du vin de *Chiraz*.

C'est un grand fumeur de tabac, surtout quand il peut se procurer la fine fleur des plantations de *Hamadan*. Ce dernier goût est si invétéré chez lui,

que *Chah Abbas*, pour en guérir ses seigneurs, leur offrit un jour du crottin de cheval séché et mis en poudre, dans leurs pipes à eau. Ils n'en furent pas dégoûtés et continuèrent de fumer.

Du pays des Usbecks, les Persans rapportèrent l'usage de mêler le tabac avec la graine de chanvre. Enfin, ils mangeaient l'opium ou buvaient des décoctions de pavot. Les *opiomanes* — *teriakis* — sont nombreux à Ispahan au XVIIe siècle. Le *P. Ange de Saint Joseph*, supérieur des Carmes, les observe et étudie sur eux l'accoutumance à l'opium. Les maisons, où l'on boit la décoction de pavot, kokemaar-kané, sont en même temps des lieux de débauche, que les édits royaux ferment de temps à autre. La pire de toutes les décoctions, qui y sont vendues, est le *buengué*, dans lequel la graine des pavots est mêlée au chènevis, au chanvre et à la noix vomique. Les autorités religieuses s'unissent au Roi pour l'interdire. Le *tchorié* est une décoction de fleurs d'une variété de chènevis moins toxique.

Nous n'insisterons pas sur la débauche qui faisait vivre un peuple de courtisanes, mêlées à la vie à la manière des femmes des yoshivaras japonais. Les maladies vénériennes abondaient. Les prescriptions religieuses offraient contre elles la prophylaxie des bains, qui débarrassaient peut-être le baigneur de l'impureté morale, mais lui laissaient la souillure contaminante. Dans ces bains, après le passage à l'étuve, le baigneur était savonné avec de la marne ou un savon fait de graisse de mouton et de cendres, puis rincé à l'eau chaude. Le barbier le rasait ensuite, l'épilait, lui coupait les ongles, le massait avec de l'huile de noix, montait debout sur ses reins et son ventre, malaxait les muscles et étirait les articulations. On pouvait aussi recourir aux offices du barbier dans sa propre maison et même sur la place publique, soit pour des soins d'hygiène, soit pour lui demander des saignées, des ventouses, des moxas, des applications de cautères.

***

L'*hygiène morale* d'un peuple complète son hygiène physique. Les forces de réaction du Persan étaient inhibées jusqu'à ces dernières années par le fatalisme islamique, contre lequel il s'efforçait de réagir en recourant aux conjurations et aux mille et un moyens de connaître et de dominer le destin. Les astrologues occupent la première place au XVIIe siècle. Ils émargent au budget royal pour plus de quatre millions de livres. D'après les positions des planètes, ils donnent des conseils pour tous les actes de la vie, au roi pour décider d'une guerre, au malade pour prendre médecine. Ils publient des almanachs annuels ou *Takuïm*, petits in-folio enluminés, qui annoncent les épidémies, les époques favorables aux mariages, aux grossesses, aux purgations, aux bains, au sevrage des enfants, aux circoncisions, à l'application des remèdes, aux changements d'air.

Les astrologues disputent leur influence aux médecins. Après eux viennent les géomanciens, qui pratiquent la magie des nombres à l'aide de points et de lignes tirées sur le papier. Les moins instruits se bornent à prédire par pair ou impair. Des prêtres pratiquent la devination par le Coran en ouvrant le livre au hasard et en lisant le verset, qui confirme ou infirme le projet. Les commentateurs des songes découvrent la clef des symboles oniriques dans le *Livre des peines et des angoisses*, inspiré, disent-ils, du prophète Daniel; ses cinquante figures représentent les signes célestes, les prophètes et les saints de l'Islam chiite. Tous ces voyants tiennent boutique dans les bazars des grandes villes. A Ispahan ils occupent plusieurs quartiers près du Meidan Chah, la place royale.

Les derviches guérisseurs, qui errent çà et là, s'associent à l'ombre d'un platane et composent des amulettes. Les adeptes de la magie noire se dissimulent davantage. Ils affirment pratiquer l'art de Salomon qui domptait les démons. On a vu à l'Exposition d'art Persan de Londres en 1931 une miniature de la collection Vever représentant ce roi, en compagnie de la

reine de Sabba au milieu d'une cour d'esprits infernaux; il écoute les conseils de la huppe, perchée sur son trône. Les sorciers lancent le *bedchechm*, le mauvais œil, ou donnent des conseils pour s'en protéger.

Les talismans sont portés au bras ou au cou des hommes, au cou des animaux; on les accroche aux cages des oiseaux.

Les formules sont inscrites sur le papier, gravées sur l'agathe, la cornaline, le jade. Elles sont composées, à l'heure que les astres rendent favorables, de versets du Coran, de sentences des prophètes, des saints, et parfois sont empruntées à la Cabale. Par exemple, contre les maladies d'yeux on transcrit le verset : « Le Fascinateur des infidèles est sur le point de venir te crever les yeux », en souvenir du miracle de Mohammed qui rendit aveugle un enchanteur de la Mecque, parce qu'il avait voulu lui crever les yeux. Il existe plus de trente formules semblables.

D'autres magiciens enseignent la science des noms des esprits et l'invocation qui les appelle.

Les malades et les inquiets se vouent à tous les saints et à tous les ministres des cultes chiite ou infidèles. Ils demandent aux missionnaires de lire l'évangile de Saint-Jean sur la tête des malades. Ils font remplir d'aliments ou d'argent un vase, le chargent du mal physique ou moral, qui menace un individu, et le distribuent aux pauvres. Les femmes stériles vont prier même dans les églises chrétiennes.

Une secte d'un idéal plus élevé recrute de nombreux adeptes parmi les Persans du XVIIe siècle. C'est le soufisme, qui garde peut-être la tradition de Pythagore. Elle enseigne que le monde n'est que la somme des formes de Dieu. « Ce que vous voyez est comme un vêtement, qui couvre l'essence éternelle infinie que l'on appelle Dieu. » Pour découvrir Dieu, il faut le chercher, avec cet esprit d'examen, qui est stimulé par le doute. Les soufis pratiquent des jeûnes de cinq à quarante jours, pendant lesquels ils s'enferment dans une cellule, dormant le moins possible, man-

geant des fruits secs, des amandes et s'abstenant complètement d'aliments certains jours. Ils cherchent Dieu par les voies de l'extase, et l'ayant trouvé, connaissent l'avenir et les pensées secrètes.

Ainsi les forces spirituelles agitent les esprits persans. Ces forces mal disciplinées les exposent à des dangers; elles peuvent les conduire au seuil de la folie et il arrive que des mélancoliques désespérés de la vie se tuent en avalant une forte dose d'opium avec du vinaigre et meurent en riant.

*
* *

Le médecin ou *hakim*, de l'hébreu hakaim, conservateur de la vie, rivalise avec l'astrologue. Il a reçu une éducation plus théorique que pratique. Il a appris la grammaire et la syntaxe, la théologie, ensuite s'est attardé aux mathématiques; c'est après seulement qu'il a commencé d'étudier la médecine. Les médecins du roi reçoivent deux millions cinq cent mille livres par an, plus les présents et les bénéfices des charges. Les astrologues, qui les méprisent un peu, répandent à leur sujet le dicton : « Si l'Astrologue fait une faute, le Ciel la découvre; si le médecin fait une faute, la terre le couvre. »

Pourtant les médecins prétendent assurer la prophylaxie des maladies, en plus de la cure des maux déclarés. Comme leurs confrères francs de la même époque ils tirent leurs déductions du pouls, qu'ils tâtent, s'il s'agit de femmes, à travers un linge fin. Ils observent aussi les urines.

La saignée est laissée aux barbiers. Leurs ordonnances sont compliquées et leurs remèdes abondants. Ils prescrivent quatre ou cinq pintes d'émulsions ou de breuvages contre la fièvre, puis remontent le malade avec des cordiaux. Ils donnent peu de lavements pour ne pas offenser la pudeur de leurs patients.

Leur grande affaire est de gagner la confiance par l'affirmation énergique d'une issue favorable en pré-

sence du malade, ce qui ne les empêche pas de porter un pronostic sombre devant la famille pour s'assurer le mérite de la guérison.

Les médecins gardentauprès d'eux dans leurs boutiques, en plus de leurs élèves, leurs apothicaires. Ils attendent les malades pendant toute la journée ou à des heures fixes. La famille leur conduit le patient, qu'un homme en croupe soutient sur son cheval. Le malade porte autour de son cou une grosse serviette blanche, qui descend sur l'estomac et est accrochée à la ceinture. Les paysans vont sur leur âne dans le même équipage.

Devant la boutique quelqu'un des proches descend le patient. Le médecin, grave et immobile, commence l'interrogatoire, s'informe des débuts de la maladie. des douleurs et des autres symptômes : il fait tirer la langue, se lève, va tâter le pouls.

Puis il se recueille un instant, prend un morceau de papier carré de trois doigts environ et écrit l'ordonnance ou *noska.* Il la tend à l'apothicaire, qui pèse les drogues et les met dans un cornet. Pendant ce temps, le médecin note le régime sur une seconde feuille de papier et la donne au malade avec le souhait : « Dieu donne la santé ». La dignité du médecin lui interdit de demander des honoraires. L'apothicaire se charge de cette besogne ingrate et tend la main. Les parents versent la valeur de cinq à six sols de France pour le médecin et le prix des drogues qui varie de six sols à dix-huit deniers. Les pauvres s'en tireront en préparant eux-mêmes la composition à la maison. Les riches feront venir le médecin et son apothicaire. Il leur coûtera quarante-cinq sols pour la première visite, la moitié pour les autres. Les mauvaises langues content que le médecin a touché sa part sur le prix des médicaments.

Chacun recourt à sa guise aux purgations préventives et aux saignées. On prépare chez soi la décoction de rhubarbe en mettant d'abord une once de la racine de la plante dans trois pintes d'eau, puis en augmentant chaque jour la dose de cette racine pen-

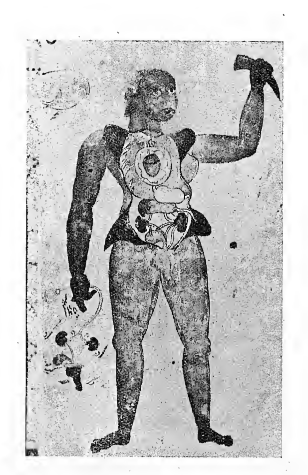
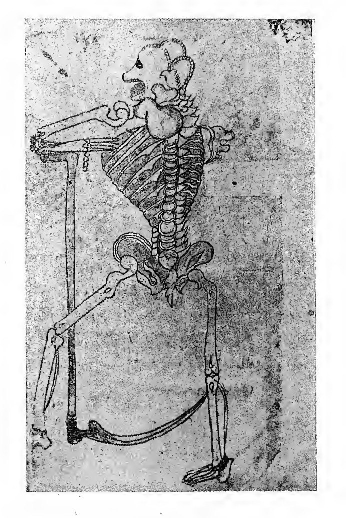


Planche d'anatomie indo-persane du XVIIe siècle représentant les organes d'un homme.

II.

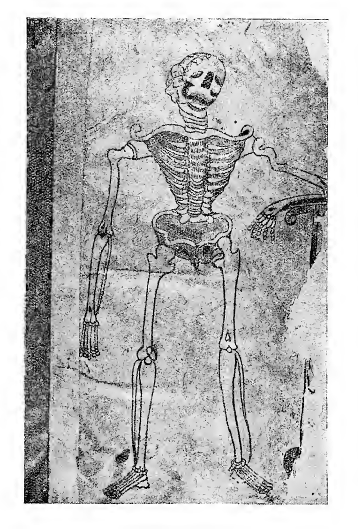


Squelette de profil.



Planche d'anatomie indo-persane représentant les organes d'une femme.

IV.



Squelette de face.

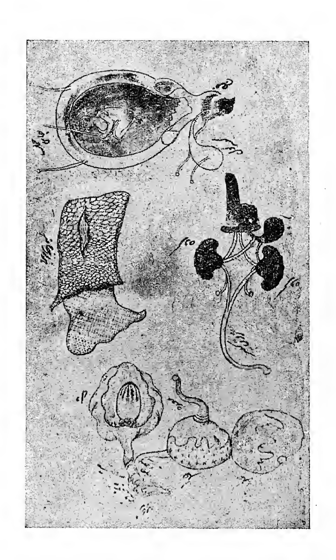
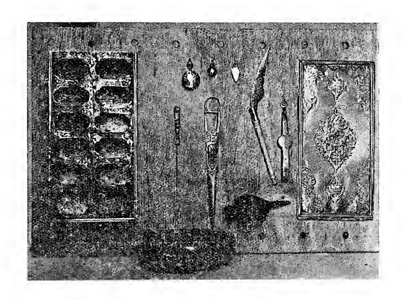
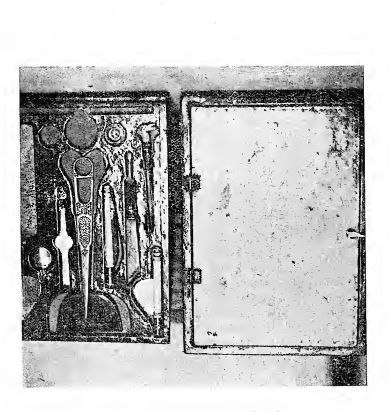


Planche d'organes isolés.



Trousse. Boite à drogues en cuivre et étain. Boite à musc en argent. Pinces, lancettes, ciseaux, aiguille à opium, cupule de bronze, mortier de pharmacien en jadéite.



Trousse de barbier en carton laqué.

dant vingt jours. On obtient ainsi une boisson assez agréable. Pendant qu'on prend cette médecine, il n'est permis de manger qu'un peu de pain et du poulet sans sel. Puis il faut demeurer un mois sans toucher aux fruits. Cette tisane fait suer abondamment. Le linge devient jaune, mais il ne faut pas en changer. La racine doit être fraîche, car elle se gâte facilement.

Le persan se fait saigner, quand il est averti que c'est nécessaire par le prurit ou des sensations de pesanteur. C'est alors le barbier qui opère. Il adosse son patient contre une muraille, lui applique au bras un garrot de cuir, puis il tire sa lancette et sans hésiter ponctionne la veine, pendant que chacun s'écarte pour ne pas être souillé par le sang, impur, selon le Coran. Quand le barbier juge que la saignée est terminée, il enlève le garrot, arrache du coin de sa veste un peu du coton dont elle est garnie, le met sur la plaie et l'assujettit en liant par-dessus le mouchoir du patient. Il touche deux sols pour le prix de son opération.

Le diagnostic du médecin est assez limité. Dans la Perse continentale, il ignore la peste. La gravelle, la goutte, la sciatique, le mal de dents et les migraines sont exceptionnels chez ses clients mulsumans et ne se rencontrent que chez les arméniens et les francs, buveurs de vins, mangeurs de viande et de gibier. La syphilis est assez peu dangereuse, malgré sa fréquence. Les maladies du poumon, l'apoplexie, l'épilepsie se rencontrent de temps à autre. La petite vérole est banale. L'érysipèle, la scarlatine et la rougeole, les dysenteries et les affections intestinales, les pleurésies se retrouvent souvent dans les descriptions des voyageurs. Les maladies du tube digestif représentent le lot habituel de l'été, à cause de l'abus des fruits et de la glace. Les fièvres intermittentes appartiennent au groupe des maladies l'automne. L'hiver et le printemps sont sains. Les hydropiques se rencontrent en toutes saisons, de même que les teigneux; les enfants sont fréquemment atteints de cette dernière maladie

ainsi que de la pelade. Le ver de Médine sévit sur les bords du golfe persique ; l'ictère dans les provinces de la Caspienne.

Nous connaissons les médicaments des Persans, la succession des potions déprimantes et cordiales, les électuaires, les juleps — qu'ils ont inventés — et dont ils donnaient trois livres en quelques jours aux patients, les collyres ; nous n'y reviendrons pas. Toute cette thérapeutique est héroïque : la fièvre tombe ou le malade meurt. L'entourage participe à l'angoisse née de ce dilemne : de grands feux montent des terrasses vers le ciel pour avertir les voisins de prier Dieu et les pleureurs attendent, avant de lancer leurs hurlements qui annoncent l'heure de la mort.



Nous savons peu de chose actuellement sur les médecins notoires de la Perse du XVII[e] siècle. Pourtant le nom de l'un d'eux nous est connu par deux miniatures du musée de Léningrad. La plus importante nous montre *Chah Safi*, petit-fils et successeur de *Chah Abbas*, tendant une coupe de vin au médecin *Mohammed Chemsa*. Un échanson suit le Roi et porte le flacon. Deux pages et un écuyer, adolescents au visage inquiétant, tiennent un cheval dans le bas de la composition. La miniature est datée de 1633 et témoigne de l'estime que le Roi portait à son médecin. *Mohammed Chemsa* resta dans sa charge auprès de *Chah Soliman* et notre Bibliothèque nationale conserve un recueil de matière médicale, dont il est l'auteur : « La joie des croyants ». L'inscription de la miniature lui décerne le titre de *Galien de son temps*. Cette miniature, signée de *Riza-I-Abbassi*, est intéressante, parce qu'elle nous fait connaître les détails du costume et la physionomie de Mohamed Chemsa. Il est coiffé d'un turban bas et porte une tunique serrée à la taille par une ceinture, ses jambes sont enfermées dans des sortes de braies, ses babouches sont brodées. Sa physionomie est intelligente, bien

qu'un peu empâtée. L'œil, sous le sourcil, observe le souverain. La barbe grise, le dos voûté, le ventre qui bombe légèrement, indiquent l'âge, voisin de soixante ans. Toute cette scène se déroule dans un paysage à demi-désertique. Des oiseaux fuient dans le ciel. Un arbre décharné se profile à l'horizon.

Armenag Bey Sakisian, qui a publié cette miniature dans son bel ouvrage, en signale une autre, dont il serait intéressant d'identifier les personnages. Elle est à notre Bibliothèque Nationale sous le numéro 1967 dans le legs *Marteau*, en tête d'un recueil d'*aphorismes sur la médecine* daté du XVIe siècle. Les turbans des personnages annoncent une époque postérieure et sont caractéristiques du temps des Séfévides. Un jeune seigneur est assis au pied d'un arbre et converse avec un personnage de corpulence assez forte, tandis qu'une échanson, coiffé d'un chapeau noir, s'apprête à verser du vin. Cette scène rappelle la précédente et il est très possible que le personnage pansu soit un médecin. Quant à l'offre du vin, il peut être interprété dans le sens de la symbolique soufi, comme l'offre d'un moyen de retrouver Dieu, derrière les voiles de la nature.

*
* *

Cette étude des documents, que nous possédons sur l'état de la médecine en Perse au XVIIe siècle, nous a apporté des indications sur les traditions, la matière médicale, l'hygiène physique et morale, les conditions de l'exercice de la médecine dans la Perse Séfévide.

Les doctrines gréco-romaines s'étaient cristallisées dans leur lettre avec le temps. La doctrine autochtone de Zoroastre survivait par des applications pratiques du feu, comme l'emploi du cautère en des points déterminés par l'affection ; cette survivance se manifestait surtout par l'intervention constante de la Magie et de l'Astrologie.

L'empirisme thérapeutique se développait pour plusieurs motifs : le grand nombre des drogues indi-

gènes et l'intérêt qu'il y avait à les recueillir pour l'exportation en Europe par le truchement des Compagnies des Indes.

La médecine persane à cette époque est toujours guidée par l'interrogation du Destin en vue de la connaissance de la conduite à tenir pour ménager l'avenir. La thérapeutique médicamenteuse n'est aussi appliquée qu'après la réponse du Sort. Les forces spirituelles interviennent donc en premier et pour la plus large part.

Le XVIIe siècle continuait les usages des siècles précédents; mais, peut-être encore plus qu'eux, il consacrait l'égalité du pouvoir de l'astrologue et du médecin.

OUVRAGES CONSULTÉS

1. J. FREIND. — Histoire de la médecine depuis Galien jusqu'au XVIe siècle. Paris, Jacques Vincent, 1728, seconde partie : l'état des sciences parmi les Arabes.

2. Voyages de M. le chevalier CHARDIN en Perse et autres lieux de l'Orient, Rouen. Ferrand 1723, tomes : IV, V, IX.

3. Les six voyages de JEAN-BAPTISTE TAVERNIER, écuyer, baron d'Aubonne, Rouen. Machuel, 1724, tome II.

4. Les voyages de JEAN STRUYS en Moscovie, en Tartarie, en Perse, aux Indes, Rouen. Machuel, 1724, tomes I et II.

5. HENRY DALLEMAGNE. — Du Korassan au pays des Backhtiaris, 4 volumes. Paris, Hachette, 1911.

6. ARMENAG BEY SAKISIAN. — La miniature persane du XIIe au XVIIe siècle. Paris et Bruxelles, Van Oest, 1929.

7. LUCIEN-LOUIS BELLAN. — Chah Abbas I, sa vie, son histoire. Paris, Paul Geuthner, 1932.

LES DERNIERS VESTIGES DU CIMETIÈRE DE CLAMART

Par le Dr André FINOT

Il n'y a pas lieu de reprendre ici l'histoire du cimetière de Clamart, déjà faite, quoique éparpillée dans divers ouvrages ou revues (1). Je me permettrai seulement un mot sur l'étymologie de ce nom de Clamart.

Sans reprendre ici les dissertations de Jaillot, il est à peu près certain que le cimetière tira son nom soit de l'ancien hôtel de Clamart, situé au nord, de l'autre côté de la rue de la Muette (aujourd'hui Fer-à-Moulin) soit, ce qui revient à peu près au même, de la Croix-Clamart, élevée, au XVIe siècle, à l'extrémité Est de la rue.

Cependant, il est une autre origine possible : le latin *clamare* (*De profundis clamavi*). A Troyes, en effet, où n'habita jamais aucun sire de Clamart, il exista, sûrement au XVIIIe siècle, et peut-être auparavant, un cimetière dit *le Grand-Clamart*, et l'étymologie du nom y est général rapportée au mot *clamare*. J'ajoute que, ne pouvant affirmer que ce nom remonte au delà de 1572, il est préférable de penser à une imitation de l'appellation parisienne. Cependant, le cimetière troyen n'avait rien de commun avec le Clamart de l'Hôtel-Dieu ; c'était le plus important de la ville, réservé à certaines paroisses. Il est donc probable que le mot Clamart était devenu, au XVIIIe siècle, un nom commun signifiant cimetière en général. Le

(1) Cf. FOSSEYEUX : *l'Hôtel-Dieu* ; Corlieu : *Paris-Médical*, 7 janv. 1888 ; Manneville : *le Cimetière Sainte-Catherine* ; H. Lemoine : *les Cimetières de Paris*, etc. J'ai essayé de réunir l'essentiel de ces données dans un article récent. (Cf. Benassis, *Revue thér. des Alcaloïdes*, juillet 1932.)

grand Larousse ne signale cependant le nom que comme synonyme, dans la langue du XVIIIe siècle, de : confusion, chaos.

Celui qui visite aujourd'hui le terrain de Clamart retrouve à peu près exactement en superficie l'ancien cimetière, dans son plus grand développement. Lors de sa fondation en 1672, son emplacement couvrait seulement 2.600 toises carrées, soit environ un demi-hectare. Par l'adjonction de propriétés voisines, on arriva, au moment de la Révolution, à plus d'un hectare. La dernière parcelle acquise faisait communiquer, au sud, Clamart avec le cimetière Sainte-Catherine : elle est encore reconnaissable aujourd'hui, sous la forme d'une encoche, au sud-ouest, derrière le dépôt des corps. La superficie actuelle est un peu moindre qu'à l'époque de la Révolution, à cause de rectifications d'alignement qui, entre 1852 et 1857, firent perdre environ 700 mètres carrés de terrain (1) et, en 1898, à peu près 1.000 mètres carrés à la vente de parcelles, où s'élevait autrefois la chapelle (c'est-à-dire à l'angle Nord-Est du cimetière), et où l'on a bâti des maisons de rapport ; cette superficie est encore de 10.000 mètres carrés à peu près.

De même, ce terrain reste littéralement gorgé de corps : le moindre coup de pioche qui n'est pas absolument superficiel met au jour des ossements épars, en quantité ; et M. Lejour, l'aimable directeur administratif de l'Amphithéâtre d'Anatomie, que je tiens à remercier ici de son obligeance et des précieux renseignements qu'il m'a donnés, me disait que, lorsqu'il y a trois ans, on installa le tout à l'égoût, à 1m50 de profondeur environ, la pioche des terrassiers mit au jour un véritable feutrage d'ossements, pêle-mêle, parmi lesquels il était impossible de retrouver un squelette entier. Les corps apportés de l'Hôtel-Dieu étaient cependant rangés avec régularité dans de grandes fosses, de trois mètres de profondeur environ, que l'on comblait à mesure. A 5.000 environ par

(1) *Arch. A. P.* Liasse C8A.

air, durant plus d'un siècle, c'est donc un demi million de corps épars sous le sol de Clamart : d'autant que, de 1781 à 1783, on y apporta les ossements des cimetières désaffectés de Saint-Jacques-la-Boucherie, de Saint-Roch et des paroisses de la Cité. C'est dans ces ossements superficiels que les ouvriers ont ouvert leurs tranchées. Pour retrouver les corps de l'Hôtel-Dieu, il eut fallu creuser plus profondément. Alexandre Dumas père, qui visita Clamart vers 1850, remarque (1) que « des terres rapportées (2) font quelques mouvements dans le sol. Une espèce de fossé qui règne le long du mur indique seul l'ancien niveau de terrain. » Ce fossé est encore bien visible, et, par conséquent, l'ancien niveau.

On comprend qu'un terrain aussi incessamment bouleversé autrefois soit à peine tassé. Malgré la légèreté des constructions, il a fallu à diverses reprises d'importants travaux de consolidation, et même, en octobre 1879, la reconstruction complète du vestiaire de l'entrée (3) et, en 1890, celle du dépôt des corps.

En ce qui concerne les actuels bâtiments, il ne semble pas qu'on y retrouve trace de ceux du Clamart ancien. L'entrée, qui ouvrait au n° 8 (actuel) de la rue des Fossés Saint-Marcel, existe bien encore (quoiqu'elle ne serve plus qu'aux transports de charbon), mais elle ne ressemble plus à celle que nous montre une lithographie de Champin, datée de 1804, avec son toit de tuiles surmonté d'une croix. A gauche de cette entrée, il existe encore un petit pavillon de briques qui rappelle l'ancienne demeure des gardiens, mais qui est en réalité très récent, et bâti sur l'emplacement des anciennes écuries. Quant aux murs d'enceinte, ils sont complètement réédifiés, et on ne peut y lire aucune de ces inscriptions funéraires, qui, lors du passage d'Alexandre Dumas, les couvraient « presque entièrement ». A cette époque persistaient

(1) *Propos d'Art et de Cuisine*, 65 et 80.
(2) En 1752, on apporta à Clamart 100 voitures de terre provenant du cimetière de Saint-André-des-Arcs.
(3) *Archives de l'Ass. Publ.* Liasse C8A.

encore « quelques groupes sombres de cyprès et de sapins », poussés probablement après l'abandon du cimetière, car, au XVIII[e] siècle, Mercier (1) écrit que « la place est nue » et, en 1809 encore, Caillot (2) déclare que « trois cent mille dépouilles y nourrissent à peine des herbes communes ». Cependant, la lithographie de Champin (1804) montre très nettement des feuillages dépassant les murs, ainsi que le dessin de Leroy, plus récent (1827). On retrouvera çà et là certains de ces arbres, particulièrement dans la cour centrale (quatre ifs probablement, et à coup sûr trois troncs tout contournés et à moitié morts, près du rond-point), ainsi que dans la partie Sud-Ouest du jardin.

Restent enfin les pierres tombales. Au XVII[e] et au XVIII[e] siècles, on ne marqua la place des fosses communes que par de simples croix de bois (indiquées sur le plan de Turgot), mais, dit Mercier, « il n'y a là ni pyramides, ni tombeaux, ni inscriptions, ni mausolées. » En 1809, Caillot n'en parle pas, mais il spécifie que « les tombes qui se multiplient [à Sainte-Catherine] ne laisseront bientôt plus de place à la fosse commune, qui, déjà, a été creusée dans le terrein de Clamart ». C'est à partir de cette époque que l'on commença d'admettre à Clamart les inhumations particulières, dans la partie avoisinant Sainte-Catherine, et par conséquent les pierres tombales avec inscription. Auparavant c'était l'anonymat total des fosses communes, et les restes du poète Gilbert, mort à l'Hôtel-Dieu en 1780, n'avaient pas été marqués plus que les autres, en sorte qu'on a été réduit à élever un tombeau à sa mémoire dans les Catacombes. Mentionnons encore la tombe, plus soigneusement cachée, qui, selon une légende, aurait été creusée à Clamart : celle du Dauphin, fils de Louis XVI. En 1816, à la suite de l'apostrophe célèbre de Chateaubriand à la Chambre des Pairs : « Qu'est-il devenu, ce pupille royal laissé sous la tutelle du bourreau ?... Où pour-

(1) *Tableau de Paris.*
(2) *Voyage religieux et sentimental aux quatre cimetières de Paris*, 357.

rai-je lui adresser cette interrogation terrible et trop connue : Capet, dors-tu ?... », le gouvernement royal fit une enquête, d'abord au Cimetière Sainte-Marguerite. Mais Toussaint Charpentier, jardinier-chef du Luxembourg, vint déclarer que, trois jours après l'inhumation à Sainte-Marguerite, la bière de l'enfant royal avait été transportée à Clamart et enterrée, en sa présence, et devant quelques membres du Comité de la Section (1). C'eût été évidemment, à supposer que cette légende fût vraie, l'anéantissement le plus sûr.

Quoi qu'il en soit, Dumas nous dit que, lors d'une première visite faite vers 1828, « le terrain était couvert d'arbres et de tombes ». En 1850 encore, « une ou deux pierres plates et arrondies à leur sommet, sont restées debout, et disent les noms, l'âge et les qualités des trépassés qu'elles gardent ». Le Dr Corlieu, à la même époque, voyait à Clamart des pierres tombales datées de 1804 à 1813. Il ajoute qu'en 1814, il y eut encore quelques inhumations.

C'est vraisemblablement entre 1860 et 1870 que disparurent les dernières pierres tombales en place, ainsi que les inscriptions des murs. En tout cas, mon père, qui disséqua à Clamart en 1873, m'a dit n'avoir jamais vu à cette époque de tombes ni d'inscriptions.

Cependant ces tombes, ou tout au moins quelques-unes d'entre elles, n'ont pas été tout à fait détruites, et ce sont ces derniers vestiges du cimetière que je me suis efforcé de retrouver et d'identifier. La besogne eut été, à coup sûr, plus facile, et les résultats plus fructueux, si ce relevé avait pu être fait beaucoup plus tôt. Une seule dalle est restée en place, fixée verticalement contre le mur de l'Ouest, dans le jardin potager qui se trouve à droite du dépôt des corps. Quoique fortement écornée à sa partie supérieure, elle reste en assez bon état, encadrée d'un double filet en creux, avec fleuron au coin supérieur droit. Ses dimensions réduites (0 m. 60 × 0 m. 60)

(1) Cf. Lenôtre. — *Le Roi Louis XVII*, 421.

font penser à une sépulture d'enfant. En voici l'inscription :

LE BESCHAU...
Blanche-Marie-Julienne
Née le 20 juillet 1811
Décédée le 16.....

En dehors de cette pierre isolée, nous en rencontrons plusieurs autres, utilisées pour le dallage d'une sorte de terrasse, surmontant une petite construction dont on a totalement oublié, à l'heure qu'il est, l'utilisation. Elle est adossée au mur méridional, entre le chenil à l'Est et les anciennes latrines à l'Ouest, et bordée sur sa face Nord par un petit tertre herbu. On accède à la terrasse par le côté Ouest, formant plan incliné. Par bonheur, on n'y marche que fort rarement, en sorte que les inscriptions sont restées relativement lisibles. Les dimensions de cette construction sont : Hauteur extérieure : 1 m. 05. Longueur : 5 mètres. Largeur : 2 m. 65. Le dallage de la terrasse, uniquement composé de tombes, soit en entier, soit morcelées, est très irrégulier. Il se trouve limité sur deux côtés par un rebord de 0 m. 22 de hauteur. Un certain nombre des dalles ont été posées à l'envers, et par conséquent ne montrent aucune inscription, en sorte que, sur une dizaine au total, trois seulement sont lisibles, au moins en partie, et, sur la même quantité de fragments, deux seulement offrent des parties d'inscriptions ou de sculptures (voir plan ci-joint.)

En voici la description :

Tombes entières :

N° 1 du plan.

Sous cette tombe
Monument des regrets de ses fils
Et petites-filles,
Non loin de la pierre
Qui couvre le plus jeune de ses fils.
....

Et dans l'A[sile] meilleur
Que lui ont [préparé?] ses vertus
....
Repose
Marie-Gabrielle-Victoire
LEPREUX, Veuve OGER,
Décédée le 19 mars 1816 (ou 10?)
Agée de 72 ans.

(Dalle rectangulaire, de 1 m. 55 sur 0 m. 55.)

N° 2 du plan.

†
Cy gît
M. Jean TRUMEAU, Ancien Contrôleur des Rentes,
Né à Paris, le 25 oct. 1710. Décédé le 31 [août 1794?]
Ou le 13 [Fructidor.] An II de la Rép. Agé de 84 ans.
Bienfaiteur des pauvres......................
Regretté.......... ....
.... D... Marie LAURENT, son épouse.......
qui a fait ériger ce monument
à sa mémoire
.... le 11 ....
Requiescat in pace.

(Dalle rectangulaire, de 1 m. 80 sur 0 m. 95).

N° 3 du plan.

†
Ici
Repose le Corps
de Marie-Adr[ienne] ROUSSEL,
Epouse de Auguste........
Décédée le 2 mai.....
De profundis.

(Dalle rectangulaire, avec un petit côté arrondi, de 1 m. 05 sur 0 m. 70.

Fragment de tombes.

N° 4 du plan (au pied de la dalle n° 1). Fragment rectangulaire, de 0 m. 31 sur 0 m. 25. On lit à la partie supérieure les lettres capitales O Q U, à demi coupées, et au-dessous TALITATIS, évidemment *fatalitatis*. Au-dessous une poignée

de flambeau à cannelures, et au-dessous encore l'autre extrémité d'un flambeau allumé, dirigé en sens contraire (2 fragments de flambeaux croisés, flammes en bas). Entre les deux, 4 larmes.

N° 5 du plan (au-dessus du côté arrondi de la dalle n° 3, et formant avec elle un angle dièdre, parce que ce fragment est placé verticalement et non plus à plat, de façon à former une partie de la bordure de la terrasse).

Fragment de 0 m. 60 de large sur 0 m. 22 de hauteur. On lit à la partie supérieure : REPOSE, en lettres capitales sciées à moitié dans leur hauteur, et au-dessous :

... Suzanne-Marguerite....
... né LABBÉ, née à Milly....

Il est regrettable qu'une partie des inscriptions soit effacée, mais cela n'a rien d'étonnant, si l'on pense que les dalles sont posées à plat et exposées par conséquent depuis bien des années à toutes les intempéries Elles nous confirment cependant que l'on fit des inhumations à Clamart depuis la Révolution (1794) jusqu'à 1811 et peut-être même 1816. Ce sont des précisions d'un certain intérêt. Il est regrettable que l'on ne puisse desceller pour les identifier les autres dalles retournées : ce serait un travail de peu d'importance, pour lequel on obtiendrait sans grand'peine probablement l'autorisation administrative. Ce travail aurait une autre utilité : celle de préciser la destination de l'édicule qu'elle recouvrent. J'ai dit que nul à l'Amphithéâtre d'Anatomie n'en connaissait actuellement la destination. Sur le plan de masse de Clamart, publié en 1899 par l'architecte Pety, l'édicule est bien dessiné, mais sans renvoi explicatif à la légende. On suppose qu'il s'agit d'une fosse où l'on a placé des restes retirés du cimetière. On pourrait, en ce cas, faire deux hypothèses.

Ou bien il s'agirait de l'ancienne fosse commune de Sainte-Catherine, creusée, comme nous le dit Caillot en 1809, sur le terrain de Clamart, fosse que l'on aurait fermée ainsi au moment de la désaffectation du cimetière. Cependant, il est peu probable qu'on ait pris tant de soin d'une simple fosse com-

mune : et il semble plus croyable que celle-ci, en 1809, devait être creusée dans l'encoche de terrain derrière le Dépôt des corps.

Les recherches que j'ai pu faire à l'Assistance Publique, malgré l'extrême obligeance de M. Gaussen, Archiviste, obligeance dont je tiens à le remercier particulièrement ici, ne m'ont pas aidé beaucoup à l'éclaircissement de ce mystère.

Voici la seule pièce (1) qui pourrait, à la rigueur, s'y rapporter :

AMPHITHÉATRE DES HOPITAUX.

22 janvier 1890

Les travaux de reconstruction du Dépôt ont nécessité des fouilles assez profondes dans le terrain. Ces opérations ont amené la découverte d'une grande quantité d'ossements provenant d'inhumations faites il y a plus de soixante ans dans les anciens cimetières de Clamart et de Sainte-Catherine, sur l'emplacement desquels l'Amphithéâtre d'Anatomie fut édifié en 1832.

Ces ossements ont été recueillis avec soin, et je les ai fait rassembler provisoirement dans un lieu séparé du terrain de construction. J'y fais déposer chaque jour ceux que l'on trouve, au fur et à mesure que les terrassements avancent.

... J'en ai avisé le commissaire de Police du quartier, et ce magistrat va faire transporter dans l'ossuaire de la ville ces restes de nos deux anciennes nécropoles.

Signé : BOITEAU.

Ce magistrat négligea-t-il de faire transporter les ossements aux catacombes, et l'édicule en question fut-il édifié pour les recevoir, c'est possible. Cependant la date me paraît bien tardive, car, en 1890, les dernières tombes de Clamart avaient certainement disparu. En somme, on ne pourra guère être fixé que lors de l'ouverture de cette mystérieuse construction. Et, s'il m'était permis d'exprimer un vœu, ce serait que l'on relevât ces quelques dalles funéraires, et qu'on les plaçât debout contre le mur, où elles cesseraient

(1) Archives de l'A. P. Dossier Amphithéâtre.

de s'effriter. L'on conserverait ainsi presque à leur place, et à peu près à l'abri, les derniers vestiges de la nécropole de Clamart.

Il faut cependant se garder d'affirmer de façon absolue la provenance de ces tombes, et lorsque, vers 1868, le percement du boulevard Saint-Marcel eût supprimé à peu près la moitié de l'ancien terrain du cimetière Sainte-Catherine, sur lequel une école était bâtie depuis 1840, il fallut récupérer, pour les cours de récréation, tout le terrain situé derrière les bâtiments de l'école. Les dernières pierres tombales furent alors retirées et empilées en désordre dans le terrain qui se trouve derrière le dépôt des corps, au sud. C'est là que la commission nommée pour examiner les pierres les plus intéressantes, à porter au Musée Carnavalet, vint faire, en août 1883, un triage. Cette commission était composée de MM. de Champeaux, inspecteur des Beaux-Arts, Coutin, conservateur de Carnavalet, Hochereau, conservateur du Plan de Paris, de Metz, contrôleur du Service des Cimetières, Maillard, contrôleur du matériel des Beaux-Arts, et Adancourt, économe de Clamart. C'est M. de Metz qui fut chargé du rapport que nous trouvons *in extenso* dans le Bulletin de la Commission du Vieux-Paris de 1904. La Commission retint en tout et pour tout quinze monuments funéraires, dont le plus connu est celui de Pichegru, et que l'on peut voir aujourd'hui dans les cours de Carnavalet. Les autres furent abandonnés comme n'offrant pas d'intérêt artistique ou documentaire : il est probable que, sans égard pour leur destination primitive, on s'en servit pour des dallages ou des constructions, soit telles quelles, soit après les avoir débités. Par conséquent, il est possible que la terrasse innomée dont nous avons parlé, soit édifiée avec des pierres non plus de Clamart, mais de Sainte-Catherine.

On peut affirmer du moins deux choses : il y a eu des tombes particulières à Clamart après la Révolution ; et la pierre qui est restée en place contre le mur de l'Ouest (inscription Le Beschau) en est certaine-

ment un reste bien authentique. C'est peut-être, avouons-le, le seul. Mais il faut ajouter qu'un grand nombre des inscriptions de Sainte-Catherine a été publié, soit par Caillot (1809), soit par C. P. Arnaud (1817-1825), soit par de Saint A... (1825), soit récemment (1909) par Manneville. Aucun d'eux ne reproduit celles que nous avons citées plus haut. Il reste donc probable que ces dernières pierres viennent bien effectivement de Clamart même. Au reste, quelle qu'en soit la provenance, il nous semble qu'il y a non seulement un intérêt archéologique à relever et à sauver de l'entier effritement ces pierres tombales, mais un intérêt de convenance, qu'il eût peut-être été préférable encore de ne pas oublier dès le début; mais il n'est jamais trop tard pour réparer un oubli ou une erreur.



Notes sur un Hôpital militaire au temps de Louis XIV

Par le Dr M. LANSELLE.

Dans un vieux dossier concernant l'hôpital d'Oulx en Dauphiné nous trouvons de multiples renseignements sur le personnel, le matériel, le prix des denrées et l'administration des hôpitaux des armées du Roy à la frontière d'Italie.

Les documents que nous allons étudier s'échelonnent sur une période d'une trentaine d'années (1691-1721). Le personnel de l'hôpital comprenait généralement un aumônier, plusieurs médecins, chirurgiens et apothicaires.

Habituellement, l'aumônier était un prètre de la prévôté d'Oulx ; il recevait une indemnité mensuelle de 30 livres, identique d'ailleurs à celle du sieur Raby, châtelain d'Oulx et contrôleur de l'hôpital.

Les appointements des médecins étaient beaucoup plus élevés. Les sieurs Michellet, Daujan et Rossolan touchaient chaque mois en 1693, 120 livres et 90 livres en 1706. Leur nombre variait de un à trois. En 1706, le sieur Michellet, ancien médecin, touchait la même solde que le sieur Bérard médecin en exercice.

Nous trouvons tantôt sept, tantôt douze chirurgiens dont certains portent des surnoms comme la Chaise, et la Sonde. Les chirurgiens Le Tellier, d'Autugues, Benoît et Bernard semblent avoir séjourné longtemps à l'hôpital d'Oulx.

En septembre 1693, il y eut exceptionnellement trois médecins, trente-six chirurgiens et quatre aumôniers dont un religieux, le frère Jacques du Solleil.

En mars 1694, il n'y a plus qu'un médecin, un aumônier et six chirurgiens.

L'état des employés de l'hôpital d'Oulx pour décembre 1706, nous montre trois aumôniers, les sieurs

Ronde, curé d'Oulx, Ronde, chanoine et Guillaume. L'entretien de la chapelle coûte 5 livres. Les médecins Bérard et Michellet figurent toujours sur les contrôles.

Le sieur Le Noir, chirurgien-major touche 150 livres par mois ; Fleurand et Petit aide-majors, touchent 90 livres. Le salaire des garçons chirurgiens est de 30 livres pour ceux attachés aux services de blessés et seulement de 15 livres pour ceux attachés au service des fébricitants.

L'apothicaire aide-major Condotte gagne 60 livres, son aide-major et ses garçons 30 livres.

Les relations entre le directeur de l'hôpital et les chirurgiens n'offrirent pas toujours un caractère pacifique ainsi qu'en témoigne la mésaventure survenue au chirurgien de Saint-Léger. Ce dernier, natif d'Aussarague, près de Bayonne, résidait depuis plusieurs années à Oulx. Le 13 juillet 1693, sur les dix heures du soir, le directeur de l'hôpital, Alexandre-Germain de Gassion et Saint Léger « après s'être souhaité le bonsoir » s'étaient séparés près de la maison du premier. Saint Léger s'était éloigné d'environ deux cents pas. A ce moment, Gassion le rappela et l'ayant rejoint lui dit « qu'ayant avec lui, une vieille « querelle, il voulait s'égorger avec luy (sic) ». Saint-Léger le pria de le laisser en repos, car il n'était pas en état de se défendre n'ayant pas son épée. Gassion tira alors l'épée. Saint-Léger en parant le coup fut blessé à la main droite et perdit beaucoup de sang. Le choc avait brisé l'épée. Deux soldats, René Crochart et François Canault, natif de Paris, paroisse de Saint-Sulpice s'interposèrent et désarmèrent Gassion à qui Saint-Léger asséna trois ou quatre coups de canne sur la tête. Le Tellier, chirurgien de l'hôpital, visita peu après le blessé, le pansa et rédigea le certificat suivant, qui servit de base aux poursuites qu'engagea le blessé.

« Nous Alexandre Le Tellier, chirurgien de l'hôpi-
« tal du Roy à Oulx, certifie avoir été appelé le treize
« de juillet à onze heures du soir pour penser Mon-
« sieur de Saint-Léger, chirurgien-major dudit hôpi-

« tal que j'ay trouvé blessé à la main droite d'un « instrument tranchant qui lui a couppé (sic) en partie « le muscle extenseur du petit doigt lequel j'ay pansé « et médicamenté, en foy de quoi j'ay fait le présent « pour servir ainsi que de raison soit. A Oulx ce « quinze juillet 1693. Le Tellier. »

Dès le 18 juillet, Gassion était cité devant le vibaillif de Briançon, mais il protestait, prétendait avoir été attaqué et avoir reçu plusieurs coups de canne et réclamait son épée et sa montre. Le 18 août le vibaillif convoquait les témoins et chargeait un chirurgien de Briançon d'examiner Saint-Léger.

La blessure de Saint-Léger était légère, mais sa santé était ébranlée, car le 10 novembre suivant, nous le voyons faire son testament par devant notaire, en la maison de Jean Frézet où il résidait ; il se recommande à Dieu, à la Vierge et à tous les saints. Il a élu pour sa sépulture la grande nef de l'église d'Oulx et donne pour cela deux louis d'or et aussi deux louis d'or pour la confrérie du Saint-Sacrement. Il ordonne qu'on lui rende les honneurs accordés habituellement aux bourgeois d'Oulx, messe chantée avec diacre et sous-diacre, messes basses, flambeaux, etc., et attribue deux louis pour ce chapitre.

Il donne à Gaspard Perpete, chirurgien et à Catherine, sa femme, en reconnaissance des services qu'ils lui ont rendu son linge, divers habits, la couverture d'indienne de son lit, son estui d'argent à lancettes, et divers instruments de sa profession et la selle de son cheval.

Il lègue au chirurgien Bernard un habit, un ceinturon au chirurgien Cade, ses livres de chirurgie au médecin Michellet, quatre louis d'or et une casaque à son valet Lourgnat. Son ami M. d'Audeville, hérite d'une somme de 1800 livres.

Son cousin, Jean de la Fourcade, bourgeois de Paris, demeurant rue Vivienne près des Filles Saint-Thomas, est nommé légataire universel. Tout ce que le défunt laissera soit à Paris, soit dans son pays natal

sera pour lui. Il aura de plus son couvert d'argent, ses boucles de soulier et une caisse d'instruments de chirurgie.

Antoine Prat, chanoine d'Oulx, choisi comme exécuteur testamentaire, recevra pour sa peine deux matelas et un pavillon de lit.

Saint Léger trépassa peu après, car nous trouvons à la date du 20 novembre 1693 une quittance de 6 livres pour graisse, drap mortuaire et port du corps jusqu'à l'église délivrée par les porteurs.

D'ailleurs toutes les quittances délivrées à l'exécuteur testamentaire sont annexées au dossier, 15 livres à la femme de Jean Frézet pour la location de la chambre et des draps, 12 livres au médecin Michellet pour ses visites, 30 livres aux chanoines d'Oulx pour le service, 9 livres au frater Braze, 11 l. 18 s. à l'apothicaire Orland pour les médicaments fournis dont le détail est joint.

Le total des sommes payées par Antoine Prat monte à 289 l. 18 d.

Les objets destinés à Jean de la Fourcade furent remis au sieur Guérignon qui en délivra reçu au châtelain d'Oulx Raby le 1er mars 1694.

Voyons maintenant quelle était l'organisation de l'hôpital d'Oulx.

Le 20 avril 1692, Etienne Risler, sieur des Hayes, directeur des hôpitaux des armées du Roy en Italie, passait un contrat avec Nicolaa Bailly de Grenoble, entrepreneur général de la fourniture desdits hôpitaux et Antoine Raby, châtelain d'Oulx. Une somme de deux mille livres leur avait été avancée par l'intendant du Dauphiné.

Le 1er février 1697, l'évacuation de l'hôpital d'Oulx était achevée, mais il restait 38 malades ou blessés dont l'état ne permettait pas le transport. On les laissa provisoirement à Oulx à la charge de l'entrepreneur des hôpitaux, Jean Hulin.

Le matériel de l'hôpital appartenait au Roy. Un récolement qui en fut fait le 1er janvier 1697 nous en donne l'énumération complète. Nous y voyons des

chaudières, des chaudrons, des casseroles, des marmites, des chandeliers, des alambics, des mortiers, des seringues, des chaises percées, des armoires, des tables, 600 chemises, 230 bonnets de laine.

Le 11 octobre 1697, le garde magasin du Roy à Briançon prenait en charge des mains du sieur Robert tout ce matériel.

Nous trouvons aussi de nombreuses pièces relatives à l'ordinaire des malades et blessés.

Nous voyons ainsi qu'en septembre 1695, la douzaine d'œufs coûtait 4 sous, la livre de beurre le même prix, la livre de fromage 2 s. 6 d., la livre de chandelle 8 s.

En février 1695, les œufs valaient 8 s., le beurre 6 s.

En juillet 1697, on donnait aux hospitalisés des truites à 8 s. la livre, des poules à 6 s. pièce. L'agneau coûtait 16 s. et un petit chevrotin 1 l. 5 s.

La charge de vin valait 18 l. et le sestier de blé 5 l. 10 s.

Les blessés et malades appartenaient aux régiments les plus variés. Un état des souliers délivrés en novembre et décembre 1706 aux soldats sortant convalescents de l'hôpital nous donne avec le prix de chaussures 3 l. 10 s., des noms bien caractéristiques de l'armée de l'ancien régime Picard, Francœur, Saint-Pierre, la Place, Saint-Louis, La Tulipe, Dauphiné, Beauséjour, Jolicœur, Champagné, La Plante, Larose, la Vicomté.

Ces hommes appartenaient aux régiments de Bretagne, de Piémont, de Bourbon, d'Orléanais, de Normandie, de Périgord, de Bussi, de Rouergue.

D'ailleurs d'après un projet d'organisation d'hôpitaux à Oulx et Briançon, nous savons que le concessionnaire devait tenir un registre d'entrée et de sortie des malades et blessés et qu'il devait en outre moyennant un forfait leur fournir tout ce qui pouvait leur être nécessaire. Les frais de sépulture même étaient à sa charge.

HISTOIRE MEDICALE DE MONTRÉAL (CANADA).

VILLE-MARIE

sous le Régime Français (1642-1760).

Par le Dr Et. SAINT-JACQUES.

Montréal, l'ancienne Ville Marie, fut fondée en 1642.

La Société de Notre-Dame de Mont Royal, créée quelques années plus tôt à Paris par M. Olier, fondateur également des MM. de Saint-Sulpice, par M. de La Dauversière, le marquis de Fancamp et le sieur de Maisonneuve, militaire distingué, avait décidé l'envoi d'un contingent d'artisans, cultivateurs, militaires et gens d'église pour aller fonder en ce lointain pays du Canada (où quelques années auparavant le sieur de Champlain, de Brouage, était allé jeter les bases de Québec), une colonie pour la conversion au christianisme des sauvages infidèles. C'cst ainsi qu'il appert dans le mémoire publié à Paris en 1643 relatant « Les véritables motifs des Messieurs et Dames de Notre-Dame de Mont Royal pour la conversion des sauvages».

La petite colonie était en appareillage de départ du havre de la Rochelle lorsqu'on s'aperçut, raconte le chroniqueur, qu'il lui manquait un secours absolument indispensable, et ajoute-t-il, « que tout l'argent ne pouvait procurer, « c'était » une femme sage et intelligente, d'un courage héroïque et d'une résolution mâle — qui les suivît en ce pays barbare pour prendre soin des denrées, des marchandises nécessaires à la subsistance de la colonie — et chose non moins importante servir en même temps d'hospitalité aux malades et aux blessés ».

Mais une bonne étoile veillait.

Par un heureux hasard, avait grandi à la même époque en Champagne une jeune fille, qui dès son

jeune âge s'était sentie attirée vers les malades et les infortunés. Son nom était Jeanne Mance.

Ayant appris sur ces entrefaites qu'une expédition était en appareillage au port de La Rochelle, Jeanne Mance y vint incontinent et sans aucun arrangement au préalable.

Par l'entremise du Père La Place, de sa connaissance, elle obtient finalement la permission d'accompagner l'expédition à ces terres lointaines du Saint-Laurent.

Il convient de nous arrêter un instant à cette noble et héroïque figure de Jeanne Mance.

A l'instar de Florence Nightingale, son émule anglaise, de quelques 300 cents ans plus tard, il semble que Jeanne Mance se soit sentie tôt attirée vers les malades et qu'elle traça la voie, où devait s'engager plus tard la merveilleuse nurse anglaise des jours mémorables de Crimée.

Le 18 mai 1642, la petite colonie française, commandée par M. de Maisonneuve, débarquait en l'île d'Hochelaga et en acte de reconnaissance son premier mouvement fut d'y dresser un autel où officia le Père Vimont. « Vous n'êtes qu'un grain de senevé, dit-il, à la poignée de braves, mais l'arbre grandira et étendra ses branches. »

Au printemps de 1643 commençait l'érection du Premier hôpital en terre d'Amérique, et ce fut un hôpital français : l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie fondé par Jeanne Mance.

Il occupait un emplacement près du fort du gouverneur, un endroit qui est aujourd'hui sis, rue Saint-Paul, juste à l'arrière de l'église Notre-Dame actuelle.

La chronique nous apprend qu'il contenait deux salles pour malades, hommes et femmes, cuisine, salle pour les serviteurs et un modeste oratoire pour Jeanne Mance, et le bâtiment était situé à l'aurée de la forêt. Il fut ouvert le 8 Octobre 1643.

Bientôt, ne pouvant suffire seule à la tâche, Jeanne Mance retournait en France solliciter de l'aide, et en 1649 revenait avec trois religieuses hospitalières de

La Flèche, les sœurs de Brésoles, Maillet et Morin. Mais Jeanne Mance garda jusqu'à sa mort la direction de l'Hôtel-Dieu.

Et la médecine proprement dite que devenait-elle ? Le premier médecin, dont nos archives fassent mention, fut Etienne Blanchard (1644-63) suivi par l'abbé Souard (1660-84).

Celui-ci, également membre de la Cie de Saint-Sulpice, avait pris son diplôme de médecin à Paris. Tous deux pratiquaient naturellement à l'Hôtel-Dieu.

Puis nos archives signalent le Dr Gamelin, dit Lafontaine.

En 1669, il se trouve que cinq médecins pratiquaient « en association » à Ville-Marie :

Etienne Blanchard avec le Dr Forestier,

Sauvageau de Maisonneuve avec Jean Rouxelle de la Rousselière,

Jean Martinet avec son apprenti Paul Prudhomme.

Ils s'intitulent « Chirurgiens » et en 1669 sont érigés en corporation officiellement reconnue par lettre patente du Roy.

Jeanne Mance, dont la santé avait périclité sous un travail trop onéreux et les privations continues, mourait en 1673, âgée de 67 ans.

Saluons cette belle figure de notre histoire commune, la vôtre comme la nôtre.

Si elle eut une émule, jusqu'à un certain point, en Louise Legras, la compagne pour les œuvres de bien de Saint Vincent de Paul, celle-ci prit le voile de religieuse, tandis que Jeanne Mance demeura dans le monde, semant le bien de tous côtés en ce distant et bien primitif Canada d'alors.

Elle fut, il convient de le signaler, la première garde-malade « laïque » et la prototype de Florence Nightingale, à qui elle montra la voie.

Vers cette époque Ville-Marie comptait 830 habitants.

Pratiquaient alors comme chirurgiens à l'Hôtel-Dieu : MM. Gamelin et Gaillard.

L'Hôtel-Dieu, bientôt détruit par un incendie, est

immédiatement rebâti sous la direction des Drs Forestier et Saumur de La Source.

Pendant que Ville-Marie se développait, vivait alors à Québec un médecin distingué, dont le nom mérite mention honorable, le Dr Sarrazin, à la fois naturaliste et botaniste.

Les mémoires de l'époque mentionnent souvent son nom et des visiteurs de marque, comme le suédois M. de Kalm, signalent sa valeur.

Il fait connaître tant par le pays du Canada qu'en Europe, notre arbre national l'érable « et les excellents produits qu'il fournit, fort appréciés des gourmets : le sirop et le sucre d'érable ».

Il développe par des recherches expérimentales un blé résistant à notre climat parfois un peu froid, fait connaître aux Sociétés européennes les coutumes de notre « castor » dont la fourrure est si appréciable, celles du porc-épic et du loup marin. Et ses travaux lui valent d'être élu membre de plusieurs sociétés scientifiques européennes.

A signaler encore le Dr Gauthier, qui découvre le Thé des Bois, que nous connaissons si bien sous le nom de Gaultheria.

Mais l'heure des luttes héroïques et finales approche.

Montcalm, le généralissime des forces canadiennes, bat d'abord les troupes anglaises à Ticonderoga sur le lac Champlain et les arrête.

Il se replie sur Québec, où il attend du renfort, du matériel et des approvisionnements pour la colonie. Mais la Pompadour conduisait alors le bal et le cynique et servile Voltaire encourageait aux bassesses : il préférait les douceurs de la paix, disait-il, au Canada.

Hélas ! la première flotte à apparaître sous les murs de Québec au printemps de 1759 portait le pavillon anglais.

Québec, dénuée de tout, d'hommes comme de canons, résista pourtant longtemps. Finalement Montcalm, surpris par une ruse, trouva une mort glorieuse aux côtés de Wolfe, son adversaire anglais, sur les hauteurs des plaines d'Abraham.

Un monument « unique » honore les deux braves : le vaincu immortel et le glorieux vainqueur ».

Sur le socle du monument nous y lisons, pour l'édification des jeunes générations qui poussent :

Wolfe et Montcalm, grands noms tragiques de l'histoire,
Dont l'un nous dit défaite et l'autre dit Victoire.
L'un dans un Panthéon a vu dresser sa tombe,
L'autre habite un tombeau creusé par une bombe.
... Pourtant sous ce granit le rêveur qui s'égare
Peut aujourd'hui confondre et mettre au même rang
Le vaincu sans reproche et l'heureux conquérant.

(Fréchette).

Levis, forcé de se replier sur Ville-Marie, voit ses blessés hospitalisés à l'Hôtel-Dieu. La vieille Institution possède encore les registres où l'on peut lire les inscriptions de séjour des hommes de tels régiments que le Royal-Roussillon, le régiment de Guienne, du Languedoc, etc.

Les soldats d'Amherst, le commandant anglais, trouvèrent bientôt hospitalité et dévouement sous ces murs de charité, tant et si bien que le commandant anglais, dans une lettre écrite dans le français le plus pur et le plus élégant, remercia sympathiquement les religieuses et les médecins français pour leurs bons offices à ses soldats blessés.

Dès lors le Canada français, abandonné par la Mère Patrie, devint britannique.

Le grain de senevé avait poussé, l'arbre était devenu un modeste colosse : 60.000 canadiens de descendance française venant d'une souche de 10.000 français restaient en arrière.

L'arbre avait poussé ses racines un peu partout : vers le sud jusqu'en Louisiane par le Mississipi, vers l'ouest jusqu'aux Montagnes rocheuses et au Pacifique. A l'est en bordure de l'Atlantique.

Il n'eut tenu qu'à la France de garder ces immenses territoires. Les populations françaises des bords du Saint-Laurent ne l'ont jamais abandonné. La devise de la Province de Québec en témoigne toujours : « Je me souviens ».

Ce ne sera que dans la moitie du XIXᵉ siècle — cent ans plus tard — que tout à coup la France se souviendra qu'elle avait donné naissance au Canada et à sa surprise y retrouvera un groupe ethnique de 4.000.000 d'âmes, qui vivent encore de sa langue, de la religion des aïeux communs, de son souvenir.



L'ÉCOLE MÉDICALE DE KAIROUAN AUX Xe ET XIe SIÈCLES

Par MM. LAIGNEL-LAVASTINE
et AHMED BEN MILAD.

Nous étudions sous le titre d'Ecole Médicale de Kairouan quatre médecins : *Ishâq ibn Imrân*, *Ishâq ibn Soulaymân*, *Adonim ibn Temîm* et *Ahmed ibn al-Jazzâr* qui ont exercé et enseigné la médecine à Kairouan, capitale de la Tunisie de l'année 902 à l'année 1004 de l'ère chrétienne, et qui étaient liés par un rapport étroit : le rapport de maître à élève.

Cette école présente également un autre caractère. Elle a, grâce à ses travaux, fourni des éléments pour l'enseignement de la médecine à l'Europe, durant tout le moyen âge et jusqu'au XVIIe siècle.

A ce titre, nous lui rattachons un quatrième médecin tunisien qui n'a pas exercé à Kairouan, mais qui a traduit en latin et vulgarisé en Europe l'œuvre d'ibn Soulaymân et ibn al-Jazzâr. Il a servi d'intermédiaire entre l'Ecole de Kairouan et l'Ecole de Salerne.

Ce médecin c'est *Constantin l'Africain*. L'Ecole de Kairouan s'étend donc sur une période de deux siècles : de l'année 902 date de l'arrivée à Kairouan de Ishâq ibn Imrân : médecin de Bagdad, à 1087 date de la mort de Constantin.

*
**

Au point de vue historique cette période est caractérisée par ces faits essentiels :

La Tunisie est totalement islamisée.

Le Pouvoir politique devient indépendant des Khalifes de Bagdad et se stabilise.

Le commerce, l'agriculture et les industries locales jouissent d'une grande prospérité. Ils sont facilités par la construction de routes, de ponts, d'entrepôts et de bureaux de postes.

Les agglomérations humaines sont dotées de vastes citernes nécessaires à leur alimentation en eau potable, de nombreuses mosquées sont construites, constituant de véritables foyers de culture à Kairouan, Tunis, Sousse, etc... Enfin, un événement, qui intéresse particulièrement notre étude, se passe à cette époque; c'est l'établissement de la domination arabe en Sicile en 827, qui fera de l'île un foyer de la civilisation Arabe en Occident, d'où la médecine pénétrera en Italie.

Ce sont ces facteurs, qui permirent à la médecine arabe de briller à Kairouan au xe siècle et de transmettre sa lumière aux deux mondes : musulman et chrétien.

*
* *

Etudions maintenant les médecins qui illustrèrent cette Ecole.

Ishâq ibn Imrân

C'est un médecin musulman de Bagdad. Il avait été appelé à Kairouan vers l'année 902 par Ziedet Allah III, le dernier émir Aghlabite, pour veiller à sa santé et contrôler sa nourriture. Mais il ne conserva pas longtemps les faveurs de l'Emir, qui, par mesure de représaille, lui refusa de retourner à Baghdad, et décida même sa mort en l'année 908. Nous ignorons la date de sa naissance.

Il eut pour disciple, quoique pendant peu de temps, Ishâq ibn Soulayman.

*
* *

Comme médecin, « il s'était distingué par sa clairvoyance dans le diagnostic des maladies, et la préparation des médicaments ».

C'était, à en croire ibn abi Ouçaïbia, — le biographe des médecins arabes, — le premier grand médecin

qu'ait connu l'Afrique du Nord. Il était doublé d'un philosophe.

*
* *

Son œuvre est assez vaste. On cite de lui un livre de philosophie intitulé *le divertissement de l'Esprit* et dix de médecine ayant pour objet l'étude du pouls, de l'urine, des médicaments simples, de l'hydropisie; du vin, du sperme, de la mélancolie.

Seul, ce dernier ouvrage, le livre de la *Mélancolie,* nous est parvenu. Il existe en texte arabe, à la bibliothèque de Munich. Il contient 78 pages.

Ishâq ibn Soulaymân

C'était un médecin israélite d'Egypte. Il avait été appelé à Kairouan par *Ziedet Allah III*, dont nous avons parlé précédemment. Ce fut vers l'année 908, la même qui marqua la fin du règne de ce monarque et de sa dynastie.

Ishâq ibn Soulaymân passa alors au service de la dynastie suivante : la dynastie *Obéïdite.*

Nous ignorons sa date de naissance. Nous savons qu'il vécut près de cent ans et mourut après l'année 953.

*
* *

« Médecin, il était vertueux, renommé par son habileté et la connaissance de son art. Il cultiva également la philosophie ».

Il eut pour disciple : *Adonîm ibn Témîm* et *Ahmed ibn al-Jazzâr.*

*
* *

L'œuvre d'*Ishâq ibn Soulaymân* se divise en deux parties : médicale et philosophique.

De l'œuvre philosophique, les biographes citent trois ouvrages, dont aucun ne nous est parvenu.

Au contraire, la plupart des livres médicaux nous ont été conservés soit en arabe, soit en traductions hébraïque ou latine.

Une édition latine, imprimée à Lyon en 1515 par

Andréas Torinus, comprend les ouvrages suivants : le livre des définitions, le livre des éléments, le livre de la diététique universelle, le livre de la diététique particulière, le livre des urines et le livre du pouls.

Adonim ibn Témîm

C'est aussi un médecin israélite. Nous ne connaissons ni la date de sa naissance ni celle de sa mort. Nous savons seulement qu'il était de Kairouan et qu'il naquit au commencement du xe siècle.

C'était un mathématicien, un astronome et un grammairien.

Un seul livre de médecine nous est connu de lui, c'est : *kitâb at-talkhis*, ou résumé des médicaments simples, ainsi que des poids et mesures employés en médecine.

Ahmed ibn al-Jazzâr

Nous ignorons sa date de naissance, mais nous savons qu'il est mort en 1004 à un âge dépassant la quatre-vingtième année.

Il était riche, et passionné pour l'étude de la médecine et des autres sciences.

Très sérieux, calme et peu loquace, il ne s'attachait jamais aux plaisirs. Ainsi ne lui avait-on jamais relevé de faute à Kairouan.

Le client riche ne rencontrait pas chez lui plus d'égards que le pauvre. A tous le médecin réservait le même accueil. On peut même dire que les pauvres avaient reçu de sa part une sollicitude particulière. Pour eux il avait écrit un livre spécial : *tib al-fouqara* « la médecine des pauvres ». Enfin il ne s'était jamais rendu à l'appel d'un homme d'Etat, même du Sultan.

Fils et neveu de médecin, *ibn al-Jazzâr* s'est adonné de bonne heure à l'étude de notre art. Aussi avait-il une connaissance profonde de la médecine arabe de son époque.

Ses consultations étaient gratuites et un aide, installé dans le vestibule de la maison transformée en pharmacie, délivrait gracieusement les médicaments.

Sa renommée a dépassé les frontières de la Tunisie. Elle s'est étendue à l'Orient, à l'Andalousie et à l'Italie.

*
* *

Son œuvre est considérable. Elle englobe la philosophie, l'histoire, la littérature et la médecine.

On connaît les noms de plus de vingt livres médicaux, relatifs : aux médicaments, à la saignée, à la fièvre. aux maladies de l'estomac, au coryza, à la peste, à l'hygiène, au sommeil... etc. Un seul de tous ces livres nous est parvenu. C'est un ouvrage didactique intitulé *Zâd al-Moucafir* ou « provisions du voyageur ».

Ce livre existe en texte arabe à Munich et à Paris, en traductions hébraïques à Oxford, Parme, Turin et Florence, et en traductions grecque et latine dans la plupart des grandes bibliothèques européennes.

Nous parlerons plus loin de ce livre, quand nous étudierons les caractères généraux de la médecine arabe à Kairouan au xe siècle.

Constantin l'Africain.

Ce médecin serait né à Tunis au début du xe siècle. Il est mort à Salerne en 1087. Seule la seconde moitié de sa vie nous est connue : celle qu'il a passée au *Mont Cassin*. Elle a été l'objet de nombreux travaux, dont le plus récent et le plus important est celui de M. *Karl Sudhoff* paru dans la revue « Archéion », dans son numéro d'août-septembre 1932.

D'après cet auteur, Constantin se serait rendu à Salerne comme commerçant.

A la suite d'une conversation, qu'il eut avec un médecin de la localité, et qui lui avait révélé l'absence de littérature médicale à Salerne, il revint à Tunis, où il séjourna pendant trois ans pendant lesquels il se perfectionna en médecine, et retourna à Salerne emportant avec lui de nombreux manuscrits de médecine arabe. Là, il entra au Mont Cassin, monastère

bénédictin, où il s'employa à la traduction [de] ces manuscrits en latin et à l'exercice et l'enseignement de la médecine. C'est à lui que l'Ecole de Salerne doit sa célébrité.

Parmi ses traductions il faut citer : « *al-Maliki* » et les « *Pratica Pantegni* » d'*Ali ibn al-Abbas*, le « *Zâd al-Mouçafir* » d'*ibn al-Jazzar*, quelques ouvrages d'*Ishâq ibn Soulaymân*, de *Galien*, d'*Hippocrate* et de *Razès*. Il écrivit personnellement quelques ouvrages de médecine.

On lui a reproché de s'être attribué la paternité des ouvrages d'*Ali ibn al-Abbas* et d'*ibn al-Jazzâr*. Le fait est vrai ; mais la cause est défendable. C'est qu'au XIe siècle les rapports moraux entre les chrétiens et les musulmans, installés en Tunisie et en Sicile, étaient peu brillants. Ils étaient même envenimés par suite des tentatives fréquentes par lesquelles les Arabes essayaient d'établir leur domination sur l'Italie du Sud.

Constantin, qui était un homme habile, devait tenir compte de cet état d'esprit. Et, pour s'assurer le succès des œuvres arabes, il devait en taire le nom des auteurs. C'est ce qu'il fit. Quoi qu'il en soit, il a joué un rôle historique considérable ; et comme le fait remarquer *Daremberg*, « nous lui devons une grande reconnaissance de ce qu'il a ainsi ouvert, pour les pays latins, les trésors de l'Orient, et par suite ceux de la Grèce ».

***

Caractères généraux de la médecine de l'Ecole de Kairouan.

Après avoir étudié sommairement les cinq médecins qui représentent l'Ecole de Kairouan, il nous reste à indiquer les caractères généraux de la médecine à Kairouan au Xe siècle.

Nous le ferons d'après le manuscrit 2884 du fonds arabe de la Bibliothèque Nationale de Paris. C'est le *Zâd al-Mouçafir* d'*ibn al-Jazzâr*. Ce livre ne con-

tient pas d'anatomie. On y trouve seulement la description des maladies, leurs causes et leurs traitements.

L'Etiologie.

Elle est la même que celle qu'on rencontre dans tous les livres de médecine arabe. Elle se réduit à la théorie humorale, les traumatismes exceptés. On sait qu'elle est l'œuvre des grecs et de Galien et que les médecins arabes l'ont adoptée et retransmise à l'Europe qui l'a gardée durant tout le moyen âge et jusqu'au XVIIIe siècle.

La thérapeutique.

La thérapeutique est vaste. La phytothérapie y tient la plus grande place. Puis vient la petite chirurgie : saignée, lavement, injection vaginale, incision des abcès. Enfin l'emploi des métaux, mercure, arsenic, sels de cuivre, fer.

La Clinique.

Les symptômes sont groupés autour de la définition et de l'étiologie. Celle-ci intervint souvent pour expliquer leur apparition. C'est la partie de l'ouvrage qui a le plus résisté aux atteintes du temps. Car nombreuses sont les descriptions cliniques, qui attirent encore l'attention par la justesse de l'observation.

Une question se pose : Quelle a été l'originalité de l'Ecole de Kairouan et sa contribution au progrès de la clinique ?

Répondant à la première question nous pouvons dire que nous ne croyons pas que cette Ecole eut une originalité particulière. Elle reflète la Médecine Arabe dans sa plus large expression.

Quant à la seconde question, nous ne saurions y répondre pour le moment. Les travaux sur la Médecine Arabe sont encore peu nombreux pour résoudre le problème.

Conclusion.

La Médecine Arabe, était comme on vient de le voir, dignement représentée en Tunisie au xe siècle et à Salerne au xie siècle, et les maîtres de l'Ecole de Kairouan ne le cédaient en rien aux maîtres de l'Ecole de Bagdad.

Comme eux, ils puisaient dans l'œuvre de leurs devanciers et dans la nature l'enseignement qu'ils donnaient à leurs élèves ; comme eux ils avaient formé des écoles ; comme eux, ils nous ont légué de nombreux traités de médecine : témoins de leur science, de leur valeur professionnelle, de leur zèle et de leur désintéressement.

DOCUMENTS

UN PUÉRICULTEUR OUBLIÉ : SIMON DE VALLAMBERT

Le nom de Simon de Vallambert qui écrivit au XVI[e] siècle un gros traité de puériculture semble jusqu'ici avoir échappé aux historiens de la médecine.

Cabanès qui a donné une étude assez complète sur la façon d'élever les enfants à travers les âges (1) n'en parle même pas. Le Dictionnaire de Dechambre l'ignore. Le Manuel du Libraire de Brunet cite son traité de pédiatrie comme un ouvrage peu commun.

La Croix du Maine et du Verdier (2) nous donnent sur lui quelques rares indications biographiques et le catalogue de ses œuvres.

Et pourtant Vallambert a publié le premier traité de puériculture en langue française et la première traduction du Criton, ce sont évidemment des titres pour passer à la postérité.

Nous ne savons que très peu de choses sur lui. Il naquit à Avallon dans le duché de Bourgogne, vécut sous les règnes de François I[er] et d'Henri II. En 1558, il était médecin de la duchesse de Savoie. Plus tard, il devint médecin du duc d'Orléans.

Comme beaucoup d'hommes de la Renaissance il possédait un esprit encyclopédique.

Théologie, histoire, littérature, poésie, médecine, tout l'a séduit et attiré.

Voici d'ailleurs la bibliographie aussi complète que possible de l'œuvre de Simon de Vallambert.

(1) *Cabanès*. — **Mœurs intimes du Passé, VI[e] série, p. 87 et 89. Paris, Albin Michel, 1920.**

(2) **La Croix du Maine, éd. 1772, II, p. 415. Du Verdier III, p. 476.**

1. *Méditation de l'oraison des chrétiens en prose prise au livre de Pasque, dit autrement le Trépas des fidèles avec un sommaire discours à la fin des principaux points dudit Pasque*, in-8°, imprimé à Paris s. d. chez Guérould Sibère.

2. *Epitaphes de Mgr le duc d'Orléans en latin, grec et français*, in-8°, imprimées à Paris, par Chrestien Wechel, 1545.

3. *Epigrammata*, 2e édition. Paris, Chrétien Wechel, 1546.

4. *Historia de vita et rebus gestis M. Tullii Ciceronis*, Paris, Simon de Collines, 1545. Réédité à Hambourg en 1730, par J. A. Fabricius.

5. *Institutio puellae fragmentum Familiarium colloquiorum formulae*, 1547.

6. *Traduction du Criton de Platon*, Paris, Olivier Maillard, 1542.

7. Distique latin dans les Icones de Nicolas Reusner 1589, t. IV, surgiorgio vaninoda Ponte.

8. De la conduite du fait de chirurgie par S. de Vallambert, médecin de Madame Marguerite de France, duchesse de Savoye et de Berry, Paris, Michel de Vascosan, 1559 in-8°, 31 pp.

9. Cinq livres de la Manière de nourrir et gouverner les enfants dès leur naissance par M. Simon de Vallambert, médecin de Madame la duchesse de Savoye et de Berry et depuis peu de temps de Monseigneur le duc d'Orléans. A Poictiers par les de Marnefz et Bouchetz frères, 1565, in-4°. Il existe à la Bibliothèque nationale sous le N° 2026 des Manuscrits français, un manuscrit de cet ouvrage.

M. Emile Picot dans ses fiches signale un exemplaire imprimé dans la bibliothèque de Béhague et un autre à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

C'est ce dernier ouvrage de Vallambert qui retiendra notre attention, et que nous allons étudier d'après l'exemplaire qui nous appartient.

L'œuvre composée pour le jeune prince de Piémont, fils de la duchesse de Savoie, est dédiée à Catherine de Médicis.

Dans la préface, après avoir passé en revue tous les médecins grecs, latins et arabes qui ont écrit sur l'art d'élever les enfants et de guérir leurs maladies, Galien, Oribase, Paul d'Egine, Haly Abbas (1), Rhazés, Avicenne, il cite Miron,

(1) Haly-Abbas, médecin arabe et philosophe, surnommé le Magicien, vivait à la fin du xe siècle, environ 50 ans après Rhazès. Il eut une grande réputation et écrivit un livre ayant pour titre : *Almalcki* (le livre royal), dans lequel figurent toutes les branches de la médecine (Bouchut).

médecin du roi Louis XII. Ce dernier a donné un gros traité d'un style assez incorrect sur le même sujet. Et Vallambert termine par ces mots « Et moy, après luy et après tous ayant « traitté en langue françoise le mesme subjet et en autre style, « et avec la plus grande brièveté et facilité qu'il est possible, « escripvant partie de ce que moy-mesmes ay inventé de bon « et practiqué, partie de ce que j'ay choisi de meilleur d'eux, « auroy-je point perdu ma peine et seroy réputé auteur vain « et téméraire? »

D'ailleurs, dans les Mathématiques, la Physique, l'Astronomie, l'Architecture, la Médecine même et la Thérapeutique, nombre d'ouvrages ont été composés depuis l'Antiquité et ont apporté aux hommes de nouvelles lumières. C'est ce qui détermine Vallambert à publier son travail et lui donne l'espoir que ses contemporains lui accorderont leurs faveurs. Il a préféré le français au latin parce que son œuvre servira davantage au bien public « et singulièrement de notre nation au langage de « laquelle elle est la première que pour ce qu'elle tient son « rang à part et la sa méthode et sa façon de coucher par « escript aucunement différente à mon avis, plus claire et « plus aisée qu'aucune des autres, et est aussi escripte et trait- « tée plus brièvement et plus entièrement, non moins pollie « de parolles, que richement de sentences ».

L'ouvrage lui-même est divisé en cinq livres :

Le premier : La manière de bien choisir une nourrice.

II. L'instruction de la sage-femme des accouchées et de la nourrice au gouvernement de l'enfant nouveau-né.

III. La manière de nourrir et gouverner l'enfant avant que de le sevrer.

IV. La manière de gouverner et nourrir l'enfant après qu'il est sevré.

V. La manière de guérir les maladies des enfants.

I

Du choix de la nourrice.

La nourrice sera choisie pendant la grossesse de la mère. Autant que possible la mère nourrira elle-même son enfant qui y a plus grand avantage, car le lait est formé du même sang qui l'a nourri dans la vie intra-utérine. « Finablement, il « luy convient mieux que celuy d'une autre femme pour estre

« faict, ainsi que dict Jacques des Pars (1), ce grand médecin « Parisien, de mesme matière, qu'ha esté formé l'enfant pour « la plus grande part de sa corpulence.

La mère peut allaiter son enfant deux jours après l'accouchement selon Avicenne (2), Gordon (3) et l'usage suivi en France. Elle doit être sans fièvre, ne doit pas être grosse, ni envieuse de coucher avec l'homme, ni colérique, ni portée à la boisson. Elle doit avoir le bout des mamelles « idoines à alaicter ». Son lait doit être de bonne qualité et suffissamment abondant. Elle ne doit pas être débile. Si son nourrisson devient malade et qu'elle craigne une contagion possible, elle peut s'abstenir de le nourrir.

Si l'on prend une nourrice, on la choisira de 25 à 35 ans, de bonnes mœurs, saine, ayant eu un garçon autant que possible au moins six semaines auparavant.

Il ne faut point que la nourrice ait eu des avortements successifs « car cela est signe qu'une telle femme n'est saine en « ses membres génératifs, ny en ceux qui leur servent ou « qui ont avec eux grand'alliance. »

Pour rendre le lait plus fluide, on pourra donner de l'oxymel scillitique, du persil, du fenouil, de l'anis, du thym, du safran, de la girofle. Si le lait est trop clair, veiller à l'alimentation qui sera riche (riz de veau, poisson, huîtres, fromages, abats, figues, raisins de Damas, et conseiller beaucoup de repos et de sommeil.

Les pois chiches, la racine de mauve bouillie avec du fenouil dans du vin, la semence de pastinagues, au témoignage de Dioscoride (4), jouissent de propriétés galactogènes. Avicenne conseille dans le même but de prendre du beurre fondu dans du vin. L'usage en Flandre et en Allemagne est de donner des bouillons de harengs ou de sardines salées.

D'aucuns préfèrent user d'une dragme de bois pourri le matin dans une tisane, ou de la poudre de lombric ou de semences de Buglosse.

(1) Jacques des Pars. — Né à Paris, mort à Tournai en 1463, fut médecin de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, puis de Charles VII, roi de France.

(2) Avicenne. — 980-1036, né à Bokhara, l'un des plus célèbres philosophes arabes, fut l'un des premiers chimistes. Il est l'auteur du « *canonum medicinae libri quinque* » et du « *De medicinis cordialibus* ».

(3) Bernard de Gordon. — L'un des premiers professeurs de la Faculté de Montpellier est né à Gordou, dans la Rouergue, et a écrit le *Lilium Medicinae*, l'ouvrage du XIIIe siècle, le plus complet sur la médecine.

(4) Dioscoride. — Vivait en 56 après J.-C. est l'auteur d'un traité de matière médicale très célèbre jusqu'au XVIIe siècle.

Extérieurement, on appliquera sur les seins des cataplasmes de semences de nielles cuites dans du vin, ou de limon broyé dans du vinaigre, d'argile ou de fientes de grives. La nourrice surveillera son régime et évitera les épices qui donnent un mauvais goût au lait. Les rapports sexuels sont tout à fait contre indiqués.

II

Le nouveau né.

La façon dont se passe le premier âge a une importance capitale, car l'évolution favorable de toute l'existence en dépend, « aussi convient-il choisir bonnes et sages femmes et nour-« rices pour bien former et traitter les petits enfants nouvel-« lement nés : mais parce que la plus grand part d'icelles sont « ignorantes et se commet beaucoup de fautes envers les « enfants par leur ignorance, i'ay entrepris d'escrire cette « intrusction pour les enseigner, laquelle i'ay mise en langue « françayse afin qu'on ne la trouve estrange. Car ce qui m'ha « esmeu d'ainsy le faire est que je la désire estre entendue « des femmes de France ».

Le cordon sera lié de suite avec un fil de laine blanc à la distance d'un pouce du ventre. On le coupera après la délivrance et on appliquera un pansement de poudre de myrrhe, mastic et sang de dragon.

Si l'enfant nait étonné, on s'efforcera de lui faire reprendre connaissance.

Aussitôt après la naissance, on nettoiera l'enfant, on corrigera les déformations des membres, on essaiera d'ouvrir les pertuis naturels s'ils ne le sont pas, on fera une friction avec un mélange de saumure, de roses, de feuilles de myrte selon les principes de Galien (1), Rhazés (2), Averroés (3), Avenzoar (4) et Haly-Abbas. Seul Avicenne conseille de donner immédiatement un bain d'eau tiède.

En France, jadis les nourrices recevaient l'enfant sur une peau d'agneau fraîchement écorché et le frottaient d'une

(1) Galien. — (131-200), né à Pergame, exerça à Rome. Ses œuvres formèrent la base des études médicales jusqu'au xvi° siècle.

(2) Rhazès. — 860-930, né à Rei, exerça surtout à Bagdad. Ses œuvres furent classiques pendant cinq siècles.

(3) Averroes. — Né à Cordoue † en 1206 est plus connu comme philosophe que comme médecin.

(4) Avenzoar. — Médecin juif, né à Penaflor, près de Séville, vivait au xii° siècle. Il exerça à Séville et au Maroc et fut le maître d'Averroes.

couenne de lard. Depuis un siècle, cet usage est abandonné et l'on donne maintenant un bain aussitôt après la section du cordon.

Les oreilles seront nettoyées. On instillera dans les yeux et les narines quelques gouttes d'huile d'olive, selon le conseil d'Avicenne. On corrigera particulièrement les malformations de la hanche pour éviter la claudication et « pour endurcir le cuir » de l'enfant, on le frottera avec une huile astringente.

L'auteur donne ensuite de multiples détails, sur la façon d'emmailloter les enfants, de les mettre au berceau, sur la préparation du berceau et de la chambre, qui devra être bien aérée.

On évitera particulièrement la trop grande chaleur, car l'enfant peut en mourir « comme on dit qu'il advint au pre-
« mier fils du roy Louis XI lorsqu'il estoit encore Daulphin
« et demeuroit en Flandres, là où Charlotte de Savoye enfanta
« et mourut l'enfant devant le bout de l'an, de mesme pour
« le fils du duc François de Bretagne ».

Avant de faire dormir l'enfant, certains donnent de la thériaque ou du sirop de limons, Vallambert préfère donner du miel de Languedoc où à la suite de Nicolas Florentin (1) de l'huile d'amandes douces. Chez les princes, on pend alors au cou des enfants une émeraude ou du corail pour les préserver de l'épilepsie.

Environ une heure après avoir pris l'huile d'amandes douces, l'enfant pourra être mis au sein. En principe, l'on fait d'abord sucer le lait de la mère par de pauvres femmes pour éviter de communiquer à l'enfant les indispositions et dyscrasies qui peuvent résulter de la stagnation du lait dans les mamelles.

Jacques des Pars prétend que la femme ne doit pas allaiter aussi longtemps qu'elle reste au lit et qu'elle perd des lochies. Cela fait environ un mois. Pour Galien, il faut attendre sept jours, car la fièvre est à redouter pendant cette période.

Pour Vallambert, il faut se baser sur les symptômes observés et donner le sein de suite si possible. Avant chaque tétée, le téton sera nettoyé à l'eau bouillie. On retirera fréquemment le sein de la bouche de l'enfant pour qu'il ne prenne pas une quantité de lait trop considérable, car il pourrait lui survenir « crudité d'estomac, tension, vomissements et douleurs ». Il faut veiller à ce que le téton soit bien formé et que le lait ne soit ni trop épais, ni trop clair, ni de mauvais goût. Les

(3) Nicolas Niccoli de Florence, mort en 1430, à l'âge de 73 ans, est l'auteur des volumineux « *sermones médicinales* » imprimés à Venise en 1500.

épreuves d'Oribase (1) et de Paul d'Égine (2) sont utiles pour juger la qualité d'un lait.

Le tempérament de l'enfant déterminera la proportion du lait à donner. Pendant les quatre premiers jours, on ne fera téter l'enfant que deux ou trois fois par jour, et quand il en manifestera le besoin.

III

Le nourrisson

La troisième partie de l'ouvrage est consacrée à la façon de nourrir et soigner l'enfant pendant l'allaitement et avant le sevrage.

L'air que nous respirons ayant une importance capitale, il convient de fuir les maisons mal aérées et d'élever les enfants loin des marais, des égoûts, des poissonneries, des tanneries et même des villages. « Parquoy ceux qui demeurent en « maison bien aérée, nette et saine font fort mal en faisant « transporter leurs enfants aux villages, ou ailleurs, ès lieux « mal airez, ordes, puants et mal sains ».

Les fumigations odoriférantes dans la chambre de l'enfant ne sont utiles qu'en cas de rhume.

La chambre de l'enfant sera exposée au levant, fraîche en été, chaude en hiver. L'été la fenêtre restera ouverte pendant la chaleur.

Jusqu'à l'âge de 3 ou 4 ans, l'enfant pourra dormir aussitôt après son repas. Mais après 4 ans, le sommeil diurne est inutile. On couchera l'enfant sur un matelas de laine, la tête plus haute que le corps, habituellement sur le dos avant l'apparition des dents. Sous aucun prétexte, la mère ne couchera l'enfant avec elle.

Un voile tendu par un archet protégera le visage de l'enfant. Un jour discret pénétrera dans la chambre.

Pour endormir l'enfant, on le bercera en chantant.

La durée de sommeil sera avant quatre ans de douze heures, plus tard de huit ou neuf heures.

En Bourgogne, on nettoie l'enfant pendant les premiers jours de l'existence avec de l'eau salée.

Jusqu'à l'âge de sept ans, on donnera des bains fréquents,

(1) Oribase (325-400) qui accompagna en Gaule l'empereur Julien composa un « Epitome » des œuvres de Galien.

(2) Paul d'Égine (634) est l'auteur d'un manuel de médecine qui a beaucoup servi aux médecins de la fin du moyen âge et de la Renaissance.

au réveil, loin des repas. Dans le tout jeune âge, deux bains par jour seront utiles, car le bain remplace l'exercice.

Nous trouvons ensuite de nombreux détails sur la manière d'habiller les enfants et d'exercer leurs divers appareils. D'ailleurs, de l'exercice particulier des parties tant mobiles que sensitives du corps de l'enfant, on pourra porter un jugement sur son naturel.

Les pleurs et les cris sont utiles à l'enfant. S'ils se prolongeaient, il faudrait en chercher la cause.

Dans les premiers jours, l'enfant ne sera allaité que deux fois, plus tard, aussi souvent que cela paraîtra nécessaire.

La nourrice évitera de donner le sein, si elle a pris un purgatif ou de la thériaque, car les médicaments altèrent le lait.

Le terme de l'allaitement est deux ans, d'après Galien et Avicenne. Selon Averroès et Avenzoar, on pourra donner autre chose que du lait après la sortie des quatre dents du devant. On commencera les bouillies. D'ailleurs, si l'on donnait trop tôt un autre « nourrissement » que le lait, on risquerait certains phénomènes ennuyeux, qui ne sont autres que ceux du rachitisme « car ne pouvant l'enfant digérer surviennent beau-
« coup de ventositez, avec des flegmes lesquels, par le moyen
« desdittes ventositez, penetrent au profond du corps, et de là
« poussent au dos et aux costes, qui sont encore tendres et
« molles et font l'enfant bossu et contrefait... Donques les
« femmes sont folles, lesquelles font grand'feste de leurs enfans,
« disant qu'ils mangent bien de la chair, ou de la bouillie, et
« qu'ils ont bon appétit et qu'ils seront forts, veu que c'est
« l'opposite. ».

Les panades seront données d'abord, les bouillies ensuite. Les anciens Grecs ignoraient ces dernières.

Après quatorze mois, les œufs mollets, le blanc de poulet ou de perdreau seront indiqués.

La nourrice pourra mâcher des châtaignes, des noix, du pain, des navets et les donner ensuite à l'enfant.

On pourra donner ensuite un peu d'eau à l'enfant, mais jamais de vin.

Les chants et la musique endormiront agréablement l'enfant.

Un certain nombre de signes que l'on pourra observer permettront de présager l'avenir de l'enfant.

IV

L'enfant

La quatrième partie du traité de Vallambert nous donne les règles à suivre dans l'élevage des enfants pendant la première

enfance Le sevrage aura lieu vers deux ans sauf si l'on se trouve dans la saison chaude. L'enfant prendra quatre repas par jour, fera divers exercices et sera tenu très propre. En aucun cas, on ne baillera du vin même trempé à l'enfant âgé de moins de cinq ans.

Après cinq ans, on pourra faire apprendre les lettres et les prières. On veillera à bien régler l'enfant en toutes choses, car des troubles de l'âme procèdent les troubles du corps.

V

Un traité complet de pathologie infantile de plus de deux cents pages occupe la dernière partie du volume. Ce traité résume les connaissances médicales de l'époque sur ce sujet et son intérêt est incontestable. Mais son étude est hors de notre sujet, car nous nous sommes proposés d'étudier Simon de Vallambert en tant que puériculteur et que précurseur oublié d'une des sciences qui, à l'heure actuelle, jouit de la faveur croissante et méritée du monde médical.

D[r] M. Lanselle.



BIBLIOGRAPHIE

R. Mercier, *Plan d'hospitalisation de l'armée républicaine en Indre-et-Loire durant la guerre de Vendée*, Bull. trimestriel de la Société archéologique de Touraine, t. XXIV, 1928-30, 1[er] et 2[e] trim. 1930, p. 256-265. — Tout proche de la Vendée, le département d'Indre-et-Loire offrit des ressources appréciables aux services d'évacuation des troupes opérant contre les insurgés. D'abord, à Tours, les salles militaires permanentes du ci-devant Hôtel-Dieu, devenu Hospice d'Humanité ; et, dans la banlieue, les hôpitaux ambulants installés dans les ci-devant abbayes de Beaumont et de Marmoutier ; au total 1600 lits. D'autres centres furent organisés le long de la Loire : hospice permanent d'Amboise ; hospice d'Humanité de Roche-sur-Loire (jadis Luynes) ; peut-être encore la Chapelle-Blanche, en Anjou (la Chapelle-sur-Loire.) Ajoutez-y l'hospice permanent de Chinon, installé chez les ci-devant Calvairiennes, dès avril 1793, et l'hôpital ambulant de l'ex-abbaye de Bourgueil, ouvert le 22 octobre. On utilisa enfin au N. W. l'hospice du Val-Joyeux (Château-la-Vallière) ; au S. W. l'hospice permanent de Loches, et l'hôpital temporaire des Viantaises, à Beaulieu. Ces établissements, d'abord très encombrés, se vidèrent après l'écrasement des Vendéens à Savenay (13 décembre 1793), et furent fermés par la suite, à l'exception du centre de Tours. Leur fonctionnement fut d'ailleurs constamment entravé par l'intrusion, dans leur gestion, des corps municipaux et Sociétés populaires, ramas de fanatiques et de brouillons.

Si l'on n'y voit que les blessés par balles et biscaïens, peu s'en fallut qu'on n'y hébergeât les victimes d'engins plus perfectionnés : je veux dire la guerre chimique. Pour venir à bout des Vendéens, on avait songé au poison. Carrier proposait d'empoisonner les sources, le pain ; et, de fait, lors de la prise de Palluau, les insurgés trouvèrent dans la place une forte quantité d'arsenic, accumulé on devine à quelle fin (mai 1793). Le pharmacien Proust, d'Angers, avait été chargé de faire, sur des moutons, dans le pré de la Baumette, des

essais de boules puantes, qui échouèrent. Santerre demandait au ministre de la Guerre, le 22 août 1793, l'emploi de « fumées soporifiques » ; et Rossignol priait le Comité de Salut public de lui envoyer à ces fins louables le chimiste Fourcroy. Le citoyen Fourcroy ne bougea de Paris, mais fit sur la meilleure façon d'intoxiquer « les brigands », un rapport qu'il remit à Robespierre, et qu'il serait intéressant de retrouver.

Aparisi-Serres, *Agots et Lépreux, deux choses*, Bull. de la Société de Borda, de Dax, 56e année, 1932, 4e trim., p. 133-172. — L'auteur ramène à trois les hypothèses formulées sur le compte des cagots du S. O. : 1° Ce sont des parias sanitaires (lépreux, goîtreux, crétins) ; ce sont des parias ethniques (Goths, Alains, Juifs, Maures); 3° ce sont des parias confessionnels (païens, mahométans, hérétiques, nouveaux convertis, sacrilèges, sorciers, etc.). Repoussant les conclusions jadis données par Fay, il ne pense pas que les cagots soient des individus entachés de lèpre larvée, héréditaire ; il estime que les agots ou parias du Sud-Ouest de la France et du pays basco-navarrais sont fils de sorciers ou d'hérétiques sans doute; issus de race étrangère peut-être; hérédo-lépreux, certainement non, sauf accidentelle contamination, infortune d'ailleurs commune à toute la population ambiante.

L. Rivet, *Le Pr A. Chauffard, 1855-1932*, Revue médicale française, 14e année, n° 1, janvier 1933, p. 3-5. — Chauffard appartenait à une lignée médicale. « Son grand-père Hyacinthe Chauffard, médecin apprécié à Avignon, était, en 1833, venu disputer à des hommes comme Rostan, Piorry, Trousseau, une chaire de clinique interne à la Faculté de Médecine de Paris. Son père, Emile Chauffard, ancien interne des hôpitaux de Paris, après avoir exercé pendant dix ans la médecine à Avignon, vint, lui aussi, tenter sa chance à Paris en 1856 : nommé agrégé en tête de liste, il devenait, en 1871, professeur de pathologie générale à la Faculté. Anatole Chauffard représenta donc la troisième personnalité médicale de sa lignée. Mais il épousa la fille du vénérable Dr Bucquoy, agrégé et médecin des hôpitaux de Paris, membre de l'Académie de Médecine ; or, Bucquoy, lui-même fils de médecin, était le gendre de Danyau, le grand accoucheur de l'époque du second empire, qui fut membre de l'Académie de Médecine. Ce dernier avait épousé la fille du Pr Ph. Roux, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine, qui lui-même était le gendre du baron Boyer (1760-1833), professeur

à la Faculté, chirurgien de la Charité, membre de l'Institut, qui avait été chirurgien de Napoléon Ier. Cette lignée médicale de Mme Chauffard, qui s'était perpétuée par les gendres, ne s'est pas arrêtée là : la fille unique du professeur. A. Chauffard a en effet épousé le Pr Guillain, membre de l'Académie de Médecine ».

Externe des hôpitaux de Paris en 1875, interne en 1877, médaille d'or en 1881, docteur en 1882, médecin des hôpitaux en 1883, professeur agrégé à la Faculté, pourvu en 1909 de la chaire d'histoire de la médecine, qu'il échange en 1911 contre celle de clinique médicale, membre (1902) et président (1923) de l'Académie ne médecine, Chauffard fut surtout un maître clinicien. Ses travaux principaux ont porté sur la pathologie hépatique (cirrhose hypertrophique pigmentaire diabétique [avec Hanot], formes cliniques des cirrhoses, ictères, kystes hydatiques du foie, lithiase biliaire, hypercholestérinémie, ictère hémolytique congénital), et rénale. Pendant la guerre, il dirigea au Val-de-Grâce le service des officiers malades. Doué en outre d'une grande culture générale, s'intéressant à la littérature, à l'art, à la musique, il réalisa dans toute l'acception du mot, le type de « l'honnête homme ».

E. Christen, *La chirurgie et les premiers chirurgiens du Roi aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Archives médico-chirurgicales de province, 23e année, n° 2, février 1923, p. 61-70. — Après un bref préambule retraçant l'évolution générale de la chirurgie, l'auteur aborde l'histoire des chirurgiens de la cour de Louis XIV. D'abord Dionis, chirurgien de Marie-Thérèse d'Autriche ; la reine ayant été atteinte, en 1683, d'un phlegmon de l'aisselle, Daquin et Moreau s'obstinèrent à prescrire une saignée du pied, puis de l'émétique, alors que le chirurgien opinait pour un débridement. Le pus gagna la plèvre et la souveraine mourut. Quant au premier chirurgien du Roi, c'était, en 1662, François-Félix Tassy. Son fils et survivancier, Charles-François, succéda à son père en 1678. En 1683, il réduisit une luxation du coude gauche chez le roi, victime d'une chute de cheval. En 1686, il pratiqua sur S. M. la fameuse opération de la fistule, qui le mit fort en réputation. Malade de la pierre, il se retira en 1703 dans sa maison des Moulineaux où il mourut.

Dr Paul Delaunay.

Paracelse. — Sämtliche Werke, édition Karl Südhoff, vol. XIII, Münich, R. Oldenbourg, 1931.

Aucun des écrits de Paracelse reproduits dans ce treizième

volume n'a pu être daté de façon précise quoique leur authenticité ne puisse être mise en doute sauf en ce qui concerne les fragments portant comme titre « *Philosophia ad Athenienses* ». La plus grande partie de ce tome se rapporte à la météorologie ; elle est écrite en allemand, mais il en existe de la main d'autres éditeurs du XVIe siècle des versions en latin, car on s'intéressa fort aux conceptions paracelsiennes de la météorologie jusque fort avant au cours du XVIIe siècle. C'est un mélange d'observations positives et de croyances d'origine médiévale, comme lorsqu'il nous parle des *dragons* qu'on aperçoit parfois de nuit ou de jour, dans le ciel et qui constituent de véritables opérations erronées de la nature (p. 217).

Citons aussi dans ce volume les fragments suivants : *De fundamento Scientiarum Sapientiæque* (trois traités), *Philosophia tractatus quinque, Liber de imaginibus* et enfin deux fragments très curieux portant le titre général de *Livres de route et notes de voyage de Hohenheim* et désignés : a) *Ein Manuale medicum*; b) *Ein Manuale chemicum id est « Thesaurus chemicorum particularium experimentorum »*. Il est très intéressant, croyons-nous, de relever dans le *De imaginibus* la formule de véritables pratiques de sorcellerie d'ailleurs bien connues et relatives à la réalisation symbolique de désirs à l'aide d'homuncules artificiels.

Quant aux deux derniers fragments, ils ressemblent fort au recueil connu sous le nom de « *Grand et petit Albert* ». Nous y trouvons, à côté de recettes médico-pharmaceutiques, de recettes cosmétiques (pour la beauté du visage, pour rajeunir, etc.), des procédés réputés infaillibles pour attraper le poisson, une description curieuse des propriétés de la peau de serpent qui attire l'amour des hommes, est une arme (de nature magique), à l'égard des ennemis, etc. On trouvera là d'autres exemples de processus de la « *mentalité dite primitive* ». Au début du deuxième recueil se trouve un texte célèbre (parce qu'on peut douter que Paracelse ait accepté toutes les superstitions populaires qu'il a notées en simple curieux de tout savoir). Ce texte est celui où il décrit la technique qu'il a suivie pour faire de ses propres mains de l'argent et de l'or à partir du mercure : *Opus de mercurio ad lunam et ad solem, quod meis manibus feci.*

Comme les précédents, ce volume se termine par les variantes des manuscrits utilisés par l'illustre historien de Leipzig.

Dr R. MOURGUE.

Mario Bertolotti, *La critica medica nella Storia S. Alessandro Magno*, in-8° de 413 p., avec 68 figures, Turin, Bocca, 1932.

Le Pr Bertolotti, directeur de l'Ospedale maggiore de Turin, n'est pas un inconnu pour nous, car il a publié des travaux remarqués dans la Revue Neurologique et la Nouvelle Iconographie de la Salpétrière.

Aujourd'hui, il aborde un problème passionnant et dont les historiens de carrière ne saisissent pas encore en général l'intérêt de premier plan. Il s'agit de la critique médicale de l'histoire, qui, faite dans un esprit purement objectif au-dessus des remous des passions et des sentiments collectifs, permettra de mettre en lumière l'importance énorme du facteur pathologique dans les actions des hommes en société. Ainsi s'édifiera peu à peu la *sociologie pathologique*.

Alexandre le grand est un heureux essai de clinique historique.

Après une introduction, où sont exposés les principes et la méthode de la critique médicale de l'histoire, Alexandre de Macédoine est étudié médicalement.

Son observation commence par l'analyse de son biotype, selon la terminologie de Pende. Dans cette partie anthropologique sont passés en revue les problèmes de l'hérédité de la constitution physique, de la morphologie cranio-faciale et du torticolis.

La seconde partie est consacrée à l'activité du roi de Macédoine d'abord et du roi d'Asie ensuite, à l'étude de sa fracture du crâne et de sa plaie perforante du thorax.

Dans la troisième partie sont décrites les maladies terminales et les causes de la mort, l'épidémie de dysenterie et le premier épisode de paludisme.

L'ouvrage, qui s'adresse aux historiens, se termine par une terminologie clinique empêchant l'étranger à la médecine de reculer devant les termes rébarbatifs.

Par ce résumé, on se rend compte non seulement de l'intérêt médical et historique du sujet, mais des perspectives qu'un tel livre permet d'ouvrir sur les horizons de la clinique historique et de la critique médicale de l'histoire politique, littéraire, artistique, religieuse, scientifique même.

Pr Laignel-Lavastine.

Le Secrétaire général, Gérant :
Marcel Fosseyeux.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Séance du 14 *Octobre* 1933

Présidence de M. le Dr Mauclaire

Etaient présents : MM. Barbillion, Basmadjian, Bergeron, Brodier, Delaunay, Didsbury, Finot, Fosseyeux, Genot, Hahn, Jeanselme, Laignel-Lavastine, Le Goff, Mignon, Sieur.

Décès :

Monsieur le Président annonce le décès de Mme Lipinska, survenu le 24 août à Kattovice (Pologne). Elle appartint à ce groupe de femmes d'élite auxquelles on doit le progrès du féminisme. Elle était l'auteur d'une thèse remarquable parue en 1900 sur *Les femmes médecins*, dont elle a étudié le rôle en Egypte, en Grèce, en Rome, en Europe, pendant le Moyen-Age, et la Renaissance, puis au cours des derniers siècles. Elle vécut assez longtemps pour voir les progrès considérables du féminisme qui maintenant est devenu presque menaçant dans toutes les carrières pour l'autre sexe.

Est également décédé à Dijon M. A. Baudot, docteur en pharmacie, auteur de nombreux travaux sur l'histoire de la pharmacie, dont les principaux sont

intitulés : *Etudes historiques sur la pharmacie en Bourgogne avant 1803*, remarquable ouvrage paru en 1903, comportant de nombreuses reproductions de curieuses gravures anciennes, et le *livre d'or des apothicaires de Beaune* paru en 1904, avec 15 planches de blason.

Candidatures :

Ostachowski (Dr Emilian), 14, rue Bonerowska, Cracovie, Pologne.

Vinar (Dr Joseph), Naporici, Cis 37, Prague, II, Tchécoslovaquie.

Dons :

M. le Dr Brodier fait don au Musée des documents sur la lèpre, et divers autographes de Bouchart, Broca, Le Dentu, Pasteur. M. le Pr Laignel-Lavastine offre la médaille de G. Rispal frappée pour la cérémonie jubilaire, qui a eu lieu le 13 octobre, en l'honneur du Dr Louis Delherm, électro-radiologiste; à l'avers figure une vue de l'ancien hôpital de la Pitié où le Dr Delherm a commencé sa carrière hospitalière en 1908.

Communications :

M. Fosseyeux signale, parmi les travaux présentés au VIIe Congrès international des Sciences historiques qui s'est tenu au mois d'août à Varsovie, ceux qui eurent trait à l'histoire de la médecine ; ces travaux figuraient dans la section X de ce Congrès, auquel ont pris part M. Laignel-Lavastine, Gomoiu, Diepgen, Zembruski, Szumowski, Capparoni, Sigerist et lui-même. Il remercie particulièrement nos deux correspondants polonais, M. M. Zembruski, à Varsovie, et Szumowski, à Cracovie, qui furent les

plus éclairés des guides et les meilleurs des hôtes.

M. Laignel-Lavastine rend compte de la séance de la Société internationale qui s'est tenue, à Cracovie, et où furent discutées les modalités du prochain Congrès international d'histoire de la médecine; cette question sera reprise à la séance qui aura lieu à Paris le 6 janvier 1934.

M. le Dr Mignon, de Nice, lit un travail sur *la théorie des esprits animaux exposée dans un manuscrit anonyme du milieu du XVIIIe siècle*, travail accompagné de réflexions sur l'évolution des idées concernant le problème vital. Ce manuscrit rédigé en français, pour l'enseignement, peut être attribué d'après M. Mignon, à Boissier de Sauvages, professeur la faculté de médecine de Montpellier; ce derneïr a publié en latin, une *Physiologia medica* (Avignon, 1755) qui semble une traduction développée de ce manuscrit. M. le Dr Barbillion rappelle qu'il fit naguère une communication sur un manuscrit de la même époque, un cours d'Antoine Petit, où se trouve discutée également la théorie des esprits animaux. M. Laignel-Lavastine demande à l'auteur des précisions sur la comparaison philologique du manuscrit et de l'ouvrage imprimé de Boissier de Sauvages.

LISTE DES PENSIONNAIRES DE LA CHARITÉ DE SENLIS
Maison d'aliénés et de correctionnaires au XVIII[e] siècle, d'après des documents inédits.

Par le Dr Paul SÉRIEUX,
Médecin honoraire de l'Asile Sainte-Anne.

Au cours de la seconde moitié du XVIII[e] siècle, les Frères de Saint-Jean de Dieu, ou Religieux de la Charité, avaient annexé au petit hôpital qu'ils avaient fondé à Senlis pour les « pauvres malades », un pensionnat pour le traitement des aliénés et la réforme morale des correctionnaires.

Au XVIII[e] siècle, la « Charité » de Senlis avait acquis, comme les autres maisons de santé des Frères de la Charité (Charenton, Château-Thierry, etc.) une réputation méritée : les autorités administratives, militaires et religieuses, ainsi que les familles, appréciaient les soins donnés aux pensionnaires qu'on y savait traités « avec amour et charité ». La Charité de Senlis, se développant progressivement, devint la plus importante de l'Ordre, après celle de Charenton. Le nombre des lits de pensionnaires s'éleva, de 1752 à 1789, de 45 à 88; mais le nombre des pensionnaires ne paraît jamais avoir dépassé 80.

Pendant plus de deux siècles, la Charité de Senlis a rempli des fonctions sociales d'une exceptionnelle importance : traitement des maladies mentales, correction des jeunes libertins, renfermement des anormaux psychiques à réactions anti-sociales, prophylaxie du crime.

De quels éléments se composait exactement la population de cette maison de force? Quelle était la proportion des aliénés, celle des prisonniers d'état, celle des « correctionnaires » ou « prisonniers de famille », celle des anormaux ? Quelles catégories diverses englobait-on sous ces deux dernières étiquettes ? Dans quels milieux sociaux se recrutaient les pensionnaires ? Quels étaient les prix de pension? Quelles règles présidaient à l'admission des pensionnaires ? Quels services a rendu la Charité comme maison d'aliénés, comme maison de correction et comme asile de sûreté ? Ces diverses questions — importantes pour l'appréciation du rôle que remplissait la Charité de Senlis au point de vue de l'élimination des personnalités antisociales — ces questions ne peuvent être résolues que par une statistique, aussi complète que possible, des pensionnaires, avec un résumé de chaque cas au point de vue mental. L'histoire de l'assistance aux aliénés et aux anormaux psychiques, sans parler de l'histoire locale, peut trouver d'utiles documents dans une statistique de ce genre. Et cependant, il n'est guère d'exemple d'une étude analogue sur les maisons de santé de l'Ancien Régime, du point de vue psychiatrique.

Nous avons dû, pour reconstituer une liste des pensionnaires de Senlis, diriger nos recherches de divers côtés (1). Les « *Registres servant à inscrire les noms de MM. les pensionnaires ainsi que le jour de leur entrée et ce qu'ils donnent de pension* », ces Registres de la Charité de Senlis (1753-1789) nous

(1) Sources imprimées. — Fr. Funck-Brentano : *Les Lettres de cachet à Paris, Étude suivie d'une liste des prisonniers de la Bastille*. Paris, Impr. Nationale 1903 et *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*, tome neuvième. *Arch. de la Bastille*. Paris. Plon, 1892. — A. de Boislisle. *Lettres de M. de Marville, lieutenant général de police*, 3 vol. Champion 1896-1905. — Ravaisson, *Archives de la Bastille*, 19 vol. Pedone-Lauriel, 1866-1904.

Sources manuscrites. — *Archives de la Bastille* et *Archives de la lieutenance générale de police* (Bibliot de l'Arsenal) *Archives départementales de l'Oise, de l'Aisne, de l'Orne* ; — *Archives hospitalières de Senlis*; — *Archives de la Préfecture de Police*.

ont fourni de nombreux noms : mais ils ne donnent que des renseignements très sommaires sur les pensionnaires ; leur état mental n'est jamais indiqué. En voici, à titre d'exemple, deux extraits :

« Saint-Elie (1). Sr. Daillebout, lieutenant en second des troupes de Cayenne. Ordre du Roy donné à Versailles le 22 avril 1787. Conduit par le Sr. Lelong, archer de la Prévoté de la marine à Rochefort le 21 may 1787 ; 600 livres. Pension par le trésorier général de la marine. A la charge de l'Etat en 1793 »,

« Saint-Romain. Delaville. Officier invalide. Ordre du Roi, 14 novembre 1788. 600 livres. Sorti le 3 août 1790 ». (*Arch. hospital. de Senlis*),

Sous le titre suivant : « *Intendance et Généralité de Paris. Etat des personnes détenues d'Ordre du Roi dans la maison des frères de la Charité de Senlis* », les archives de la Préfecture de Police possèdent une liste de pensionnaires entrés dans cette maison de 1750 à 1784. Cet état donne les noms des pensionnaires, leur profession, la date de l'internement, le nom du ministre qui a contresigné l'ordre du roi, l'indication de l'intendance ou généralité du domicile de la personne détenue et de celle des parents, les motifs des Ordres ; il mentionne en outre s'il s'agit d'un « pensionnaire du Roy » ou d'un « prisonnier de famille ». Une colonne d' « observations » ne contient rien d'intéressant, sauf deux notes, datées de 1784 : « *Rien à faire* », concernant deux aliénés, et quelques mentions : « *Mort* » ou « *Liberté* » ou « *dans le même état* » (pour un imbécile) ou « *Evadé* », « *Transféré* », « *Relégué* ». Nous en donnerons deux extraits comme spécimens :

« Jean Bazire, pensionnaire du Roy, 8 mars 1770 [date de l'Ordre], M. le duc de la Vrillière [ministre qui a signé l'ordre] Paris [généralité de la personne détenue] Visionnaire.

(1) On remarquera que le nom des pensionnaires est précédé d'un nom de Saint, pseudonyme donné à chacun d'eux, lors de son entrée à la Charité.

« Claude Joseph de Malebranche de la Boulaye, ancien garde du corps, 29 may 1770. M. le Duc de la Vrillière. Orléans [Généralité du pensionnaire] Orléans [généralité des parents]. Aliéné. Mort ».

L'état de la Lieutenance générale de police comporte 86 noms. Les 62 premiers (1750 à 1776) sont les seuls sur lesquels on ait des renseignements (des autres on ne trouve que le nom). Au point de vue des causes de l'internement (« *motifs des ordres* »), les 62 pensionnaires peuvent être ainsi répartis : « aliénés » ou « insensés » : 27 ; « Visionnaires » ou « Imaginaires » : 14 ; « Imbéciles » : 6 ; Correctionnaires : 13 ; Pensionnaire libre : 1 ; Non aliéné : 1.

Si on réunit aux aliénés les visionnaires et les imbéciles, on obtient pour un total de 62 pensionnaires, 47 sujets internés pour troubles mentaux, tandis qu'il n'y a que 13 correctionnaires, et deux non-aliénés.

Un autre « Etat » intéressant est fourni par l'application à Senlis des décrets des 16 et 26 mars 1790 qui abolissaient les lettres de cachet. L'autorité judiciaire est appelée à se prononcer sur le maintien ou la mise en liberté des pensionnaires de la Charité. La *Copie des sentences* rendues au bailliage de Senlis (*Arch. Oise* L[1] Y), indique que trente-neuf pensionnaires sont à la Charité en 1790 ; le Tribunal rend les sentences suivantes : 29 pensionnaires sont maintenus comme atteints de troubles mentaux ; 9 sont mis en liberté (sans doute des correctionnaires, des convalescents, ou des aliénés méconnus) ; un pensionnaire est soumis à une nouvelle expertise médicale, mais le Tribunal dut ordonner son maintien, car il est encore à la Charité en 1791, année de son décès ; soit, au total, 30 pensionnaires maintenus comme aliénés, contre 9 mis en liberté.

Enfin, et c'est la source qui nous a donné les documents les plus précieux, nos recherches et celles de notre regretté collaborateur, le Dr L. Libert, nous ont fait découvrir dans les Archives de la Bastille (Bibliothèque de l'Arsenal) les dossiers, en général

très complets, de quarante et un pensionnaires de la Charité de Senlis. On a pu ainsi reconstituer leur histoire dans tous ses détails et faire un diagnostic rétrospectif. Ces « observations » n'ont pas été sélectionnées dans un but tendancieux. Elles n'ont pas, non plus, été prises au hasard. Mais il a été tenu compte de tous les dossiers, sans exception, qui se sont présentés à nous au cours de nos recherches ; aucun n'a été écarté.

Ces 41 pensionnaires peuvent être ainsi classés : aliénés : 14 ; Imbécile : 1 ; Alcooliques : 2 ; Dégénérés antisociaux : 3 ; Correctionnaires : 10 ; Disciplinaires : 8 ; Délinquants : 3. Soit : Pensionnaires atteints de troubles mentaux : 17 ; Pensionnaires à réactions antisociales : 24.

Nous avons réuni les éléments fournis par les diverses sources que nous venons de citer, en y ajoutant certains pensionnaires révélés par d'autres investigations (archives départementales et ouvrages divers). Tous ces documents ont été classés dans une liste globale par ordre chronologique. Notre liste — forcément incomplète — des pensionnaires de la Charité de Senlis, comprend 207 entrées, au cours de soixante années, de 1729 à 1789. Sur ce total de tous les pensionnaires connus, nous avons éliminé pour le classement des catégories 89 sujets dont on n'a que le nom, la date d'entrée ou de sortie, sans autre indication. Le nombre total des pensionnaires restant, sur lesquels nous avons trouvé des indications, parfois sommaires, parfois très circonstanciées, est de 118. Si on réunit tous les pensionnaires atteints de troubles mentaux (aliénés, visionnaires, imbéciles, alcooliques etc. .) en une seule catégorie, et si, d'autre part, on fait de même pour les libertins, les « prisonniers de famille » placés par correction paternelle, les dégénérés antisociaux, les disciplinaires et les délinquants en les groupant tous sous l'étiquette de « correctionnaires », on obtient les chiffres suivants :

Aliénés	78
Correctionnaires................	32
Pensionnaires libres.	4
Prisonniers d'Etat (Jansénistes, convulsionnaires)	3
Non aliéné	1
	118
Sans renseignements.....	89
Total.........	207

Aucun pensionnaire, sauf les pensionnaires « libres » et quelques-uns placés par Ordre de Justice (sentence d'interdiction), ne peut être admis qu'en vertu d'un Ordre du Roi, c'est-à-dire d'une lettre de cachet signée par le Roi et contresignée d'ordinaire par le ministre de la Maison du Roi. C'est ce que met en lumière l'article premier du « *Réglement général pour toutes les maisons de force des religieux de la Charité* » approuvé par le lieutenant-général de police, M. de Sartine et le ministre, le comte de Saint-Florentin, le 7 août 1765. Cet article règle ainsi l'admission des aliénés et correctionnaires dans les maisons dont « l'administration est confiée aux religieux hospitaliers de l'Ordre de la Charité » :

« Réception. — *On ne recevra qui que ce soit et sous quel prétexte que ce puisse être, dans les Maisons de force des religieux de la Charité, que ceux qui y seront conduits par Ordre du Roy ou de Justice* ».

Arch. hospice de Romans, III, F'35).

En 1783 l'*Eclaircissement sur la manière dont sont reçus* les pensionnaires des mêmes maisons débute ainsi : « Les religieux de la Charité ne reçoivent et ne détiennent dans leurs maisons aucun prisonnier qu'en vertu d'ordre du Roi ou d'autorité de justice ». (*Arch. départ. d'Ille-et-Vilaine*, C. 161).

Cependant, en cas d'urgence, des particuliers (quatre de notre liste) peuvent être admis en vertu d'un *ordre provisoire* du lieutenant de police ; mais cet ordre provisoire est toujours régularisé ensuite

par une lettre de cachet. Enfin, il est des pensionnaires qui entrent à Senlis par transfèrement de la Bastille, de Bicêtre, Saint-Lazare, Vincennes, etc.

La sortie en liberté a lieu, comme l'entrée, en vertu d'une lettre de cachet signée du roi et contresignée par le ministre de la Maison du Roi. Elle est en général sollicitée par les parents « sur les bons témoignages » du Prieur de la Charité. Parfois la mise en liberté est soumise à certaines conditions : « engagement dans l'armée ; exil à vingt lieues de son diocèse ; exil pour deux ans en province, ordre de se retirer auprès de sa mère en province », etc... Certains pensionnaires sortent de la Charité, mais pour être transférés dans d'autres maisons : Bastille, Bicêtre, Saint Lazare, Charenton, Saint-Yon, N.-D. de la Garde. Notons enfin des sorties par évasion.

La durée de l'internement n'est indiquée qu'exceptionnellement au moment de l'admission de quelques correctionnaires « pour dix-huit mois »... « pour trois mois seulement ». On reconnaît là la *sentence indéterminée* qui a, de nos jours, de nombreux partisans.

Avant d'aborder l'examen des deux grandes catégories des aliénés et des correctionnaires qui constituent presque entièrement la population de la Charité, on dira quelques mots des rares pensionnaires réunis sous d'autres rubriques. Tels sont les « *pensionnaires libres* » au nombre de quatre : citons par exemple, Amelin qui entre à Senlis le 24 février 1781 « en qualité de pensionnaire libre et malade », Dupré, page du chevalier d'Orléans, entré « de sa propre volonté » en mai 1741, etc. Il s'agit là d'une catégorie de sujets tout à fait à part, pour l'entrée desquels l'autorité n'intervient pas. Ces « pensionnaires libres », ou « de bonne volonté », entrent librement, « volontairement » à la Charité, soit pour troubles nerveux légers, soit parce qu'ils sont infirmes, sans famille. Quelques-uns sont qualifiés d'« esprits faibles ». Ils bénéficient d'une grande liberté.

Trois jansénistes, « convulsionnaires ou partisans

des convulsions » forment la catégorie des *prisonniers d'Etat*. On voit combien peu élevé est leur nombre. Ce sont : l'abbé de Silly » pour jansénisme et participation aux assemblées de convulsionnaires », le P. Laurent Dupré, oratorien « convulsionnaire et partisan des convulsions », l'abbé Le Flohe, « convulsionnaire de la secte augustiniste ». Tous les trois avaient été transférés de la Bastille à Senlis en 1754.

Le pensionnaire noté plus haut comme *non aliéné* est un Sieur Collard, entré en 1773 sur ordre du Roi, contresigné par le duc de La Vrillière. Il est signalé, dans une note de la Lieutenance générale de Police, que « depuis son entrée il n'a donné aucun signe de démence ou d'inconduite » ; cependant sa femme a refusé de solliciter sa liberté et de payer sa pension. Nous n'avons pu trouver aucun autre renseignement sur ce pensionnaire. Il est regrettable qu'on ignore la date à laquelle a été rédigée la note de la Lieutenance de police. S'agit-il d'un prisonnier d'Etat, d'un internement arbitraire, ou indûment prolongé ; ou bien d'un cas de psychose périodique. La note en question aurait, dans ce dernier cas, été inscrite au cours d'une période de rémission, puis l'état mental de Collard aurait nécessité son maintien. En faveur de cette dernière hypothèse on peut invoquer la longue durée du séjour, le pensionnaire n'étant sorti qu'en 1787, et le fait qu'il fut exilé à Dampierre.

Nous n'insisterons pas sur les *aliénés* qui forment le contingent le plus considérable des pensionnaires : 78 sur 118. On les qualifie ainsi qu'il suit dans leurs dossiers : « insensés... visionnaires.., imbéciles... espèces de fol... tombés en démence... esprits aliénés... faiblesse d'esprit... fol furieux menaçant de tout tuer et de pourfendre Dieu... homme fort dangereux quand il a bu... dérangement d'esprit... homme rempli d'idées chimériques... cervelle entièrement tournée, capable par son intrigue de révolter tout un royaume... folie à outrance », etc ..

Citons au hasard quelques exemples : Le comte

de Balbi a des accès de fureur dans lesquels il brise tout : il tue un petit chien, blesse une gouvernante, prend un domestique à la gorge, administre un coup de bâton à un autre. Il fait des fugues, descend de chez lui par la fenêtre : on doit fermer les croisées par des barreaux. Il a des idées mystiques, il veut aller convertir les infidèles de Perse ; Dieu lui parle et lui donne une mission. Il a des idées ambitieuses, et il adresse un projet au roi. Parfois il refuse les aliments Il donne son bien aux pauvres.

Vrin Ménager « est un homme des plus furieux » ; il perce portes et meubles de son épée ; « tous les voisins ont peur qu'il ne mette le feu dans la maison et qu'il ne les brûle tous étant toutes les nuits jusqu'à cinq et six heures levé où il fait des tapages terribles ».

Férouillat « est une espèce de fol qui demande à être écouté au Parlement, les Chambres assemblées. Il a des entretiens avec Jésus-Christ et se croit investi par Dieu de la mission de sauver la France ».

Pour les correctionnaires (32 sur 118 pensionnaires) on a souvent voulu les faire passer pour des victimes d'internement arbitraire. Il n'en est rien : l'examen de leurs dossiers le démontre. Il faut établir diverses catégories parmi les correctionnaires. Les uns sont internés par mesure disciplinaire : il s'agit d'officiers ou d'ecclésiastiques qualifiés « esprits intrigants, séditieux... dangereux, qui mettent tout en combustion ». On les « met en pénitence » à Senlis pour quelque temps. Tel, par exemple, un clerc de la fabrique de Saint-Jean en Grève, qui avait fait du scandale à propos d'un convoi funèbre. Relégné à la Charité de Senlis « en pénitence » sur la proposition de l'Archevêque, il s'y rend librement, puis il s'en évade, pour y revenir de lui-même quelques mois après. Citons encore l'abbé Bouquet, interné à Senlis « pour le mettre hors d'état de continuer une conduite scandaleuse... il déshonore son nom et son caractère de prêtre et de docteur par de telles manœuvres (friponneries) ».

Une autre catégorie est celle des « prisonniers de famille ». Ce sont de jeunes « libertins » dont les « dérèglements, les déportements, le dérangement de conduite, les folles dépenses, les disputes, le vagabondage, la passion du jeu ou du vin, la conduite scandaleuse ou ignominieuse » désolent les parents. Craignant de voir ces « mauvais sujets » déshonorer le nom familial, la famille, après avoir exposé dans un placet circonstancié les motifs de sa requête, obtient du roi, après vérification des faits allégués, la « grâce » d'un renfermement passager. Il s'agit là d'une mesure de correction paternelle. Il convient de noter que la proportion de ces correctionnaires diminue à partir de 1750.

Parmi les nombreux particuliers de cette catégorie, on peut citer le sieur Audot, qui est placé par sa mère à Senlis. Chassé de son emploi de lieutenant dans le régiment de Richelieu, « il a commis des bassesses, est errant sur le pavé de Paris, il fréquente les jeux publics et des gens suspects, emprunte de tous côtés, fait des vols, il y a lieu de craindre qu'il ne déshonore sa famille ».

Taveau des Granges a été placé dans vingt maisons différentes et n'a pu y rester à cause de ses débauches continuelles ; « il a dépensé plus de dix mille écus à ses parents, il a vendu tout ce qu'il a pu pour subvenir à ses dérangements, il met en gage jusqu'à ses habits, exige de l'argent de ses parents par force et violence ; il y a lieu de craindre qu'il ne déshonore père et mère et que les suites n'en soient funestes ».

L'internement de ces libertins est loin d'être indéfiniment prolongé. Nous avons relevé la durée de leur séjour pour la période 1730-1756. Dix pensionnaires de cette catégorie ont été rendus à la liberté après les durées de séjour suivantes : 18 mois ; — 2 mois ; — 2 ans et demi ; — 1 mois ; — 18 mois ; — 14 mois ; — 11 mois ; — 23 mois ; — 3 ans et demi ; — 12 mois. La durée moyenne de ces détentions est de 17 mois.

Enfin on trouve parmi les correctionnaires nombre de demi-fous éminemment antisociaux : dégénérés malfaisants, anormaux à lacunes morales profondes, déséquilibrés pervers, criminels-nés. Par leur méchanceté foncière, leur « insensibilité aux remontrances », leur agressivité, leurs impulsions, ils sont les fléaux de leur famille et les fléaux de la société. Ces sujets sont admirablement qualifiés dans les papiers de l'époque : « esprits séditieux... hommes très dangereux dans la Société... mauvais et dangereux sujets capables de tout entreprendre pour se déshonorer... scélérats de premier ordre... vivant crapuleusement dans un libertinage affreux... en proie aux passions les plus basses et les plus viles... hommes les plus violents et à craindre... « scélérats incorrigibles qui n'ont ni le pouvoir, ni la volonté de se repentir » (d'Argenson) « hommes violents, déjà enfermés plusieurs fois, qui se vantent de ne rien craindre parce qu'il y a assez de preuves qu'ils ont été fous pour qu'on les regarde encore de même », et dont on demande « qu'ils soient enfermés pour leur vie, étant insensibles aux corrections et non susceptibles d'amendement ».

Pour ces anormaux psychiques constitutionnels, dont la « méchanceté », la « scélératesse », les « horreurs », les « abominations », les « crimes atroces et notoires » ne sont plus compatibles avec la vie en liberté, il n'existait pour les parents qu'un seul recours : s'adresser à « l'autorité immédiate du roi ». Une fois la preuve faite des désordres allégués par la famille, un « ordre du Roi », une lettre de cachet ordonnait la détention du « scélérat » dans une maisos de force, telle que la Charité de Senlis. Ajoutons que parmi ces correctionnaires, quelques-uns, après une période plus ou moins longue, se révèlent de véritables aliénés (par exemple Lefèvre de la Faluère, 1787).

Nous citerons, comme exemple de ces anormaux malfaisants, Cl. Lejeune qui passa, de 19 ans à 52 ans, la moitié de sa vie dans diverses maisons de détention (Bicêtre, 1733 ; — Charenton 1738 ; — Saint-

Lazare, 1739; — Senlis, 1743; — Charenton, 1748; Saint Yon, 1760; — Bicêtre, 1764; — Bicêtre 1767). Débauché, querelleur, menaçant de couper la gorge à ses parents, Lejeune tue un homme en Espagne, il viole sa sœur, il amène des concubines au domicile conjugal, il roue de coups sa femme et la terrorise; il se promène avec une épée nue dont il aiguise le fil pendant la nuit et qu'il ne quitte même pas pour aller à la garde-robe. Il va menacer sa mère dans sa maison de campagne, déclarant aux exempts qu'il se f... de la police et du lieutenant de police. « Il est capable de se porter aux dernières extrémités... aussi fou à 50 ans qu'à 30... » Il est interné à Senlis par ordre du roi pour « ses débauches et ses fureurs » sur la demande de son père et de sa mère.

Quelques-uns de ces anormaux, récidivistes incorrigibles, ont dû être renfermés à différentes reprises : quatre fois, cinq fois, huit fois même.

Dans quels milieux sociaux se recrutaient les pensionnaires de la Charité ? L'Etat de la Lieutenance de police donne quelques renseignements sur leurs professions. Sur les 27 noms, (1750-1775) suivis d'indications concernant le milieu social, on relève : Anciens officiers : 15; Membres du clergé régulier ou séculier : 9; Divers : 3. Les trois derniers pensionnaires sont : un ancien président, un ancien receveur des tailles et un ancien page du Roi. Parmi les 15 anciens officiers, il y a 10 officiers invalides. On voit que les pensionnaires appartenant à l'armée et au clergé forment près de la moitié du nombre total (24 sur 54 noms).

Une statistique identique faite sur les 41 pensionnaires dont les dossiers sont à la Bibliothèque de l'Arsenal, donne les résultats suivants : Appartenant à l'armée : 9; au clergé : 11; à la noblesse : 2; Fonctionnaires : 2; Bourgeois et artisans : 6; sans renseignement : 11. Les pensionnaires appartenant à l'armée (9) et au clergé (11) forment également la moitié du nombre total (20 sur 41). Ils se répartissent ainsi :

Armée : un colonel, un officier de marine, un capitaine d'invalides, un cadet de régiment, un ancien lieutenant, un soldat, un capitaine d'infanterie, un officier de gendarmes. *Clergé* : un ancien religieux, trois abbés, un chanoine Doyen de l'église d'Autun, un prêtre, un Prieur de Bénédictins, un clerc de fabrique, un curé, un Oratorien.

Parmi les bourgeois et artisans, nous relevons un maître de pension, un orfèvre, un comédien, un maréchal-ferrant.

Notre liste globale (207 noms) fournit des proportions analogues : 32 membres des clergés régulier et séculier, et 42 officiers, dont 27 officiers de l'Hôtel des Invalides, soit un total de 74 pensionnaires appartenant à l'armée ou au clergé. Comment interpréter la proportion considérable de ces deux catégories ?

Le nombre élevé d'officiers et surtout d'officiers « en démence » transférés de l'Hôtel des Invalides, s'explique par l'estime que témoignaient aux Frères de Senlis le ministre de la Guerre et le Gouverneur des Invalides, estime qui leur faisait désigner de préférence la maison de Senlis pour le traitement des officiers atteints de troubles mentaux. Le général de Sahuguet, baron d'Espagnac, Gouverneur des Invalides, écrit en 1778 au Prieur de la Charité : « Il est inutile de vous recommander nos officiers, les soins que vous voulez bien en prendre ne laissant rien à désirer et étant tels que, quoique votre pension soit plus chère que celle de plusieurs maisons qui m'ont demandé la préférence, je n'ai hésité à proposer votre maison comme celle où les officiers sont les mieux tenus » (*Arch. Senlis* F[5]).

Parmi les 15 officiers internés à Senlis, on relève un cadet, plusieurs lieutenants et capitaines, un capitaine de la Grande Fauconnerie, un ancien capitaine en second de la marine, un lieutenant-colonel, un colonel. La pension de nombre d'entre eux est à la charge du Roi. Citons à titre d'exemple « J. B. du Cray, capitaine au régiment de Penthièvre, entré le 5 janv. 1782, par ordre du Roi. Sa pension est payée

par le ministre de la guerre », La pension des officiers invalides (27), est payée par l'Hôtel des Invalides, le Trésor extraordinaire des guerres, ou le Trésorier général de la Marine.

Il y avait en 1781, « quinze officiers invalides au compte de l'Hôtel (des Invalides) et détenus en la maison de Senlis ». En 1784, Bosquivert, lieutenant invalide, entre à Senlis pour aliénation mentale. Sa pension, de 600 livres, est payée moitié par l'Hôtel des Invalides et moitié par le Trésor de la Guerre. La même année, trois autres officiers invalides sont transférés à la Charité.

Les mêmes raisons expliquent en partie le chiffre élevé des membres du clergé (32). L'autorité ecclésiastique envoyait de préférence à la Charité de Senlis — comme à Saint-Lazare — les prêtres atteints de maladies mentales, assurée qu'elle était des bons soins qu'ils y recevaient. Mais une autre cause doit aussi être invoquée. Paris était alors le refuge où venaient, de tout le royaume, les ecclésiastiques chassés de leur diocèse par leur évêque ; tels certains moines « vagabonds qui ne peuvent que déshonorer l'Eglise », tels ce prieur de Bénédictins, « mauvais sujet qui met tout le diocèse en combustion par ses intrigues et son esprit séditieux ». Ces dévoyés, dont la vocation était douteuse et dont le caractère ou la conduite étaient une cause de scandale « espéraient cacher leur désordre à Paris ». Le Lieutenant général de police se voyait obligé de sévir contre eux pour l'ordre public du royaume et l'honneur de la religion » ; mais il consultait l'archevêque de Paris avant de demander au Roi de les renfermer à Senlis par lettre de cachet. Parmi les membres du clergé régulier, on note plusieurs Bénédictins, des Oratoriens, un ex-Jésuite, deux Bernardins, un P. Camaldule, un religieux de Citeaux, un récollet, un missionnaire etc... Le clergé séculier fournit plusieurs chanoines, plusieurs curés, un clerc tonsuré, des prêtres, le Doyen et chanoine de la Cathédrale d'Autun, docteur de Sorbonne, etc...

Comme pensionnaires appartenant à la noblesse, citons le comte de Balbi, marquis du Saint-Empire, d'une illustre famille génoise, le marquis de Rose-Provenchère, le marquis de Kérouartz, le chevalier de Paysac, le marquis de Beauchamp, le chevalier de Beaulieu, etc...

Pour les propriétaires d'offices, les bourgeois, les professions diverses, on relève : « le premier valet de chambre de M. de Ségur », le mari d'une ancienne femme de chambre de Madame, un commis du Dépôt de la guerre, un notaire, un secrétaire d'ambassade, le neveu d'un conseiller à la Cour des Aides, le frère d'un négociant, un écuyer, un intéressé dans les fermes du Roi, le fils d'un docteur agrégé de la Faculté de Droit, le fils d'un intendant de la Maison de Condé, le fils d'un ancien officier du roi, un caissier, ancien maître clerc, etc... Il n'y a que peu d'artisans : un maréchal-ferrant, un orfèvre.

Au résumé, la majorité des pensionnaires appartenait à la classe moyenne. Les prix de pension moyens, peu élevés, étaient de 700 livres par an (y compris l'entretien) pour les particuliers, et de 600 livres pour les « pensionnaires du Roi » et ceux du ministre de la Guerre ou de l'Hôtel des Invalides. Pour certains, la pension n'était que de 400 livres. En 1780, il y avait huit pensionnaires militaires à la charge du Roi, qui payait des pensions de 500 à 800 livres.

Pour quelques pensionnaires il est spécifié que « les menus plaisirs, le tabac, le perruquier, le blanchissage, les bas et souliers » ne sont pas compris dans le prix de pension ; « il en sera tenu compte tous les six mois ». (*Arch. Senlis* F^2).

Certains pensionnaires hors classe, qui sont « servis honorablement par un domestique qui leur sera particulièrement attaché », ceux qui exigent des soins et un assujettissement continuels, ceux qui ont un appartement spécial, payent une pension plus élevée. L'« Eclaircissement sur la manière dont sont traités » les pensionnaires (1783) spécifie : « Il y a des pensionnaires fort au-dessus du prix commun ; cela dépend

du nombre de domestiques que les familles veulent attacher à la personne des prisonniers... et de la manière dont elles désirent qu'ils soient nourris... (Ils) ont des chambres à feu plus vastes, plus agréablement décorées que les autres. . » Citons par exemple le sieur Amelin qui paye 1420 livres, y compris son domestique ; le sieur Witte dont la pension est de 810 livres « plus 36 livres pour les menus plaisirs » ; M. de la Fresnaye : pension de 2.000 livres; le comte de Balbi dont la pension est de 7.000 livres (il a un « homme de compagnie » et deux laquais à son service); Louis Quaro, à raison de 1.500 livres par an « pour y être nourri, blanchi, chauffé et éclairé de jour et nuit, sans rien plus, le reste à la charge de la famille ».

L'importance de la fonction sociale remplie par les maisons de force de l'Ancien Régime (y compris la Bastille et les bastilles provinciales) a été généralement méconnue. Notre liste de pensionnaires paraît très démonstrative au point de vue du rôle de la Charité de Senlis.

Comme *maison d'aliénés* elle a rendu des services éminents : les Frères de Saint Jean de Dieu s'étaient en effet spécialisés dans le traitement des maladies mentales. Dans leurs maisons, on ne considérait pas les aliénés comme incurables, et nos méthodes de traitement contemporaines, on les retrouve appliquées par les religieux de la Charité, qui apparaissent fort expérimentés et très dévoués. Ces malades étaient en effet l'objet de soins éclairés. Le traitement était exclusivement médical et les méthodes de douceur régulièrement appliquées. Nulle part il n'est fait mention de possession démoniaque ni de pratiques d'exorcisme. Le classement des malades dans différents quartiers se faisait comme de nos jours. C'est ainsi qu'il y avait à Senlis, trois grandes divisions suivant la nature des réactions des pensionnaires : la *Liberté*, la *Demi-Liberté*, la *Force*. Le nom de ces divisions fait connaître leur destination. Ces divisions étaient elles-mêmes dédoublées ; on disposait ainsi de sept quartiers

de classement : deux quartiers de surveillance, deux de demi-liberté, une infirmerie, un quartier de liberté, le cachot (qui n'est « qu'une chambre plus forte que les autres, mais saine »). Les règles pour le traitement moral, la surveillance continue, la liberté plus ou moins grande accordée à certains pensionnaires, celles concernant les visites, la correspondance étaient les mêmes qu'actuellement.

Les malades étaient suivis de près ; le règlement de 1765 spécifie (article 7) que « *Le Prieur fera la visite au moins une fois par semaine de tous les prisonniers, l'un après l'autre et séparément pour les consoler, les rappeler à une meilleure conduite et pour s'assurer par lui-même s'ils sont traités comme ils doivent l'être ; le Sous-Prieur la fera tous les jours, et le Religieux qui sera chargé de la Direction la fera quatre fois par jour*, principalement dans le temps des repas, et après la retraite, c'est-à-dire après l'heure du soir où ils doivent être tous enfermés dans leurs chambres.

« *Le Prieur instruira régulièrement le Ministre tous les mois, ou le Magistrat par lui préposé, et le Procureur Général de son ordre, de tout ce qui concerne les prisonniers, de ceux qui seront morts, des nouveaux arrivés, des sujets de plaintes qu'il pourra avoir, du mieux de la maladie et du changement de conduite de ceux qui lui sont confiés.* »

Notons la sagesse dont fait preuve cet article qui prescrit l'examen des pensionnaires *séparément, l'un après l'autre*. De plus le religieux chargé spécialement de la « direction » des pensionnaires doit « faire manger les aliénés, les traiter avec beaucoup de douceur et de charité, les consoler ».

Comme *maison de correction*, la Charité de Senlis avait pour but l'amendement des jeunes libertins. C'était une maison de réforme, une « maison de pénitence »... L'*Eclaircissement* de 1783 spécifie « les précautions pour prévenir la contagion des mauvais sujets entre eux et les autres pensionnaires » : « Le Directeur des pensionnaires, l'aumônier, le Supérieur les voient souvent pour les rappeler à eux-mêmes,

leur inspirer de l'horreur de leurs dérèglements et le désir de les réparer... »

Comme saint Vincent de Paul à Saint-Lazare, les religieux de Senlis obtenaient souvent de bons résultats au point de vue du redressement moral des libertins. Le Prieur et les parents fournissent maints témoignages de correctionnaires « corrigés », « remis dans le bon chemin ».

Enfin comme *asile de sûreté*, la Charité de Senlis « purgeait le public » suivant l'expression de l'époque, des demi-fous dangereux et incorrigibles contre lesquels nous sommes aujourd'hui désarmés : c'était un de ces asiles de sûreté que réclament la psychiatrie et la criminologie contemporaines.

Ainsi que nos asiles d'aliénés et nos maisons de correction actuels, la Charité de Senlis mettait, on le voit, la société à l'abri des « antisociaux », quelle que fut la cause de leurs réactions antifamiliales et antisociales : *maladies mentales*, ou *anomalies mentales constitutionnelles*. Les hôpitaux des Frères de la Charité étaient, comme le déclaraient les religieux en 1790, « chargés des fous, imbéciles, épileptiques, et servent d'asiles à certains êtres qui troubleraient la Société ou en deviendraient le fardeau ».

Nous avons montré ailleurs (1) les règles qui présidaient à l'internement des pensionnaires, les garanties qui leur étaient réservées pendant leur séjour, la surveillance qu'exerçaient les autorités administratives, le contrôle vigilant du ministre, de l'intendant, du lieutenant de police, du subdélégué, enfin les réformes successivement introduites au cours du XVIIIe siècle, etc... Nous n'y insisterons pas. Il ne

(1) P. Sérieux et L. Libert. — *Le régime des aliénés en France au XVIIIe siècle.* Annal. médico-psycholog., juillet 1914, janvier 1916.

Les lettres de cachet. « Prisonniers de famille » et placements volontaires. Bullet. Soc. de médecine mentale de Belgique, déc. 1911, févr. 1912.

P. Sérieux et M Trénel. — *L'internement des aliénés par voie judiciaire (sentence d'interdiction) sous l'Ancien Régime.* Revue historique de Droit français et étranger, octob. 1931.

P. Sérieux. — *L'internement par « Ordre de justice » sous l'Ancien Régime.* Revue historique de droit, oct, 1932.

nous est pas davantage possible de reproduire dans leurs détails les dossiers des pensionnaires, de mettre en lumière leur état mental d'après leurs écrits, les enquêtes administratives et les rapports des Prieurs. Nous avons fait ailleurs ces investigations. Il nous est permis de conclure que les pensionnaires des maisons de force de l'Ancien Régime n'étaient pas « des victimes du despotisme ». Les documents conservés dans les Archives montrent les faits comme la vivante antithèse des légendes propagées par certains historiens. Ces textes et la liste de pensionnaires qui suit, mettent en lumière les services indiscutables et trop ignorés qu'ont rendus à la Société de l'Ancien Régime les Frères de Saint-Jean de Dieu, leurs maisons d'aliénés et de correctionnaires, et plus particulièrement la Charité de Senlis.

De notre liste de 207 pensionnaires on ne peut reproduire ici que quelques noms choisis parmi les pensionnaires sur lesquels nous avons des dossiers permettant de reconstituer avec précision leur histoire. Les quelques lignes consacrées à chacun d'eux ne sont que le sommaire d'une « observation » clinique détaillée.

Maillot (Charles). — Entré en juin 1729 par Ordre du Roi, sur placet du père, de l'oncle et du Doyen de la Faculté de Droit. « Libertin de 18 ans qui ne s'applique qu'au jeu, à la fainéantise, à la débauche ». Évasion cinq semaines après. Interné ensuite, la même année, à Bicêtre durant trois mois et demi. Sorti en 1730 pour s'engager dans l'armée. — *Bibl. Arsenal Archiv. de la Bastille*, ms. 11.060.

Mouquet. — Entré le 2 octobre 1729 par ordre du Roi le transférant de Bicêtre. Accusé d'avoir assassiné sa servante. Transféré la même année à la Charité de Château-Thierry, le Prieur « ne recevant pas volontiers cette catégorie de prisonniers ». — *Arsenal Arch. Bast.* ms. 11.064.

Doré (Jean-Baptiste), âgé de 17 ans. — Entré le 8 mars 1730 par ordre du Roi, sur placet signé des père, oncle, frère, beaux-frères, cousins maternels et voisins. « Mauvaises inclinations qui le portent à toutes sortes de débauches et au vol ». Sorti en sept. 1731 pour s'engager dans les dragons. Il re-

tombe dans ses débauches, déserte, est interné à Bicêtre en mai 1732 par ordre du Roi, puis transféré à Saint Lazare, en 1733. Est arrêté de nouveau en mars 1734. *Arsenal A. Bast.* ms. 11.092.

Bonnenfant (Étienne). — Entré en 1731 sur Ordre du Roi, à la demande du père et « de toute sa famille » pour « conduite très dérangée, dérèglement ». Transféré à Saint-Yon en juin 1732. « Démence d'esprit ». Interné aux Bons-Fils de Rouen par ordre du Roi du 15 juin 1733. — *Arsenal* 11.131. 11.215.

Tissier, Secrétaire de l'Ambassadeur de France en Pologne. — Entré à la Bastille le 24 avril 1730 comme suspect de trahison. Transféré à Senlis le 6 juin 1732 sur Ordre contresigné Chauvelin, pour troubles mentaux. Était encore à la Charité en 1743. — *Ravaisson. Arch. Bastille* XIV. 250.

Delabarre (Augustin-Antoine). — Agé de 18 ans, lieutenant dans le régiment de Richelieu. — Entré en février 1733 sur Ordre du Roi, à la requête de sa mère. « Bassesses, vols, dettes, vagabondage. » Chassé de son emploi. Sorti par ordre du Roi le 30 avril 1733. — *Arsenal*. 11.228.

Taveau des Granges (Michel), prêtre, âgé de 28 ans. — Entré en sept. 1735 par ordre du Roi, sur placet des parents, contrôlé par un exempt « afin d'interrompre le cours de ses débordements ». Débauche, ivrognerie, menaces aux siens. « Renvoyé de plus de vingt maisons différentes ». Sorti amendé en mars 1738. *Arsenal* 11.300.

Gossinat. — Interné en mai 1736 au For-Lévêque. « Homme fougueux qui avait donné trois coups d'épée à sa femme ». Transféré à Bicêtre, puis à Senlis. Enquête contradictoire. Date de sortie inconnue. — *Arsenal*, 11.323.

Audot (Jean-Louis). — Transféré du For-Lévêque, le 15 mars 1737, sur ordre du Roi. Placet signé de la femme et de six autres personnes. Enquête du commissaire. « Esprit aliéné. Faiblesse d'esprit ». Traité l'année précédente à Bicêtre, puis dans la maison de santé privée de la veuve Saint-Amour, faubourg Saint-Marcel, pour troubles mentaux : « extravagances à la Cour ». Sorti de la Charité (déc. 1737), après neuf mois de traitement, par guérison. *Arsenal*. 11.307.

Vrin Ménager. — Entré le 3 nov. 1737 sur ordre du Roi, placet du fondé de pouvoir de la famille, certificat d'un vicaire et rapport d'un exempt. « Fol furieux, menaçant de tout tuer et de pourfendre Dieu ». Date de sortie inconnue. — *Arsenal*. 11.366.

Delasalle, prêtre. — Entré vers septembre 1738, par ordre du Roi, à la requête de l'autorité ecclésiastique. Transféré du Petit-Châtelet. « Intrigant, esprit le plus dangereux, mauvais sujet qui met tout le diocèse en combustion ». Homosexuel. Relégué antérieurement à l'Abbaye de bénédictins dont il était prieur, après arrestation pour affaire de mœurs (1731). Sorti de Senlis un mois après, avec exil à vingt lieues de son diocèse. Arrêté en 1741 pour escroquerie. Exilé à Bordeaux. — *Arsenal*. 11.139, 11.394.

Maupas (Henri). — Entré en sept. 1738 sur Ordre du Roi. Placet de la famille et enquête policière. « Libertinage, passions les plus basses et les plus viles, sans honneur et sans sentiment ». Transféré de Bicêtre après un an de séjour. Sorti en mars 1740 sur les « bons témoignages du Prieur ». *Arsenal*. 11.365.

Gautier (Pierre). — Entré le 19 mai 1738 sur Ordre du Roi. Placet signé du père et de six des principaux parents, vérifié par le commissaire Tapin : « est plongé dans toutes sortes de débauches les plus criminelles ». Sorti le 26 juill. 1739. A été détenu à plusieurs reprises (Bicêtre, For-Lévêque, Grand Châtelet). *Arsenal*, 11.389.

Bouquet (Joseph). — Entré le 2 juillet 1739 sur Ordre du Roi, placet de la femme, certificat du curé et de témoins, et après contrôle de l'autorité. Accès de fureur alcoolique. Violences sur sa femme et son fils ; menaces de mort ; blasphèmes. Deux ans auparavant plaintes de la femme aux autorités contre cet alcoolique daugereux. Sorti amélioré sur la demande de sa femme. Ordre de liberté du 28 sept. 1749. — *Arsenal*, 11.414.

Néret (André). — Entré le 25 septembre 1740 sur Ordre du Roi « à cause du dérangement de son esprit et de sa conduite ». Menaces. Violences. Débauche. Transféré en octobre 1743 à la Charité de Charenton. Sorti en 1747. Avait été interné à Saint-Lazare en 1702 pour « circonstances criminelles » (1). *Arsenal*, 11.472.

Bourges de Longchamps (Louis-René). — Entré sur Ordre du Roi le 15 sept. 1741. Transféré de la Bastille où il était détenu pour la seconde fois. Embastillé une première fois dix ans auparavant pour libelles et faux. « Homme à projets, à l'esprit dérangé et rempli d'idées chimériques ». Extrava-

(1) En 1740 une lettre de cachet ordonne l'internement à la Charité de Senlis de l'abbé Julien Bouquet, principal du Collège de Bayeux, « homme très dangereux dans la société, qui déshonore (par ses friponneries) son caractère de prêtre ». Mais sur sa demande, l'ordre pour Senlis fut changé en un ordre pour l'Abbaye de Rebais. — *Arsen*. 11.454.

gances, libelles, tentatives de chantage, revendications. Sorti le 6 oct. 1743 avec exil dans son pays. En 1747 et en 1748, détention au Grand Châtelet pour escroquerie. En 1750 est interné à Bicêtre comme « esprit dérangé ». — *Arsenal.* 11.496, 11.168 (1).

Dupré, page du Chevalier d'Orléans. — Entré « de sa propre volonté » en mai 1741 « Dérangement d'esprit ». Un Ordre du Roi est ensuite délivré « pour pouvoir le retenir » à la Charité. Sorti par guérison le 25 sept. 1741. *Arsenal*, 11.489.

Kérouartz (marquis De). — Entré le 30 juin 1742 pour « qu'on pût lui faire tous les remèdes nécessaires ». Aliéné, « personnage très dangereux » transféré de Vincennes où il avait été interné par lettre de cachet en avril 1742 pour avoir tué son domestique, et où il devenait « difficile à garder ». — *Lettres de M. de Marville*, I, p. 50. *Arsenal* 11 514.

Lejeune (Claude). — Entré le 13 octobre 1743 sur ordre du Roi pour « débauches et fureurs », à la demande de son père et de sa mère. Avait été interné antérieurement trois fois : 1733, à Bicêtre ; — 1738, à Charenton ; — 1739, à Saint-Lazare. « Homme des plus violents et à craindre... dangereux pour la société, insensible aux corrections ». Coupable d'ivrognerie, menaces de mort, viol, assassinat. « Aussi fou à 50 ans qu'à 30 ». Transféré à Saint-Lazare le 20 déc. 1744. Rendu à la liberté en 1746, est interné encore à Charenton, 1748 ; puis à Saint-Yon, 1760 ; à Bicêtre 1764, enfin de nouveau à Bicêtre 1767. Au total : huit internements et quinze années de détention. — *Arsenal* ms. 11 230 et 11.396.

Chassepot de Beaumont, ci-devant capitaine de la grande fauconnerie. — Entré le 25 août 1745 par Ordre du Roi pour « une dissipation notoire et une sorte de démence ». Sorti postérieurement au mois d'août 1748. En 1750 internement à Charenton « par sentence du Châtelet de Paris pour folie ». — *Arsenal* 11.617.

Paysac (Le Chevalier De) gentilhomme limousin âgé de 20 ans. — Entré le 4 mai 1746 sur ordre contresigné Maurepas. « Echappé de la maison paternelle ». Venu à Paris sans argent. Arrêté pour vol le 8 avril. Evasion en 1747 ; est réintégré à Senlis où il se rend coupable d'escroquerie et de

(1) Le 6 avril 1741, le lieutenant de police donne l'ordre de transférer de la Bastille à la Charité de Senlis Friou, maître de pension, qui donnait asile à des assemblées de convulsionnaires « pour y être soigné et médicamenté ». A la demande d'un neveu, l'ordre n'est pas exécuté et Friou est mis en liberté (Ravaisson, A. B. XV, 81).

faux au détriment d'un autre pensionnaire. — *Arsenal* 11.617. — *Lettres de Marville*, II, 275.

Julye (de) âgé de 22 ans. — Entré le 25 juin 1747, par ordre du Roi. « Chassé de l'armée, vit sur le pavé de Paris dans un libertinage affreux... Mauvais et dangereux sujet ». Friponneries, faux, vol. Tentative d'évasion. Sorti le 3 juin 1748. A la Charité, il fit signer par un autre pensionnaire un faux billet. Arrêté, il est détenu trois mois au For-Lévêque 1748. *Arsenal* ms. 11.617.

Un inconnu. — Transféré de la Bastille comme insensé en janvier 1748. Le 27 janv. 1748, il fut transféré au fort du Randouillet, près de Briançon. « Prisonnier d'Etat de la plus grande importance que S. M. ordonne être gardé avec toute la sûreté et le secret imaginables... par une garde d'un sergent et de huit hommes qui fournira de jour et de nuit deux sentinelles, la baïonnette au bout du fusil, en dehors de la porte de la chambre où sera renfermé ce prisonnier d'Etat ». — *Ravaisson, Arch. Bast.* XV 398.

Moncrif (L'abbé Pierre Charles De), doyen de l'église d'Autun. Entré en septembre 1751 par ordre du roi sur la demande de la famille et plainte de tiers. Interné antérieurement durant huit ans : « libertin, dissipateur ; a la cervelle entièrement tournée ; ses actions ne sont plus que des extravagances ; sujet à des accès de folie ». Exilé, il débauche deux jeunes filles. A Senlis, « il met tout en combustion ; c'est l'homme du monde le plus dangereux, capable par son intrigue de révolter tout un royaume ». Transféré à la Bastille le 9 août 1752, puis à Vincennes, enfin à Château-Thierry. Sorti en 1758, réintégré à la Bastille pour rupture d'exil. Quinze ans d'internement au total. — *Arsenal* 11.811.

Drouin, comédien. — Entré le 19 mars 1753 par ordre du Roi, sur placet de la famille et rapport du commissaire. Emprisonnement antérieur. « Libertinage, débauches et dérangements ; fort dangereux quand il a bu..., toujours à la veille de faire des sottises ». Sorti en février 1755, avec exil hors du royaume (à Avignon). — *Arsenal*, 11.823.

Ferouillat. — Entré le 10 avril 1753, par transfèrement de la Bastille où il avait été interné « par suite de l'aliénation de son esprit ». Délire mystique et de grandeur. « Espèce de fol qui demandait à être écouté au Parlement, les Chambres assemblées ». Mission de sauver le Roi et l'Etat. Décédé à la Charité, le 25 novembre 1758. — *Arsenal* 12.493 ; Ravaisson, *Arch. Bast.* XVI, 276 ; *A. P. Police.*

LE MÉDECIN PRINCIPAL LUDGER LALLEMAND

Médecin en chef du Corps expéditionnaire du Mexique

Par Raymond NEVEU

Grâce aux précieux documents que les familles Jouart et Marengo nous ont fait l'amitié de nous confier, et dont nous tenons à les remercier dès maintenant, nous avons pu suivre pas à pas la carrière si brillante, mais hélas si courte, de Ludger Lallemand. Il nous a paru intéressant, de la retracer ici, car elle est l'image saisissante d'une époque avide de science, de dévouement et d'abnégation.

Ludger Lallemand naquit dans les Ardennes, à Maubert-Fontaine, le 12 mai 1820.

Toute sa vie, il conserva l'empreinte de son pays natal, de ce pays, qui selon la jolie expression de Michel Lévy « produit des natures fortes et communique aux caractères quelque chose de l'austérité de son climat (1) ».

Son père Nicolas-Basile Lallemand, maréchal des logis de gendarmerie, compagnie des Ardennes, fut sous-lieutenant à Poligny par ordonnance royale du 25 avril 1835 et lieutenant à Belfort en date du 25 avril 1837.

Dès son enfance Ludger Lallemand fut attiré par les sciences médicales, et il entra à l'hôpital d'instruction de Strasbourg le 24 septembre 1838 en qualité de chirurgien élève. Classé premier aux examens de fin d'année, il fut promu chirurgien sous-aide le 2 mars 1839. Dès lors, commença sa belle carrière scienti-

(1) Michel Lévy, allocution nécrologique prononcée, le 6 juin 1861 à la Société centrale des médecins.

fique, attaché successivement à l'hôpital de Lyon, aux ambulances de l'armée d'Afrique, aux hôpitaux de Strasbourg, du Gros Caillou et à l'hôtel Impérial des Invalides.

Nommé aide-major le 8 octobre 1843, il servit au 74e régiment de ligne, au 67e, puis dans la Garde Républicaine, et, enfin à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce.

Nommé médecin-major le 18 décembre 1852 au 5e bataillon de chasseurs à pied et ensuite au 20e bataillon, il partit à l'armée d'Orient où il resta attaché jusqu'à la rentrée du corps expéditionnaire, et où il se distingua par son activité et son inlassable dévouement. Il fut décoré Chevalier de la Légion d'honneur le 26 mai 1856 en récompense des services rendus durant toute la campagne.

Désigné le 26 août de cette même année pour être affecté aux hôpitaux de la Division d'Oran, une décision ministérielle en date du 16 septembre l'autorisa à « attendre à Paris en position de congé, l'ouverture du concours pour l'emploi d'agrégé » à l'école impériale de médecine et de pharmacie militaire... (*sic*)...

Ce concours fut très brillant et il obtint l'unanimité des suffrages. Il fut affecté à la chaire d'hygiène et de médecine légale au Val-de-Grâce.

Son enseignement très clair, très documenté, était particulièrement goûté.

Esprit pénétrant, enthousiaste, toujours prêt à se dévouer, il fut un des premiers à entrer dans l'association générale des médecins dont il fut un des membres les plus actifs, et dont il devint bientôt le distingué secrétaire général.

Il fut élevé au grade de médecin principal le 15 mai 1861.

Parvenu au terme de son agrégation, Ludger Lallemand, se disposait à partir pour l'Algérie lorsque l'expédition du Mexique fut décidée, et, il fut nommé médecin en chef du corps expéditionnaire. Il partit avec joie. Les lettres jaunies écrites de cette écriture fine comme son caractère montrent son enthousiasme

et son bonheur de pouvoir faire des observations nouvelles dans un pays différent de tous ceux qu'il avait vus.

Dans une lettre écrite à « son bon père » en rade de l'île de Saint-Thomas et datée du 10 mars 1862 il raconte notamment sa traversée et son escale à Ténériffe où il put, grâce au conservateur du musée de Laguna, se procurer deux têtes de momies guanches qu'il comptait pouvoir offrir au musée du Val-de-Grâce à son retour !

Et plus loin il écrit : « Rien n'est beau comme cette mer des Antilles et comme le ciel des tropiques, les soirées surtout sont charmantes... » et il ajoute « si j'en juge par les débuts je crois qu'avec l'aide de Dieu, l'expédition du Mexique sera très instructive pour moi. »

Malheureusement, le destin en décida autrement.

A peine arrivé à la Vera-Cruz, il s'empressa d'organiser, les ambulances et d'installer les hôpitaux.

Débordant d'activité, comme il l'avait toujours été en Crimée, en Algérie, en France même, lors des épidémies de choléra et de typhus, il se dépensa sans compter, vivant constamment au milieu de ses malades, les soignant avec un dévouement admirable, il prenait sur ses nuits pour noter ses observations.

Les forces humaines ont des limites, Ludger Lallemand ne devait pas pouvoir continuer longtemps cette vie là. Déprimé par le climat et par le surmenage il fut bientôt la proie facile de la maladie.

Le 31 mars il fut terrassé par la fièvre jaune, et malgré les soins dévoués de ses collaborateurs qui étaient tous ses amis, notamment les médecins majors Coindet et Michaux, ce dernier d'ailleurs contracta la fièvre jaune, il mourut le 7 avril à 9 heures du matin.

Ses funérailles furent célébrées à la Véra-Cruz. En l'absence des officiers supérieurs de l'armée de terre qui étaient en campagne, le deuil fut conduit par un capitaine de vaisseau, et les cordons du drap mortuaire furent tenus par un capitaine de frégate, un sous-intendant militaire, un chirurgien principal de la marine et le médecin en chef de l'hôpital militaire.

Nous avons eu sous les yeux la lettre du médecin-major Coindet adressée au colonel Lallemand, plus tard général, frère de Ludger Lallemand, cette lettre datée du 10 avril 1862 est le plus bel éloge que l'on ait fait du regretté médecin chef du corps expéditionnaire, il nous est malheureusement impossible de la reproduire en entier.

« C'est sous le poids d'une indicible douleur, dit-il, que je vous annonce la perte cruelle que vient d'éprouver la médecine militaire en la personne de Monsieur votre frère.

Lallemand, dès son arrivée à Véra-Cruz déploya dans l'organisation du service de santé qui lui était confiée une prodigieuse activité qui devait lui être fatale...

... Malgré nos soins les plus empressés, les plus dévoués, celui que j'aimais comme un frère s'est éteint le 7 avril à 9 heures du matin et son trépas est une perte immense pour la médecine, pour l'armée, pour le monde savant.

... J'ai voulu perpétuer dans ce pays lointain le souvenir de Lallemand, à cet effet j'ai fait graver sur le marbre qui doit fermer son caveau, l'inscription suivante que j'ai rédigée aussi courte que possible en raison du prix exagéré de toutes choses au Mexique :

à Ludger Lallemand, médecin principal en chef,
de l'Expédition du Mexique
mort le 7 avril 1862.

Regrets éternels.

Voici les paroles qui furent prononcées sur sa tombe par le médecin-major Léon Coindet.

« L'homme illustre autour de la tombe duquel nous nous trouvons réunis venait de professer avec distinction, l'hygiène et la médecine légale à l'Ecole du Val-de-Grâce. Tout récemment encore, sans parler de ses autres titres de gloire, il remportait un premier grand prix à l'Institut de France, médecin principal, Lallemand à peine âgé de 42 ans, comptait déjà

des campagnes d'Afrique et de Crimée, quan il fut désigné pour l'expédition du Mexique, chargé d'y organiser le service de santé, ce serviteur hors ligne déploya dès son arrivée à Vera-Cruz une activité prodigieuse qui devait lui être fatale, atteint par la fièvre jaune, cette cruelle maladie fit rapidement en lui de profonds et d'irréparables désordres. Lallemand n'est plus, et, sa mort est une perte immense pour la médecine, pour l'armée, pour le monde savant.

Cher maître, en t'adressant ce dernier adieu pour ta famille, pour tes amis absents et pour nous, il ne nous reste d'autre consolation que la pensée de te savoir dans le séjour que Dieu ne réserve qu'à ses élus. Le souvenir de ton noble caractère, de ta belle âme ne s'effacera jamais de notre cœur.

Adieu Lallemand, adieu ».

La famille fut avisée du décès par une lettre du maréchal Randon, ministre de la guerre, en date du 6 juin 1862, adressée au frère de Ludger Lallemand colonel commandant la subdivision d'Aumale.

Mais déjà la famille avait été prévenue par les amis du défunt. C'est le colonel Lallemand qui, dans une lettre profondément émouvante apprit le malheur à son père cette lettre qui serait à reproduire en entier est une page admirable de résignation et de stoïcisme.

« ... Il faut que nous nous soumettions, mon cher et bon père, avec résignation et courage au décret de la divine Providence qui a voulu que Ludger allât rejoindre le premier d'entre nous, la bonne maman dans un monde plus heureux... voilà deux jours seulement que je le sais, et j'en ai déjà pris mon parti, je suis déjà fait à l'idée de ne plus revoir celui que j'aimais plus que ma vie ; fais comme moi, mon bon père, laisse couler tes larmes un instant pour payer le tribut que la nature exige, mais console-toi vite. Une douleur prolongée est indigne de soldats comme nous, indigne de celui que nous avons perdu et qui avait une si grande âme ».

La société médicale d'Emulation dont Ludger Lal-

lemand fut un des membres les plus dévoués, se réunit spontanément pour célébrer sa mémoire, et le Dr T. Gallard, médecin des hôpitaux de Paris, secrétaire général, prononça un éloge funèbre dans lequel il retraça la belle et courte carrière du défunt et rappela ses travaux scientifiques.

A la Société Centrale, M. Michel Lévy, président de l'Association générale des médecins, prononça un discours remarquable dans la séance du 6 juin 1862, et non 1861 comme cela fut imprimé dans la Revue scientifique et administrative des médecins des armées.

Sur son initiative une cérémonie pieuse eut lieu dans la chapelle du Val-de-Grâce, le mercredi 4 juin à midi, au milieu de toutes « les notabilités militaires, administratives et médicales ». Le corps de santé, les membres du conseil, inspecteurs, professeurs, stagiaires et médecins étaient là au grand complet. Le bureau de l'Association générale des médecins de France et de la société centrale dont Ludger Lallemand était secrétaire, assistait presque tout entier à la cérémonie. On remarquait notamment la présence de Rayer, de Bouillaud, de Mélier, de Horteloup, Davenne, Latour, Gallard, etc...

Ce grand concours de douloureuse sympathie fut pour la famille une douce consolation.

Maintenant que nous avons retracé trop rapidement la belle mais trop courte carrière du médecin principal Ludger Lallemand, voyons un peu son œuvre.

On peut dire avec Michel Lévy, que « durant toute sa vie toutes ses facultés furent concentrées sur la poursuite des vérités scientifiques et le dévouement aux malades ».

Au premier rang de ses travaux il convient de placer son très remarquable rapport intitulé :

« Recherches expérimentales sur les moyens à employer contre les accidents déterminés par les inhalations de chloroforme ».

Ce savant travail parut à la société médicale d'émulation de Paris, le 13 janvier 1855.

C'est à la suite d'accidents mortels que cette société avait nommé une commission composée d'Adorne, Gillette, Amédée Forget, Hillairet, Maurice Perrin et dont Ludger Lallemand était le rapporteur.

Dans un premier chapitre il étudie les phénomènes observés chez les animaux soumis aux inhalations graduées du chloroforme, puis dans les chapitres suivants les moyens de remédier aux effets de l'intoxication chloroformique, soit par les insufflations d'oxygène, par les insufflations d'air atmosphérique, ou par l'électricité. Il discute ensuite les valeurs de ces différents procédés.

Le troisième chapitre est consacré aux altérations organiques produites par l'intoxication chloroformique, et au mode d'élimination du chloroforme.

La deuxième partie est consacrée à l'intoxication chloroformique rapide, et aux moyens de rétablir les fonctions vitales suspendues par cette intoxication.

Les conclusions du rapport peuvent être résumées ainsi : l'action du chloroforme sur l'organisme s'opère avec une rapidité qui est en raison directe de la concentration des vapeurs inhalées, le chloroforme a une affinité élective spéciale pour les centres nerveux, chez les animaux chloroformés les mouvements respiratoires cessent avant les contractions du cœur. Le chloroforme est éliminé très rapidement, les surfaces pulmonaires et la voie normale d'élimination.

L'insufflation pulmonaire d'air atmosphérique employée sans retard peut dans certains cas conjurer les accidents mortels, c'est certainement le moyen le plus efficace, quant à la faradisation localisée aux nerfs phréniques, elle ne vient qu'en seconde ligne, car elle ne semble pas douée d'une action aussi puissante que l'insufflation.

Enfin Ludger Lallemand insistait particulièrement sur la nécessité d'éviter la concentration des vapeurs chloroformiques inhalées, et l'utilité d'obtenir une dilution large et constante des vapeurs choroformiques. C'est pourquoi, du reste, il préconisait l'emploi de l'anesthésimètre de Duroynon.

Poursuivant ses recherches et ses expériences, Ludger Lallemand publia avec Maurice Perrin et Duroy le résultat de ses travaux dans un ouvrage intitulé « Du rôle de l'alcool et des anesthésiques dans l'organisme. Cet important travail, qui selon l'expression même de T. Gallard », renverse la théorie de combustion de l'alcool pendant l'acte respiratoire obtint le prix Montyon à l'Académie des Sciences.

Parmi les autres études il convient de signaler le mémoire inachevé « sur l'identité ou la non identité du typhus et de la fièvre typhoïde »,

Ludger Lallemand connaissait admirablement la question pour avoir été le témoin de la terrible épidémie de typhus lors de l'expédition d'Orient.

Nul n'était, par conséquent, plus qualifié que lui pour publier un travail sur cette importante question d'épidémiolologie.

Il faut citer, aussi, son rapport sur le diagnostic des amauroses et des amblyopies réelles et simulées par l'ophtalmoscope devant les conseils de révision.

Il est évident que si la mort ne l'avait pas arraché si prématurément à ses travaux, Ludger Lallemand nous aurait laissé une œuvre considérable.

Expérimentateur averti, observateur consciencieux, plein d'enthousiasme pour les sciences médicales, il s'intéressait aussi à l'Ethnologie et à l'Anthropologie comme beaucoup de médecins à son époque. Il estimait avec juste raison, que pour être un bon médecin il ne fallait pas se cantonner uniquement dans l'étude des maladies et que l'étude du passé comme celle des races avaient elles aussi un puissant intérêt scientifique.

Il nous est permis de regretter qu'il n'ait pas eu le temps de publier les résultats de ses nombreuses observations. Mais, sa brillante carrière, son extrême bonté et son activité inlassable suffisent à son titre de gloire.

On peut dire sans exagération que Ludger Lallemand personnifie une époque d'hommes fortement trempés, d'une haute conscience, d'une probité scientifique qu'on aimerait retrouver aujourd'hui.

Son élévation d'âme perce à chaque ligne de ses travaux, comme dans les lettres à son vieux père, pour lequel il avait tant de vénération.

Il est doux aux heures que nous vivons, où l'arrivisme et le fléchissement de la moralité semblent de règle, de faire un retour vers le passé. On se sent plus fort et plus humainement bon.

Et c'est pourquoi nous avons pensé qu'il était intéressant de retracer ici la brillante carrière de Ludger Lallemand qui honora si grandement le service de santé et les sciences médicales.

APERÇU DE L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE LA MÉDECINE PERSANE

Par M. LAIGNEL-LAVASTINE et ABBAS NAFICY.

La médecine est une science qui a été connue par les persans depuis des temps immémoriaux. Déjà au VIIIe siècle avant l'ère chrétienne, alors que s'est créé le Mazdéisme, et que la tradition persane, actuellement adoptée presque généralement, fait vivre Zoroastre, l'art médical était enseigné et pratiqué en Perse. Plusieurs passages *de l'Avesta* ont trait à la médecine. On y voit surtout les origines célestes de cette science, les propriétés médicales des eaux et certains procédés d'obstétrique, de chirurgie et de thérapeutique mentale. Sous les Achéménides et les Sassanides, la médecine iranienne a été enrichie par les données venues des deux extrémités du monde civilisé : la Chine et l'Inde d'un côté, la Grèce et l'Asie mineure de l'autre. Enfin plus tard, après que la foi de Zoroastre eût disparu devant le glaive de l'Islam, la Perse devint un centre important d'études médicales, et c'est à elle que revint l'honneur, durant le moyen âge et une partie des temps modernes, d'avoir fourni à l'orient ses médecins les plus illustres : Haly-Abbas, Rhazès, Avicenne et Gorgani étaient persans. Par la suite, c'est-à-dire depuis les invasions des Mongols et des Tartares jusqu'au début de ce siècle, l'activité scientifique de la Perse subit une décadence continuelle. Aussi la médecine, comme les autres sciences, poursuivit ses destinées, au hasard de protections éphémères que lui accordèrent quelques rois éclairés et intelligents,

au milieu d'un empire souvent indiscipliné et orageux.

Vers la fin du XIXe siècle un phénomène nouveau reveilla le goût des Persans pour la science médicale. Ce fut l'introduction de la médecine européenne, dont nous nous proposons d'exposer ici les principales étapes. Nous disons également quelques mots sur l'état actuel de la médecine et de l'hygiène en Perse.

Il faut savoir qu'après la disparition de la célèbre Université de Goudé-Shapour et de l'Académie de Bagdad, l'art médical ne fut enseigné régulièrement dans aucune grande ville de l'Iran, et tous les médecins, même les plus illustres, n'ont fait leurs études que dans les cliniques privées des grands maîtres.

En effet, autrefois, chaque grand praticien recevait dans sa policlinique les malades des deux sexes et les examinait devant ses assistants, auxquels il donnait des explications cliniques. En dehors des heures de consultations, il leur faisait des conférences théoriques d'après les livres classiques anciens, tels que le Canon d'Avicenne, le Havi de Razès, l'Encyclopédie médicale de Gorgani, etc. Ces policliniques, qui servaient d'Ecole de Médecine, ont survécu jusqu'à nos jours, et c'était seulement muni d'un certificat délivré par un grand praticien qu'un étudiant en médecine pouvait pratiquer.

Une loi votée, le 30 mai 1911, par le Parlement persan, mit fin à cette routine et n'autorisa désormais la pratique médicale qu'aux diplômés des Facultés d'Europe et de l'Ecole de Médecine de Téhéran. Cette école, aujourd'hui indépendante, faisait jadis partie du « Darol Fonoune » (Ecole polytechnique) créée en 1850 sous le règne de Nasséréddine Shah par l'ordre de son ministre Amiré Kabir. Son but était de donner une base solide à l'enseignement médical et surtout de propager en Perse les connaissances scientifiques de l'Occident.

Le premier professeur, auquel revint l'honneur d'inaugurer l'étude de la médecine européenne au

« Darol-Fonoune », est le Dr J. E. Polak, de Vienne. Ce maître infatigable se mit à étudier la langue persane afin d'être à même de donner ses leçons dans la langue maternelle de ses auditeurs. De plus il traduisit en persan la plupart des ouvrages classiques de médecine européenne ; entre autres un traité d'anatomie élémentaire et un traité de chirurgie. Après Polak ce fut le tour du Dr Tholozan (décédé à Téhéran en 1897) d'occuper la Chaire professorale du « Darol-Fonoune ». Cet ancien professeur agrégé au Val-de-Grâce, un savant à l'esprit ouvert et surtout un philantrope, a laissé des souvenirs inoubliables en Perse, son pays adoptif. Il a enrichi la nouvelle littérature médicale persane d'un traité d'auscultation et de percussion clairement écrit et lithographié dans le texte persan. Il fut en même temps médecin honoraire de la Cour de Nasséréddine Shah.

Son successeur au « Darol-Fonoune » fut un médecin hollandais, le Dr J. H. Schlimmer, qui a laissé un livre très instructif intitulé Terminologie médico-pharmaceutique française persane (Téhéran 1871). Après ces trois premiers maîtres l'enseignement médical fut continué et continue à être donné par des professeurs persans, dont la plupart ont fait leurs études en France.

D'autre part dès la seconde moitié du XIXe siècle un certain nombre d'étudiants, qui avaient fini leurs études au « Darol-Fonoune », prirent le chemin de l'Europe et particulièrement de la France pour y compléter leurs connaissances. Ces jeunes gens, une fois de retour chez eux, formaient l'élite de la Nation et partageaient parmi le peuple les idées pasteuriennes et engageaient les habitants à se protéger contre les microbes.

C'est aussi grâce à eux que deux lois furent votées par le Parlement, une en 1911, et l'autre en 1919, qui mettaient successivement l'exercice de la médecine et celle de la pharmacie sous une surveillance relativement sévère.

Mais ces lois et d'autres lois relatives à l'hygiène publique ne furent réellement appliquées qu'après le Coup d'Etat politique du 21 février 1919, suivi de la déchéance de la dynastie des Kadjars et l'avènement de S. M. Réza Shah Pahlavi. Depuis cette date mémorable, qui, comme on le sait, amena la Perse à un nouveau tournant de son histoire, les gouvernements, qui ont présidé aux destinées de ce pays, semblent attacher, à juste titre une importance de premier ordre à l'organisation sanitaire du royaume. Dès le mois de mars 1921 le Conseil sanitaire de Téhéran fut transformé en un ministère d'hygiène. Ce ministère, qui n'a eu qu'une durée relativement courte, laissa derrière lui deux institutions sanitaires des plus importantes : l'Institut Pasteur de Téhéran et l'hôpital Vaziry. Le service d'hygiène publique de tout le royaume forme aujourd'hui un sous-secrétariat d'état important qui est rattaché au ministère de l'Intérieur. Un conseiller technique français (1) assiste dans leur travail les membres de cet organisme. Celui-ci a pour principal but de s'occuper des questions relatives à l'hygiène générale et d'empêcher l'introduction en Perse et la propagation hors de Perse des maladies infectieuses et épidémiques.

L'Institut Pasteur de Téhéran, qui, comme nous l'avons dit, fut inauguré en 1921, eut comme premier directeur M. le Dr Mesnard, élève du Pr Roux, et depuis il est toujours dirigé par des Maîtres français. Son activité est conçue sur le modèle de celle de l'Institut de Paris. Il constitue un des éléments les plus efficaces de l'administration de l'hygiène en Perse.

Il existe actuellemenent à Téhéran trois hôpitaux d'Etat : hôpital impérial, hôpital des femmes et hôpital Vaziry. Il faut ajouter à ce nombre les hospices de la Municipalité (orphelinat, hôpital, crèche (asile des aliénés) et des hôpitanx militaires. Une souscription nationale a été ouverte depuis l'année dernière

(1) Ce poste, qui a été tenu pendant trois ans par M. le Pr Neveu-Lemaire, est actuellement tenu par M. le général Coulogner, de Lyon.

en vue de fonder un hôpital pour les enfants. Enfin à l'instar de la capitale, les autres grandes villes de Perse, Tabriz, Hamadan, Ispahan, Chiraz, Méched, etc. ont ouvert des hôpitaux et les entretiennent honorablement.

En même temps il fut fondé, sous le haut patronage de S. A. le Prince héritier, le « Lion et Soleil Rouge de Perse » qui officiellement fait partie de la Croix-Rouge internationale. Cette institution a réalisé et réalise des œuvres bienfaitrices dignes d'éloge. En particulier, c'est elle qui porta secours et soulagement aux sinistrés de Chirvan et de Salmas, après les tremblements de terre de 1929 et de 1930.

Le cadre étroit, que nous nous sommes proposé ici, ne nous permet pas de nous étendre davantage sur tous les progrès sanitaires réalisés depuis ces dernières années dans l'Empire de Perse. Il est à remarquer qu'à l'origine de tous ces progrès et de toutes ces réformes, on trouve le nom des savants français. Et aujourd'hui encore, bien qu'on rencontre en Perse des médecins un peu de toutes les nationalités, c'est la médecine française qui est officiellement enseignée à l'ecole de Médecine de Téhéran et c'est en France que la jeunesse persane vient de préférence puiser les préceptes de l'art de guérir. Il faut espérer que cet état de chose sera maintenu dans l'avenir et encouragé des deux côtés.

LA MALADIE DE VESSIE DE J.-J. ROUSSEAU ETAIT UNE HYPERTROPHIE CONGENITALE DU COL VESICAL

Par le Dr Pierre BAIL.

Relisant dernièrement les volumes de Cabanès j'ai été arrêté, en qualité d'urologiste par les symptômes de la malade de vessie de Jean Jacques Rousseau.

Il m'a semblé qu'aucun des diagnostics expliquant cette affection, ne répondait rigoureusement aux troubles urinaires présentés par Rousseau et que jusqu'ici il avait été à peu près impossible d'identifier avec certitude cette fameuse maladie.

Et pourtant des travaux récents ont attiré l'attention sur une affection des voies urinaires : « l'hypertrophie congénitale ou encore la maladie du col vésical » dont la symptomatologie semble absolument calquée sur celle de la maladie de Jean-Jacques.

C'est ce que nous allons essayer de prouver.

Je ne vais pas vous faire la lecture de souffrance vésicales de Jean-Jacques Rousseau, elles sont trop connues, elles ont été d'ailleurs exposées par ordre chronologique d'une façon impeccable dans le remarquable travail du Dr Suzanne Elosu.

Nous dirons simplement que l'auteur de l'Emile a présenté indiscutablement depuis sa plus tendre jeunesse jusqu'à la mort, les symptômes d'une maladie de vessie congénitale, consistant en dysurie, pollakiurie, rétention d'urine, accompagnée souvent d'accès d'infection urinaire.

Voyons maintenant tous les diagnostics que cette symptomatologie a soulevés.

On a d'abord pensé a un syndrome neurasthénique et le Dr Jules Janet s'est fait le champion de cette idée, mais la neurasthénie ne donne pas de cystite ni de rétention d'urine, pas davantage d'accès de fièvre

urinaire. Enfin et surtout elle ne dure pas de l'enfance jusqu'à la mort.

Desruelles a pensé à une prostatite par gonflement du veru montanum, hypothèse littéralement insoutenable.

On a cru trouver dans quelques paroles de Frère Cosme qui aurait senti chez Rousseau, une prostate grosse, dure et comme squirrheuse. » la qualification de l'hypothèse d'une hypertrophie de la prostate. Rappelons que celle-ci fut trouvée normale à l'autopsie et qu'une H P ne débute que dans la vieillesse. Il est probable que Rousseau à l'époque où il fut examiné par Frère Cosme avait une atonie de la prostate comme en présentent par intermittence certains neurasthéniques génitaux.

L'urètre était libre, pas de calcul, de corps étranger, pas de rétrécissement blennoragique ou congénital.

MM. Poncet et Leriche en 1907 ont affirmé que Rousseau était atteint d'un rétrécissement congénital de l'urètre postérieur. Ils se basent sur ce fait que Rousseau dit n'avoir jamais pu être sondé. Ils oublient que Frère Câne y était parvenu deux fois, que Rousseau faisait un usage constant des bougies molles de Doran et même qu'il avait adopté le costume Arménien pour pouvoir garder plus facilement une sonde à demeure.

Il est probable cependant que Jean-Jacques, comme tant de malades atteints d'une affection du col, présentait un violent spasme de la région bulbaire qui rendait très difficile le passage des instruments si défectueux de l'époque.

Une preuve indiscutable de la présence de ce spasme et de l'absence de rétrécissement est expliquée dans cette phrase du testament de Rousseau : «... Les bougies suppuratives de M. Daran m'ont quelquefois procuré un peu de soulagement, mais leur long usage, loin de continuer à me soulager m'a toujours nui et même leur introduction devenant chaque jour plus difficile, il a fallu en faire de jour en jour de plus

minces, et enfin les quitter par long intervalle, pour les reprendre ensuite avec mois de difficulté... »

Plus Rousseau irritait son canal, moins les instruments franchissaient le spasme, mais s'il restait au repos un certain temps, les instruments passaient mieux.

Est-ce un rétrécissement qui s'élargirait quand on ne le dilate pas et qui se resserait pendant des dilatations ?

Donc nous pouvons dire que si Rousseau a souffert indiscutablement d'un spasme de la région bulbaire, ce spasme était par lui-même bien incapable d'expliquer les rétentions d'urine qu'il a présentées

Nous voyons jusqu'ici qu'aucune affection nerveuse, qu'aucune maladie de la prostate, qu'aucune maladie de l'urètre ne répond à la symptomatologie de l'affection congénitale de J.-J. Rousseau. Celui-ci rentre alors dans la catégorie de ces dysuriques sans lésions organiques apparentes désignés par Guyon sous le nom de « prostatiques sans prostate ».

Ces malades étaient bien connus par les anciens urologistes, mais comme on voulait à toute force, mettre une étiquette sur leur maladie, on échafaudait des hypothèses pour expliquer la fréquence de leurs rétentions.

C'est ainsi que Mercier avait en 1844, tenté d'expliquer ces rétentions inconnues, par la présence d'une valvule vésico-prostatique qui faisant soupape, empêchait la vessie de se bien vider. Pour lui Rousseau possédait cette valvule, et c'est l'opinion que partage le docteur Suzanne Elosu. Malheureusement il est de fait que depuis Mercier on n'a plus revu de valvules du col de la vessie. Il semble donc que cet auteur qui avait bien reconnu les troubles spéciaux de ces malades dont Rousseau est le type, n'avait pas su les rapporter à leur cause organique exacte.

Celle-ci n'est connue que depuis 1920 ; sous l'influence des travaux dirigés par l'école de M. Legueu et celle de M. Marion, on sait maintenant que les troubles présentés par ces malades relèvent d'une

affection spéciale du col vésical (sclérose ou hyperplaxie musculaire), affection qui a reçu le nom d'hypertrophie congénitale du col ou plus simplement encore de maladie du col.

Une étude très complète de cette affection a été faite par notre ami le Docteur Maurice Bouillé dans sa thèse sur l'hypertrophie congénitale du col, parue à Paris en 1928 et reproduite dans le Journal d'Urologie de février 1929.

A la lecture des symptômes de cette maladie, nous allons retrouver toutes les nuances de l'affection de Jean-Jacques Rousseau, et nous pourrons de même expliquer facilement les résultats paradoxaux de l'autopsie.

Voici en effet ce que rapporte textuellement M. Bouillé sur la symptomatologie de l'hypertrophie congénitale du col : « Les malades que nous avons observés, malades jeunes pour la plupart, sont venus consulter essentiellement pour des troubles dysuriques : difficulté de la miction pollakiurie, diminution de la force du jet. La miction est en général très lente, prolongée, accompagnée d'efforts qui sont surtout marqués au début. Parfois les efforts sont tels que la miction devient véritablement douloureuse. Elle est parfois favorisée par certaines positions. Cette dysurie, qui est le symptôme que l'on retrouve chez tous les malades, s'accompagne souvent de pollakiurie diurne et nocturne. Ces troubles dysuriques peuvent être tolérés pendant très longtemps et souvent c'est à l'occasion d'une complication qu'on voit le malade. Complication consistant en :

a) Rétention d'urine qui peut être aiguë ou chronique, cette dernière pouvant être incomplète ou complète ;

b) Pyurie ;

c) Cystite.

Nous voyons donc continue M. Bouillé que les malades peuvent en fait se présenter pour des troubles variés, mais deux points sont à retenir :

1° Ce sont en général des malades jeunes ;

2° Les troubles ont débuté précocement.

Quel diagnostic peut-on être appelé à faire en présence de ces malades ? On peut penser à un rétrécissement de l'urètre, a une affection de la prostate : hypertrophie, néoplasme ou prostatite chronique, à une affection médullaire C'est l'examen méthodique du malade qui après avoir fait éliminer chacun de ces diagnostics, va faire envisager l'hypothèse d'une lésion du col vésical. »

Nous trouvons dans cette description, absolument toute la symptomatologie de la maladie de Rousseau.

1° *Le début dans la jeunesse* : « J'apportai en naissant le germes d'une incommodité que les ans n'ont fait que renforcer. »

2e *La difficulté de la miction et la polladiurie* : « Je n'urine jamais à plein canal et jamais aussi l'urine n'est totalement supprimée, mais le cours en est seulement plus ou moins embarrassé de sorte que j'éprouve une inquiétude, un besoin presque continuel que je ne puis jamais bien satisfaire. » Cette pollakiurie le gênait tellement qu'elle l'empêcha d'être présenté au Roi après la représentation du *Devin du Village*;

3° *La diminution de la force du jet.* « Je remarque pourtant dans ces inégalités un progrès constant, par lequel le fil de l'urine diminue d'année en année, ce qui me fait juger qu'il finira tôt ou tard par être arrêté. »

Voici pour les symptômes normaux de la maladie du col, nous allons voir par ailleurs que Rousseau n'a pas davantage échappé aux complications de cette affection.

Les souffrances de la rétention d'urine sont exposées dans maints passages de l'œuvre... « Il y a vingt ans que je suis tourmenté d'une rétention d'urine. » «... Un vice de formation dans la vessie me fit éprouver durant mes premières années une rétention d'urine continuelle et ma tante Suzon qui prit soin de moi eut des peines incroyables à me conserver... » Ces rétentions du jeune âge sont absolument caractéristiques de la maladie du col.

Rousseau infecté fatalement par ses sondages eut également plusieurs crises de pyélonéphrite et de cystite : « la fatigue du voyage et les terribles chaleurs que j'avais souffert me donnèrent une ardeur d'urine et des maux de reins que je gardais jusqu'à l'entrée de l'hiver. « Je n'espérais plus avoir le plaisir de vous lire, l'intervalle de ma dernière lettre a été rempli coup sur coup de deux maladies affreuses : j'ai d'abord eu une attaque de colique néphrétique : fièvre, ardeur et rétention d'urine, la douleur s'est calmée à force de bains de nitre et d'autres diurétiques ».

Si par ailleurs nous lisons les quinze observations d'hypertrophie congénitale du col rapportées par notre ami Maurice Bouillé, nous lirons quinze histoires absolument calquées sur celle de Rousseau, jusque dans les plus petits détails. Signalons dans l'observation VII la présence chez un malade d'un spasme du sphincter empêchant le sondage comme chez Rousseau.

Pour guérir l'hypertrophie du col, il suffit de pratiquer une résection cunéiforme de ce col vésical, mais si parfois pendant la taille on voit le col augmenté de volume faire saillie dans la vessie, le plus souvent il paraît anatomiquement absolument sain (11 fois sur 15), ce qui n'empêche pas qu'une fois réséqué, la guérison ne soit complète.

Ceci explique très bien les résultats de l'autopsie de Jean-Jacques Rousseau : celle-ci, pratiquée par un chirurgien de Senlis n'a décelé : « ni dans les reins, ni dans la vessie, les uretères et l'urètre, non plus que dans les organes et canaux séminaux aucun point qui fut maladif ou contre-nature ».

Devant cette autopsie, les auteurs qui ont étudié la maladie de Jean-Jacques Rousseau se divisent en deux camps : les tenants d'une affection organique : rétrécissement congénital, valvule, hypertrophie de la prostate, déclarent que l'autopsie fut mal faite ; au contraire, les auteurs qui penchent vers une affection psychique s'emparant du protocole négatif pour proclamer que Rousseau était un malade imaginaire.

Si on admet la maladie du col, on voit au contraire que les résultats négatifs de l'autopsie cadrent admirablement avec les symptômes organiques de la maladie.

Regrettons que Jean-Jacques Rousseau n'ait pas connu notre époque, une simple résection de son col lui eut évité les malheurs de sa vie qui réagirent si fâcheusement sur son caractère et sur sa raison.

L'hypertrophie du col vésical	Maurice Bouillé	Févr. 1929, J. d'Urol.
Hypert. cong. du col v.	Maltee le Roy	Oct. 1931, J. d'Urol.
Hypert. col et rétr. de l'urètre	Max Leroy	Déc. 1929, J. d'Urol.
2 cas abl. du col. pour ret. chrn.	Darget-Lebat	Janv. 1931, J. d'Urol.
Deux obs. de resect. du col suivis de guérison	Lognen-Flandrin	
Esgl. de la maladie de J.-J. Rousseau et de l'influence qu'elle a eu sur son caractère et ses écoutes	Mercier 1859 (Paris)	
La maladie de Rousseau	Legrand du Saulle	*Gaz. Hôp. de Paris*, 1859, XXXII, 485-489.
J.-J. Rousseau, ses infirmités physiques et leur influence sur son caractère et s. talent	Cabanès	Cabinet secret IV.
Hist. méd. de J.-J. Rousseau	Libiril	Bordeaux 1900.
J.-J. Rousseau, psychopathie urinaire	Colambani	*Rev. de Psychiâtrie*, Par. 1901, 238-242.
La maladie de J.-J. Rousseau d'après des documents récents	Poncet-Leriche	*Gaz. Hôp. de Paris*, 60.226, 1908.
La maladie de J.-J. Rousseau	Suz. Elozu,	Paris, 1929.
Le retr. cap. de l'urètre	Foisy	Paris, 1905.



DOCUMENTS

Un ancien diplôme de la Faculté de Médecine de Pise.

Par le Dr Vahram H. TORKOMIAN.

J'ai l'honneur de vous présenter à titre de curiosité un diplôme quasi-centenaire de la Faculté de Médecine de Pise, portant la date du 31 octobre 1840, et appartenant au feu Dr Servicen, Médecin arménien très renommé, ancien professeur émérite de la Faculté de Médecine de Constantinople.

Dans ce diplôme l'impétrant est désigné deux fois sous les noms de « Seraphin fils de Vincent Sarafoglou de Constantinople » et « Seropé Vicen Sarafoglou » ; cependant, une fois rentré dans son pays natal à Constantinople, le nouveau docteur abandonna son nom de famille qui était turc et signifiait *fils de Changeur*, et se fit connaître sous l'appellation de *Vicenian* formé avec le prénom de son père.

Quelque temps après Seropé Vicenian a préféré se faire nommer tout simplement « Servicen » en unissant les premières syllabes de son prénom et de celui de son père « Ser-Vicen ».

Le Dr Seropé Vicenian ou plutôt Servicen avait d'abord commencé ses études médicales à Paris, mais une maladie assez grave l'ayant obligé d'aller vivre sous un climat plus doux, il avait quitté Paris pour se rendre à Pise.

Quand sa santé fut rétablie, il commença dans cette ville à suivre les cours de la Faculté de Médecine et prit ses grades académiques le 31 octobre 1840.

Son diplôme de Doctorat que sa belle-fille Mme Astiné Servicen a eu l'extrême obligeance de me confier, est écrit à la main et rédigé en Latin sur une feuille de parchemin de très

bonne qualité, ayant comme dimensions 50 cm. de longueur sur 35 cm. de largeur.

L'écriture se compose de 40 lignes bien lisibles; le diplôme est délivré au nom du Pape Grégoire XVI, par Monseigneur Jean-Baptiste Parretti, archevêque de Pise, à l'époque où cette ville était encore sous la domination de l'Autriche et sous le règne de l'empereur Léopold II, ainsi que nous l'apprend les dernières lignes du texte.

Tout en haut et au milieu on lit en gros caractères dorés les mots :

« IN DEI NOMINE. AMEN ».

et suit le texte dont voici la traduction en français :

AU NOM DE DIEU. AMEN.

Jean-Baptiste Parretti, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, archevêque de Pise, primat des Iles de Corse et de Sardaigne et légat pour les mêmes îlots, Prélat domestique du Très Saint notre Seigneur le pape Grégoire XVI et adsistant au trône pontifical, et par l'autorité apostolique et impériale Grand-Chancelier de l'Académie de Pise, à tous ceux et à chacun d'eux qui seront pour voir notre présente lettre, salut éternel en Seigneur.

Entre autres mesures sages et louables, il a été institué que l'Académie de Pise, qui est déjà célèbre par son antiquité, par son organisation parfaite, par la multitude de ses hommes érudits, par la gloire dans toutes les branches d'études et par d'autres mérites encore, afin qu'elle puisse fleurir plus noblement et briller toujours plus lumineusement par des nouvelles splendeurs, il a été institué, dis-je, qu'elle ait le droit, en conformité de la Tradition et aussi par l'autorité du Pape et des Empereurs, d'investir de louanges méritées et d'orner de signes de la Sagesse tous les hommes illustres, qui en venant de tous les côtés du monde, aient recours à Elle, et y puissent passer la preuve de toutes les sciences. C'est ainsi que même les jeunes hommes, pris par l'ardeur et l'envie de cette très honnête louange, ont commencé à suivre avec une grande diligence les cours des arts libéraux et des sciences sérieuses, et un bon nombre de ceux-ci est sorti de l'Académie en recevant d'elle comme d'une bonne nourrice des arts libéraux, la faculté de soutenir partout la gloire de la sagesse, et de l'augmenter avec succès. Il a été certainement enflammé d'un tel amour de louanges, le sieur

Séraphin fils du sieur Vincent Sarafoglou de Constantinople, ou bien d'après l'expression vulgaire, Seropé Vicen Sarafoglou, lequel s'est occupé avec une application sérieuse et une grande diligence à diverses hautes études et spécialement aux très graves études de Philosophie et de Médecine, et quand ça lui a été permis, il les a exposé devant nous et devant le Collège entier des Philosophes et des Médecins en exhibant les preuves d'intelligence et de doctrine, lesquelles sont obligés d'exhiber d'après les lois académiques tous ceux qui doivent être ornés par nous des signes des hommes doctes. Par conséquent, afin que cet illustre homme, qui nous a été légalement proposé et légitimement présenté par les très excellents seigneurs Benier Menicř, Georges Begnoli, Philippe Civinini, Charles Arcangioli, François Puccinotti, Vincent Centofanti, Etienne Stagi et Félix Tonelli, puisse avoir la satisfaction de ses désirs, nous avons pris en considération qu'il a continué diligemment et louablement pendant un temps légitime écouter à Paris les Maîtres de Philosophie et de Médecine et qu'on nous a donné d'après l'attestation et le serment dé ceux-ci, le témoignage public le plus splendide pour la capacité de cet homme, et qu'il a subi heureusement les examens préparatoires d'après les intervalles établis ; sur ces considérations nous l'avons jugé digne pour qu'il puisse être admis à un dernier examen général de ces études en présence de notre vicaire général et des professeurs susmentionnés. Et comme il a donné la preuve claire de son érudition dans toutes les matières qui sont contenues dans la Philosophie et dans la Médecine, et ayant été interrogé publiquement pendant une heure, il a exposé ce qu'il fallut à chaque question, par des réponses tellement promptes et justes. que tous les Très-Excellents Pères avec suffrage unanime sans aucune exception ont proclamé qu'ils n'avaient plus de doute sur sa capacité en philosophie et en médecine, et c'est pour cela, que nous, induits par le jugement et le conseil de ces Très-Excellents Pères, nous avons établis que cet homme puisse être promu par notre autorité à l'insigne grade de doctorat; et cela de droit et par mérite. Dans ce but, nous avons convoqué dans notre résidence le collège des Philosophes et des Médecins, et après que cet illustre homme a émis devant nous et devant ses Très-Excellents Promoteurs la profession solennelle de la foi catholique prescrite par le Comité de Trente et par le pape Pie IV d'heureuse mémoire, qu'il s'est obligé par serment de conserver toujours la même foi, et qu'il a promis également par serment d'observer les règles ordonnées pour les médecins par

e Pape Pie V d'heureuse mémoire, par notre autorité dont nous sommes revêtus dans cette affaire, nous avons nommé et proclamé cet illustre homme le sieur Séraphin Sarafoglou déjà examiné et approuvé comme on a dit, Docteur en philosophie et en médecine, afin qu'il puisse parmi toutes les nations enseigner et exercer la philosophie et la médecine, exposer et commenter les livres et les opinions des philosophes et des médecins; donner des conseils et émettre des jugements, et exercer soit à Pise soit partout ailleurs, tous les autres actes qui sont exercés par les autres docteurs créés et approuvés par l'Académie de Pise. Le même très orné sieur S. Sarafoglou inscrit ainsi dans le nombre des Docteurs, a reçu par le Très-Excellent seigneur Félix Tonelli son promoteur, chargé par notre autorité, les signes exclusifs d'honneur, de grade et de dignité, c'est-à-dire le laurier, l'anneau, les livres, l'accolade, et en même temps les souhaits pour que ces splendides ornements d'intelligence et de doctrine que nous lui concédons avec plaisir soient adressés à la plus grande Gloire de Dieu, à son honneur et au bonheur commun.

Et afin que tout ce qui est exposé jusqu'ici, et qui est fait légalement et légitimement par notre autorité, et approuvé et confirmé par nous, puisse avoir une force perpétuelle, et un témoignage indubitable, nous avons ordonné que cette présente lettre soit expédiée et consignée à lui, revêtue de la signature de la main de notre Chancelier et de notre sceau usuel.

Donné à Pise, au palais archiépiscopal, en la présence des sieurs Louis Massai et Antoine Ciardi, témoins appelés et constitués à ce propos, le jour 31 du mois octobre, l'an 1840, sous la papauté de Grégoire XVI Pontife Maxime, et sous l'heureuse domination de Léopold II prince impérial d'Autriche, prince royal de Hongrie et Bohémie, Grand-Duc de Toscane.

(Sceau avec inscription « Jean-Baptiste Parretti archéologue de Pise). Signature : Pierre Peruzzi, docteur en droits canonique et civil, et chancelier archépiscopal.

Moi soussigné, chanoine de l'église primatial de Pise, professeur de Théologie apologétique, Doyen du collège des Théologues, et pro-recteur de l'Académie de Pise, je déclare vraie et valide la signature ci-dessus, ce jour 4 du mois novembre 1840.

(Signé) Benier Sbragia.

Pise, le 23 Janvier, 1841.

On atteste par Nous, conseiller d'Etat, gouverneur de la ville et du département de Pise, que le très-illustre et le très-révérend professeur et chanoine Benier Sbragia est comme il se qualifie faisant fonctions de recteur de cette Impériale et Royale Université.

En foi de quoi el. Gratis.

(Sceau : Gouvernement de Pise).

Signé. Le Conseiller Gouverneur : A. Hombourg.

On certifie de la part de ce consulat-général Ottoman en Toscane, que la signature ci-dessus, est la vraie et légitime signature de Son Excellence le Conseiller d'Etat, Hombourg, gouverneur de Pise, et à laquelle on doit prêter foi indubitable.

Au consulat général de Livourne le jour 29 janvier 1841.

(Sceau). Consulat général Ottoman. Livourne.

(Signé). Pour le Consul Général : Magliani.

Au bas du diplôme on voit la signature de l'Archevêque Jean-Baptiste Parretti ainsi que son sceau à gauche, le tout légalisé par le chanoine Benier Sbragia, Professeur de Théologie, Doyen du Collège des Théologues et pro-recteur de l'Académie de Pise.

Au verso du Diplôme, on voit l'attestation du Gouverneur de Pise avec sa signature et le sceau gouvernemental, et en plus, la légalisation du Consulat ottoman, dont le siège était alors à Livourne; et c'est peut-être pour cette raison qu'on voit en haut du diplôme les deux petits cachets de Livorno.

D'après les renseignements que nous trouvons dans ce diplôme, Seropé Vicenian a passé de très brillants examens devant un jury que composaient les professeurs suivants :

Benier Menici. Georges Begnoli, Philippo Civinini, Charles Arcangioli, Francisco Puccinotti, Vincentio Centofanti, Etienne Stugi et Felice Tonelli.

Outre les examens de Médecine le Docteur a dû faire solennellement le Serment de vivre dans la foi catholique selon le réglement prescrit par le Comité de Trente et par le Pape Pie IV et d'observer toujours les règles ordonnées pour les médecins par le Pape Pie V.

Sans insister sur les détails de ce diplôme dont je présente aussi une photographie, j'ai hâte de dire que le Dr Servicen ou Seropé Vicenian a eu une carrière longue et très brillante,

ainsi que j'ai eu l'occasion d'en parler dans la communication que j'ai eu l'honneur de faire au IX[e] Congrès international d'histoire de la Médecine de Bucarest, sous le titre « *Les anciens Profeeseurs Arméniens de la Faculté de Médecine de Constantinople* ».

Le D[r] Servicen est mort à Constantinople à l'âge de 82 ans, le 14 octobre 1897.

QUELQUES REMARQUES SUR L'AUTO-OBSERVATION D'UN TABÉTIQUE DE QUALITÉ

Par M. LAIGNEL-LAVASTINE et Mary TRIVAS

« La Doulou », œuvre posthume d'Alphonse Daudet, est son journal de santé intime, sa confession de malade, que sa famille publia — partiellement — en 1931.

Ce tout petit livre — il ne comporte que 60 pages de petit format — est un document humain unique dans son genre.

Cette auto-observation rédigée par un tabétique sagace, éclairé sur son cas et doublé au surplus d'un magnifique écrivain, présente un intérêt passionnant pour le médecin.

Commencée on ne sait quand, mais assurément après 1880, maintes fois interrompue et, enfin, abandonnée en 1894 — trois ans avant la mort de l'écrivain. — « La Doulou » (La Douleur) n'a rien d'un journal méthodique et ordonné, soigneusement tenu à jour, dont la littérature nous offre tant de beaux exemples. Dépourvue de dates et de liens apparents, « La Doulou » peut au premier abord paraître chaotique, désordonnée, et décourager le lecteur peu familiarisé avec les sciences médicales...

Pour nous, médecins, « La Doulou » demeure une observation clinique d'un intérêt exceptionnel, qui suscite à un degré égal notre pitié et notre curiosité scientifique.

L'un de nous dans sa thèse sur *le douloureux calvaire d'Alphonse Daudet* (1) a reconstruit à l'aide de cette poignée de notes remarquables, certes, mais

(1) Edition Véga, 43, rue Madame

hachées, fragmentées, jetées n'importe comment sur le papier par la main que la douleur crispait, l'histoire cohérente et ordonnée de l'évolution d'un cas de tabès bien classique depuis le début lointain et sournois jusqu'à la mort brutale et dramatique.

Après avoir résumé la thèse, nous attirerons l'attention sur quelques points particuliers.

Résumé de la thèse

L'avant-propos est consacré à l'origine de « La Doulou ». L'épigraphe de cette introduction est à lui seul tout un drame :

«... J'ai senti sur ma figure et sur tout mon corps ce curieux creusement, ce travail au couteau opéré sur mon triste personnage ».

(A. Daudet : « La Doulou »).

Le premier chapitre intitulé « *L'infection première* » est une esquisse rapide de l'orageuse jeunesse d'Alphonse Daudet; il passe en revue les circonstances — fort nombreuses, — dans lesquelles le créateur de « Sapho » put contracter la syphilis. Toute cette partie initiale de l'ouvrage peut être résumée par son impressionnante épigraphe :

«... J'ai bien mérité ce qui m'arrive, mais, vraiment, il y avait chez moi un instinct irrésistible, qui me poussait à abuser de mon corps.

(A. Daudet : « La Doulou »).

Le chapitre suivant : « *La localisation médullaire* », décrit les trois phases successives de l'évolution du tabès d'Alphonse Daudet. Chaque partie de ce chapitre possède une épigraphe empruntée à « La Doulou » et qui résume très exactement le texte qui suit.

Comme le célèbre écrivain savait bien s'observer et traduire ses impressions!

Voici le début de l'affection :

« Premiers temps du mal qui me tâte partout, choisit son terrain ».

(A. Daudet : « La Doulou »).

En pleine période ataxique il notait :

« Toujours faire appel à sa volonté pour les choses les plus simples, les plus naturelles : marcher, se lever, s'asseoir, se tenir debout, quittèr ou remettre son chapeau... Est-ce horrible ! »

(A. Daudet : « La Doulou »).

Voici l'écrivain paralysé :

« La lutte, ce qu'il y a de plus affreux. Au moins, le jour où il n'y a plus moyen de bouger... »

(A. Daudet : « La Doulou »).

Au cours de la description des divers symptômes, l'auteur insiste avec juste raison sur l'intensité toute particulière des phénomènes sensitifs, de la douleur surtout.

« Ah! qu'il faille tant de fois mourir avant de mourir! ».

(A. Daudet : « La Doulou»).

Tel est l'épigraphe du récit relatant, d'après les témoignages les plus autorisés, la scène de la mort subite du romancier.

Un chapitre entier est consacré au « *Mal moral* », cet autre calvaire que gravit Alphonse Daudet et dont, jusqu'à présent, on n'a point parlé...

Dans ce chapitre est représenté le drame intérieur de l'homme jeune, beau, glorieux, comblé par le destin et arraché subitement par la terrible affection au « festin de la vie » et qui finit par se résigner :

« Terreurs et désespoirs du début, et peu à peu, comme le corps, l'esprit s'accomode de ce sinistre état. »

(A. Daudet : « La Doulou »).

Le dernier chapitre de la thèse traite, non sans quelque ironie, de la *thérapeutique* employée à combattre l'affection :

« Laissez faire la nature ».

(A. Daudet : « La Doulou »).

Daudet usa au minimum de la morphine. Après les piqûres, il connut les « bercements divins des nuits de morphine... »

(A. Daudet : « La Doulou »).

Une conclusion pleine d'égards envers l'illustre mémoire évoquée, termine la thèse.

Nous insisterons sur quelques points particuliers.

Alphonse Daudet clinicien et sujet.

Faut-il considérer « La Doulou » comme un sacrifice à la science ?

Nous ne le croyons pas. Ce journal intime de malade n'était nullement destiné à l'instruction des médecins, mais représentait les premiers éléments d'un roman, que la mort a empêché Alphonse Daudet d'écrire et dont il pouvait avec raison attendre gloire et profit. Il n'y a donc pas eu de sa part de sacrifice comparable à celui d'un supplicié, qui lègue son corps à une salle de dissection.

Cela n'empêche nullement l'écrivain de se montrer dans « La Doulou » un sujet idéalement sincère et docile en même temps qu'un clinicien de premier ordre... Clinicien, Alphonse Daudet l'est d'ailleurs dans tous ses romans, qui ne sont autre chose que des « cliniques sociales ».

Alphonse Daudet avait tout ce qu'il faut pour devenir un très grand médecin.

Contribution qu'apporte « La Doulou » à l'étude du tabes.

Il n'existe pas, nous semble-t-il, dans la littérature d'étude subjective des symptômes du tabes comparable à « La Doulou ».

Un tabétique d'une rare intelligence, impitoyablement sincère et véridique, observe attentivement son propre mal, s'interroge, se répond pour se décrire

sans rien dissimuler ni de ce qu'il éprouve, ni de ce qu'il redoute.

Les troubles sensitifs du tabes — la douleur en particulier — sont décrits par Alphonse Daudet avec un relief saisissant... Il faut avoir vraiment éprouvé ces douleurs pour pouvoir trouver, afin de les peindre, des expressions aussi douloureusement imagées.

« Pas de mots pour rendre ça, enseigne le romancier-martyr, il faut des cris ».

Les médecins d'Alphonse Daudet.

Le chapitre de la thérapeutique représente dans la thèse l'élément historico-anecdotique de « La Doulou ».

Trois grands médecins, — Potain, Guyon et Charcot, — furent appelés à tour de rôle à donner leurs soins à l'illustre malade. Ils ne furent pas très heureux dans leur mission...

Potain et Guyon portèrent tous deux des diagnostics erronés et — il faut avoir la franchise de le dire — ne reconnurent point le tabes débutant, qui prenait tantôt le masque de la tuberculose, tantôt celui du rhumatisme, tantôt en imposait pour des troubles urinaires banaux.

Charcot, lui, fit le diagnostic, mais ne put non plus soulager le malade, qui fut d'ailleurs un de ses meilleurs amis.

La suspension par la méthode de Seyre, inopportunément ordonnée et désastreuse en ses conséquences, amena presque une rupture entre les amis, rupture qui ne devait pas se réparer.

La morphine seule fit du bien à l'infortuné romancier, torturé sans trêve durant de longues années...

Alphonse Daudet a souffert et mourut en grand et digne ouvrier des lettres qu'il était.

Il tomba au travail, en méditant, en préparant une œuvre sur Lamalou, qui eût, sans aucun doute, intéressé grandement les médecins.

« Mon père est mort, écrit M. Léon Daudet, avant

d'avoir consacré à cette station thermale, où l'on soigne les grandes maladies nerveuses, notamment le tabes, le livre qu'il projetait sous le titre « La Doulou ». Lui seul pouvait l'écrire, avec cette double vision poétique et sincère, qui lui appartenait en propre. »

En mars 1895 le romancier formait déjà le projet de cette œuvre : « Si je n'étais pas entièrement pris par mon livre (1), confiait-il à Edmond de Goncourt, je trouverais de belles choses à écrire sur la douleur. »

La mort en disposa autrement...

Du moins, faisant à la fois œuvre d'observateur et d'observé, le génial écrivain nous laissa sur le tabes, et en particulier sur les manifestations sensitives du tabes, cette vivante et précieuse leçon clinique, cet essai subjectif unique, qu'est « La Doulou ».

Pour finir laissons parler ceux qui ont publié cette œuvre posthume du maître.

« Si Alphonse Daudet avait connu avant de mourir ce qu'il avait pu redouter, si sa mort avait été précédée de toutes les horreurs de l'amoindrissement intellectuel et qu'il eût fallu faire le silence sur ses derniers jours, « La Doulou » aurait été impossible à publier, apparaissant ainsi comme l'antichambre tragique de cet *in pace* auquel il fait allusion. Mais il est mort foudroyé, plus maître que jamais de son génie, de sa rayonnante individualité, de son expérience incomparable, et « La Doulou » n'est plus qu'une des preuves — la plus triste, mais peut-être la plus féconde — de cette expérience.

« Le temps, à mesure qu'il s'éloigne, laisse dans la pénombre ce qu'il éclairait cruellement et projette sa lumière sur ce qu'on ne pouvait voir jadis.

« Aujourd'hui les cris de douleur, qui s'élevaient de ces pages, sont devenus des « communiqués » de défaites physiques, de victoires morales, échos immortels d'une voix qui dit : « Vous tous qui souffrez,

(1) La Petite Paroisse.

faites de votre souffrance un motif d'élévation, utilisez votre mal pour oublier votre mal, pour devenir bons, pour devenir meilleurs; pensez à moi qui, en plein bonheur, en pleine gloire, me suis vu brusquement condamné à mort, et n'ai plus songé qu'à étudier ma souffrance pour la laisser en exemple à mes sosies en douleur. »

BIBLIOGRAPHIE

W. M. Alley Pusey, The History of Dermatology. — 1 vol. in-8, 223 p., 32 fig. Baltimore, 1933.

Cet ouvrage contient un exposé, nécessairement sommaire mais complet, de l'histoire de la dermatologie. L'auteur y étudie d'abord la dermatologie antique, englobée dans la médecine générale : d'une part en Egypte, où elle est inscrite sur les papyrus de Smith et principalement d'Ebers, et en Grèce ; d'autre part chez les Romains et les Arabes, qui se sont inspirés de la médecine grecque, et à l'époque médiévale jusqu'à la Renaissance en l'an 1500.

Dans l'Europe moderne, de 1500 à 1750, il signale l'œuvre de Vésale, de Paracelse, de Fracastor, de Fernel, de Fallope, d'Ambroise Paré, de Sydenham, de Boerhaave, d'Astruc, considéré comme le fondateur de la dermatologie moderne, de Turner, et de Ramazzini. Un chapitre est consacré à la période qui s'étend de 1750 à 1825, pendant laquelle la dermatologie prend corps, à la suite des travaux de Sauvagès, de Plenck, de Lorry, de Jackson, surtout de Willan et de Bateman.

De 1800 à 1850, l'auteur étudie séparément les recherches cliniques et les travaux de laboratoire. Au point de vue clinique, l'Ecole française est représentée par Alibert, le fondateur de la dermatologie française, par Biett, Cazenave, Gibert, Rayer et Devergie ; l'Ecole allemande, par Schönlein et par Fuchs ; l'Ecole anglaise, par Samuel Plumbe. Les travaux de laboratoire sont, pour la plupart, exécutés en Allemagne, par Henle, Köllicker, G. Simon, Baerensprung, Rosenbaum, Remak, et par Eichstedt ; en France, par Gruby.

L'histoire de la dermatologie moderne, de 1850 à 1900, est étudiée en deux chapitres consacrés l'un à l'Europe continentale, l'autre à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. On y trouve cités : en Allemagne, les travaux de Rokitansky, de Skoda, surtout de Hebra et Kaposi, etc. ; en France, ceux de Bazin, de Hardy, de Lailler, de Vidal, de Besnier et de ses élèves, de Hallopeau, de Brocq, et ceux des grands syphiligraphes, Ricord, Bassereau, Rollet et A. Fournier ; en Scan-

dinavie, ceux de Boeck, de Daniellsen, et de Hansen ; en Italie, ceux de Tommasoli, de Mibelli, de Campana, de Giovanni, de Respighi, de Majocchi, etc.; en Grande Bretagne, ceux d'Erasmus Wilson, de Tilbury Fox, de Hutchinson, de Colcott Fox, de Radcliffe Crocker, de Malcolm Morris et de Pringle ; aux Etats-Unis, ceux de Duncan Bulkley, de Worcester, de Piffard, de J.-C. White, de Dühring, de Hyde, de G.-H. Fox, de Taylor, de Robinson, de Prince Morrow, de Fordyce, de Gilchrist, etc.

Enfin l'époque contemporaine, que l'auteur fait dater de 1900, est marquée par les travaux de Neisser et de l'Ecole de Breslau, par ceux de Koch, d'Ehrlich, de Unna, de Wassermann, de Sabouraud, de Finsen, etc.

L'ouvrage est terminé par un Index alphabétique des principales dermatoses, avec l'indication des premiers travaux qui ont fait connaître chacune de celles-ci.

Dr Léon Brodier.

Abel Lefranc, *Pantagruel et Gargantua d'après les plus récentes recherches*, Hippocrate, 1re année, n° 1, mars 1933, p. 8-28. — Bonne mise au point des origines de l'œuvre de Rabelais, et des diverses sources de son inspiration : souvenirs de jeunesse, transposés dans le récit de la grande guerre que Picrochole fit à Grandgousier ; impressions d'Italie ; influence Erasmienne ; et aussi polémique au service de la politique royale : Picrochole, ce n'est pas seulement Gaucher de Sainte-Marthe, mais aussi Charles-Quint; la scène du Conseil de Guerre attribue à l'Empereur, les ambitions démesurées dont Thomas Morus, en son *Utopie*, avait jadis fait grief au roi de France. Et le programme d'organisation de la nation armée qui figure au début du *Tiers Livre* est une riposte à l'imminente agression méditée en 1545 par les Impériaux. Enfin, dans l'épisode des Décrétales, au *Quart-livre*, R. prend le parti de Henri II contre le pape Jules II.

P. Mornand, *Quelques livres célèbres de médecine au temps de Rabelais*, *ibid.*, p. 42-65. — A propos de l'Exposition Rabelaisienne organisée à la Bibliothèque nationale en l'an de grâce 1933, M. M. étudie quelques livres médicaux du xvie siècle : le *De humani corporis Fabricâ* de Vésale, illustré par van Calcar pour l'éd. de Bâle, et peut-être par Th. Germini pour les éd. de Londres et de Paris ; les planches opératoires de la chirurgie d'A. della Croce ; les figures qui enrichissent les

Œuvres d'A. Paré ; les tableaux anatomiques composés par le chirurgien Ch. Rivière pour le *De dissectione* de Ch. Estienne ; etc. etc.

A. Blum, *Rabelais et la caricature*, *ibid.*, p. 85-94. — *Les Songes drôlatiques de Pantagruel*, édités à Paris en 1565 et attribuées à Rabelais, renferment de nombreuses figures caricaturales dont nombre de commentateurs se sont évertués à découvrir le sens. Les uns ont voulu y voir des portraits-charges, tels que le pape Jules II, François Ier, Charles-Quint, Dolet, G. Tory. D'autres y ont cherché des allusions à certains chapitres de l'œuvre de Rabelais, dont l'*Ile sonnante*. M. B. estime qu'il en faut chercher la source dans l'iconographie fantastico-satirique du moyen âge : dans les initiales illustrées des manuscrits où s'exerçait la verve des enlumineurs ; les sculptures sur pierre ou sur bois des édifices religieux. Cette tradition du grotesque fantastique persiste et s'affirme dans les œuvres de Jérôme Bosch et plus tard dans les toiles de Pierre Breughel. Autre source d'inspiration : les déguisements des mascarades, survivance des fantaisies des fêtes *des fous* et de *l'âne*. Enfin, peut-être aussi, l'influence de l'art décoratif de l'Extrême-Orient, transmise par les bronzes, céramiques, peintures et soieries importés par les navigateurs, et dont les types monstrueux et composites sont reproduits sur les faïences des Pays-Bas.

M. Heine, *L'affaire des bonbons cantharidés du marquis de Sade* (27 juin-12 septembre 1772), *ibid.*, p. 95-133. — Documents de la procédure entamée contre le marquis de Sade à la suite du scandale de Marseille, sur une copie de Marius Garcin, d'après les documents originaux, aujourd'hui disparus, des archives départementales des Bouches-du-Rhône.

M. Bouvet, *L'Elixir de Garrus*, Courrier médical, n° 9, 26 février 1933, p. 117-118. — L'identité de Garrus [et non Garus], était jusqu'ici mal établie. On sait aujourd'hui que, né à Callas en Provence de Jacques, avocat, et de Catherine Fénis, Joseph Garrus fut baptisé le 16 mai 1648, et mourut à Paris le 17 octobre 1722, âgé de 74 ans. Déjà médecin en 1673, il se donnait, lors de son arrivée à Paris avant 1680, comme docteur de Montpellier, encore que l'on n'ait rien pu découvrir à son sujet dans ce qui reste des registres de cette Faculté. Grâce à un faux, obtenu par la complicité d'Arlot, il put se faire inscrire sur les registres de la *Chambre royale des médecins*

provinciaux, en compagnie de B. Chandelier et de Nicolas de Blégny. Ce qui ne l'empêche pas de chercher noise au syndic de ladite Chambre, de Saint-Germain, et de tenter de créer un groupement dissident. La Chambre se rebiffa, demanda aux représentants d'exhiber leurs lettres doctorales, et, comme ils ne purent le faire, ils se virent expulsés de la Chambre et reçurent défense d'exercer la médecine à Paris. A la suite de quoi Garrus s'éclipsa.

LEMAY, *Un curieux article de jeunesse du baron Alibert*, Courrier médical, 83e année, n° 10, 5 mars 1933, p. 139. — Elève de l'Ecole Normale, bientôt supprimée, le jeune Alibert prit le parti de s'inscrire, en ventôse an III, à l'Ecole de Santé de Paris, et publia dans le *Magasin encyclopédique* de Millin (an IV (1795), T. V.) un article sur *l'influence des causes politiques sur les maladies et la constitution physique de l'homme*. Il s'y montre imbu des théories de Rousseau : « Si le sentier de nos jours est couvert de tant d'écueils..., c'est que l'homme est partout l'ennemi de l'homme, c'est que partout les institutions sociales sont posées en sens contraire de son bonheur... [L']accord essentiel des deux principes qui nous constituent est souvent dérangé... depuis que la terre est en grande partie avilie, comprimée par le despotisme et les préjugés... Les Péruviennes accouchaient sans douleur avant d'avoir passé sous le joug de l'Espagne. La constitution physique des Romains énervés sous les empereurs n'était plus celle des Romains libres et républicains... Si nous pouvions enfin... nous restituer à la Nature..., l'économie des êtres vivants offrirait de nouveau le spectacle harmonieux de cette santé première, apanage de nos aïeux, fille du bonheur, et compagne inséparable de la paix et de la liberté. »

Dr Paul DELAUNAY.

Le Secrétaire général, Gérant :
Marcel FOSSEYEUX.



CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

Séance du 4 novembre 1933.

Présidence de M. le Dr Mauclaire.

Etaient présents : M. Barbillion, Basmadjian, Boulanger, Brodier, Didsbury, Dorveaux, Finot, Florence, Fosseyeux, Ch. Grimbert, Guelliot, Hahn, Laignel-Lavastine, Menetrier, Molinéry, Mousson-Lanauze, Neveu, Sieur.

Candidats présentés : Barraud (Dr G.), à Châtelaillon, par MM. Genty et J. Torlais.

Chailley-Bert (Dr), 11, rue Lafayette (9e), par MM. Mauclaire et Laignel-Lavastine.

Dons : M. le Pr Laignel-Lavastine présente le travail de M. le Pr Guiart sur la peste à Bourg-en-Bresse; il offre de la part de Me Joseph Tessier, une réduction du buste de Potain par Noël, ainsi que la plaquette du même par Charpentier. M. le Pr Sieur offre un autographe de Villemin, et le travail de M. Jean des Cilleuls sur l'histoire de l'hospice de Belfort; enfin, en mémoire de son fils, le Dr Torkomian fait don de divers autographes, remis par M. le Dr Neveu.

Communications : M. Fosseyeux présente les études suivantes qu'il a reçues : Dr J. H. Renaud, de Rabat, à *propos d'une communication sur la médecine arabe.* Dr Sarafidi, de Bucarest, le régime déchloruré dans le traitement des tuberculoses chirurgicales chez les empiriques de la Dobroudja. Doctoresse

Angélique Panayotatou, d'Alexandrie, *Syllogues scientifiques et médecins grecs en Egypte depuis la conquête de Napoléon.*

M. le D[r] Molinéry lit un travail sur *le folklore médical en Gascogne*, d'après les indications fournies par le D[r] Tremolières, au Tuco de Lahas, près de Gimont; il s'agit d'une pierre trouée de cinq trous laissant passer des vapeurs curatrices, d'après les anciens de la région, et qui se trouverait sur l'emplacement d'une ancienne villa romaine.

M. le D[r] Mousson-Lanauze donne lecture de l'étude faite en collaboration avec le D[r] Hariz sur *le venin de cobra.*

Assemblée générale du 2 *décembre* 1933.

Présidence de M. le D[r] Mauclaire.

Etaient présents : MM. Barbillion, Barraud, R. Bénard, Brodier, Des Cilleuls, Chabrol, Dardel, Delaunay, Didsbury, Dorveaux, Fosseyeux, H. Godlewski, Ch. Grimbert, Hahn, Laignel-Lavastine, Menetrier, Molinéry, Monthus, Neveu, F. Regnault, J. Vinchon.

Décès : M. le Président se fait l'interprète de tous en adressant ses condoléances émues à M. le P[r] Laignel-Lavastine à l'occasion du décès de sa mère.

Il annonce la mort de M. le D[r] Lucien Nass, de Vincennes, auteur de nombreuses publications historiques, ainsi que celle de notre confrère italien Carbonelli.

Renouvellement du Bureau : Le Bureau est ainsi constitué pour l'exercice 1934, par 76 voix, dont 44 par correspondance :

Président : Dr Mauclaire.
Vice-Présidents : Dr Brodier, Dr O. Guelliot.
Secrétaire Général : Marcel Fosseyeux.
Secrétaires : Jean Vinchon, Lucien Hahn.
Trésorier : Boulanger-Dausse.
Trésorier-adjoint : H. Génot.
Archiviste-Bibliothécaire : R. Neveu.

Les membres sortants du Conseil sont renouvelés pour trois ans.

Le Secrétaire Général, présente une statistique des membres dont le nombre s'élève à 297 français et 84 étrangers.

Compte-rendu de l'archiviste bibliothécaire. — M. le Dr Neveu rend compte des acquisitions faites par le Musée et de l'état des collections de la bibliothèque.

Présentation d'ouvrages : M. le Dr F. Regnault offre en la résumant une brochure dont il est l'auteur en collaboration avec le Dr Ch. Comte, sur la découverte du rôle du pou dans la transmission du typhus exanthématique. M. Fosseyeux présente l'ouvrage de M. le Dr Delaunay sur le choléra de 1832, qui a d'abord paru en articles dans la *Médecine internationale.*

Communication : M. Fosseyeux, lit un travail sur l'*humanisme médical au* xvie siècle. — L'étude de la littérature médicale au cours du xvie siècle permet d'établir diverses phases, qu'il importe de distinguer.

C'est d'abord le *stade philologique*. Les humanistes ont un double but : dresser l'inventaire de l'antiquité et arracher le sceptre aux Arabes pour le rendre aux Grecs. Il ne s'agit donc au début que de publications de textes : éditions de Galien par Budé, Pelletier du Mans, Akakia, etc. ; d'Hippocrate ; de Celse ; de Dioscoride ; quant à la lutte contre les Arabes, elle a pour promoteurs L. Fuchs, S. Champier, E. Cop et Rabelais.

Les cours dans les Facultés de médecine et les Collèges à Paris ne sont que des commentaires de textes : ainsi Rabelais à Montpellier, en 1531, et à

Paris, Dubois au collège de Tréguier, Pierre des Mireurs, au collège de Coqueret, B. Pardoux, au collège des Grassins, Fernel au collège de Cornouailles.

C'est ensuite le stade *linguistique*. Il se manifeste par la traduction des auteurs anciens en français. Les protagonistes du mouvement sont Jacques Grévin et Ambroise Paré. La science perd son universalité et tend à prendre un caractère national. D'ailleurs il s'agit surtout de fournir des « guidons » ou manuels aux étudiants. Grâce à Jean Canape, à Pierre Tolet, à M. Grégoire, à J. Macé à Daléchamps, Galien et Hippocrate deviennent familiers aux nouvelles générations qui ignorent le grec et le latin.

Quant aux traités d'hygiène, si nombreux et si peu originaux, empruntés aux préceptes d'Aristote et de Platon, ils comportent un mélange de superstitions antiques et de croyances populaires qui prolonge en pleine Renaissance la pensée scholastique.

LA MÉDECINE AU CONGRÈS DE VARSOVIE (21-28 Août 1933).

Par M. FOSSEYEUX.

Le 7e Congrès international des Sciences historiques s'est tenu à l'Ecole polytechnique de Varsovie, et a réuni plus de 1000 participants représentant 44 nations. La séance d'ouverture eut lieu en présence du Président de la République et du Président du Conseil. Tout le monde remarqua les dons extraordinaires de polyglotte du Pr Dembinski, vice-président du comité, qui parla successivement en français, allemand, italien et anglais, et fit l'historique de tous les Congrès depuis celui de Rome en 1903. Mais le français fut tout particulièrement en honneur, puisque c'est en notre langue que parlèrent le délégué du Vatican, Mgr Godlewski, le président du Comité International, M. Koht, Professeur à l'Université d'Oslo, M. Iorga, de Bucarest, qui, avec M. Fedele, ancien ministre de l'Instruction publique en Italie, représentait le groupe des historiens hommes d'Etat.

La Pologne, la France et l'Italie, comptaient le plus grand nombre de membres ; la Chine et le Japon, qui avaient des délégués aux précédents congrès n'étaient pas représentés.

*
* *

Des expositions particulières eurent lieu à l'occasion du Congrès. Dans les collections du prince Zamoiski à Varsovie, on avait réuni plusieurs éditions médicales rares ou intéressantes, un Prosper Alpin de Venise, un Guy de Chauliac de Lyon, un Hippocrate de 1549, un Avicenne de 1525, des manuscrits de Struthius, des herbiers. A la Bibliothèque de la Société de médecine, se trouvaient un Musée de 1570, un Enchiridion médicinal de 1537, un résumé de Vesale paru à Cracovie sous le nom de *Fabricatio hominis*, etc.

Le groupe tchécoslovaque du comité international des sciences avait réuni dans l'une des salles du Congrès un ensemble de documents parmi lesquels figuraient des aphorismes de Thaddée Hagek, édition de Francfort de 1636, et l'anatomie de J. Jessen, de 1601, propriété de la Bibliothèque du Musée national de Prague, plusieurs herbiers, écrits ou traduits en tchèque, édités aux xve et xvie siècles ; un traité sur les causes de la peste de Jean de Chocen, imprimé à Prague en 1531, et un autre de Jean de Litomysl, de 1582, sans compter les portraits des physiologistes Pinkinye et Skoda.

La Bibliothèque nationale de Varsovie qui fit une exposition de ses richesses les plus précieuses ne date officiellement que de cinq ans, puisqu'elle a été crée en 1928 ; elle occupe des locaux spacieux à l'Ecole supérieure de Commerce nouvellement construite rue Rakowiecka, où ses collections représentent déjà plus de 400.000 volumes, non compris ceux de la Bibliothèque de Rapperswil revenus de Suisse en 1928 mais restés en dépôt à la Bibliothèque militaire centrale [Voir : la Bibl. nat. pol. à Varsovie, par S. P. Kogorowski, in *Bull. du Livre français*, Paris, mars 1933]. Elle s'est accrue du fond de la Bibliothèque de l'Ecole polonaise des Batignolles, sauf une partie destinée par son fondateur, J. Lelewel, à la Bibliothèque universitaire de Wilno, puis de la Bibliothèque Zaluski, restituée par la Russie, en vertu du traité de Riga, dont l'exécution n'est pas terminée, enfin de la Bibliothèque de Willanow et de ses superbes reliures en plein veau et en plein maroquin, de Bozerian, Durand ou Simier. Les principales sections de l'exposition comportaient les autographes et ouvrages consacrés au maréchal Pilsudski, qui, à la séance d'ouverture avait été proclamé président d'honneur du Congrès, des manuscrits de Zaluski, l'historiographie polonaise depuis les Annales de Sainte-Croix et la Chronique de Gallus-Anonyme, jusqu'au manuscrit de l'histoire de la nation polonaise de Naruszewicz ; dans la section des sciences auxiliaires de l'histoire se trouvait

entre autres documents la nomination comme médecin de Cour de Stanislas Mittié, donnée en 1760 à Lunéville, par Stanislas Leczinski ; les sources pour les relations de la Pologne avec l'étranger étaient rangées suivant les divers pays, la cartographie formait une des sections les plus riches de la Bibliothèque nationale et les belles lettres étaient représentées par des manuscrits des grands écrivains polonais en particulier ceux de Wyspianski, enfin des manuscrits à peinture d'origines variées, des dessins tirés surtout de la collection d'estampes du roi Stanislas Auguste, rentrée de Russie en 1923, complétaient cet ensemble remarquable.

Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire des relations franco-polonaises, je rappellerai seulement, parce qu'ils touchent à la médecine, deux échanges de « cœurs ». Au XVII[e] siècle lorsque mourut, en 1672, à 64 ans, Jean Casimir, abbé de Saint-Germain-des-Prés, qui avait été roi de Pologne sous le nom de Casimir V, son corps fut envoyé à Cracovie dans l'église des Jésuites, mais son cœur fut réservé à l'église de l'abbaye où il se trouve encore dans la chapelle Saint-Casimir [maintenant Saint-François-Xavier] dans un magnifique mausolée de marbre noir, surmontée d'une statue en marbre blanc, avec cette inscription : *Regium cor monachis hujus cœnobii, cui abbas præfuerat, amori pignus reliquit, quod illi isthoc tumulo mærentes condiderunt.*

Au XIX[e] siècle une opération inverse se fit pour Chopin ; après sa mort, le 17 Octobre 1849, son corps resta en France, au Père-Lachaise, où son tombeau est orné d'une statue en marbre de Clésinger, la muse de la désolation, mais son cœur fut envoyé à Varsovie, à l'église Sainte-Croix, dans un reliquaire serré au creux d'un pilier. dont l'emplacement est indiqué par une inscription sommaire.

Il existe à Varsovie un autre cœur vénéré dans l'église des Visitandines, construite au milieu du XVIII[e] siècle, celui de leur fondatrice et bienfaitrice, Louise-Marie, épouse de Jean-Casimir de Gonzague,

mais il est dans la partie cloîtrée de l'église, et nous n'avons pas pu le voir.

A l'église des Capucins se trouve le cœur de Jean III Sobieski, et, en face de son sarcophage, une urne renferme celui du roi Auguste II de Saxe.

Enfin le cœur de Ladislas Reymont, le célèbre écrivain, voisine, à l'église de Sainte-Croix, avec celui de Chopin.

*
* *

Les communications touchant l'histoire de la médecine furent les suivantes :

M. le Pr Szumowski, titulaire de la chaire de philosophie de la médecine créée en 1920 à l'Université de Cracovie et auteur d'un traité d'*Histoire de la médecine exposée philosophiquement* dont les deux premiers fascicules ont paru, fit un résumé de son travail sur l'école polonaise médico-philosophique publié in-extenso dans les volumes réservés aux communications polonaises (I, p. 39). Il rappelle l'œuvre des précurseurs, Sébastien Petrycy, médecin et philosophe, qui, à la fin du xvie siècle et au commencement du xviie siècle, faisait des cours aussi bien à la Faculté de médecine qu'à celle des arts libéraux, Pétrycy qui traduisit l'Ethique d'Aristote (1616), et demanda au roi Sigismond III l'abolition du servage; André Sniadecki, médecin et biologiste, professeur à Wilno, dont le traité sur *la théorie des êtres organisés*, paru en polonais en 1804, fut traduit en allemand et en français; Titus Chalubinski (1820-1899) professeur de clinique médicale à l'Ecole supérieure de Varsovie, auteur d'une *méthode de la découverte des indications thérapeutiques* (1874) qui consiste à reconstituer l'enchaînement des états organiques et des symptômes que présente le malade.

Le Pr Szumowski insiste sur le développement de l'école de Chalubinski au cours du xixe siècle, d'où sont sortis les travaux de Kramsztyk (1848-1920), Biernacki (1848-1920), Nusbaum, encore vivant. C'est surtout un praticien de province, établi à Czestochowa, célèbre par son cloître des Paulins, Ladislas

Bieganski (1857-1917), qui, au cours d'une activité remarquable manifestée par 116 travaux, n'a cessé d'étudier les relations mutuelles de la médecine et de la philosophie, dont on peut résumer ainsi les deux idées directrices : Penser clairement et agir moralement. C'est cette œuvre qu'a commentée et poursuivie le Pr Szumowski, d'abord à Lwov, depuis 1909, puis à Cracovie depuis 1920, où il forme à son tour d'excellents élèves, comme Tadeuz Bilikiewicz, auteur d'une œuvre remarquable en polonais sur le problème de la vie à la lumière des principes de la psychologie comparée (1928), et une autre, en allemand *Embryologie im Zeitalter des Barok und des Rokoko* (1932), où il démontre à quel degré les notions biologiques du XVIIe et du XVIIIe siècle furent le résultat et la conséquence des idées philosophiques.

On sait qu'il existe trois chaires identiques à celle de Cracovie, à Varsovie, à Poznan, et à Wilno, dont les titulaires furent Giedroyc, Wrzosek et Trzebinski, tous trois membres de notre Société.

Pour compléter son enseignement à l'Université, le Pr Szumowski a créé en 1920, un Institut d'histoire de la médecine, occupant 12 Aleja Krasinskiego un local de quatre pièces, dont il nous a fait les honneurs ; il s'y tient diverses réunions de petits groupes d'étudiants, les séances de la société des amis de l'histoire de la médecine de Cracovie fondée en 1927 ; là sont réunis des documents de toutes sortes, et des collections provenant des Prs Jaworski et Wrzosek.

C'est sous les auspices de cet Institut qu'a paru, en 1933, l'étude du Dr François Walter, directeur de la clinique dermatologique de l'Université de Cracovie, intitulée : *Wit Stwosz, sculpteur de maladies cutanées.* Le retable de N. D. est une œuvre de style gothique, mais rajeunie par le sentiment de la Renaissance qui pénétrait alors en Pologne (1477-1489) ; le Dr Walter a cru retrouver chez certains personnages des symptômes cliniques caractéristiques d'affections cutanées : tête d'apôtre avec verrue sénile ; dans la scène de l'arrestation du Christ, une tête de soldat

avec cancroïde de la joue, une tète de valet avec fibrome pendulum au devant du cou, une tête de pharisien hérédo-syphilitique ; dans la scène du Christ au milieu des docteurs, une tête de scribe avec stigmates d'hérédo-syphilis, dans l'entourage du Christ, sortant du tombeau, une tête de soldat avec acné rosacée et hypertrophique du nez ; dans la descente du Christ aux enfers, une tête de démon avec lésions lupiques et scrofuleuses. Si ces attributions sont peut-être exagérées, discutables, du moins grâce à la restauration entreprise en 1932, pour laquelle les parties du rétable furent déposées dans des ateliers d'artistes, Walter a pu examiner, débarrassées de la poussière des siècles, et dans un éclairage qui ne laissait rien à désirer, les figures des bas-reliefs ; il constate le don remarquable d'observation et l'excellente mémoire visuelle du sculpteur, dont le réalisme est mis ainsi en pleine lumière, et complète l'intensité expressive de ses physionomies par l'émotion qui s'en dégage.

Dans cette même église de la Vierge à Cracovie, se trouve le monument funéraire d'Antoine Schneeberger, né à Zurich en 1530, mais mort à Cracovie en 1581, auteur du *De bona militum valetudine conservanda liber*, paru en 1564, dont l'œuvre a été étudiée par le Dr Zembruski (1933).

On ne saurait parler de Cracovie sans rappeler l'origine médicale de Notre-Dame des Neiges, qui se trouve dans la ville extérieure, en dehors du cercle des plantations. Wladyslaw Herman, *princeps religionis devotione insignis,* avait la face rongée par un chancre. Comme Job il se trouvait à charge à lui-même. La Vierge enfin lui apparut et lui ordonna de sortir de la ville, de marcher jusqu'à l'endroit où il verrait des violettes dans la neige, de chercher le sable qui se trouverait dessous, et d'en frotter son mal. Ainsi fit-il, guidé par le parfum des fleurs et il fut guéri. Certaines pharmacopées faisant usage des feuilles de violettes pour le traitement des ulcères, rien n'empêche de penser que ce remède lui ait été suggéré par un médecin un peu thaumaturge. Quant

aux miracles qui ont fait la célébrité du monastère de Yasna Gora, la montagne lumineuse, à Czestochowa, le Lourdes polonais, on en trouvera une relation dans le livre de Me Wander de Lada, député à la Diète, sur ce pélerinage [Paris, 1928] notamment la guérison de la cécité de Jacob Wezyk, peintre du roi Wladislas Jagellon, et en 1540 une triple résurrection de morts, due à la puissance de la Vierge, dont le portrait peint par Saint Luc attire toujours des milliers de pélerins.

Les médecins modernes ne font que suivre les traces de leurs devanciers de la célèbre *Université jagellonienne*, fondée en 1364 par Casimir de Grand, par conséquent la deuxième de l'Europe centrale, après Prague (1349), mais avant Vienne (1365), avant Pecs (1367), avant Heidelberg (1386), et en particulier du plus célèbre d'entre eux, Mathias de Miechow, qui, au début du XVIe siècle, rédigea la première chronique imprimée en Pologne ; son livre, *De duabus Sarmatiis*, excellente esquisse de géographie et d'ethnographie de l'Europe orientale, servit longtemps aux savants de tous les pays de point de départ de toute étude sur ce sujet. Les problèmes géographiques furent une des branches les plus étudiées au XVe siècle, et l'on montre encore, à l'Institut d'histoire des Sciences de l'Université, le globe Jagellon, un des plus anciens connus. On avait réuni à une exposition spécialement organisée pour le congrès des souvenirs de Copernic, et en particulier ses lettres ; on y voyait aussi la liste des étudiants, de 1400 à 1508, la *matrica studiosorum*, puis divers manuscrits médicaux illustrés, un *ars medicinæ* avec lettres historiées de la fin du XIIIe siècle, un *tractatus varii in medicina*, du commencement du XIVe siècle, un *Johannes filius Serapionis breviarium medicinæ*, du XIIIe siècle, le *liber de natura rerum* de Thomas de Cantimpré du XVe siècle. Les rapports de la Pologne et de la science française ont été étudiés par Kopaczewski, dans un volume paru chez Alcan en 1919, préfacé par Richet, qui mentionne, dans l'article consacré à la médecine, les

polonais venus en France, jusqu'aux maîtres modernes, depuis Babinski, Kirmisson, Potocki, jusqu'à Mme Curie, née Skodowska. On sait d'autre part qu'au XVIIe siècle les postes de médecins du roi ou des grands seigneurs polonais étaient donnés à des français; presque tous les médecins des grandes villes étaient français; parmi les plus connus on peut citer Claude de la Courvée, mort en 1664, qui vint comme médecin de Marie-Louise de Gonzague, J. F. Dupont, qui vulgarisa la vaccination, Astruc (1729) et Camuset (1735) qui furent médecins de Stanislas Auguste, Connelin qui professa à Cracovie de 1761 à 1774, Bécu à Wilno, Le Brun, qui fut chirurgien de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, à Varsovie. Parmi les publications des collaborateurs de l'Institut d'histoire de la médecine, il faut citer encore la thèse de Ostachowski sur J. B. van Helmont (Cracovie, 1932), celle de Ostrowski sur les grades médicaux de G. Ochoski, médecin du XVIIe siècle, celle de S. Landfisch, touchant les opinions de J. P. Frank sur l'éducation physique (1933). C'est encore sous la direction du Pr Szumowski, qu'a été publié le magnifique ouvrage sur la vie et les travaux de Joseph Dietl, premier président de Cracovie, célèbre médecin, professeur et recteur de l'université jagellonienne, édité en 1928, pour le 50e anniversaire de sa mort. M. le Pr Szumowski, enfin, dans l'*histoire sommaire des Sciences en Pologne*, publiée à l'occasion du Congrès, est l'auteur du chapitre intitulé : *coup d'œil sur l'évolution de la médecine en Pologne* ; il rappelle que la médecine s'est trouvée fort longtemps sous l'influence de l'astrologie, et qu'au XVe siècle les médecins étaient souvent en même temps astrologues, astronomes et mathématiciens (Nicolas Copernic était médecin), puisque le XVIe siècle fut une époque de prospérité pour la médecine, grâce surtout à l'impulsion de Mathias de Miechow (1457-1523), plusieurs fois recteur de l'Université de Cracovie; c'est l'époque des médecins humanistes, de Cancellieri, qui fut professeur de grec à Cracovie, de Pieczychowski, qui fut poète, de Venceslas de Hirszberg,

qui connaissait l'hébreu, le grec et le latin, de Joseph Strus (1510-1568), de Petrycy, de Pilzno philosophe et humaniste (1554-1620). Après une période de décadence qui s'étend du XVII[e] siècle au milieu du XVIII[e] siècle, la commission d'éducation, créée à Varsovie en 1773, fonde à Cracovie un *collegium physicum*, qui comprenait une école de médecine, à partir de 1780 une salle de dissection et une clinique, une école qui après quatre années d'études, et d'examens pratiques délivrait trois grades, celui de chirurgien, de licencié en médecine, et de docteur en médecine. Le XIX[e] siècle voit s'organiser ou se réorganiser les Facultés de Wilno, de Varsovie, de Cracovie, de Lwow, sur lesquelles l'auteur nous donne de précieux renseignements.

M. le P[r] Laignel-Lavastine étudie le rôle *de la cyclothymie dans l'histoire* à l'occasion d'une thèse de doctorat de Paul Barré, qu'il a inspirée : *Essai pychopathologique sur Danton* (Paris, 1931). La cyclothymie est une psychose constitutionnelle caractérisée par des alternatives de dépression et d'hyperactivité, phases que l'on retrouve dans la vie de Danton. La cyclothymie et la psychose périodique, deux manifestations du même ordre, mais d'intensité différente, sont des affections très fréquentes. Il était donc *a priori* probable que l'investigation médicale permettrait d'en trouver des manifestations au cours de l'histoire. C'est ce qu'il est facile de mettre en évidence ; un simple exemple : la carrière de l'empereur Héraclius s'explique merveilleusement par un accès d'hypomanie au cours duquel il conquiert l'Asie mineure et par un accès de dépression au cours duquel il perd toute sa conquête, et pris de thalassaphobie, ne peut rentrer à Byzance que sur un pont de bateaux garni de chaque côté par des branchages.

L'étude de M. le D[r] Gomoiu sur les rapports médicaux de la Roumanie et de la Pologne paraîtra in extenso.

Le résumé de la communication de M. le D[r] Tricot-Royer, d'Anvers, sur un chapitre de l'histoire de la lèpre en Belgique au XVI[e] siècle figure dans le deuxième

volume, p. 105, des travaux du congrès. Il distingue trois catégories de refuges pour lépreux au XVIe siècle, 1° les hôpitaux où ils recoivent gîte, nourriture et soins ; 2° les huttes isolées mises à la disposition du malade appartenant à une commune ne disposant pas d'abri permanent; 3° les enclosures, assimilables à des béguinages pauvres, où chaque hôte occupe sa maisonnette. Il étudie chacun de ces types, et s'étend surtout sur le dernier qui est le moins connu, en prenant pour exemple la léproserie de Dambrugge, d'après un document des archives d'Anvers.

M. le Pr Capparoni, de Rome, fit connaître les circonstances de la découverte des vaisseaux chylifères par Gaspard Aselli de Crémone; elle eut lieu le 22 juillet 1622, à Milan, pendant la dissection d'un chien en présence de deux médecins milanais Tadini et Settala ; comme le chien venait de manger, Aselli a pu suivre les vaisseaux clylifères jusqu'à une grosse glande de la série mésentérique. Ce manuscrit d'Aselli se trouve au musée de Pavie (fonds Baretta 19) ; il fut édité un an après sa mort à Milan en 1627. Sa découverte fut complétée en 1651 par Jean Pecquet. M. Capparoni a rappelé à cette occasion que la première figuration des vaisseaux lymphatiques avait pour auteur Riva d'Asti, professeur d'anatomie à l'hôpital Sainte-Marie de la Consolation à Rome; ce tableau sur toile se trouve au Musée historique national de l'art sanitaire à Rome.

Le Dr P. Diepgen, de Berlin, présenta un travail concernant les répercussions de la Révolution de 1848 sur le corps médical allemand, qui a paru dans la *Klinische Wochenschrift* (1933). Il constate d'abord que le mouvement révolutionnaire, s'il a profondément modifié la vie sociale des médecins, n'a pas apporté d'idées nouvelles dans les tentatives de réforme qui s'étaient manifestées depuis une dizaine d'années. Les conséquences de ce mouvement se firent sentir plus particulièrement dans les questions de liberté, la clientèle, l'unité du corps médical, les rapports avec l'Etat, les soins aux malades pauvres,

l'enseignement et la scolarité, la santé publique, les associations corporatives. La lutte pour les réformes prit un caractère politique. D'une part s'affirmèrent les divergences entre médecins eux-mêmes. D'autre part le mouvement réformateur en devenant politique, fut bientôt suspect aux autorités du gouvernement révolutionnaire. ce qui contribua à son échec. Cependant le principe d'une plus grande liberté dans la situation sociale du médecin resta posé pour l'avenir, et de cette époque datent les débuts de la médecine sociale.

Le Dr V. Bologa, de Cluj, avait annoncé une étude sur l'histoire des sciences naturelles et de la médecine en Roumanie, qui ne fut pas lue, mais insérée en allemand dans le *Bulletin international des sciences historiques*, nº 19 (mai 1933), p. 571. Il a divisé son travail en deux parties, l'un qui va du moyen âge à 1700, l'autre de 1700 à 1885, complétées par une importante bibliographie.

C'est dans ce même Bulletin nº 19, p. 155, qu'a paru en français un important travail de M. Andreas Deesi Daday de Budapest, sur l'évolution de la Science médicale en Hongrie. Il signale d'abord comment les étudiants hongrois furent amenés à fréquenter les universités de Bologne, Padoue, Paris, avant celles de Cracovie, de Vienne et de Prague : il rappelle que l'*herbarium* de Peter (1558) et celui de Frankovitch (1577) furent les premiers ouvrages scientifiques en langue hongroise. La médecine hongroise demeura sous l'influence étrangère, surtout celle de Vienne et de Berlin jusqu'au jour où elle produisit à son tour des maîtres, comme Semmelweis en obstétrique, Pluck en dermatologie, Cermak en physiologie. Ce travail s'est inspiré surtout de l'histoire de la médecine hongroise de Weszpremi, 4 tomes en latin, du grand travail de Linzbauer sur l'hygiène, et des souvenirs médicaux hongrois de Magyary.

Je ne mentionne que pour mémoire mon étude sur les premiers budgets municipaux d'assistance au XVIe siècle qui n'avait rien de médical et aurait

dû figurer dans la section d'économie sociale.

Je dois par contre signaler un travail qui figurait dans cette section et concernant l'histoire des épidémies : la grande mortalité de 1348-1350, d'après les documents contemporains ; ce travail, destiné à la Revue d'histoire littéraire, est surtout une étude de textes, mais il apporte de nouvelles précisions sur une des plus sombres périodes du moyen âge. M. Coville, son auteur, n'a d'ailleurs examiné que les documents d'origine française complétant ainsi ceux qui ont été analysés par Sudhoff dans *Pestschriften aus den erzsten Jahren nach der Epidemie des Schwarzen Todes* 1348 dans : *Archiv. für Geschichte der medizin*, II à XVII, (1909-25). Sans entrer dans l'examen de ces documents, les plus importants sont : 1°) Consultations et traités médicaux : *Tractatus de epydemia editus a Magistro Petro de Amourasis* daté du 16 août 1348, ms. lat. de la Bib. Nat. de Paris, II, 227, dont l'auteur Pierre de Damouzy a enseigné la médecine à Paris, puis est devenu chanoine de la cathédrale de Reims, et a exercé dans cette ville; *Compendium de epidemia per collegium Facultatis medicorum Parisius ordinatum*, daté d'octobre 1348, œuvre collective rédigée sous le décanat de Gérard de Saint-Didier, incorporée ou utilisée dans de nombreux traités médicaux du XIVe et du XVe s., (Bib. nat., ms. fr. 12,323) traduite dès le temps de l'épidémie; adaptation française du *Compendium* par un médecin praticien à l'usage de ses clients, après oct. 1348 (Bibl. nat., fr. 2001, inédit); *Tractatus de epidemia, compositus a quodam practico montepessulano*, daté du 19 mai 1359, édité; *Causa epydemie et preservatio ejusdem*. (Bib. nat., fr. 2001, inédit) *Epistola e regimen Alphontii Cordubensis de pestilentia*, écrit à Montpellier en 1349 par Alphonse de Cordoue, édité. 2°) Documents poétiques : *Libellus de judicio Solis in conviviis Saturni*, par Simon de Couvin, du pays de Liège, écrit à Paris en 1350, en 1128 vers, publié avec gloses par Littré (*Bib. Ec. Chartes*, t. II, 1840-41);

Poésies de Gilles li Muisis, abbé de Saint-Martin de Tournai, publiées avec la Chronique de cet abbé, et contenant des oraisons à Saint-Sébastien. 3°) Documents épistolaires : Pétrarque, lettre à Louis Sanctus de Beeringen, Socrati suo, Ep. fam. VIII. 6, bien connue. Lettre de Louis Sanctus de Beeringen, à ses confrères du chapitre de saint Donatien de Bourges, datée d'Avignon le 27 avril 1348, insérée dans la *Breve Chronicon Flandriæ.* 4°) Documents liturgiques : messe pour la peste, instituée par Clément VI en 1348, publiée par J. Viard (Bib. Éc. des Chartes, LXI, 1900, 334).

Cette simple énumération indique l'importance de la communication de M. Coville.

On ne saurait trop regretter l'absence au Congrès du Dr Bugiel, dont les travaux sur la Pologne médicale font autorité. Sa thèse sur Struthius (1510-1568) avait été fort remarquée ; il avait mis en lumière la vie et les travaux de ce médecin du roi Sigismond Auguste, qui avait été professeur à Padoue (1535-1545), et auquel son *ars schymica*, et ses traductions de Galien, avaient acquis une légitime notoriété.

Le Dr Bugiel a traduit également un très curieux article du Dr H. Swiecicki, paru en 1912, intitulé *esthétique de la médecine*, où ce dernier expose que le médecin doit en artiste veiller sur le chef-d'œuvre divin qui est l'homme bien portant, et où il adapte au médecin ces mots gravés sur la pierre tombale de Robert Browning : « Robert Browning auquel sa femme disait : lorsque je t'ai vu, je me suis sentie mieux ».

A propos de l'histoire médicale de la Pologne je rappellerai un article de M. le Pr Gilbert Ballet, paru dans la *France médicale* de 1901, et qui est digne de rester comme un modèle de discussion historique. Il s'agissait de savoir si Marie Leczinska était ou non épileptique ; discutant les deux thèses adverses, celle de Cabanès, dans le *Cabinet secret de l'histoire* (4e série) tenant pour la négative, et celle du Dr Larger, dans la *Revue scientifique* du 22 sept. 1900, tenant pour l'affirmative, il reprend et pèse les arguments

de l'un et de l'autre, ajoutant ses observations personnelles, tirées surtout des portraits de la reine, des statues de Pajou, de Coustou, du pastel de La Tour, des toiles de Van Loo, de Tocqué, sans oublier les extraits des mémoires du temps, et réfute surtout l'absolutisme de la thèse de Larger qui avait fait de la fille de Catherine Opalenska l'agent principal de la déchéance physique et mentale des Bourbons.

Du point de vue hospitalier de grands progrès ont été faits en Pologne au cours des dernières années pour améliorer la situation. Il faut d'abord citer la création en 1926, par la municipalité de Varsovie, de l'École d'hygiène, avec le concours de la fondation Rockefeller; elle forme dans le faubourg de Mokotow une station de santé, où l'on s'occupe à la fois d'enseignement et de recherches scientifiques; la construction par l'architecte Tockar (1929-1931) de l'hôpital de chirurgie de Saint-Antoine appartenant aux Sœurs de Sainte-Élisabeth; l'édification dans un quartier neuf, près de l'École polytechnique, d'une école d'infirmières tout à fait moderne, ce qui porte à 5 le nombre de ces écoles. Déjà en 1901 on avait transféré dans ce quartier où se trouve l'École des infirmières, 4, rue Gerasna, l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, fondé en 1731, place Napoléon, par le lazariste Baudouin de Courtenay, avec les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, amenées de France par Marie de Gonzague; grâce à l'obligeance du D[r] Traczyka, j'ai pu visiter les pavillons à deux étages entourés de grands arbres, comme à l'Hôpital de la Charité de Berlin, si bien qu'on a l'illusion de se promener dans un vaste parc; d'ailleurs dans les salles elles-mêmes, il y a des pots de fleurs et des plantes vertes sur toutes les fenêtres, pour bien montrer que la nature est un auxiliaire précieux de notre santé.

Ce sont également des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui desservent l'Hôpital des Enfants malades, ou Charles-Marie, rue Lesrno, et l'Hôpital du Saint-Esprit, rue Electora-Anna, 12. L'Hôpital de l'Enfant-Jésus renferme toutes les cliniques, fait fonc-

tion d'hôpital général pour Varsovie et sa banlieue, et on doit l'agrandir quand les fonds le permettront; non loin se trouve l'Hospice des Enfants assistés.

Quant à Cracovie, ses hôpitaux ont fait l'objet d'une monographie récente (1921) de Wachholz, professeur de médecine légale à l'Université de cette ville; ils étaient presque aussi nombreux que les églises : Hôpital du Saint-Esprit, de Saint-Léonard, pour les lépreux, de Saint-Valentin, de Saint-Simon, de Saint-Nicolas, de Sainte-Agnès, de Saint-Roch pour les écoliers, de Saint-Martin pour les prêtres pensionnés, de Saint-Sébastien pour les vérolés, de Saint-Étienne, des Frères de la Miséricorde, des Sœurs de la Charité, de Sainte-Hedwige, de Sainte-Barbe, de Saint-Lazare, de Saint-Louis, l'Hôpital des aliénés, etc. Ce n'est qu'en 1885, pour faire place au théâtre, que fut démoli l'Hôpital du Saint-Esprit, le plus ancien, qui avait été fondé en 1220.

De grands projets sont d'ailleurs en cours en Pologne pour transformer l'outillage hospitalier. On a déjà créé des hôpitaux généraux qui doivent être suivis par des hôpitaux contagieux et sanatoriums pour les tuberculeux (1935), des hôpitaux psychiâtriques (1937), des maisons d'accouchement et hôpitaux d'enfants (1939), des cliniques (1941). Ces grands hôpitaux généraux nationaux se trouvent pour la plupart, dans les cités universitaires, et sont appropriés aux besoins des cliniques. On peut citer parmi les établissements les plus intéressants, ceux de la caisse des malades à Lodz, et à Lwow, les hôpitaux généraux de Nowy-Targ, de Biala, de Wrzesnia, de Gostynin, de Plonsk, de Nowy-Tomysl. Actuellement il y a en Pologne 726 établissements hospitaliers, avec 70.937 lits, soit pour une population de 32.132.936 habitants, 2,3 lits pour 1.000 habitants. Sur ces 726 hôpitaux, 47 appartiennent à l'Etat, 323 aux provinces et communes, 239 aux assurances sociales, et 117 sont privés. Les lits sont ainsi répartis : 14.728, médecine; 13.017, chirurgie; 5.610, gynécologie; 6.293 contagieux, 8.040 tuberculeux, 3.263 vénériens,

14.107 psychâtrie, 5.879 divers). On trouvera sur toutes ces questions des renseignements détaillés, dans *Nosokomeion*, III, 2, 1932, p. 96-103, et dans la brochure consacrée à la question des hôpitaux généraux publiée à l'occasion du III[e] Congrès international des hôpitaux à Knocke-sur-Mer (Belgique), par l'Association polonaise des hôpitaux, créée en 1931, dans le but « de rehausser le niveau et le développement du service des hôpitaux sous le rapport médical, architectonique et administratif ».

On ne saurait mieux terminer ce compte rendu qu'en rappelant les visites faites aux deux grandes Sociétés littéraires et scientifiques de Pologne, la Société des lettres et sciences de Varsovie, qui a célébré son vingt-cinquième anniversaire le 25 novembre 1932, et qui s'est installée depuis 1924 au palais Staszic, où se trouvent des laboratoires de recherches, fondés par de riches bienfaiteurs, notamment l'Institut biologique Nencki et l'Institut des sciences anthropologiques, *Erasme Najewski*, avec un important Musée préhistorique, et d'autre part l'Académie polonaise de Cracovie, qui échange ses bulletins avec les nôtres, et qui est foyer de culture générale pour toute la Pologne.

Imitant les efforts de l'*UMFIA* (1), il s'est fondé en 1933, à Varsovie, une société qui préconise l'emploi du latin pour les rapports scientifiques internationaux, la *Societas linguæ latinæ usui internationali adaptandæ*. Le secrétaire est M. Wienienski, et le président l'humaniste Zielenski; elle avait adressé un appel en latin *historicis orbis terrarum*.

Déjà ce mouvement s'étend à Munich, à Buda-Pest, à Rome, aux États-Unis, où une revue latine paraît à Brooklin, l'*auxilium romanum*; Est-ce le prélude d'une renaissance? *multa renascentur...*

(1) Voir M. G. Nicolau, Le latin, langue scientifique internationale, dans la Revue l'*U. M. F. I. A.*, n° 81, nov. 33, p. 552.





CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ LYONNAISE

Compte rendu de la séance du 29 Octobre 1933.

Candidats présentés : Vermorel (Jean), archiviste de la Ville, Hôtel de Ville, Lyon.

Vincent (Doctoresse Camille), 9, rue du Plat, Lyon, par M. M. Lacassagne et Florence.

Le dimanche 29 octobre a eu lieu, à 10 heures du matin, dans la salle du Conseil de l'Hôpital de la Charité, la première réunion de la filiale lyonnaise de la Société française d'Histoire de la Médecine.

La séance a été présidée par le Pr Mauclaire (de Paris) qui avait été accompagné du Pr Laignel-Lavastine et du Dr Brodier.

Le Dr Carle a souhaité la bienvenue aux collègues parisiens et a retracé avec beaucoup d'humour l'historique du vieil hôpital qui va disparaître.

Le Dr Brodier a commenté diverses lettres, encore inconnues, de notre compatriote Ch. Spon, lettres adressées à Guy-Patin.

Le Pr Guiart a fait une intéressante revue des historiens de la médecine à Lyon.

Le Pr Mauclaire a terminé la séance en retraçant la vie pleine de péripéties d'un médecin né à Lyon : Andry.

De nombreux membres de la jeune société assistaient à la séance : M. Brizon, président de l'Administration des Hospices ; le Médecin général Niclot, ancien directeur du Service de santé de la XIVme région ; les professeurs et agrégés : Dechaume, Etienne-Martin, Florence, J. Martin, Morénas, Policard, Rochaix, M. Joly, bibliothécaire de la ville ; M. Croze,

archiviste des Hospices ; les Drs Durand (de Châlon-sur-Saône), Come Ferran, J. Lacassagne, J. Lacroix, L. Michel, H. Mollard, Pallasse, Phélip, Plantier (d'Annonay), Rosnoblet, Rousset, Tolot ; M. Déleage, pharmacien, etc.

Voici l'allocution prononcée par le Dr B. Lyonnet, président de la nouvelle société :

Mes chers Collègues,

Mon premier devoir, devoir très agréable du reste, est assurément de remercier la Société française d'Histoire de la Médecine d'avoir bien voulu nous admettre parmi ses membres, sous forme d'une filiale lyonnaise.

Elle a bien voulu désigner pour venir à nous, à l'occasion de notre première séance, trois de ses collaborateurs les plus éminents.

Le Pr Mauclaire, chirurgien des Hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine et dont les travaux dans le domaine de la chirurgie sont bien connus de tous. C'est le président actuel de la Société française d'Histoire de la Médecine.

Le Dr Brodier, le distingué conservateur du célèbre musée de l'Hôpital Saint-Louis, vice-président de la société.

Enfin, le Pr Laignel-Lavastine, qui enseigne à Paris l'histoire de la médecine et qui nous a révélé la physiologie et la pathologie du sympathique.

Tous nos remerciements aussi à notre actif et sympathique ami, le Dr Jean Lacassagne, qui héritant des goûts historiques de son regretté père, a eu l'idée de cette réunion et a su l'amener à bien.

Merci aussi au Dr Guiart, professeur d'histoire de la médecine à la Faculté de médecine de Lyon, d'avoir bien voulu réserver pour notre première réunion une de ses intéressantes études.

Je ne saurais oublier enfin l'Administration des Hospices, représentée ici par son président, M. Brizon, et par notre distingué confrère le Dr Carle. Elle a bien voulu nous permettre cette réunion dans ce viel hôpital de la Charité qui va tomber sous la pioche des démolisseurs ; elle a autorisé nos prochaines séances dans la salle des archives de l'Hôtel-Dieu, devenue depuis le musée-bibliothèque des vieux livres de médecine.

J'ai maintenant à vous présenter les excuses de plusieurs de nos membres qui n'ont pu venir assister à cette première

réunion : le Doyen Jean Lépine, le Pr Maurice Lannois, le secrétaire général des Hospices, M. Gouachon, nos confrères J. Audry, Biot, Delorme, Locard, Milhaud, Pigeaud, P. Rochaix.

On a du se demander, avec une pointe d'ironie, et surtout parmi nos jeunes confrères, quel avait été le but de notre réunion, quel intérêt nous avions à aller fouiller les cendres depuis longtemps refroidies du passé.

C'est certainement une idée de primaires, que de s'imaginer, avec une incuriosité satisfaite, que tous les progrès de l'humanité sont récents et datent de nos contemporains.

En médecine, il est certain qu'un bond énorme a été fait avec Harvey, Lavoisier, Laënnec, Cl. Bernard, Pasteur, Rœntgen.

Mais nos ancêtres, qui n'avaient ni laboratoire de chimie, ni microscope, ni radiologie, ni expérimentation, ont pourtant vu des choses.

Les idées humorales de nos prédécesseurs qui ont fait tant sourire, ne redeviennent-elles pas toutes jeunes maintenant !

Littré a dit dans sa traduction d'Hippocrate : « Quand on s'est pénétré de la science contemporaine, il est temps de se tourner vers la science passée, rien ne fortifie plus le jugement que cette comparaison et l'on apprend ainsi à connaître, à comprendre, à juger ».

Plus récemment, Paul Valéry trouve que l'histoire générale ne tient pas assez compte d'événements d'ordre médical : « Dans une série de faits, elle choisit avec précision et certitude les moins importants, pour les épingler en valeur. Ainsi au xvie siècle, ce qui est important, ce n'est pas le mariage du roi de France, mais l'introduction de la syphilis en Europe ».

« L'enclyte et famosissime urbe de Lugdune », de notre illustre ancêtre Rabelais, pourra fournir à nos collègues, curieux de la médecine du passé, d'intéressantes études.

A l'exemple d'Imbert, dans sa thèse de Paris, en 1819, ils pourront étudier les premières tentatives médicales du temps de la civilisation romaine.

« Dans le travail de Pétrequin, paru en 1863, ils pourront trouver d'utiles renseignements sur la médecine à Lyon depuis Charlemagne, sur l'introduction de l'imprimerie à Lyon vers 1472, par Barthelémy Buyer, sur la fondation, en 1506, de l'Académie de Fourvière, etc.

Avec notre distingué confrère, le Dr J. Audry, ils étudieront cette pléiade si intéressante des médecins et chirurgiens lyonnais de la Renaissance.

Dès les temps anciens, Lyon a eu de grands médecins et de grands chirurgiens. Il nous sera possible d'étudier plus complètement la vie et les œuvres de Guy de Chauliac, de Rabelais, de Symphorien Champier, de Marc-Antoine Petit, de Pouteau, de Pravaz, de Gensoul et plus près de nous, de Rollet, d'Amédée Bonnet, d'Ollier, de Chauveau, de Lépine.

Une raison nouvelle justifie notre groupement. Grâce à l'initiative de notre regretté camarade Tournier, une bibliothèque composée uniquement de vieux livres de médecine a été créée à l'Hôtel-Dieu. Il y a là près de 15.000 volumes classés méthodiquement par notre dévoué bibliothécaire, M. Faure, et sous la garde vigilante de notre ami Jean Lacassagne. Pour les confrères, amis de patientes recherches, il y a là un champ merveilleux où ils pourront travailler très fructueusement, en suivant le conseil d'Anatole France : « Ne perdons rien du passé, ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir ».

Dans une réunion préparatoire, tenue le 27 juin dernier, les dispositions suivantes ont été décidées. Nos réunions auront lieu tous les deux mois, le deuxième vendredi, à 8 h. 30 du soir, à la Bibliothèque des vieux livres à l'Hôtel-Dieu. La première réunion aura lieu le deuxième vendredi de décembre.

Les communications seront annoncées à notre secrétaire général, Jean Lacassagne.

Notre ami et très zélé confrère Rousset, s'occupera de la question des cotisations.

Enfin, grâce à la bienveillance de la Société de Paris, nos communications seront publiées dans son Bulletin.

Et maintenant, il ne me reste plus qu'à souhaiter prospérité et longue vie à notre jeune société lyonnaise, forte déjà de soixante membres, et à renouveler nos remerciements à notre fondatrice, la « Société française d'Histoire de la Médecine » de Paris ».

Nicolas ANDRY, Médecin Lyonnais (XVIIe siècle)

Allocution de M. le Pr Mauclaire, Président de la Société française de l'Histoire de la Médecine :

Mes chers Collègues,

C'est à mon titre de président de la Société française d'Histoire de la Médecine ayant son siège à Paris, que je dois l'honneur de présider cette première séance de la Société d'Histoire de la Médecine lyonnaise.

Celle-ci a bien voulu s'unir à la nôtre et accepter d'être notre première filiale grâce aux accords proposés par notre vice-président le Dr Brodier et par votre bureau, surtout par M. Lyonnet président et M. Lacassagne secrétaire général. Cette union facilitera beaucoup la publication de vos Compte-rendus et elle amplifiera les Bulletins mensuels de la Société parisienne.

Certes, dans les journaux médicaux lyonnais, dans bien des revues et dans bien des publications que vient de nous citer le Pr Guiart, il n'était pas rare de voir relater les travaux et des notices sur la vie scientifique et sur la vie intime des grands médecins de Lyon et de la région lyonnaise. Mais il n'est pas douteux qu'en les groupant, dans un Bulletin, ils seront plus lus et plus appréciés.

C'est que depuis des siècles les grands médecins lyonnais ont été nombreux.

En chirurgie, nous connaissons tous les travaux de Marc-Antoine Petit, de Pouteau, de Gensoul, dont les biographes furent nombreux et je vous renvoie à la thèse de Puicooyoul Labruyère (Paris 1929). Tous nous avons lu le Traité d'Amédée Bonnet sur les maladies articulaires.

Ai-je besoin de rappeler la réputation mondiale d'Ollier par ses remarquables travaux sur *La régénération des os par le périoste et la couche ostéogène sous-périostée?* Je citerai encore les travaux de Poncet sur le *Rhumatisme tuberculeux* qui est toujours à l'ordre du jour et qui a trouvé une confirmation récente dans la théorie des virus filtrants.

Enfin, n'est-ce pas Jaboulay qui a amorcé la chirurgie du grand sympathique, si développée depuis par Leriche.

Dans les autres branches de la médecine, vous apprécierez dans vos communications les œuvres scientifiques de Pravaz, Bouchacourt-Raulin, Lépine, Teissier, Chauveau, Arloing,

Lacassagne, Jules Renaut, Rollet, Bard, Charles Martin, Testut et de beaucoup d'autres encore, dans leurs rapports avec l'histoire générale de la médecine, c'est-à-dire la « *grande histoire* » de la Médecine.

Mais à côté de celle-ci, vous cultiverez aussi ce que l'on peut appeler la « *petite histoire* », permettez-moi de dire « à la Cabanès », car c'est Cabanès qui en fut sinon le créateur, tout au moins le grand parrain.

Vous aurez souvent l'occasion de rappeler que Rabelais fut pendant un an médecin de l'Hôtel-Dieu de Lyon, Bichat fut élève de Marc-Antoine Petit, Lisfranc fut élève de Viricel lui-même élève de Marc-Antoine Petit ; Claude-Bernard fut préparateur chez un pharmacien de Vaise pensant alors, paraît-il, plus à la littérature qu'à la physiologie. Bouchard fut élève de Teissier et de Rollet et il revint mourir à Lyon dans la même maison que Gensoul.

Et dans ce chapitre de la petite histoire médicale de Lyon, permettez-moi de vous donner quelques détails sur la vie de Nicolas Andry, né à Lyon en 1658, fils d'un simple marchand sans fortune. Il fit ses humanités à Lyon. Puis il vint étudier la philosophie à Paris au Collège ecclésiastique des Grassins, rue des Amandiers où il fut régent; il porta la tonsure et le costume d'abbé.

En 1690, il renonça à la prêtrise, il fit alors ses études de médecine et il alla passer sa thèse à Reims en 1693. Il s'annoblit et il se fit appeler André Andry de Boisregard.

Il revint à Paris repasser des examens pour être en 1697 Docteur de la Faculté de Paris et exercer dans la capitale. Il sut alors se faire valoir comme censeur royal des livres et comme rédacteur critique très mordant dans le Journal des Savants. Grâce à ses intrigues, il succéda en 1712 à Denyau comme professeur de médecine au Collège royal de France.

En 1724, il est nommé Doyen de la Faculté de Médecine pendant deux ans. Mais il devient batailleur, inquiet et jaloux. Il se dispute avec les médecins de la Cour dont il critique sévèrement les travaux dans le Journal des Savants. Il se dispute avec les barbiers, chirurgiens auxquels il reproche de ne pouvoir lire dans le texte Homère et Virgile! Il leur impose la présence d'un médecin pendant leurs opérations.

Les Commentaires de la Faculté nous apprennent qu'en janvier 1725, escorté des docteurs Col de Villars, Letellier, Adam et Winslow tous en grand costume, Nicolas Andry parti de la vieille Faculté de Médecine de la rue de la Bucherie, va rue des Cordeliers donner en vain l'assaut aux Ecoles de Chi-

rurgie de Saint-Côme, mais dont la porte était bien barricadée.

Mais Nicolas Andry ne se tient pas pour battu et en juillet 1725, flanqué des D[rs] Nicolas Letellier, Louis de Santeul, Winslow, Coutier, Col de Villars et d'un commissaire du Châtelet, Nicolas Andry renouvelle inutilement sa tentative, pour forcer la porte de l'Ecole de Chirurgie.

Il se dispute aussi avec les apothicaires auxquels il veut imposer moyennant finance ses médicaments contre les vers intestinaux.

Il se dispute aussi avec les autres docteurs et régents de la Faculté de Médecine et les Commentaires de celle-ci sont remplis de ses menaces et de ses actes de mauvaise foi.

Il voulu en effet se faire renommer doyen et il ne convoqua à la réunion que ses partisans. Mais les non partisans se réunirent et ils nommèrent un autre doyen plus sociable. Malgré la tradition ils ne nommèrent pas censeur le doyen, sortant malgré lui. Mais par ses intrigues Nicolas Andry se fit nommer censeur indirectement.

A la Bibliothèque Nationale il y a de lui une caricature dont voici la description.

Andry est représenté en train de démolir à coup-de-pied la boutique d'un barbier-chirurgien. Il porte sur la tête un casque très enfoncé et sur le dos un récipient de marchand de coco rempli de son eau de Fougère, allusion à son Traité sur la génération des vers dans l'intestin, ceux-ci étant pour lui la cause de toutes les maladies de l'homme.

Cette caricature, publiée dans le journal *Medicina*, en novembre 1924, le représente de taille moyenne, de faible corpulence, un maigre qui se ferait beaucoup de bile, la figure énergique portant toute sa barbe. Il est impossible d'en dire plus sur sa physionomie.

D'après Delaunay, il y aurait deux variantes de cette curieuse caricature.

Quant à son portrait peint, il était à la Faculté de Médecine de Paris, m'a dit M. Guiart, mais ce portrait est disparu. Il n'y a rien de lui ici dans votre si remarquable Musée d'histoire que nous venons de visiter.

Et voici ce que dit de lui le non moins venimeux Offray de la Mettrie dans son célèbre pamphlet contre les médecins de la Faculté de Paris. Il l'appelle : *Homo verminosus*, c'est-à-dire la vermine des Ecoles, honteusement chassé du Journal des Sçavants, où l'avait placé l'abbé Bignon, l'organisateur de la Bibliothèque royale. Rien que cela !

Malgré ce caractère difficile et atrabilaire et malgré sa

mauvaise réputation, Andry trouva moyen de se marier trois fois, en premières noces avec Mlle des Roches, en deuxièmes noces en 1702 avec la fille de Pierre Dionis le chirurgien, professeur au Jardin royal et chirurgien de la Dauphine, et en troisièmes noces avec une demoiselle Carelle dont il eut une fille qui se maria avec la petite fille de Pierre Dionis.

Dans la satire bien connue d'Alexandre Mattot et que reproduit Delaunay dans sa thèse si complète sur le Monde Médical parisien au XVIIIe siècle, il est dit que Nicolas Andry demeurait en 1702 rue de l'Université ayant comme enseigne : à la boîte de Pandore ; plus de faveur que de mérite. Il demeura ensuite en 1705 rue de l'Éperon, en 1710 rue Hautefeuille devant la rue des Deux-Portes, en 1715 rue du Battoir près la rue Hautefeuille, en 1730 rue de la Bucherie, en 1735 rue des Grands-Degrés près la place Maubert, et en 1740 rue des Fossés Montmartre comme Pierre Dionis, son 2e beau-père. Cette rue était parallèle à la rue du Mail.

C'est à l'âge de 80 ans, en 1741, après une vie aussi agitée que Andry, écrivit un petit traité qui le rendra justement célèbre. C'est le *Traité d'orthopédie* ou l'Art de redresser les enfants. Ce fut le premier Traité de ce genre dans lequel sont décrits les moyens d'éviter les déviations du rachis et ceux des pieds chez les enfants.

Certes Andry ne se douta pas de l'essor que prit plus tard l'orthopédie surtout dans ces derniers temps. Ce fut un initiateur et un précurseur.

Andry mourut le 13 mai 1742, âgé de 84 ans, et il fut enterré dans l'église Saint-Roch, sa paroisse, probablement dans la Chapelle Sainte Anne construite par le chirurgien Pierre Dionis pour lui et sa famille. Cette sépulture familiale a été violée en 1793.

Delaunay nous dit que son nom fut relevé par son neveu Charles-Louis-François Andry, né à Paris en 1741, docteur de la Faculté de Paris et qui fut surnommé *le petit Verminosus*, professeur des sages-femmes et à la Maternité jusqu'à sa mort en 1829.

Par ces détails sur la vie du lyonnais Nicolas Andry, j'ai voulu vous montrer qu'il y a un certain charme à fouiller ainsi la vie des médecins célèbres et vous n'y manquerez pas en étudiant la vie des médecins lyonnais, en mettant en relief leurs caractères intimes et toutes les circonstances qui leur ont donné accès à la célébrité, et vous serez les dignes successeurs de tous les historiens de la médecine lyonnaise que M. Guiart vient d'étudier.

En terminant, permettez-moi au nom de la Société française d'Histoire de la Médecine, d'exprimer le souhait que votre filiale ne soit pas pour nous une fille unique.

D'autres Facultés pourraient vous imiter, entre autres celle de Montpellier, la plus ancienne Faculté de France, dont le rôle fut si important pour nous faire connaître les travaux médicaux grecs et romains conservés et propagés par les médecins arabes, en passant par l'Espagne et par Montpellier.

Que votre exemple soit donc imité, et la Société de Paris accueillera avec joie toutes les filiales qui voudront bien s'adjoindre à elle.

Séance du 8 *décembre* 1933.

Présidence de M. le Dr Lyonnet.

Étaient présents MM. Audry, Bujadoux, Cade, Carle, Croze, Dechaume, Delorme, Dumas, Durand-Gilbert, Florence, Guiart, Joly, Lacassagne, Lannois, Lathoud, Le Tessier, Locard, Michel, Mounier-Kühn, Niclot, Pallasse, Perrin, Piery, Pigeaud, Policard, Roanoblet, Rousset, Sedaillian, Tolot.

Candidats agréés :

Dr Cade (André), Professeur à la Faculté, 10, rue de la Charité, Lyon.

Dr Dhers (V), 3, chemin de la Colombe, Conches-Genève (Suisse).

Dr Dumas (Antoine), Médecin des Hôpitaux, 28, rue Bellecordière, Lyon.

Dr Feuillade (Henri), 19 *bis*, quai Tilsitt, Lyon.

Dr Genet (Lucien), 8, place Bellecour, Lyon.

Dr Gonnet (Charles), Accoucheur des Hôpitaux, 77, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.

Dr Le Tessier (Robert), Jujurieux (Ain).

Perrin (Henri), Pharmacien, 14, place de Belfort, Lyon.

Dr Vieux (Numa), Divonne-les-Bains (Ain).

Dr Vincent (Marcel), 9, rue du Plat, Lyon.

Félicitations : Le secrétaire lit une lettre de félicitations chaleureuses adressée à M. le Pr Guiart par M. le Dr Bologa, professeur d'Histoire de la Médecine à la Faculté de Cluj, à propos de la création d'une filiale lyonnaise de la Société.

Communications : M. le Dr Lannois lit une note sur « Le chirurgien lyonnais Fr. Faure, titulaire de la première médaille de l'Académie Royale de chirurgie en 1752 ».

M. le Dr Durand (de Châlon-sur-Saône), présente une chevrette de faïence type Nevers portant dans un cartouche banderole en caractères noirs l'inscription « O. Lubricorum ». Il s'agit d'une graphie approximative du décorateur, il faut lire « O. Lumbricorum ».

Il présente également un mortier de bronze de la Renaissance portant une armoirie figurée : en chef, une cloche avec la patte et le battant, en pointe, un canon sur affût avec un boulet sorti de la bouche. Le fondeur de cloches et de canons coulait aussi le bronze du mortier des apothicaires. Il est possible que cette pièce soit l'œuvre des Cavillier, fondeurs à Caripuits.

M. le Dr Locard fait une communication sur la médecine légale dans l'œuvre de Nicolas de Blégny.

Les Historiens de la Médecine à Lyon

Allocution de M. le Professeur Guiart

Le mercredi 29 janvier 1902 la *Société française d'Histoire de la Médecine* tenait sa réunion constitutive dans le petit amphithéâtre de la Faculté de Médecine de Paris. Les organisateurs de la réunion étaient mon maître le professeur R. Blanchard, dont j'étais alors l'agrégé et le Docteur Albert Prieur, directeur de la France médicale. C'est vous dire que j'assistais à cette réunion et que je suis un des membres fondateurs de la Société. M. Blanchard me chargea même d'en élaborer les statuts. Depuis cette époque, la Société française d'Histoire de la Médecine s'est singulièrement développée et voici qu'aujourd'hui j'ai le très grand plaisir d'assister à la naissance d'une section lyonnaise, qui va lui être affiliée. Quelle joie c'eut été pour le professeur Lacassagne s'il eut pu prévoir l'initiative de son fils ! Non l'hérédité n'est pas un vain mot: le Dr Jean Lacassagne est en effet devenu collectionneur, comme son père et, comme lui également, le voici devenu un des apôtres de l'histoire de la médecine. Je l'en félicite bien cordialement.

Dans la réunion préparatoire, qui s'est tenue avant les vacances, les membres présents m'ayant fait l'honneur de me demander de prendre la parole aujourd'hui, j'ai pris comme sujet : *les historiens de la médecine à Lyon.* Ma tâche sera difficile étant donné le peu de temps que je me suis assigné ; je réclame donc par avance toute votre indulgence.

On ne peut parler d'histoire médicale lyonnaise sans évoquer tout d'abord le nom de Symphorien Champier (1472-1539). Il fut en effet le plus grand humaniste de cette merveilleuse Renaissance lyonnaise, qui fut une des plus grandes époques de l'histoire de France. Le but de Champier fut avant tout d'ébranler l'influence des Arabes pour ramener la médecine à la saine doctrine d'Hippocrate et de Galien. Les publications qu'il fit relativement aux médecins grecs et arabes furent innombrables, ainsi que les traductions de leurs œuvres. D'ailleurs il ne fut pas le seul ; il me faudrait vous citer encore les travaux de Jehan Canape, de Pierre Tolet, de Rabelais et de Dalechamps,

qui furent également des humanistes et publièrent à Lyon ou traduisirent les œuvres des grands médecins et chirurgiens de l'antiquité. Si je vous parle ici de Symphorien Champier, ce pourrait être en tant qu'organisateur du Collège des Médecins, tâche importante s'il en fut. Je préfère cependant vous le signaler comme l'auteur de l'origine légendaire de la médecine lyonnaise. Quelque 1300 ans avant Jésus-Christ, des philosophes grecs, ayant dû s'enfuir d'Athènes, seraient venus fonder Marseille et remontant le Rhône seraient venus aborder dans une île située au confluent de la Saône. Ils y auraient fondé une Académie, origine de notre Université et, en souvenir de leur patrie, ils lui auraient donné le nom d'*Athénée*, d'où on aurait fait plus tard Ainay. Quant à la ville de *Lugdunum*, la capitale des Gaules, elle aurait été fondée beaucoup plus tard par Plancus sur la colline de Fourvière.

Cette légende sur l'origine de notre Université la plupart des auteurs l'attribuent cependant par erreur à un personnage bien curieux du nom de Lazare Meyssonier (1602-1684). Il abjure en effet le protestantisme pour devenir chanoine de Saint-Nizier. Ce médecin mâconnais était fortement teinté d'astrologie et de magie, mais cependant, bien que nous soyons déjà au XVII[e] siècle, il va devenir professeur de Chirurgie au Collège des Médecins de Lyon. Or il est surtout connu parmi nous par une conférence qu'il fit, le 5 novembre 1643, dans la salle des Cordeliers, à l'occasion de l'ouverture de ce cours, conférence où sous prétexte de retracer l'histoire de la médecine à Lyon, il donne libre cours à sa fertile imagination. Bien entendu il reprend à son compte la légende cette fois bien amplifiée de Symphorien Champier. Mais il est une autre légende qu'il va lancer et qui jouira d'un bel avenir, car elle n'est pas encore morte : je veux parler de la fondation de l'Hôtel-Dieu par le roi Childebert et la reine Ultrogothe, sur laquelle j'aurai à revenir tout à l'heure. Assez nombreuses sont les erreurs accréditées par Lazare Meyssonier; il était certainement animé des meilleures intentions et nous devons lui être reconnaissants d'avoir été le premier à tenter, il y a trois siècles, une histoire de la médecine lyonnaise ; ce n'est peut-être pas tout à fait de sa faute, si sa tentative ne répond pas complètement à la réalité.

Après une éclipse de près de deux siècles, voilà qu'en 1830 Dagier, avocat à la Cour et archiviste de l'Hôtel-Dieu, publie une histoire en deux volumes de cet hôpital. L'auteur admet bien entendu qu'il a été fondé en 542 par Childebert et Ultrogothe ;

l'opinion est maintenant bien accréditée. La lecture de l'ouvrage est un peu indigeste, car il s'agit d'une simple chronologie, faite année par année, de tous les événements qui se sont succédés dans l'hôpital.

La médecine à cette époque paraît d'ailleurs intéresser au plus haut point les magistrats lyonnais, car quatre ans plus tard, c'est ACHARD-JAMES, président de la Cour royale et membre de l'Académie de Lyon, qui publie une *histoire de l'hospice de l'Antiquaille*. Etant donné la qualité de leurs auteurs il est facile de comprendre que de tels ouvrages doivent être lus avec une certaine circonspection et que les faits ont besoin d'être vérifiés, car les auteurs acceptent parfois avec un peu trop de crédulité les légendes accréditées dans le peuple.



Fig. 1. — François PRUNELLE (1777-1853), gravure du Musée d'Histoire de la Médecine de Lyon.

Une puissante figure va maintenant nous arrêter un instant, celle de François PRUNELLE (1777-1853); cet ancien médecin militaire fut en effet bibliothécaire de la Faculté de Médecine de Montpellier, puis professeur d'Histoire de la médecine et de Médecine légale à cette même Faculté. Autodidacte il avait appris sans maîtres le grec et le latin, l'allemand, l'anglais,

l'italien, l'espagnol et même l'hébreu. D'une grande érudition il s'attacha de préférence à l'étude des anciens, malheureusement il ne sut pas se mettre à la portée de son public, se perdant dans d'inutiles longueurs et étant d'autant plus ennuyeux qu'il parlait sans élégance. Ses publications elles-mêmes ne sont guère sorties des rayons des bibliothèques. S'étant laissé compromettre par son ardeur politique dans des troubles à la Faculté, on en profita pour le révoquer en 1819. C'est alors qu'il vint à Lyon son pays d'origine, où il obtint de grands succès comme praticien et où ses idées libérales lui valent en 1830 la situation de Maire. Il fut alors admirable, créa l'École Lamartinière, obtint le rétablissement des Facultés des Lettres et des Sciences et aurait obtenu la création d'une Faculté de Médecine sans la jalousie des Écoles rivales. En même temps il réorganise les Musées et crée l'École des Beaux-Arts, améliore la voirie et l'hygiène et augmente les crédits des hôpitaux et des établissements de bienfaisance, tout cela en quatre années, sans augmenter les impôts et sans emprunts. Ce fut un de nos plus grands maires et vous voyez que la ville de Lyon doit beaucoup à cet historien de la médecine, beaucoup plus en réalité que l'histoire de la médecine. Il fut également Député de l'Isère, puis Inspecteur général des Eaux minérales et maire de Vichy.

Pierre Pointe (1787-1860) fut l'enfant adoptif et l'élève de Marc-Antoine Petit, qui l'envoya terminer ses études de médecine à Paris. Il fut professeur de Médecine clinique à l'École de Médecine, malheureusement il s'attira bien des inimitiés par son esprit sceptique et railleur et comme il aimait à parler au lit du malade, mais avait en horreur les leçons cliniques dans l'amphithéâtre, on en profita pour le destituer, lors de la réorganisation des Écoles préparatoires. Il en fut profondément ulcéré et mourut quelques années plus tard. Nous lui devons une notice importante sur les anciens médecins de l'Hôtel-Dieu depuis 1532 jusqu'à 1795. On lui doit également un travail historique sur l'enseignement des sciences médicales à Lyon ; si le début n'est que la réédition légèrement améliorée des élucubrations de Lazare Meyssonier, on y trouve du moins pour la première fois une histoire véridique du Collège des Médecins et des origines de l'École de Médecine. Il préconise en terminant la transformation de cette Ecole en Faculté et il n'est pas douteux que ce sont les arguments qu'il a fait valoir, qui ont déclanché plus tard la

création de notre Faculté, d'autant plus que ce travail eut trois éditions successives. Toutefois Pointe est surtout connu pour son *histoire topographique et médicale du grand Hôtel-Dieu*; ce fut pour l'époque un ouvrage de grand luxe qu'il



Fig. 2. — Pierre POINTE (1787-1860); miniature du Musée d'Histoire de la Médecine de Lyon.

soigna, on le sent, avec amour, afin qu'il soit digne du grand sanctuaire médical où il avait passé une grande partie de sa vie. Mais en réalité, il s'agit d'une description très complète de l'hôpital et de son fonctionnement, plutôt que d'une histoire véritable.

A. GAUTHIER (1792-1870), qui fut médecin de l'Antiquaille, est surtout connu pour ses travaux sur les origines religieuses de la médecine dans les temples de l'antiquité et plus particulièrement dans les temples d'Esculape. Il était tout indiqué pour de pareilles études, car il était excellent helléniste et très bon latiniste. Il a fait également des recherches sur l'histoire de la syphilis et démontré, texte en mains, qu'elle n'existait pas dans l'antiquité. Il a encore prononcé des discours historiques, écrit de nombreuses notes biographiques sur d'anciens médecins et publié enfin une histoire de la célèbre épidémie de danse de Saint-Guy du moyen âge.

Avec MONFALCON (1792-1874), nous abordons un véritable

historien de la Médecine. D'abord médecin de l'Hôtel-Dieu, il devient ensuite bibliothécaire de la ville et se livre désormais à des études historiques et littéraires; il refusa, dit-on, une chaire professorale pour pouvoir se consacrer à ses études favorites. Son *Précis d'Histoire de la Médecine et de Bibliographie médicale* est avant tout une bibliographie médicale classée par auteurs et par matières; l'histoire de la médecine ne comporte que quelques pages, qui m'ont paru avoir été rédigées d'après Sprengel. Dans son *Histoire de Lyon* on trouve de multiples renseignements sur les hôpitaux, aussi bien que sur les grandes épidémies qui dévastèrent la ville. Il a écrit enfin toute une série d'articles de Biographie médicale sur Baudelocque, Bourgelat, Le Cat, Chicoyneau, Baumes, Barthez, Broussais, etc., ainsi qu'un éloge de Bichat.

Nous arrivons maintenant à Fleury IMBERT (1796-1852), l'historien le plus complet de la médecine lyonnaise. Né à Lyon vers la fin de la période révolutionnaire, Imbert se fit



Fig. 3. — Fleury IMBERT (1796 1852); buste du Musée d'Histoire de la Médecine de Lyon.

recevoir Docteur en médecine à Paris en 1819 avec une thèse sur *l'histoire de la médecine et les médecins de Lyon depuis la fondation de cette ville jusqu'au XVIe siècle*; sa thèse porte

qu'il est déjà chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Lyon. Rentré dans sa ville natale il commence par exercer modestement la médecine dans un quartier populaire. Mais il se présente aux concours et il est successivement nommé chirurgien en chef de la Charité, puis médecin de l'Hôtel-Dieu. Il fut tour à tour professeur d'Accouchement et de Maladies des femmes, puis professeur d'Histoire naturelle médicale à l'Ecole secondaire de médecine. Il fut le disciple de Gall, dont il épousa même la veuve; c'est ainsi que bien des reliques du père de la Phrénologie et tous ses diplômes sont venus échouer au Musée d'Histoire de la Médecine de Lyon. Imbert fut aussi un disciple du sociologue Fourrier, mais loin d'avoir été l'homme violent qu'on a prétendu, il était, paraît-il, plein de douceur et d'urbanité; il fut d'ailleurs l'intime de Dupasquier et de Gensoul. En 1828 il concourut à un prix de l'Académie de Lyon avec un volumineux travail sur l'histoire de la médecine à Lyon jusqu'au XIX[e] siècle; c'est en somme une réédition peu modifiée de sa thèse, augmentée des deux tiers et poussée jusqu'à la Révolution française.

En histoire générale de la médecine le plus grand historien lyonnais fut certainement PÉTREQUIN (1809-1876). Mais cet homme d'une érudition colossale fut un travailleur opiniâtre, n'admettant jamais la moindre distraction; il en résulte que ce fut un solitaire, ayant l'aspect rébarbatif des vieux textes qu'il aimait tant. Comme il était d'une ambition sans bornes, il éprouva des mécomptes, qui devinrent à ses yeux des désastres; ce fut dès lors un persécuté et toute la fin de sa vie ne fut qu'un long martyre. Ses œuvres sont cependant admirables comme érudition et comme présentation. Ses études sur les médecins de l'antiquité et plus spécialement sur Hippocrate sont devenus classiques et tous les historiens de la médecine doivent s'y reporter. Il insiste en particulier sur la chirurgie d'Hippocrate touchant les luxations du coude et les plaies de la tête; il montre que le vieux maître connaissait déjà les effets croisés à la suite des traumatismes du crâne et qu'il a fallu 2.000 ans de controverses avant de pouvoir le vérifier expérimentalement. *La Chirurgie d'Hippocrate*, en deux gros volumes grand in-8°, qui eut les honneurs de l'Imprimerie nationale, est son ouvrage capital. Après avoir montré l'utilité de l'histoire de la médecine, qui seule permet de dégager les immortels principes, Pétrequin étudie le rôle d'Hippocrate, à l'égard duquel il professe la plus grande

admiration. Quand, à la Renaissance, l'esprit humain fit appel à l'antiquité pour se rénover, c'est Hippocrate qui exerça la plus heureuse influence en ramenant les esprits à l'observation de la nature, aussi, durant près de deux siècles, les éditions de ses œuvres se sont elles multipliées à l'infini. Après avoir étudié l'Ecole de Cos, Pétrequin donne d'Hippocrate une biographie, où il met en évidence ce qui appartient à la légende et ce qui appartient à l'histoire, après quoi il montre que ce ne fut pas seulement le plus grand médecin de la Grèce, mais aussi un de ses meilleurs écrivains. Et le voilà compulsant les



Fig. 4. — Pétrequin (1809-1876) ; photographie du Musée d'Histoire de la Médecine de Lyon.

textes, étudiant tous les manuscrits et toutes les éditions connues, tous les commentaires et toutes les gloses qui en ont été faites, notant les interpolations et montrant ce qui est d'Hippocrate et ce qu'on ne saurait lui attribuer. Enfin il traduit ses œuvres chirurgicales en donnant pour chacune d'elles l'argument, la bibliographie, le texte et le commentaire. On ne saurait mieux faire et on ne peut qu'admirer sans réserves une pareille érudition. Pétrequin a encore publié, d'après les poètes grecs et latins, un travail sur le transport des blessés chez les anciens, travail qui montre à quel point il connaissait l'antiquité. Il a également commenté devant l'Académie de

Lyon un poème anonyme en vers latins, qui semble bien n'être qu'une édition assez curieuse du *Regimen sanitatis* de l'École de Salerne. Enfin il a publié une *Histoire médico-chirurgicale de l'Hôtel-Dieu*, dont les historiens modernes font le plus grand cas, parce qu'il a compulsé lui-même les Archives de cet hôpital afin de pouvoir fournir une chronologie et des renseignements impeccables. C'est en somme une véritable histoire de la médecine et de la chirurgie lyonnaises. Avant de passer à un autre historien, je voudrais encore vous dire un mot d'un travail bien curieux de Pétrequin; il est intitulé *la noblesse des médecins de Lyon d'autrefois et d'aujourd'hui*. Les médecins de Lyon ont en effet revendiqué de tout temps le titre de nobles; c'était il est vrai une noblesse toute honorifique, purement personnelle, mais à laquelle ils étaient très attachés. Cette prétention à la noblesse les fit même poursuivre à la fin du XVIIe siècle pour usurpation de titres de noblesse; le procès dura deux ans et se termina à l'avantage des médecins. Les médecins lyonnais ont donc parfaitement le droit de revendiquer la qualité de nobles, comme les professeurs de Montpellier revendiquent celle de chanoines. J'espère que cette constatation n'excitera pas par trop la jalousie de nos confrères parisiens, car, comme le fait remarquer Pétrequin, la grande Révolution a balayé les anciens titres de noblesse, mais il en est une nouvelle, la noblesse intellectuelle et morale, à laquelle je veux croire que nous avons tous droit.

POTTON (1810-1872), ancien médecin de l'Antiquaille, publia des éloges biographiques très appréciés sur Nichet, Prunelle, de la Prade, Brachet et Gensoul. Toutefois il est surtout connu pour son *histoire de la prostitution* et surtout pour un travail de grande érudition : la traduction du *livre du chevalier allemand Ulrich de Hutten sur la maladie française et sur les propriétés du bois de gaiac*; cet ouvrage est en effet accompagné de commentaires, d'études médicales, d'observations critiques, de recherches historiques, biographiques et bibliographiques de premier ordre, qui en font un travail extrêmement précieux.

Paul DIDAY (1812-1894), qui fut chirurgien de l'Antiquaille, fut une des physionomies les plus intéressantes de Lyon au cours du siècle dernier : il était à la fois savant et journaliste, homme de lettres et artiste. Je ne signalerai ici que les *Eloges académiques*, qu'il lut aux séances publiques de la

Société de Médecine, pour en faire revivre les membres disparus. Ce sont de véritables portraits, tracés de main de maître, concernant Gauthier, de Polinière, Amédée Bonnet, Rougier, Potton, Baumes, Pétrequin, Garin et Bénédict Teissier.

Etienne VERNAY (1817-1883), médecin de l'Hôtel-Dieu, a publié une biographie du Dr Rast de Maupas, accompagnée de sa correspondance inédite. Rast qui fut médecin de la Charité, eut maille à partir avec la Révolution et finit simple médecin d'Albigny. Mais il fut en relation avec de nombreux savants et les lettres que lui écrivirent Haller, Barthez, Tronchin et Tissot, témoignent de l'estime dans laquelle on le tenait.

Vers 1874 Léopold NIEPCE, conseiller à la cour d'appel, publie une histoire des Archives locales, devenue indispensable à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de nos hôpitaux. C'est la continuation de la tradition hospitalière des magistrats lyonnais.

Le grand maître de syphiligraphie, Joseph ROLLET (1824-1894), médecin de l'Antiquaille et professeur d'Hygiène à la Faculté, s'est intéressé lui aussi à l'histoire de la médecine Je vous signale *la maladie de Job*, *la blessure d'Alexandre*, *les applications du feu à l'hygiène dans les temps préhistoriques*, enfin *l'origine américaine de la syphilis*, que l'on admet en général aujourd'hui, mais en faveur de laquelle il dut rompre des lances avec Broca, Ollier, Parrot et Virchow, qui prétendaient qu'elle avait existé de toute antiquité. Son fils le professeur Etienne Rollet, a de son côté étudié les oculistes lyonnais.

Le Dr Ernest PONCET (1831-1906) est un ancien interne des hôpitaux, qui exerça la médecine aux Brotteaux. Il a publié en 1885 un travail historique de première importance constitué uniquement par des documents épigraphiques, sigillographiques et numismatiques relatifs à l'histoire de la médecine lyonnaise depuis l'époque romaine jusqu'au XIXe siècle. Cet ouvrage archéologique, luxueusement édité et abondamment illustré, constitue une mine inépuisable pour les historiens de notre médecine locale.

Jules DRIVON (1843-1922), que j'ai bien connu, fut médecin de l'Hôtel-Dieu, mais il ne fit jamais de clientèle, afin de pou-

voir consacrer tout son temps à l'étude de nos anciens médecins et à l'histoire de nos vieux hôpitaux. Ses monographies de l'hôpital Saint-André de la Contracterie, de l'hôpital Saint-Antoine, de l'hôpital des Passants, de l'Hôtel-Dieu au temps de Rabelais, du petit Hôtel-Dieu des femmes, de la léproserie de la Madeleine, des hôpitaux du quartier Saint-Georges, de l'hôpital de la Chanal, de l'hôpital du Tiers-Ordre, de l'hospice des vieillards de la Guillotière, des hôpitaux de mendiants, de divers petits hôpitaux et des hôpitaux militaires sont aujourd'hui classiques et d'autre part ses *Miscellanées médicales et*



Fig. 5. — Jules DRIVON (1843-1922); photographie du Musée d'Histoire de la Médecine de Lyon.

historiques constituent des notes précieuses, dans lesquelles doivent puiser tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la médecine lyonnaise. Il écrivit encore d'innombrables biographies d'anciens médecins. Drivon aimait tellement à remuer la poussière du passé que, devenu aveugle, il prit un secrétaire et put continuer ses publications, grâce aux fiches qu'il avait rédigées au cours de sa longue existence et qui constituent d'ailleurs un des trésors les plus précieux de la bibliothèque des vieux livres de notre Hôtel-Dieu.

Après avoir été médecin militaire et agrégé à Montpellier, Alexandre LACASSAGNE (1848-1924) succéda à Gromier comme

professeur de Médecine légale dans notre Faculté. Bibliophile passionné et collectionneur averti il y fut véritablement l'initiateur des études historiques. De nombreuses thèses d'histoire de la médecine furent faites sous sa direction et son successeur le professeur Etienne MARTIN en a continué la tradition. Bien plus, dès l'année 1900, Lacassagne crée un *Musée historique* avec la précieuse collaboration du Pr Albert Florence, des Drs Locard et Antoine Mollière. A ses collections personnelles viennent bientôt s'ajouter les dons des familles médicales, qui multiplient rapidement les portraits et les bustes, les livres et les documents de tous genres. Se sentant vieillir



Fig. 6. — Alexandre LACASSAGNE (1848-1924).

et voulant assurer la continuation d'une œuvre qui lui était particulièrement chère, il me fit nommer en 1920, Conservateur de son beau Musée. En souvenir du professeur Lacassagne j'aurais aimé que cette première réunion puisse s'y tenir ; mais vous étiez heureux de montrer à nos collègues parisiens l'hôpital qui va disparaître : je me suis incliné devant un désir aussi légitime. Par son fils le Dr Jean Lacassagne, son souvenir ne peut d'ailleurs manquer d'être présent parmi vous ; que ne puis-je évoquer plus longtemps sa belle intelligence et ses généreuses initiatives ?

Eugène Vincent (1843-1926), agrégé de chirurgie à la Faculté et chirurgien major de la Charité, est surtout connu pour avoir été l'élève et le collaborateur d'Ollier, auquel il a consacré toute une série d'articles ; nul en effet ne pouvait mieux que lui faire revivre le maître dont l'œuvre exceptionnelle a fait la gloire de la chirurgie lyonnaise. Il lui succéda d'ailleurs à l'Académie de Lyon, où son discours de réception fut un travail historique sur Coelius Aurelianus, le dernier représentant de la secte des Méthodistes. Vincent, qui fut l'initiateur de l'Ecole française de Médecine de Shanghaï, est également l'auteur d'un livre très intéressant et très documenté sur *la médecine chinoise*. Parmi ses nombreuses publications je dois encore vous citer des documents inédits sur certaines victimes de la Terreur à Lyon, différents éloges de savants et de médecins lyonnais et enfin un travail sur *les origines du Collège des Médecins de Lyon à propos du sceau de* 1500.

Elève du grand Claude Bernard le Pr Morat (1845-1920) a, lui aussi, consacré toute une série d'articles à son illustre maître. L'éloge qu'il en fit en 1913 devant l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon lui valut même le prix de l'Eglantine d'Or de la Princesse Mathilde. Morat était en effet un esprit très cultivé, particulièrement nourri de la philosophie antique et de l'histoire des sciences.

Humbert Mollière (1846-1898), médecin de l'Hôtel-Dieu, fut un lettré, un érudit et un artiste. Bien qu'étant mort très jeune il a laissé de nombreuses et importantes publications. La plupart se rapportent à la Gaule romaine, dont il étudie en particulier les sources thermales. Il a publié des travaux sur Guy de Chauliac, Henri de Mondeville, Nicolas Goddin ; il a étudié l'emplacement successif des cimetières de l'ancien Hôtel-Dieu, différentes épidémies et à propos de la peste il a consacré un volume à la nature animée de la maladie d'après le médecin lyonnais Goiffon, précurseur des théories microbiennes.

Alexis Bertrand, professeur à la Faculté des Lettres, est l'auteur d'un livre intitulé *mes vieux médecins*, qui a joui dans le public d'un assez grand succès. Les chapitres relatifs au séjour de Rabelais à Lyon ainsi qu'aux relations de Guy Patin avec ses amis Spon et Falconet, ont été particulièrement appréciés Cet ouvrage a le mérite d'avoir fait aimer l'histoire

de la médecine à certaines personnes et d'avoir suscité des vocations.

Lorsqu'en 1900 l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon fêta son deuxième centenaire, le professeur Joseph TEISSIER (1851-1926), au nom de la section des Sciences médicales, lut un long rapport sur *les médecins à l'Académie de Lyon depuis sa fondation jusqu'à nos jours.* Presque tous ceux dont je viens de vous parler comptèrent parmi ses membres; l'Académie de Lyon peut à bon droit s'en enorgueillir. Elle a du reste continué la tradition d'appeler dans son sein les historiens de la médecine et en général tous les médecins s'intéressant aux Beaux-Arts ou aux Belles-Lettres.

Le professeur Albert FLORENCE (1851-1927) fut un des premiers collaborateurs du professeur Lacassagne dans l'organisation du Musée historique de la Faculté. C'était un esprit passionné du passé, qui aimait surtout les vieux livres et les vieux pots de pharmacie. Il est l'auteur d'une brève *histoire des sciences pharmaceutiques à Lyon*, qui fut publiée à l'occasion du Centenaire de la Société de Pharmacie. Il a également publié toute une série de notes sur les aqueducs romains, sur Guy de Chauliac, sur la peste à Lyon et sur les chirurgiens de l'Antiquaille. Je vous signale en passant que son fils, le professeur Gabriel Florence, a hérité des goûts de son père et est devenu mon collaborateur dans la direction du Musée d'Histoire de la Médecine.

J'ai le plaisir de saluer maintenant quelques collègues, qui sont parfaitement vivants. C'est tout d'abord le professeur Maurice LANNOIS (1856), qui porte allègrement ses 77 ans ; c'est un des bibliophiles les plus avertis de notre ville et il possède une collection remarquable de médailles, dont il a déjà publié celles qui sont relatives aux médecins lyonnais.

Le D[r] AUDRY (1858) est un jeune, car il n'a que 75 ans. Il est ancien médecin des hôpitaux et un des historiens les plus aimés de la médecine lyonnaise. Son œuvre est d'ailleurs considérable : si Drivon est avant tout l'historien de nos vieux hôpitaux, M. Audry est surtout celui de nos vieux médecins. Il en est peu dont il n'ait fait l'objet de publications toujours intéressantes et parfois même amusantes. Toutefois ceux qu'il étudie avec le plus d'amour sont sans conteste ceux de cette

grande Renaissance lyonnaise si passionnante et qu'il connaît si bien. M. le Dr Audry a encore dans ses cartons beaucoup de travaux tout prêts à voir le jour, nous espérons que longtemps encore nous aurons le plaisir de les lire dans le *Lyon médical*.

Je tiens à citer également le nom du Dr Henry Albertin chirurgien honoraire des hôpitaux, qui, en 1929 a publié une plaquette éditée avec luxe, où il évoque toutes les personnalités chirurgicales qu'il a vu évoluer à l'Hôtel-Dieu durant ses 50 années de pratique. Ce sont des souvenirs personnels, d'autant plus précieux pour les historiens de l'avenir.

Bien que Georges Guigue (1861-1926) n'appartienne pas au milieu médical, puisqu'il fut archiviste du département du Rhône, il mérite de retenir notre attention par plusieurs de ses travaux. C'est lui en effet qui en 1876 a déduit à néant la légende pourtant bien accréditée de la fondation de l'Hôtel-Dieu par Childebert et Ultrogothe ; il a prouvé que cet hôpital fut *l'hôpital Notre-Dame de Lyon*, situé sur la rive droite de la Saône près du pont de la Saunerie, tandis que l'Hôpital Notre-Dame de Pitié du Pont-du-Rhône, ancêtre de l'Hôtel-Dieu, n'aurait été fondé qu'en 1180, en même temps que le pont de la Guillotière. Il s'agit, vous le voyez, d'un travail de première importance. En 1888 Guigue a publié, d'après un manuscrit du Palais Saint-Pierre, le poème d'Olivier de la Haye sur la *grande peste de 1348* ; je vous rappelle qu'on y trouve la fameuse consultation, qui fut donnée à cette occasion par la Faculté de Médecine de Paris à l'instigation du roi Philippe de Valois. Quant à *la légende du grand Saint-Antoine*, qu'il publia l'année suivante c'est la traduction en français par un frère prêcheur, d'un travail d'Antoine du Saix, Commandant de Saint-Antoine à Bourg et ami de Rabelais ; l'introduction renferme malheureusement des erreurs médicales, qui déparent ce travail et qui ont été corrigées par mon élève le Dr Chaumartn, un de nos collègues qui s'est fait l'historien de Saint-Antoine et des Antonins.

Je suis heureux de saluer M. le Médecin-Général Niclot, Directeur honoraire du Service de Santé de la XIVe Région, savant helléniste, qui, comme Pétrequin, lit couramment le grec et dont les travaux, à la fois d'érudition et de bonne humeur, sont pour nous un délassement en même temps que des guides précieux.

Je tiens à citer aussi le nom du Dr Tournier (1866-1929), qui fut un des plus grands collectionneurs et un des hommes les plus érudits de notre ville. S'il avait pour le travail de rédaction une véritable répulsion, du moins a-t-il enrichi la Bibliothèque des vieux livres de l'Hôtel-Dieu de précieuses collections.

Son contemporain le Dr B. Lyonnet (1866), notre Président, est médecin honoraire des hôpitaux et président de la Société des anciens internes. Il a fortement contribué au développement de l'histoire de la médecine lyonnaise en ouvrant largement à nos confrères le *Lyon médical*, qu'il dirige depuis si longtemps ; c'est lui qui a publié tous les travaux de Drivon et du Dr Audry. Qu'il soit remercié pour avoir accepté de donner son patronage à la filiale que nous inaugurons aujourd'hui et qui ne pouvait débuter sous de meilleurs auspices.

Et voici que l'implacable chronologie m'oblige à vous parler de moi ; je n'ignore pas que le mot est haïssable, je le ferai cependant pour être complet. Ayant vécu de nombreuses années dans l'intimité du professeur R. Blanchard, le fondateur et le premier Président de la Société d'Histoire de la Médecine, dont je fus moi-même, je vous l'ai dit, un des fondateurs, il eut été bien extraordinaire qu'il ne me communiqua pas sa passion pour les études historiques. C'est parce qu'il connaissait mes goûts que mon regretté Collègue le professeur Lacassagne me fit confier la Direction de son Musée et que mes anciens camarades de Sorbonne, les professeurs Racovitza et Cantacuzène, me firent nommer professeur d'histoire de la médecine à l'Université de Cluj. Je remercie mes collègues de la Faculté de Lyon d'avoir bien voulu me confier aussi un cours d'Histoire de la Médecine, dont le succès aura été une des plus grandes joies de ma vie professorale. J'ai pu inspirer de nombreuses thèses historiques, dont plusieurs constituent d'importants travaux. Si mes publications personnelles sont surtout des travaux d'histoire générale, je prépare un catalogue du Musée de la Faculté, qui sera un véritable résumé de la Médecine lyonnaise, surtout pour peu que je puisse l'illustrer abondamment, comme je le désirerais. Ce musée a doublé d'importance en ces dernières années et j'aurais aimé pouvoir vous le présenter aujourd'hui ; je me mets du moins à votre disposition pour vous en faire faire la visite quand vous le désirerez.

Le plus simple serait peut-être qu'on y tienne une prochaine séance de notre Société.

Mon collègue le professeur M. Piéry, a publié une *histoire de la tuberculose*, ouvrage fondamental préparé par une série de travaux sur la même question, écrits en collaboration avec les Drs Remy, Sarrazin et Roshem. Je tiens à citer plus spécialement ce dernier, qui s'est fait connaître par de nombreux travaux historiques, publiés dans les journaux parisiens.

M. Croze (1874), archiviste des Hospices civils, a publié une magnifique *histoire du grand Hôtel-Dieu de Lyon*. Cet ouvrage, par son texte aussi bien que par sa présentation, fait le plus grand honneur à notre cité. M. Croze admet bien entendu l'opinion de Georges Guigue en ce qui concerne les origines de l'Hôtel-Dieu, mais il la complète et la précise, après quoi il en étudie les transformations sous les administrations successives des Frères Pontifes, des Cisterciens, du Consulat, du Rectorat, de la Municipalité et enfin du Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon. Dans cet ouvrage remarquable sous tous les rapports, M. Croze a eu pour principaux collaborateurs le Dr Carle, qui, avec l'entrain et l'humour que vous lui connaissez, a fait connaître les différents médecins et chirurgiens ayant exercé à l'Hôtel-Dieu ; le Dr Jean Lacassagne, qui a écrit l'histoire brillante de cet Internat, qu'il aime tant ; M. Metroz enfin, Pharmacien des Hôpitaux, qui nous a fait connaître l'histoire de la Pharmacie de l'Hôtel-Dieu et de ses éternels conflits avec les apothicaires de la ville. Cet important ouvrage M. Croze l'a encore complété par *l'œuvre des Hospices civils au cours de la grande Guerre* et je me suis laissé dire qu'il doit faire paraître incessamment l'histoire des religieuses de nos hôpitaux.

Le Dr Edmond Locard, le grand criminologiste, fut élève du professeur Lacassagne et un de ses premiers collaborateurs dans l'organisation du Musée d'Histoire de la Médecine. Il s'est fait connaître par une thèse remarquable sur le *XVIIe siècle médico-judiciaire* (1902), travail de première importance surtout en ce qui concerne les origines de la Médecine légale.

Le Dr Antoine Mollière (1880-1932), fils du grand chirurgien Daniel Mollière et neveu d'Humbert Mollière, dont je vous ai parlé tout à l'heure, avait hérité des goûts de son

oncle pour l'histoire de la médecine. Il nous a fait connaître une curieuse famille médicale lyonnaise du XVII[e] siècle, celle des Spon (1905) et a été le collaborateur du professeur Lacassagne dans l'organisation du Musée d'Histoire de la Médecine; il en resta d'ailleurs le Conservateur adjoint jusqu'à sa mort, qui survint prématurément, au même âge que son oncle, à 52 ans.

Bien que n'ayant pas parlé en général des thèses d'histoire de la médecine, je tiens à faire une place à part à celle du professeur A. ROCHAIX (1881) portant sur *l'enseignement des sciences médicales et pharmaceutiques à Lyon de 1792 à 1821*. C'est en somme l'histoire de l'Ecole médicale privée que Marc Antoine Petit créa à l'Hôtel-Dieu après la Révolution et dont la reconnaissance officielle aboutit à la création de l'Ecole secondaire de Médecine, origine de notre Faculté.

Je tiens enfin, à rendre hommage au D[r] Maurice GENTY, qui appartient à la région lyonnaise et fut élève de notre Faculté. Il a fait, depuis, son chemin dans la Capitale, comme secrétaire de la rédaction du *Progrès médical*, qu'il a nettement orienté vers l'histoire de la médecine et aussi comme bibliothécaire de l'Académie de Médecine et continuateur à ce titre des importantes *Biographies médicales* de la maison Baillière. Genty n'oublie jamais ses origines lyonnaises il eut été injuste de ne pas le signaler ici.

J'aurais dû vous citer également les noms de bien des professeurs de la Faculté dont les leçons inaugurales furent bien souvent des leçons d'histoire de la médecine. Ce sont autant de chapitres que pourront utiliser avantageusement les historiens non spécialisés.

J'en ai terminé maintenant avec la tâche que je m'étais assignée. Si j'ai fait des oublis, mes Collègues lyonnais voudront bien me les signaler. Quant à nos Collègues parisiens, j'espère leur avoir fait comprendre que l'histoire de la médecine à Lyon peut à bon droit s'énorgueillir d'un glorieux passé, qui répond de son avenir. Ils peuvent s'en réjouir, car j'espère bien que cette journée sera pour la *Société française d'Histoire de la Médecine*, le signal d'un nouvel essort.

DE QUELQUES LETTRES DE CHARLES SPON

Par L. BRODIER, Vice-Président.

Les médecins qu'ont charmés les lettres savoureuses de Guy Patin connaissent son « meilleur et plus intime ami » Charles Spon, et ils ont lu l'article biographique que Chéreau a consacré à ce médecin lyonnais dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*. Ils ont ainsi appris que la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris possède 19 lettres manuscrites de Charles Spon à Guy Patin.

Ces lettres n'ont pas été connues de Réveillé-Parise qui, dans la biographie qu'il a placée en tête de l'édition des lettres de Guy Patin, déplore qu'on n'ait conservé aucune lettre de Spon à celui-ci. Elles ont été ignorées également du docteur Antoine Mollière, dans l'intéressant travail qu'il a consacré, en 1905, à la famille Spon. Grâce à l'obligeance bien connue de notre collègue, M. le Dr Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris, nous avons pu prendre connaissance de ces lettres.

Elles font partie d'un important Recueil de manuscrits offert par Bernard Peyrilhe à l'Ecole de Santé de Paris, le 8 fructidor de l'an IV de la République (25 août 1796).

Ce Recueil contient : 1° la lettre d'envoi adressée par Peyrilhe à Augustin Thouret, directeur de l'Ecole de Santé ; 2° un compte-rendu de ces manuscrits, présenté à l'Assemblée des professeurs de l'Ecole, le 18 janvier 1797, par Pierre Suë, professeur bibliothécaire ; 3° une curieuse lettre, non datée, de Guy Patin à son fils ; 4° 466 lettres latines adressées par Guy Patin, du 18 mars 1652 au 4 avril 1669, à divers

correspondants, spécialement à Van der Linden; 5° 20 Consultations médicales, en latin, sur diverses maladies et dont 19 ont été rédigées par Guy Patin ; 6° un long discours français de Guy Patin contre Philippe Chartier et contre l'antimoine ; 7° la copie d'un Traité passé par Guy Patin avec Rigaud, marchand libraire à Lyon, le 26 novembre 1651, pour l'édition d'un manuscrit de Gaspard Hofmann ; 8° les 19 lettres de Charles Spon ; 9° 6 lettres d'André Falconet, l'autre ami lyonnais de Guy Patin ; 10° deux lettres de Salins, médecin à Beaune ; 11° deux lettres de Rayssine, l'une en français, l'autre en latin; 12° cinq lettres des Belin, père et fils, les correspondants bien connus de Guy Patin à Troyes ; 13° 44 lettres écrites la plupart en français, quelques-unes en latin, adressées à Guy Patin par divers médecins, tant français qu'étrangers ; 14 °quatre manuscrits latin, sur papier de petit format, concernant diverses questions de médecine ; deux de ces manuscrits, rédigés par Guy Patin, traitent, l'un du laudanum et de l'opium, l'autre, de la manne ; 15° enfin, le billet d'invitation à l'enterrement de Guy Patin, lequel termine ce Recueil.

En égard aux 358 lettres de Guy Patin à Charles Spon, publiées par Réveillé-Parise, les 19 lettres de Charles Spon à Guy Patin sont en bien petit nombre ; encore la dix-neuvième lettre est-elle incomplète, et on n'en a que la première partie.

Ces lettres s'échelonnent du 21 novembre 1656, au 13 mai 1659. En 1656, Charles Spon avait 47 ans, et il y avait quatorze ans déjà que durait sa correspondance avec Guy Patin.

Du point de vue purement médical, on n'y trouve que trois observations, d'un intérêt inégal. L'une concerne un étranglement herniaire terminé par la mort, le malade ayant refusé l'opération. Une autre est le compte rendu de l'ouverture du crâne d'un homme ayant succombé à une méningite avec abcès du cerveau, cinq semaines après une trépanation faite pour une fracture du crâne par un instrument contondant.

La troisième observation est celle d'une occlusion de la vulve, probablement par fusion des grandes lèvres, chez une villageoise âgée de 33 ans et mariée depuis onze ans. Spon décrit l'opération pratiquée par le chirurgien : celui-ci a d'abord plongé une lancette dans l'épais tissu charnu obturant la vulve; puis, il a agrandi l'incision à l'aide du scalpel et des doigts, et il a introduit un pessaire pour maintenir l'écartement des grandes lèvres. Spon fait suivre cette curieuse observation, des considérations suivantes :

« Cecy est remarquable, que cette pauvre femme n'a eu ses mois, ny aucune évacuation de sang qui les ayt pu suppléer, si ce n'est qu'en l'espace de XI ans, elle dit s'estre fait saigner environ 6 fois, pour se sentir quelquefois incommodée de douleurs de reins et de teste. C'est une villageoise boni habitus, viridi coloris, habile au travail, et qui pouvait hardiment jurer d'avoir vescu pucelle jusques à p nt, quoy que mariée. Voilà une observation qui mérite d'être mise sur vos tablettes, aussi bien que sur les miennes; puis que j'en ay esté témoin oculaire, eo e je vous en assure ».

La querelle de l'antimoine n'a ici qu'une part restreinte. Spon n'y fait allusion que dans une lettre datée du 21 novembre 1656, à propos de la femme du docteur Lazare Meyssonnier, abandonnée par son mari, et qui mourut pour avoir pris six onces de vin émétique. Dans la sixième lettre, Spon cite le cas d'un parent de sa femme, de passage à Paris, « qui a failly à y laisser sa peau, pour s'estre imprudemment voulu purger d'une certaine poudre antimoniale, qu'un charlatan Apothicaire luy avoit fort vantée. Il en alla du ventre jusqu'au sang, et a dû depuis garder une fascheuse diarrhée ».

Il n'a pas une estime particulière pour les chirurgiens qu'il appelle « fraters de la petite spathule ». N'ayant pu refuser une recommandation à l'un d'entre eux près de Patin, il la lui accorde dans les termes suivants (21 septembre 1657) :

« J'ay aussi baillé par maxime d'estat, une autre lettre de recommandãon põ vous, à un certain frater de la petite spathule, autrement Chirurgien, qui se fait nommer le S[r]

Mondragon, mais à laquelle lettre je vous supplie de n'avoir aucuun esgard, parce que ce jeune homme, aussi bien que le reste des Confrères de St-Cosme, ne sont pas personnes (à mon advis) pour qui les Médecins se doivent aujourd'huy gueres employer, veu que ce sont des vipères qui taschent de nous nuire en tout et par tout, des gaste-mestiers, et des affronteurs. Je n'en cognois que très peu qu'on puisse excepter de cette généralité, Vix sunt todide quot Thebaru portæ! Laissons les tels qu'ils sont, et ne nous meslons de leurs affaires, que le moins que nous pourrons. Celui-cy est de la patrie, et peut estre mesmes de la trempe des Renaudots ; et si ce n'eût esté pour faire plaisir à M. Gras, qui le porte quelque peu, je me serois bien défendu de luy avoir donné v re adresse... »

Ces lettres montrent l'importance qu'avaient alors les Collèges de médecins, établis dans certaines grandes villes telles que Lyon, Bordeaux, Poitiers, Dijon, Rouen, Amiens, etc. ; et parmi lesquels celui de Lyon était un des plus anciens et des plus puissants.

Le droit que s'arrogeaient ces Collèges d'examiner de nouveau les jeunes médecins munis de leurs lettres doctorales suscitait de vifs ressentiments chez ceux qui étaient ajournés à trois ou six mois ou davantage. Même, écrit Patin à Belin père le 25 juillet 1654, « cenx de Rouen en ont chassé deux pour toujours ». En 1657, un médecin nommé Dourlens refusa de subir l'examen du Collège nouvellement fondé à Amiens : « ils en sont au parlement », écrit Patin à Spon le 23 novembre 1657. D'ailleurs, comme on va le voir, certains médecins puissants à la Cour, cherchaient à obtenir la suppression de tous ces collèges de médecins.

Or, en 1657, le fils d'un contrepointier de Lyon, nommé Basset, reçu docteur à l'Université de Montpellier et voulant exercer la médecine dans sa ville natale, se présenta à l'examen du Collège de Lyon et fut ajourné à six mois. Il injuria les membres du Collège, et ceux-ci le firent mettre en prison. Il intenta, alors, un procès devant le Parlement et demanda à être examiné de nouveau à Paris ; ce à quoi s'opposa

le Collège de Lyon, avec l'approbation de Guy Patin, qui écrit à Spon le 21 novembre 1657 :

« Nous avons ici des Guénaut, Beda, Raissan, Renaudot et autres vauriens, qui sont gens à faire ce que l'on veut, à qui plus leur donne ».

Spon, dans plusieurs de ses lettres, revient sur cette affaire, qui semble avoir provoqué une vive émotion parmi les médecins de Lyon. A cette occasion, il déplore (lettre du 20 mars 1657) que l'Université de Montpellier ait perdu son antique splendeur :

« Mais c'est chose asseurée que l'Université de Montpellier est fort malade, et à la veille de perdre ce reste d'antique splendeur qu'elle avait tasché de conserver jusques icy. Nous commençons d'en voir sortir d'aussi chétifs Médecins que des autres Universitez ».

Pour défendre ses intérêts, le Collège de Lyon députa à Paris un de ses membres, nommé Sauvageon, que Spon présente à Guy Patin dans la lettre suivante, datée du 13 août 1657 :

« Monsieur. — Le procez intenté contre nostre collège par le Sieur Basset, duquel je vous ay ci-devant escrit, ayant obligé nostre dit collège de députer à Paris Monsieur Sauvageon, j'ay crû que vous ne seriez pas marry qu'il vous présente ces lignes, avec les assurances de mes très humbles services, pour vous supplier de le vouloir assister de vostre bon conseil et de vostre crédit dans cette affaire que nous avons sur les bras, contre un estourdy, que la présomption et bonne opinion de soy mesme, jointe à l'appétit de vengeance (j'ay failly à dire de vendange — aussi l'ayme-t-il passioném[t]) font agir brutalem[t] contre une Compaignie, qui ne l'a pû ni deu flatter, comme il prétendoit que l'on fit. Ses griefs sont d'avoir esté renvoyé pour six mois ; et depuis d'avoir esté constitué prisonnier à nostre requeste. Quant au premier, on l'a traitté comme on en a traitté plusieurs autres, qui en sçavoient plus que luy et les soufflets fréquens qu'il donnoit à Priscian, l'ignorance du Grec, la bassesse de ses pensées, la mauvaise méthode de tout son discours, ne permettoyent pas qu'on lui fit autre grâce. Quant à l'emprisonnement, qu'il ne s'en prene qu'à luy mesme, κίχλα χέδρ αὐτῇ κακόν. — Pourquoi

ecrivoit-il injurieusem[t] contre le Collêge ? cur irritabat crabrones ? On ne luy demandoit rien, et que ne nous laissoit-il en paix ? Voilà où nous en sommes, et si la Cour n'est prévenuë par quelques artifices, nostre bon droit ne peut manquer d'estre consacré à la confusion de nostre partie : quoi qu'il ayt eu l'effronterie de défier à la dispute toute nostre Compaignie, par une rodomontade des plus ridicules : sur quoy il suffiroit de luy dire ce que disoit Théocrite, ὗς ποτ' Ἀθηναίαν ἔριν ἤρισε, mais le pauvre garçon ne l'entendroit pas, car du Grec il n'en casse point. Je vous baise très humblem[t] les mains et demeure — Monsieur — Vostre très humble et obéissant serviteur. — Spon. D. M. ·/. »

Guy Patin s'étant entremis pour obtenir une solution à l'amiable de l'affaire, Spon lui écrit le 25 août de la même année :

« Je vous remercie de ce que vous avez tasté le poux à à nostre partie le S[r] B. touchant quelque accommodement entre nostre collège et luy. Je crois que si au lieu de faire offrir de faire son acte de prattique, il offroit de faire un autre Acte de théorie, co e le College le luy ordonnoit, et qu'il témoignât estre marry de ce qu'il a publié contre le college, et qu'il rembourçast au college de bonne grace les frais auxquels il l'a mis de gayeté de cœur : que son affaire seroit tantost vuidé et que tout bien compté, il trouveroit d'avoir plus gaigné à en user de la façon, qu'à obtenir un Arrest à sa poste, qui ne luy causeroit un jour que des déplaisirs continuels et une haine implacable de tout un corps considérable et (si j'ose dire) formidable à tout particulier. Si vous luy voulez encor toucher quelque chose, et continuer à luy offrir votre entremise envers le College pour le mettre bien avec luy, vous le pouvez et je sçay que s'il se relasche de son orgueil, le College fera pr luy tout ce qu'il pourra : Je souhaitterois que vous eussiez assez de bonheur pour ramener cet esprit à son debvoir ; mais je doute fort s'il sera assez docile pour cela. En tout cas Mons[r] Sauvageon ne manquera point à son ordin[e] à luy monstrer les dens, qu'il a belles, grandes et deschaussées ».

Cependant, Sauvageon quitte Paris avant que l'affaire soit réglée, et Spon en informe Guy Patin, le 11 septembre 1657, dans les termes suivants :

« Au reste, vous avez eu le contentem[t] de voir le bon

homme Mr Sauvageon par delà, lors que vous l'attendiez le moins. Monsr Gras dit plaisamment que quand le College s'est advisé de l'envoyer à Paris, il a envoyé Noctuam Athenas, faisant allusion à ses yeux, qui ne ressemblent pas mal à ceux des choüettes. Cependant je viens d'apprendre qu'il est party de Paris en intention de se retirer dans le Nivernois, pô aller mourir dans son giste natal, à l'imitation des lièvres. Je n'ai pas encor pû sçavoir au vray, quelle issuë a eu sa sollicitation dans l'affè contre le Sr Basset, sinon que l'on m'a dit que la sentence de Lyon avoit esté confirmée concernant le criminel. Si vous en avez appris quelque chose de sa bouche devant son départ, vous m'obligerez de me le communiquer. Le seigneur Basset auroit (ce me semble) mieux fait de songer à s'accomoder que de pousser plus avant l'affaire : de laquelle il ne sera jamais bon marchand, de quelque costé que tourne la chance ».

Sur ces entrefaites, un médecin de Lyon, nommé Robert, s'est, sans aucun mandat, maladroitement entremis près de Valot, qui l'a mal reçu. Spon déplore ce contre-temps et écrit à Guy Patin, le 28 décembre ;

« Vous m'avez fait part d'une historiette qui m'a fait rire de la bonne sorte : je veux dire, la prise qui'ont eu ensemble dans une salle les Srs Boulanger et Basset. Hà que c'eust esté un ravissant duel, que de ces deux petits Mars, acharnez l'un contre l'autre. . Qui sçait si le Sr Basset n'eut point voulu accuser nostre college de luy avoir suscité cet adversaire ? D'ailleurs le Sr Boulanger auroit par cette action davantage animé contre son College, la rage du Sr Valot, qui a juré sa ruine, à ce que nous apprenons de ce qu'en a mandé par deçà Monsr Robert nostre collègue ; car il faut que vous sçachiez que led. Sr Robert s'advisa il y a quelque temps, d'aller proprio motu et sans en avoir aucune charge de personne de nostre Compaignie, rendre visite à mondit Sr Valot, luy raconter le différent meu entre nostre College et le Sr Basset, et implorer en sa faveur pô nostre College en cette cause. Sur quoy il fut très mal reçeu par le Sr Valot, en présence du Sr Daquin qui s'y trouva par hazard, car il luy dit, qu'il ne pouvoit approuver l'action de nostre College en ce rencontre, non plus que le renvoy du Sr Dourlens par le College d'Amiens quoy qu'il le luy eut envoyé et recommandé ; mais qu'ils s'en repentiroyent et qu'il sçauroit bien trouver les moyens de destruire tous les Colleges de France, qui n'estoyent qu'autant de monopoles pour empescher les jeunes Médecins, d'user et de jouyr

du bénéfice que les lettres Doctorales émanées des Universitez leur accordoyent à tous, de prattiquer ubique terrarû. Au reste qu'il vouloit accommoder ladite affaire entre nostre College et le Sr Basset. Si jamais homme fut estonné, ce fut nostre Monsr Robert qui eut sans doute voulu estre à cent lieües de là. Nous ne sçavons à quoi abboutira le tout : mais je vous puis dire avec sincérité, que nous sommes tous bien faschez du pas de clerc de nostre député, d'estre allé visiter cet homme, sans ordre et nous avoir insensiblement engagé dans un pas si glissant, auquel nous semblons à ceux qui tiennent un loup dangereux par les 'oreilles ».

Spon revient sur le même sujet dans une lettre du 7 février 1658 ; il y écrit, à propos du sieur Robert : « Il faut que cet homme s'enyvre ou qu'il soit visionnaire ». Le 8 mars suivant, il écrit encore :

« Nous ne voyons point encore paroistre icy nostre Député le Sr Robert, lequel se haste le moins qu'il peut, parce que ses gages courent toûjours, et qu'il a sa vie gaignée par delà, à nos dépens. Le bon Dieu l'ameine bien tost, avec son Arrest. Le jeu ne valoit pas la chandelle que nous y avons misérablem^{t} brûlée par la seule opiniastreté de ce double Contrepointier de malheur, qui a mieux aymé voir terminer son affaire par une voye de rigueur, que par un accommodem^{t} à l'amiable, qui luy eust esté sans doute autant ou plus avantageux, sur tout s'il eut aggréé vre médiation comme vous la lny aviez offerte et comme nostre Collcge l'avoit acceptée ».

Enfin, le mardi 23 avril, Charles Spon annonce à Guy Patin le retour à Lyon du sieur Robert :

« Nostre Monsr Robert a rendu tellem^{t} quellement compte de son dernier voyage à Paris. Nous n'y voyons pas encor bien clair, mais on le soupçonne de connivence avec le petit-chien de chasse qui collegiu allatrabat et qui est encor par delà, dont nous ne nous tourmentons gueres ».

Le 13 mai 1659, date de la dernière lettre de Spon, l'affaire du sieur Basset n'était pas résolue et les lettres de Guy Patin ne nous renseignent pas sur ce qu'il en advint.

La plupart de ces 19 lettres traitent d'ouvrages médicaux réédités ou nouvellement imprimés. Quel-

ques-unes sont de simples mots de recommandation adressés à Guy Patin en faveur d'amis qui étaient de passage à Paris. D'autres lettres sont surtout anecdotiques.

Le 20 mars 1657, Spon félicite Guy Patin de sa nomination de lecteur ordinaire du Roi au Collège de France :

« Je vous félicite de tout mon cœur de la première administration Anatomique que vous eélébrez aux Escholes, en qualité de successeur de feu Monsr Riolan, priant Dieu que ce soit pendant de longues années, et pour le bien des auditeurs qui ayment la bonne et pure science de Médecine ».

Il a fait part de cette heureuse nouvelle à tous ses amis et, le 8 juin suivant, il transmet à Guy Patin les félicitations du Dr Horstius.

Le 10 juillet 1657, il entretient Patin de la peste qui sévit à Gênes et qui prèoccupe les Lyonnais, parce qu'elle risque de nuire à « la foire de Beaucaire prochaine, où l'on vouloit empescher que nos marchands n'allassent, de peur de s'infecter parmi le grand abord d'Italiens, et marchandises d'Italie qui s'y amènent ». Par bonheur, « ceux de Marseille ayant promis d'empescher qu'aucune marchandise de de ces pays-là ne fust deschargée sur leurs costes, l'on souffrira que ladite foire soit fréquentée à l'ordin^e^ par nos marchands et négotians ».

Le 28 août suivant, il apprend à Guy Patin la mort « du bon homme Fortunias Licetus, Profess^r^ de Padoüe », et le séjour de la reine de Suède « au fauxbourg de la Guillotière, où elle est visitée de diverses personnes de toutes conditions ». Spon ajoute : « Je n'ay pas eu la curiosité d'y aller perdre quelque heure de temps : crainte de revenir de là tout aussi sçavant que j'y serois allé ».

Le 28 décembre de la même année, il l'informe qu'il a eu la colique néphrétique et que sa « chère femme » s'est délivrée la veille « fort heureusement d'une fort jolie fille ».

On connaît l'éloge naïf que, dans une lettre du

5 octobre 1657, Guy Patin a fait de « Mademoiselle Spon », qui était venue le surprendre dans sa maison, place du Chevalier du Guet. Charles Spon y répond, le mardi gras 8 mars 1658, d'une façon non moins naïve ;

« Au reste ma femme reçoit à honneur très-particulier vos recommandãons, mais elle vous supplie de luy vouloir espargner les éloges de très sage, très bonne et incomparable, que vous luy donnez : si ce n'est que vous les luy ayez voulu donner, pour luy donner envie de s'efforcer à s'en rendre digne, en se perfectionnant de plus en plus..... »

L'intrépide versificateur qu'était Charles Spon, ce disciple attardé d'Ovide, ne pouvait manquer d'émailler ses lettres de quelques vers latins. On sait, par Guy Patin, qu'il lui en adressa fréquemment, soit à l'occasion de morts illustres tels que Naudé et Gassendi, soit à titre d'étrennes à chaque nouvelle année. Cependant, les lettres en question ne contiennent que douze vers ; adressés à Patin le 21 novembre 1656 : c'est une sorte d'épitaphe latine que Spon vient, selon son expression, « de fabriquer tout à l'heure » en l'honneur de son maître René Moreau, dont il déplore la mort. Il suffit d'en détacher le premier vers :

MORAEI salve Umbra mei, salve Umbra beata !

. . . .

Spon signale, dans plusieurs de ses lettres, les difficultés qui s'opposent à l'impression des œuvres de Cardan, « veu, écrit-il, les fléaux qui affligent le monde et troublent le commerce, je dis la peste d'Italie, les guerres d'entre les Couronnes et le mépris des lettres plus général que jamais ». Il ajoute (Lettre du 16 juillet 1657) que les libraires ne veulent plus imprimer de livres « si l'on ne promet de leur graisser la main, et de foncer aux frais de l'impression »,

Il demande à son illustre correspondant parisien des éclaircissements sur certains passages d'Hippo-

crate et, le 15 janvier 1658, il lui annonce qu'il met en vers latins les Pronostics d'Hippocrate ;

« Je m'amuse quelques fois à mettre en vers latins heroiques, les Prognostiques d'Hippoc. et en estois à p nt au chap. de Hypochondriis. C'est un divertissem[t] innocent que je me donne, pour charmer en quelque façon les ennuis qui m'arrivent. Je ne doute point que d'autres n'ayent eu mesme volonte que moy, et n'en soyent mieux venus à bout que je ne feray jamais, mais en fin trahit sua quemq. voluptas. Pent-estre n'aurois-je pas songé à cela, si les vers de Franciscus Portus sur le mesme subjet s'estoyent conservez. Cependant ce travail ne me semble pas entièrem[t] inutile, parce qu'il m'oblige à bien envisager les termes dont Hippocr. se scrt ».

Tandis que les lettres de Guy Patin, écrites à la hâte et d'une main nerveuse, surchargées de ratures et de mots abrégés, sont très difficiles à déchiffrer ; celles de Spon, écrites d'une main posée, en lignes régulières, avec peu d'abréviations verbales, sont d'une lecture facile.

La plupart d'entre elles ont un ton solennel, un peu guindé, que n'ont pas les lettres de Patin. Elles débutent le plus souvent par le mot « Monsieur ». Quatre fois seulement, Spon fait exception à cette règle et appelle Patin « Monsieur, mon cher Patron » (21 novembre 1656), ou « Monsieur, nostre cher et prétieux Amy » (24 avril 1657), ou « Monsieur, mon singulier Amy » (28 décembre 1657), ou encore « Monsieur mon bon Patron et très cher Amy » (8 mars 1658). Toutes se terminent invariablement par la formule : Vostre très-humble et obéissant serviteur ».

Bien qu'elles n'aient ni le mordant, ni la familiarité prime-sautière de celles de Guy Patin, les lettres de Charles Spon ne sont dépourvues ni d'esprit ni d'ironie ; elles témoignent de la curiosité scientifique et de l'immense érudition de ce savant médecin lyonnais et, à ces titres, elles méritent de retenir l'attention des historiens de la Médecine.

BIBLIOGRAPHIE

Ricardo JORGE. — *Summa epidemiologica de la peste* : épidémies anciennes et modernes. — Extr. du *Bulletin de l'Office int. d'Hyg. publique*, t. XXV. Année 1933, fasc. 3.

Dans ce travail synthétique, M. R. J. étudie les deux cycles de la peste en Europe, l'identité nosologique de la peste ancienne et moderne, la grandeur et la décadence de la peste, les lignes géographiques et commerciales de la propagation, la prophylaxie et l'étiologie traditionnelles.

Les illustrations sont particulièrement intéressantes, comme la reproduction d'une enluminure du livre d'heures dit de dom Manuel (XVI[e] siècle) conservé au Musée de Lisbonne. Une confrérie de Saint-Roch fut fondée à Lisbonne en 1506, à laquelle Venise fit don d'un morceau de tibia du saint, pour sa préservation personnelle et celle de son royaume ; mais pourquoi M. R. J. pense-t-il que saint Roch est « un personnage probablement légendaire, mais aussi réel comme entité médico-sociale que s'il avait existé » ?

M. FOSSEYEUX.

EDWARD G. BROWNE, *La Médecine arabe*. Édition française, mise à jour et annotée par le D[r] H.-P.-J. Renaud. Librairie Larose Paris, 1933.

C'est avec plaisir que nous accueillons le choix et la traduction de notre collègue, M. Renaud.

La médecine arabe préoccupe ici au point de vue de l'Histoire de la médecine.

Quel est, en somme, le rôle joué par les Arabes, si toutefois ceux-ci ont pris part à l'avancement et à la grandeur de la médecine ancienne ? On sait que l'aide apporté par les « Arabes » à la science médicale, fut nul ; car ces « Arabes » n'étaient pas du tout des Arabes, « ni même musulmans » (p. 3), mais des savants de *langue arabe*, c'est-à-dire des Syriens, des Juifs ou des Persans, de croyance chrétienne, israélite ou mazdéenne, lesquels furent chargés par les califes Abbacides de Bagdad, vers le milieu des VIII[e] et IX[e] siècle de notre ère, de traduire en arabe tous les textes grecs des Hippocrate, des Galien, des Oribaze, des Rufus d'Éphèse, des Paul d'Égine et d'autres encore, sans parler des philosophes et des mathéma-

ticiens. Donc le rôle des Arabes n'étaient que de les *faire traduire* et de les *conserver en traduction*! C'est ce que M. Browne nous dit ouvertement, en confirmant cette thèse déjà émise par d'autres savants.

Ce travail est un recueil de quatre conférences faites devant des médecins et des étudiants, à l'Université de Cambridge.

La première conférence contient la genèse et le développement « de ce qu'on nomme la médecine arabe » (p. 10). — La deuxième est sur quatre « des plus notables écrivains musulmans » qui « sont tous de race persane, bien qu'ils aient écrit en arabe ». Ce sont : Ali ibn Rabban at-Tabari, Abou Bakr Mouhammed ibn Zakariyya (Razès), Ali ibn el-Ablas (Haly Abbas), et Abou Ali ibn Sina (Avicenne). L'auteur est partisan d'adopter l'opinion de Neuburger, de Pagel et d'autres savants pour qui, « en dépit de la grande célébrité acquise par Avicenne, Razès, grâce à ses observations cliniques, mérite la place la plus élevée parmi les quatre » (p. 75). — La troisième conférence est sur la fin de l'âge d'or de la science « arabe », ou musulmane, « par la terrible catastrophe de l'invasion mongole ou tartare du xiiie siècle, qui lui porta un coup dont elle ne put jamais se relever » (p. 102). — Enfin, la quatrième conférence est sur la médecine en Espagne arabe, où furent célèbres le grand chirurgien Abou'l Qacim az-Zahrawi (Aboulcasis), Ibn Djoldjol, Ibn el-Wafid, Ibn el-Djazzar (de Tunisie), Ibn Rochd (Averroès), Ibn Zohr (Avenzoar), Mousa ibn Maymoun et Ibn el-Baïtar. Ici l'auteur ajoute quelques pages sur les médecins de la Perse, comme Zayn ed-din Ismaël (xiie s.) et Rachd ed-din Fadloullah (xiiie s.); de l'Ægypte, comme Al-Qifti (xiiie s.), etc.

Un Index très précieux ferme le volume.

Nous félicitons notre confrère de cette traduction du plus haut intérêt pour l'histoire de la médecine.

K. J. Basmadjian.

Combemale, *L'Hôpital de la Charité pendant l'occupation allemande*, 12 *octobre* 1914-17 *octobre* 1918, Soc. des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, Bulletin des séances 1931-32, p. 104-137. — Tragique histoire de l'hôpital de Lille, bombardé en octobre 1914, et dont les occupants furent décimés par la fièvre typhoïde, le scorbut, la grippe espagnole; le matériel réquisitionné par les envahisseurs qui finirent, en mars 1918, par accaparer l'établissement au profit de leurs troupes, refoulant les hospitalisés sur d'autres maisons charitables déjà surpeuplées.

J. SCHONFELD, *Raspail et la médecine*, Les Trois Monts (Société hist. du XIV[e] arrond.), Paris, 1933, 30 p. in-8°. — En 1926, Madame Xavier Raspail publiait un petit volume sur *La vie et l'œuvre scientifique de F. V. Raspail.* Ce n'est point la figure de l'éternel insurgé que M. S. évoque dans ces pages ; mais celle du savant. Et il entend démontrer que Raspail « fut conduit à la science, puis à la profession médicale par le canal préalable de la médecine légale ». Encore fait-il ici, une fois de plus, figure de révolté, d'abord en face des pontifes de la médecine légale, puis de ceux de la médecine générale. En effet, après ses retentissantes diatribes contre Orfila à propos des affaires Mercier et Lafarge, il constate que nos Esculapes ne donnent pas davantage satisfaction aux vivants qu'aux morts.

Au chevet de son fils Benjamin, atteint d'une tumeur au genou, quatorze consultants convoqués ne purent se mettre d'accord. Raspail opina qu'il s'agissait d'une infection parasitaire, à traiter par le bistouri. On extirpa un corps étranger, et le malade guérit. Raspail en prit occasion pour développer sa théorie du parasitisme par les « infiniments petits ». Doctrine révolutionnaire à cette époque, et qui ne devait être confirmée que par Pasteur. A ces invisibles agresseurs, il décida d'opposer les vertus du camphre ; et, pour vulgariser les bienfaits de la méthode, Raspail ouvrit un dispensaire rue de la Tombe-Issoire. Il y demeura de 1841 à 1848, quitte à transporter son cabinet, en raison de l'affluence des malades, rue des Francs-Bourgeois, au Marais. Sous le couvert d'un certain docteur Cottereau, il y continua ses cures, — d'ailleurs lucratives, — à grand renfort de prospectus, si bien que l'Association médicale présidée par Orfila lui intenta un procès pour exercice illégal. Devant une salle comble, il fut condamné, le 19 mai 1846, à 15 francs d'amende; fit appel, et vit le jugement confirmé le 24 juillet 1846. Cela ne l'empêcha pas de récidiver, et d'ouvrir une nouvelle officine rue Culture-Sainte-Catherine. Au fait, il en savait assez pour se faire légitimer, s'il l'avait voulu, par un titre doctoral ; sans doute recula-t-il devant les exigences de la scolarité et l'obligation d'apprendre la langue d'Homère... Il demeura un *irrégulier* ; et autour de sa personne brilla bientôt une auréole de légende populaire, celle du guérisseur désintéressé, du défenseur obstiné des humbles contre les méfaits du despotisme des médecins patentés, et de ces invasions microbiennes que lui seul avait soupçonnées.

D[r] Paul DELAUNAY.

TABLE DU TOME XXVII

